

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Lundi 3 Décembre 1979.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 4762).
2. — Loi de finances pour 1980. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4762).

#### Tourisme (p. 4762).

MM. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Maurice Vérillon, Bernard Hugo, Pierre Vallon, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Jean-Paul Hammann, Jacques Ménard, Louis Perrein, Sosefo Makapé Papilio.

Sur les crédits (p. 4778).

Titre III. — Amendement n° 252 de M. Paul Malassagne. — M. le rapporteur pour avis. — Retrait.

Titre IV. — Amendement n° 265 de M. Louis Perrein. — MM. Louis Perrein, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet. Adoption des crédits.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

#### Jeunesse et sports (p. 4780).

MM. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances ; Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Guy Schmaus, Jean Francou, Paul Malas-

sagne, Lionel Cherrier, Jean Mézard, Claude Fuzier, Pierre Salvi, Sosefo Makapé Papilio, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Sur les crédits (p. 4793).

Titre III :

Amendements n°s 229 de M. Guy Schmaus et 267 de M. Claude Fuzier. — MM. Guy Schmaus, Claude Fuzier, le ministre, le rapporteur spécial, Jean Francou. — Rejet.

Amendements n°s 230 de M. Guy Schmaus et 266 de M. Claude Fuzier. — MM. Guy Schmaus, Claude Fuzier, le ministre, le rapporteur spécial. — Rejet de l'amendement n° 230. — Retrait de l'amendement n° 267.

Titre IV :

Amendement n° 269 de M. Claude Fuzier. — MM. Claude Fuzier, le ministre, Guy Schmaus. — Rejet.

Adoption des crédits.

Article additionnel (p. 4795).

Amendements n°s 247 de M. Guy Schmaus et 260 de M. Roland Ruet. — MM. Guy Schmaus, le rapporteur pour avis, Adolphe Chauvin, le ministre, le rapporteur spécial. — Retrait de l'amendement n° 260. — Rejet de l'amendement n° 247.

*Suspension et reprise de la séance.*

#### Radiodiffusion - Télévision française (p. 4796).

MM. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles, suppléant M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis ; Michel Miroudot, Félix Ciccolini, Gérard Minvielle, James Marson, Jacques Carat, Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication ; Dominique Pado, Jacques Habert.

Adoption de la ligne 68 de l'état E annexé à l'article 49.

Art. 57 (p. 4811).

Amendement n° 263 rectifié de M. James Marson. — MM. James Marson, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 261 de M. James Marson. — MM. James Marson, le ministre, Dominique Pado, le rapporteur spécial, Louis Jung. — Rejet.

Adoption de l'article.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Demande d'autorisation d'une mission d'information (p. 4813).
4. — Transmission de projets de loi (p. 4813).
5. — Ordre du jour (p. 4814).

#### PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures cinquante minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du samedi 1<sup>er</sup> décembre 1979 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1980

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N°s 49 et 50 (1979-1980).]

#### Jeunesse, sports et loisirs.

##### II. — TOURISME

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, Section II : Tourisme.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que je suis chargé de vous présenter est d'un montant bien modeste, eu égard à l'importance du tourisme dans notre économie.

En effet, le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement gérés par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs n'est que de 154 millions de francs alors que l'activité touristique représente sans doute près de 8 p. 100 du produit intérieur brut, emploie environ 4 à 5 p. 100 de notre population active et rapporte de un à sept milliards de francs en devises à notre économie.

Il est d'ailleurs tout à l'honneur des entreprises qui participent à cette activité de parvenir à ces résultats sans recourir à des aides budgétaires excessives.

Cela dit, tous les crédits affectés au tourisme sont loin d'être récapitulés dans le budget qui vous est soumis aujourd'hui.

Dans l'annexe E du « bleu » du tourisme figure une liste d'autorisations de programme inscrites à d'autres budgets dont le montant est de 204 millions de francs alors que celles qui sont gérées par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs ne s'élèvent qu'à 79 250 000 francs.

Cette annexe indique ainsi que les crédits d'aide à l'équipement hôtelier sont inscrits dans le budget des charges communes, que les dépenses concernant la navigation de plaisance figurent dans le budget des transports et celles qui sont relatives aux missions interministérielles d'aménagement touristique dans le budget des services généraux du Premier ministre.

Encore cette annexe ne prend-elle en compte ni les prêts du F.D.E.S. — le fonds de développement économique et social — à l'équipement touristique, ni les dépenses du ministère de l'agriculture en faveur des hébergements touristiques ruraux.

Enfin, certaines dépenses, notamment pour le tourisme social, peuvent bénéficier de transferts en cours d'année en provenance de fonds comme le fonds interministériel d'aménagement du territoire, le F.I.A.T., ou le nouveau fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural, le F.I.D.A.R.

Il n'est donc pas facile de savoir exactement combien l'Etat dépense pour le tourisme. Il n'est pas plus facile d'ailleurs de cerner l'activité touristique au moyen de statistiques fiables, problème sur lequel je reviendrai.

Mais le caractère inévitablement interministériel de l'action des pouvoirs publics en faveur du tourisme, qui provient de l'extrême variété des loisirs et des activités professionnelles touristiques, n'empêche pas qu'il soit regrettable de ne pas parvenir à un meilleur regroupement des moyens et des responsabilités en matière de politique touristique.

En l'état actuel des choses, ce budget n'a donc guère de signification en lui-même quant à son montant et c'est essentiellement parce que votre commission en approuve les orientations qu'elle vous demandera de l'adopter, même si l'évolution des dépenses par rapport à 1979 est, sur bien des points, peu satisfaisante.

Votre commission approuve donc les orientations de ce budget qui tend à rendre plus efficaces les actions de promotion du tourisme français par une meilleure connaissance de l'activité touristique et à accroître ainsi le solde positif de notre balance des paiements touristiques tout en élargissant l'accès des Français aux loisirs.

Mais elle s'inquiète de la médiocre augmentation des dépenses en capital de ce budget, même si cette évolution a pour contrepartie la diminution de certains transferts effectués à partir du titre V. Cependant, elle considère qu'une nouvelle conception de la politique touristique en matière d'équipement peut conduire à éviter des gaspillages financiers tout en préservant l'environnement et tout en satisfaisant à la fois les besoins d'une clientèle touristique plus large et ceux des populations du milieu d'accueil.

Le budget finance donc des actions tendant à mieux connaître l'activité touristique de façon à accroître l'efficacité des actions de promotion du tourisme français.

En effet, les statistiques actuelles sur le tourisme ne sont fiables ni en ce qui concerne l'évaluation de la demande touristique, ni en ce qui concerne les résultats de nos échanges touristiques, ni en ce qui concerne la dépense nationale touristique.

S'agissant, par exemple, des résultats de nos échanges touristiques, l'objectif du VII<sup>e</sup> Plan, qui est d'obtenir en 1980 un excédent de 2 500 millions de francs constants 1975, serait d'ores et déjà largement dépassé, si l'on en croit la Banque de France, mais ne serait probablement pas encore atteint l'année prochaine, si l'on se fie à la direction du tourisme.

C'est pourquoi, j'approuve la priorité donnée par ce budget dans le domaine des études et recherches à l'élaboration d'un compte satellite du tourisme de la comptabilité nationale.

Mais je regrette que les dépenses consacrées à un objectif aussi important ne puissent être mieux suivies à travers les documents budgétaires. Sur ce point spécialement, il est dommage que le tourisme ne fasse plus l'objet d'un budget de programme complet dans lequel les dépenses de ce type soient récapitulées comme elles l'étaient auparavant.

En ce qui concerne les autres études touristiques, j'approuve l'effort actuel de rationalisation et de regroupement des thèmes abordés et je souhaite un recensement encore plus systématique des résultats obtenus permettant une meilleure coordination des recherches.

Cet effort d'études et de recherche devrait déboucher sur une amélioration de l'efficacité des actions de promotion de notre tourisme français, tant sur le marché français que sur les marchés étrangers.

Je rappelle d'ailleurs que 70 p. 100 des dépenses ordinaires de ce budget sont considérées — même si c'est parfois de façon un peu artificielle — comme consacrées à l'exécution du programme d'action prioritaire n° 9 : « Accompagnement de l'effort d'exportation ».

Le total de nos dépenses de promotion touristique à l'étranger n'a cependant rien d'extraordinaire, comparé à celui d'autres pays à la vocation touristique pourtant moins prononcée que le nôtre.

Je vous renvoie sur ce point à mon rapport écrit qui vous donnera les chiffres consacrés par les différents Etats à leur budget touristique.

Cependant, le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs dispose de vingt-trois bureaux dans les villes principales de quatorze pays, auxquels il consacre environ un quart du budget du tourisme.

Un effort de restructuration de notre instrument de propagande touristique, que j'approuve, est en cours avec la création, pour la promotion à l'étranger, du groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France » doté de 2 500 000 francs et pour la promotion sur le marché français d'un nouveau centre national d'information et de documentation géré par l'association « France-Information-Loisirs » qui reçoit une subvention de un million de francs.

Concernant cet effort de promotion, je souhaiterais pour ma part : une meilleure répartition des tâches entre l'échelon national, d'une part, et celui de l'administration centrale, d'autre part ; une meilleure individualisation de certaines dépenses dans les documents budgétaires, comme par exemple les frais d'édition de brochures ; enfin, une distinction plus nette entre les dépenses consacrées à la promotion en France et celles consacrées à la promotion à l'étranger.

Cet effort d'amélioration de la connaissance du tourisme et de promotion touristique sur les marchés français et étrangers suppose également une action publique d'organisation de l'offre de produits touristiques.

Dans cette action, l'objectif d'accroissement du solde positif de notre balance touristique des paiements doit être concilié avec celui de l'élargissement de l'accès des Français aux loisirs touristiques.

Le budget du tourisme contribue donc à une orientation qualitative et géographique de l'offre de produits touristiques tendant, conformément aux priorités du Plan, à privilégier le développement du tourisme rural et du tourisme social sur le littoral. Ainsi, 8 millions de francs sur les 13,4 millions de francs en autorisations de programme de l'article 10 du chapitre 66-01 ont-ils été consacrés en 1979 à la réalisation de villages de vacances sur la côte Aquitaine.

On constate cependant un retard dans l'exécution de ces objectifs prioritaires que la médiocre évolution des dépenses en capital de 1980 ne permettra pas de rattraper. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'augmenter la dotation du chapitre 56-02 pour étudier l'aménagement touristique ? Ce geste, s'il était possible, serait apprécié du Sénat.

Certes, le recul des dépenses du titre V peut s'expliquer par l'augmentation de certains chapitres des titres III et IV qui se trouvaient auparavant alimentés en cours d'année par des transferts.

Il est vrai également que les dépenses de tourisme social peuvent bénéficier, en cours d'année, de transferts du F.I.A.T., du F.I.D.A.R. autant que du fonds interministériel pour la qualité de la vie.

Il n'en demeure pas moins que, globalement, les autorisations de programme de ce budget diminuent de près de 6 p. 100 et les crédits de paiement de près de 2,5 p. 100, tandis qu'au total, le budget du tourisme — dépenses ordinaires et crédits de paiement — n'augmente que de 7,7 p. 100.

Une telle évolution est en elle-même inquiétante, car le tourisme ne doit pas être considéré comme un luxe superflu en temps de crise, et ce budget ne doit pas se contenter d'aider, au moindre coût, les secteurs dans lesquels les activités touristiques peuvent s'avérer souvent le plus rentables, comme le tourisme d'affaires et de congrès, le thermalisme.

Cependant, s'agissant du tourisme social — j'y reviens — des facteurs autres que budgétaires entrent en considération comme, par exemple, pour le camping, la réticence des investisseurs privés devant la faible rentabilité de ces activités et aussi l'escalade des coûts fonciers.

Au chapitre des satisfactions, je note tout de même la consécration de la région comme niveau privilégié de concertation et de réflexion en matière d'organisation de l'offre de produits touristiques, comme en témoigne la progression considérable — plus de 25 p. 100 — des moyens de fonctionnement des délégations régionales.

Les opérations « pays d'accueil » et les centrales départementales de réservation semblent, d'autre part, se développer de façon satisfaisante, ce qui prouve que les collectivités locales demeurent les auxiliaires indispensables de l'action des pouvoirs publics pour le développement du tourisme rural, si l'on veut bien cependant leur fournir l'assistance technique dont ils ont besoin.

En conclusion, je soulignerai, comme je l'ai fait dans mon rapport écrit, qu'il est possible de concevoir des équipements touristiques à la fois moins coûteux, plus facilement intégrables dans les sites, utilisables toute l'année par les touristes comme par les populations du milieu d'accueil, et correspondant en même temps aux besoins d'une clientèle nombreuse de plus en plus soucieuse de retrouver, avant tout, le contact de la nature.

Les études dans ce sens doivent être encouragées, de même que celles qui tendent à trouver des solutions permettant un meilleur étalement des vacances.

Sous la réserve des observations que je viens de présenter, votre commission vous propose d'adopter ce budget. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mes chers collègues, je vais essayer, dans le laps de temps qui m'est imparti, de vous présenter l'essentiel de mon rapport écrit, que je vous invite, mes chers collègues, à consulter, mais aussi de dégager quelques réflexions et suggestions de ce qu'il est convenu d'appeler désormais les points forts du phénomène touristique.

En effet, le tourisme est l'une des principales activités de la France : elle est à la fois créatrice d'emplois, capitale pour l'aménagement du territoire et grande productrice de devises.

Mais le tourisme, c'est aussi une réalité sociale ! « Bien vendre la France est une nécessité » mais encore faut-il que ce soit au bénéfice du plus grand nombre de Français. Le besoin de loisirs est devenu, en effet, une donnée constante de notre civilisation : l'allongement des congés payés figure parmi les revendications des salariés à côté de celles portant sur l'augmentation des revenus.

Les vacances ne sont plus considérées de nos jours comme des périodes de repos intercalées à des moments déterminés de l'année de travail ; elles sont perçues comme des temps privilégiés pour s'adonner aux loisirs, loisirs parmi lesquels le tourisme est toujours « roi », parce que, pour la majorité, les vacances, c'est surtout partir.

Tout d'abord, que furent les vacances en 1978 ? Et s'agit-il d'un « bon millésime » ?

Pour les Français, le taux de départ en vacances a été, pour l'année 1978, de 54,3 p. 100. Je reviendrai tout à l'heure sur ce taux.

Je me contenterai pour l'instant de souligner que la structure socio-professionnelle des départs en vacances montre, certes, une réduction des inégalités, mais que les disparités entre les extrêmes demeurent importantes.

Par ailleurs, on constate un taux de croissance plus important des départs des Français vers l'étranger pour une faible augmentation des arrivées des étrangers en France. Parallèlement, les Français dépensent beaucoup plus à l'extérieur de leurs frontières que les touristes étrangers venant chez nous. Vous conviendrez avec moi qu'il y a là matière à s'inquiéter. Toutefois, les premiers résultats des vacances portant sur la seule saison d'été de 1979 révèlent que les Français sont partis moins loin, moins longtemps et ont dépensé moins d'argent. Monsieur le ministre, vous pourrez sans doute nous apporter des précisions sur ces tendances.

Ces quelques chiffres démontrent que votre action doit être axée sur la promotion de la France non seulement auprès des étrangers, mais également auprès des Français, sur une mise en valeur accrue de notre potentiel touristique et sur l'abaissement de l'obstacle financier pour les non-partants.

Je n'ai cessé, depuis que je suis rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, de ce budget du tourisme, d'attirer l'attention du Gouvernement sur le poids économique que le tourisme et les loisirs représentent dans notre économie.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** C'est vrai !

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** Lors de la présentation du VIII<sup>e</sup> Plan, j'avais d'ailleurs fait remarquer qu'il y avait toujours un grand absent, sans doute parce que ce secteur ne devait pas être jugé assez important pour qu'il figurât parmi les grandes actions économiques du pays pour les années à venir. Le grand absent, c'était bien sûr le tourisme. Mais justice a été faite et compte tenu de l'importance économique de ce secteur, la création d'un groupe de travail a été décidée dans le cadre de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan. Ce groupe a siégé pour la première fois le 21 novembre dernier.

De votre côté, monsieur le ministre, vous m'avez, bien sûr, entendu, mais vous faites partie de ceux qui sont convaincus depuis longtemps, puisque votre action en 1979 a été le très exact reflet de la prise en compte du tourisme comme l'une des plus importantes activités économiques de la France.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Merci.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** En effet, les orientations du budget de 1980 de votre ministère, que mon collègue et ami de la commission des finances, M. Durand, a, selon son habitude, si excellemment analysées, concernent des actions qui contribuent à l'apport économique du tourisme à notre économie.

Mais permettez-moi d'insister sur le fait que si cette dimension économique du tourisme doit être privilégiée, il importe que cela ne soit pas fait aux dépens de sa fonction sociale.

La première estimation du compte économique du tourisme, réalisée en juin 1979, est certainement pour beaucoup dans vos choix ; bien qu'il soit nécessaire d'être prudent sur les chiffres actuels, compte tenu de la difficulté de cerner la réalité touristique au moyen de statistiques plus ou moins fiables, ces chiffres sont particulièrement éloquentes : les dépenses touristiques directes et induites effectuées sur le territoire national en 1978 sont évaluées à 172 800 millions de francs, soit 8 p. 100 du produit intérieur brut, soit encore l'équivalent de la production de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche réunies.

Au niveau des emplois, on ne compte pas moins de 350 000 emplois directs et 1 300 000 emplois induits. Ces emplois représentent environ 5 p. 100 de la population active française ayant un emploi.

Sans le tourisme, la balance commerciale aurait été déficitaire, puisqu'il représente à lui seul 40 p. 100 de la facture pétrolière avec un chiffre imposant de 26 663 millions de francs de rentrées de devises.

Le tourisme est donc devenu, permettez-moi d'insister, une industrie majeure et même la première industrie française de services.

Enfin, il représente, alors que beaucoup de nos industries sont elles-mêmes en crise, une des rares industries qui continuent à être en expansion.

Après avoir fait cette présentation quasi idyllique du tourisme en tant que secteur économique, présentation à laquelle vous acquiescez certainement, monsieur le ministre, permettez-moi d'être quelque peu perplexe sur les crédits de votre budget.

Mes observations à ce sujet ne viendront d'ailleurs que confirmer celles, plus détaillées, que vient de vous présenter, et de façon fort objective, mon collègue Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances.

En effet, s'il existe maintenant une adhésion totale aux conclusions à tirer des caractéristiques de l'industrie du tourisme, on peut s'interroger sur les raisons de l'insuffisance notoire des moyens dont dispose la direction du tourisme pour orienter l'activité de ce secteur économique essentiel, et cela même si l'on tient compte des crédits inscrits à d'autres ministères qui concernent le tourisme et qui s'élèvent à 204 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable.

A ce sujet d'ailleurs, monsieur le ministre, je réitère, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, la demande d'un document annexe au projet de loi de finances récapitulant l'intégralité des dotations intéressant ce secteur. Vous en aviez vous-même reconnu l'utilité à cette tribune l'an dernier.

Je ne doute pas que vous aurez à cœur de nous accorder cette satisfaction lors de la présentation du prochain budget.

Alors que certaines industries en crise coûtent des milliards, pourra-t-on négliger encore longtemps de porter l'attention budgétaire qu'il mérite à un domaine économique aussi fragile que prometteur ?

Un grand quotidien titrait, il y a quelques semaines : « Le tourisme : des crédits modestes pour une activité en plein essor ». Combien de temps cette fâcheuse définition s'appliquera-t-elle encore au tourisme ?

Votre budget de 154 millions de francs ne connaîtra, en 1980, qu'une progression de 7,7 p. 100, alors qu'elle était l'an dernier de 15,4 p. 100. Les dépenses de fonctionnement, avec 83,3 millions, progressent de 18,2 p. 100, ce qui est très intéressant. En revanche, les dépenses d'équipement diminuent de 2,5 p. 100 en crédits de paiement et de 5,9 p. 100 en autorisations de programme par rapport à l'an dernier. Malgré votre bonne volonté et toute votre compétence, on peut se demander si les moyens réduits dont vous disposez vous permettront de mettre en valeur le potentiel exceptionnel que détient la France ?

Nous ne le croyons pas, du moins nous en doutons, car une politique dynamique du tourisme nécessiterait un effort supplémentaire au niveau des crédits d'investissements. Au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, je demande donc que soient rendus acceptables les crédits d'équipement proposés pour 1980. C'est la raison pour laquelle j'aurai l'occasion de présenter un amendement lors de l'examen des crédits, amendement déposé dans le seul but de vous permettre de réclamer des crédits supplémentaires.

Votre principale action, mise en application durant l'année 1979 par votre dynamique et efficace directeur du tourisme, concerne la promotion de la France en tant que produit touristique ; je ne doute pas que vous ayez l'intention de nous l'exposer en détail à travers la création de deux organismes : « Bienvenue - France » et « France - Information - Loisirs ». Toutefois, il conviendrait que cette action de promotion implique la mise en valeur de certaines activités potentielles trop peu prises en compte actuellement. Parmi celles-ci, je parlerai plus particulièrement du thermalisme et du tourisme de congrès.

Les potentialités du thermalisme sont trop souvent dédaignées. Il en résulte une baisse sensible du nombre des curistes pour 1978 et une fuite des curistes français vers les stations thermales étrangères mieux équipées.

Pourtant, le thermalisme représente une activité importante pour certaines économies régionales. On ne dénombre pas moins de 60 700 emplois dans les quatre-vingt-seize stations thermales françaises et, fait important sur lequel je me permets d'insister, 78,04 p. 100 des salaires et des revenus créés par cette activité restent dans l'économie locale.

Quels remèdes peut-on apporter aux difficultés que connaît notre thermalisme ? Nous pensons qu'ils tiennent essentiellement d'abord en une reconnaissance par la médecine de la crénothérapie en tant que thérapeutique, ensuite dans la mise en œuvre de moyens adéquats pour favoriser la rénovation et la modernisation de notre équipement thermal. Parmi ceux-ci figurent l'adaptation à toutes les stations thermales de la prime spéciale d'équipement hôtelier, et une meilleure information auprès du public serait certainement bénéfique.

Je pense par ailleurs qu'aux initiatives courageuses sur le plan financier que viennent d'engager les collectivités locales et les établissements publics régionaux devrait correspondre un effort équivalent de l'Etat.

Un autre secteur touristique, gros fournisseur de devises, reste trop ignoré en France : il s'agit du tourisme de congrès. Or — c'est vous-même, monsieur le ministre, qui nous l'avez précisé — un congressiste dépense trois fois plus de devises qu'un touriste ordinaire, et il le fait en dehors des saisons de vacances, ce qui n'est pas négligeable non plus.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** C'est vrai !

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** Il est regrettable que la part de la France dans ce marché ne soit que de 2 p. 100.

Il serait bon de ne pas oublier une autre activité tout aussi intéressante sur le plan de la rentrée de devises — environ 546 millions en 1977-1978, activité qui se trouve actuellement en crise. Il s'agit des jeux et casinos.

En effet, si certains événements jettent un discrédit sur cette profession, qui connaît déjà des problèmes de rénovation et d'adaptation, la moralisation de la profession doit aller de pair avec une rénovation encouragée. De plus, une solution doit être trouvée au problème de la modification du barème des tranches du prélèvement progressif sur les jeux au profit de l'Etat et des communes. Ce barème n'a pas été modifié depuis 1972 ce qui, compte tenu des charges accrues des casinos ainsi que d'une concurrence de plus en plus dure, les place dans une situation difficile.

Promouvoir le tourisme en France, c'est aussi permettre le développement de l'hôtellerie.

Il faut accroître les possibilités de création d'emplois dans l'hôtellerie et, parallèlement, améliorer la qualification et la quantification de ces emplois.

Or, si les investissements dans l'industrie du tourisme — et surtout dans l'hôtellerie — se sont fortement accrus au cours de la période 1977-1979, il n'est pas certain que toutes les demandes de crédits soient satisfaites ; cela est grave car constitutif d'un frein au volontarisme de croissance de l'hôtellerie française.

En effet, les prêts consentis par le crédit hôtelier ont principalement deux origines. D'une part, les avances du F.D.E.S. et, d'autre part, les emprunts obligatoires émis sur le marché financier avec la garantie de l'Etat, mais cette deuxième possibilité est réglementée et limitée, et les taux d'intérêt sont plus élevés.

Il serait souhaitable que les pouvoirs publics envisagent une augmentation de la dotation du F.D.E.S. affectée au tourisme-hôtellerie. L'avance sur fonds du F.D.E.S. a été fixée, en 1975, à 300 millions de francs et n'a jamais été augmentée depuis cette date, ce qui signifie, en francs constants, une diminution sensible compte tenu de la hausse des prix.

L'an dernier, j'avais demandé la libération des prix de l'hôtellerie. Elle est effective pour la restauration et pour les hôtels de catégorie supérieure, mais semble retardée pour les établissements les plus modestes.

Monsieur le ministre, je serais heureux de vous entendre me confirmer les propos du ministre de l'économie, M. Monory, annonçant le 24 octobre 1979 la libération des prix portant sur 40 000 chambres d'hôtels de préfecture, d'auberges rurales et d'hôtels une étoile.

Sans doute avait-il des raisons de ne pas vouloir libérer immédiatement les prix des hôtels deux étoiles, mais nous espérons que la réussite de l'opération engagée devrait entraîner à bref délai une libération totale.

Comment parler de l'activité économique du tourisme sans parler de l'étalement des vacances ? Ce problème est commun à tous les pays de la Communauté économique européenne, mais la France est le seul pays du monde qui se permette le luxe d'immobiliser à la fois des millions de travailleurs et des milliards de francs de matériel.

Pourtant, le Gouvernement est inondé de rapports concernant directement ou indirectement ce problème. Le conseil supérieur du tourisme en a déposé deux sur ce sujet.

De plus, les experts paraissent d'accord pour dénoncer les méfaits économiques et sociaux du mauvais étalement des vacances, mais paradoxale, chacun des vacanciers pris individuellement fait comme s'il les ignorait alors qu'eux-mêmes pris globalement sont pour un meilleur étalement des vacances.

Nous sommes conscients du fait que le problème est très complexe et que votre action ne peut être que de longue durée dans un domaine où existent tant de rigidités. Je tiendrais néanmoins à connaître, si c'est possible, les résultats des négociations engagées par la mission de l'aménagement du temps ?

L'an dernier, j'attirais votre attention sur les résultats de l'année 1977, qui était marquée pour la première fois depuis 1965 par une baisse du nombre des départs en vacances et je m'interrogeais sur la question de savoir s'il ne s'agissait que d'un accident de parcours ou de la rupture d'une série en constante progression. Les résultats de la saison 1978 me permettent d'affirmer qu'il ne devrait s'agir que d'un accident de parcours. Mais, attention, le chiffre de 1978 est très voisin de celui de 1976.

S'il ne faut pas donner aux chiffres plus de valeur qu'ils n'en ont et s'il n'y a pas lieu de considérer le départ comme une valeur en soi à laquelle il conviendrait d'amener tout un chacun, il faut respecter la liberté des uns et des autres et donner la possibilité d'un choix.

Il reste encore trop de Français qui ne peuvent partir pour des raisons d'ordre budgétaire. En effet, parmi les 46 p. 100 qui ne partent pas, de 25 à 30 p. 100 n'en ont pas les moyens financiers ! Si d'autres obstacles existent, l'obstacle prioritaire est et demeure donc d'ordre financier.

Votre action doit ouvrir à ceux-là la possibilité de partir. Or, il faut bien reconnaître que votre budget n'en a pas les moyens. En matière de tourisme social, nous sommes loin des prévisions du Plan et de celles du rapport Blanc.

Pour la première fois, le budget d'investissement du tourisme social diminuera en francs constants en 1980, alors qu'il y a tant de retard à combler.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, que le « titre vacances » devrait être institué avant la fin de cette législature ; nous en sommes contents et nous en attendons confirmation.

Quels sont les résultats de l'étude faite en début d'année 1979 sur la place de ce système parmi les autres aides à la personne ?

Ne pensez-vous pas, par ailleurs, qu'il serait bon de prévoir, dans un avenir plus proche, l'instauration d'un deuxième billet S.N.C.F. « congés payés » dans le cadre de l'octroi d'une cinquième semaine de congés payés vers laquelle on semble bien se diriger, ce qui aurait sans doute un effet bénéfique sur l'étalement des vacances et, en tout cas, favoriserait les vacances d'hiver.

En ce qui concerne le camping-caravaning, mode d'hébergement particulièrement adapté aux budgets modestes, l'exécution du VII<sup>e</sup> Plan connaît un retard très sensible : le déficit total en places de camping non créées sera de 240 000, soit la moitié de la prévision initiale du Plan.

Conséquence toute naturelle de cet état de fait, la pénurie et la concentration donnent parfois aux terrains aménagés l'aspect déplaisant de « banlieues de toiles où les vacanciers s'entassent pour recréer la ville qu'ils viennent de quitter ». Cette citation n'est pas de moi, mais elle illustre tout à fait le problème.

Inévitablement, il en résulte des phénomènes de rejet faute de places.

Il faut améliorer, en attendant, l'information du public sur des formules plus simples, comme le camping à la ferme, et diriger les vacanciers sur les terrains moins encombrés de l'arrière-pays.

La clientèle des terrains de camping-caravaning devient de plus en plus difficile et les réglementations plus exigeantes, donc plus onéreuses, encore que très inégalement respectées selon les départements. Il est donc nécessaire de généraliser la libération des prix — c'est une bonne solution — notamment celle des campings municipaux, qui ne concerne actuellement qu'un tiers des terrains de camping-caravaning. On ne peut accuser ces derniers de spéculation.

Cette libération des prix permettra d'assurer un meilleur équilibre de gestion des terrains et de faciliter, par conséquent, la création de nouveaux emplacements répondant ainsi à la demande.

Il faut absolument tendre à l'objectif de 100 000 places de camping par an, soit 500 000 pour les cinq années à venir.

L'expansion très forte de la demande en matière de tourisme social se retrouve pour le tourisme vert. En effet, un touriste sur trois souhaite prendre ses vacances à la campagne, ce qui constitue une évolution incontestable qui doit être encouragée, d'autant plus que le « tourisme vert » permet de prendre à la fois en considération des préoccupations concernant l'aménagement du territoire et certaines difficultés propres au monde agricole.

Des efforts d'information doivent être faits en faveur du milieu rural, qui est encore insuffisamment préparé et organisé pour faire face, dans des conditions satisfaisantes, à l'exercice de cette fonction d'accueil qui constitue dès maintenant une réalité socio-économique.

Les gîtes ruraux correspondent particulièrement à ce genre de tourisme et à des loisirs accessibles à tous.

Il est regrettable que les aides de l'Etat, qui devraient être davantage actualisées selon le coût de la construction, soient attribuées avec beaucoup de parcimonie alors que la population de l'espace rural ressent de plus en plus intensément la responsabilité qui est la sienne, à savoir la prise en charge du devenir du tourisme rural.

La croissance des sports d'hiver a été très forte en cinq ans ; le nombre des personnes parties en vacances l'hiver s'est accru de plus de 70 p. 100. Mais la concentration de ces vacances dans le temps permettra-t-elle de faire face à la demande tant française qu'étrangère en ce qui concerne les installations disponibles ?

Nous sommes en train de nous faire très nettement distancer, en ce qui concerne la clientèle étrangère, par la Suisse, l'Italie et l'Autriche. Hélas ! les Français ont une fâcheuse tendance à suivre cette évolution.

Le tourisme en montagne et particulièrement adapté à cette recherche d'une meilleure qualité des équipements et des loisirs. Le ski de fond y connaît un enthousiasme croissant. Nous en profitons pour redire que nous sommes opposés au paiement d'un

droit de passage sur les pistes de ski de fond, tout en étant conscients qu'il faudra trouver un moyen pour financer l'entretien desdites pistes : encore un dossier « difficile » pour votre ministère !

Le tourisme en montagne ne doit pas être seulement concentré sur la période hivernale ; les stations de ski s'organisent de plus en plus pour développer des activités en été, de façon à rentabiliser les équipements. Il est donc nécessaire que ce mouvement se confirme, et nous savons que vous avez l'intention, monsieur le ministre, d'y veiller d'une façon toute particulière.

Je voudrais ouvrir une parenthèse pour la refermer aussitôt : elle concerne la concurrence déséquilibrée faite par les organismes financiers et la caisse d'épargne aux agences de voyage. Il est maintenant nécessaire de dépasser les querelles de juristes et de trouver un terrain d'entente.

Avant de terminer, je voudrais saluer la coopération étroite que vous avez bien voulu établir avec les comités régionaux de tourisme, notamment avec la création de la conférence permanente de leurs présidents. Cet organisme, vous l'avez qualifié vous-même « d'interlocuteur privilégié », soyez assuré en retour de tout leur appui et de leur loyale collaboration. Ils souhaitent toujours que leurs dépenses de fonctionnement puissent bénéficier de l'aide directe des établissements publics régionaux à l'image du régime des parcs régionaux de tourisme. Grâce à vous, un premier pas a été fait dans ce sens et nous vous en remercions.

Enfin, il est indispensable de reconnaître la nature hybride des offices municipaux de tourisme en distinguant les missions qui ressortissent au service public et celles qui ressortissent à leur activité commerciale, de façon à éviter certains incidents que nous avons connus.

Bien que le tourisme ait été quasiment absent de la discussion concernant les départements et territoires d'outre-mer, je me félicite qu'une solution de compromis ait été trouvée, afin que la fiscalité de ces territoires demeure préférentielle et qu'ainsi les activités touristiques, essentielles pour ces régions, ne soient pas découragées.

En déclarant, monsieur le ministre, lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil supérieur, que « le tourisme était une chance pour la France », vous aviez certainement présente à l'esprit cette déclaration du futurologue Herman Kahn, à savoir qu'« en l'an 2000, le tourisme sera la première activité mondiale et le plus important créateur d'emplois dans le monde. »

Cette chance, nous sommes d'accord pour la saisir avec vous, monsieur le ministre, et je pense que la très grande majorité de notre assemblée en a bien conscience.

Quantitativement, elle s'offre largement à la France, qui dispose d'atouts essentiels et incomparables en la matière. Mais, qualitativement, nous n'avons pas le droit de gâcher cette chance en ne sachant pas la diriger, l'orienter et la maîtriser pleinement.

De grâce, ne tuons pas « la poule aux œufs d'or », car si le tourisme constitue bien une activité particulièrement adaptée aux contraintes nouvelles de notre économie, il demeure bien fragile encore.

Deux impératifs s'imposent donc à nous pour l'avenir et pour le devenir du tourisme : d'une part, concilier tourisme et utilisation harmonieuse de l'espace ; d'autre part, éviter qu'aux exploitants professionnels du tourisme ne viennent s'ajouter les spéculateurs, que je qualifierai d'exploiteurs. S'il en était ainsi, seuls quelques privilégiés en tireraient bénéfice, alors que l'opération doit se faire au seul bénéfice de la France et des Français.

La commission des affaires économiques et du Plan, sous les réserves que je viens d'énoncer, a donné un avis favorable à votre projet de budget, et je vous propose, mes chers collègues, de la suivre dans cette voie. (Applaudissements.)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, dix-neuf minutes ;

Groupe socialiste, dix-neuf minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, seize minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, onze minutes ;

Groupe communiste, huit minutes.

La parole est à M. Vérillon.

**M. Maurice Vérillon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne pense pas être trop sévère — nos excellents rapporteurs MM. Durand et Malassagne ne l'ont-ils pas été ? — en annonçant que, d'espoirs déçus en promesses non tenues, la restructuration des services du ministère est restée sans incidence budgétaire.

Le fossé entre les objectifs et les réalisations se creuse. Le budget du tourisme reste ce qu'il était, insuffisant et partiel.

Pour 1980, avec 154 111 836 francs, il représentera à peine trois dix millièmes des dépenses de l'Etat. Et si celles-ci doivent croître de 14,3 p. 100, le budget du tourisme, lui, ne connaîtra qu'une progression de 7,7 p. 100. Rappelons qu'elle avait été de 15,4 p. 100 en 1979, une année plus faste. Cette progression apparente se ramènera, en fait, à une diminution en francs constants.

Si l'on ajoute que ce budget est celui d'un secteur qui figure parmi les toutes premières industries françaises créatrices d'emploi et importatrices de devises, et dont vous-même, monsieur le ministre, à l'occasion du salon Equip-Hôtel, avez souligné le poids et la bonne santé, ce qui est exact, alors ce budget apparaît dérisoire.

Il nous est toujours aussi difficile d'avoir des crédits d'Etat consacrés au tourisme une vision d'ensemble, puisque ces crédits proviennent d'autres sources. A considérer, par exemple, les aides aux villages de vacances, on peut recenser, sauf erreur, six provenances différentes : aux subventions du ministère du tourisme s'ajoutent, en effet, celles du ministère de l'agriculture, du fonds de rénovation rurale, du fonds de développement économique et social, les prêts du crédit agricole, les interventions sous forme de subventions et de prêts de la caisse d'allocations familiales. Or une partie des crédits reste inconnue, même pour 1979.

La conscience des inconvénients de cet éparpillement dans l'action nous avait conduits à demander la constitution d'un fonds interministériel d'intervention pour les loisirs qui, outre une meilleure information, aurait permis le regroupement des moyens d'action en faveur du tourisme social et une meilleure coordination des nombreux services impliqués dans la politique du tourisme.

Ce budget, pas plus que les précédents, ne permettra de tenir les promesses du VII<sup>e</sup> Plan et nous constatons que s'accroît le jeu de balance entre les priorités, qui avait caractérisé les budgets de 1978 et de 1979, permettant d'amputer successivement certaines actions pour en favoriser — bien peu — d'autres.

Le tourisme social est sacrifié. Les objectifs des programmes d'action prioritaires n<sup>os</sup> 23 et 24 n'auront été atteints qu'à 45,7 p. 100. L'aide aux investissements recule considérablement sur tous les plans, campings et villages de vacances en zones rurales et littorales.

Si l'on voulait atteindre les objectifs définis en la matière par la commission présidée par Jacques Blanc, c'est un montant de crédits dix fois supérieur qu'il faudrait y consacrer.

Le déficit des réalisations de structures d'accueil à vocation sociale se cumule donc d'année en année.

Parallèlement, on voit les organismes à but non lucratif, support essentiel du tourisme social, stagner car ils sont fort peu aidés par la puissance publique.

Mais c'est aussi la double activité en milieu rural — le tourisme artisanal et la petite hôtellerie — qui vont en souffrir.

C'est, enfin, confirmer la tendance à l'accroissement de l'inégalité d'accès aux loisirs des Français. De 1977 à 1978 en effet, l'évolution du taux de départ en vacances a été défavorable pour certaines catégories socio-professionnelles : employés et ouvriers.

Quant à la durée des séjours, elle tend à diminuer.

Il n'en apparaît que plus urgent de mettre en œuvre le projet de chèque-vacances que vous avez, monsieur le ministre, vous-même affirmé vouloir faire aboutir avant la fin de la présente législature. Il est indispensable de compléter l'aide à la pierre par un système d'aide à la personne qui permette au plus grand nombre d'exercer son droit aux vacances.

Il est alarmant de constater que le tourisme social, qui devrait être le poste le plus important du ministère, reçoive la portion congrue. N'est-ce pas le signe d'une conception trop étroitement marchande des loisirs ?

Cette tendance paraît confirmée par d'autres postes du budget ; les crédits d'aménagement des espaces touristiques diminuent de 12,5 p. 100 en autorisations de programme en 1980 ; ceux qui

sont destinés au littoral s'effondrent : ils sont inférieurs de 22,2 p. 100 ; les interventions en montagne, moyenne et haute, voient leurs crédits réduits de 11,8 p. 100, ce qui ne laisse pas d'inquiéter tous les élus de ces régions où le tourisme peut jouer le rôle d'activité d'appoint indispensable ou même être source de revitalisation des zones dont l'équilibre économique et humain est très fragile.

La relance d'une politique thermique tant attendue, elle aussi, dans des régions où thermalisme et climatisme pourraient prendre le relais de certaines activités déclinantes, bien qu'annoncée, n'est toujours pas à l'ordre du jour.

L'aide à la promotion privée, en dépit de la progression des demandes est bloquée. L'enveloppe des primes spéciales reste à son niveau de 1979, soit 50 millions de francs, ce qui est nettement insuffisant, si l'on considère que ce chapitre inclut aussi les primes d'équipement de terrains de camping.

Si les délégations régionales et les commissions interministérielles voient leurs crédits augmenter notablement — plus 27,5 p. 100 — c'est essentiellement pour couvrir des dépenses en matériel, principalement pour les publications.

Il est, enfin, une autre illustration de cette conception marchande des loisirs. Les frais de subventions aux organismes touristiques augmentent de 390 p. 100. Cet exceptionnel accroissement est dû à la création de deux organismes qui reçoivent des subventions et doivent améliorer, l'un la promotion sur les marchés étrangers, l'autre, l'information des Français sur les ressources touristiques de leur pays.

Cette double action sur les marchés est nécessaire. La volonté d'attirer des touristes étrangers comme celle de retenir les Français dans leur pays s'en trouvent ainsi confirmées.

Mais à trop viser l'équilibre de la balance des paiements, donc l'entrée de devises, ne court-on pas le risque d'oublier que les touristes sont aussi des hommes ? On n'enregistre pas un effort parallèle en ce qui concerne l'accueil et l'on sait que nos structures d'accueil sont insuffisantes. Les touristes étrangers continueront-ils à apporter leurs devises si nous ne savons pas les accueillir ?

Le défaut d'accueil organisé est déjà source de conflits entre touristes et résidents permanents, concurrents en matière d'utilisation des sols. La saturation des sites touristiques à certaines périodes de l'année entraîne des tensions très vives et une pollution incontrôlable. La prolifération anarchique des résidences secondaires, outre qu'elle représente un gaspillage immobilier, consomme les espaces verts.

A négliger ces incidences suscitées par l'évolution d'un secteur en pleine expansion, il y a risque de le voir se détruire lui-même.

Et la demande ne cesse de croître, qui transforme le tourisme, autrefois activité individuelle, en une fonction collective ayant besoin pour se développer sans heurt d'un cadre structurel encore à bâtir. Ce cadre, qui devra permettre de donner aux loisirs une dimension concrète de la notion de qualité de la vie, aura à prendre en compte non seulement l'aménagement de l'espace mais aussi l'aménagement du temps.

Pour le domaine rural, je comprends parfaitement les raisons qui ont conduit M. Paul Malassagne à déposer son amendement.

Je m'en suis tenu à ces quelques considérations que me dictent vingt-cinq ans de pratique touristique dans mon département, la Drôme, et dans notre région Rhône-Alpes. Je laisse à mon collègue, M. Perrein, le soin de souligner quelques points que nous considérons comme importants et d'en tirer les conclusions au nom de notre groupe sénatorial. (*Applaudissements sur les travées socialistes. — MM. Millaud et Vallon applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hugo.

**M. Bernard Hugo.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le tourisme, dans notre pays, représente un chiffre d'affaires de 173 milliards de francs — pour autant qu'on puisse le calculer avec précision — c'est-à-dire 8 p. 100 du produit intérieur brut, soit autant que les productions de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche réunies, soit également 50 p. 100 de plus que la production d'automobiles et de moyens de transports terrestres. Il représente plus de 1 500 000 emplois.

Dans cette époque de crise et de chômage, il est l'une des rares activités, pour ne pas dire la seule, qui crée encore des emplois. C'est dire son importance, la chance — oui ! la chance — qu'il représente pour la France, pour reprendre, monsieur le ministre, vos propres termes.

Or, en étudiant ce budget, nous constatons que les dépenses en capital diminuent de 14,20 p. 100 au chapitre de l'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural.

Les subventions d'équipement pour le tourisme social — j'y reviendrai — sont identiques à celles de 1979.

Les dépenses ordinaires augmentent, en particulier en ce qui concerne les interventions publiques — plus 119,7 p. 100 — avec la création de deux postes nouveaux pour 1980. Le premier est « France-informations-loisirs », doté de un million de francs. Association née d'une idée du rapport Blanc en vue de réaliser un organisme central d'informations et de données, elle met en place un système informatique de réservations. Les représentants de l'Etat et les syndicats d'initiative y sont omniprésents. Une petite place a tout de même été faite aux associations de tourisme au sein des commissions, mais après de nombreuses démarches de leur part.

Le deuxième poste est le groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France », doté de deux millions et demi de francs. Ce groupement, créé en 1979, présidé par un ancien ministre, a pour mission de vendre les sites privilégiés de France aux étrangers fortunés. Son axe de recherche doit s'orienter vers de nouvelles clientèles — Amérique du Sud, Moyen-Orient, Asie — et doit permettre de drainer des crédits importants vers les grandes chaînes hôtelières qui sont des appendices de groupes financiers des sociétés multinationales.

Par ailleurs, on sait que terrains et hôtels français sont de plus en plus achetés par des groupes étrangers. Ainsi, indirectement, les fonds publics sont mis toujours davantage au service du secteur privé, au détriment de l'intérêt national, alors qu'ils sont réduits, voire refusés, aux secteurs associatif, social et culturel.

En ce qui concerne les crédits en autorisations de programme affectés à l'équipement touristique et inscrits à d'autres budgets, on note que l'aide à l'équipement hôtelier reste la même, que ceux qui sont affectés aux missions interministérielles d'aménagement stagnent et que, en revanche, au niveau des transports, les ports de plaisance et petits ports voient leur budget augmenter de 39 p. 100. Cependant, il est prévu une augmentation de 100 p. 100 de la taxe de navigation et de francisation concernant la coque des bateaux de plaisance, ainsi qu'une augmentation de 180 p. 100 des droits afférents aux moteurs de ces bateaux.

La modulation de ces taxes, longuement discutée lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, pénalise les petits plaisanciers. Ne pensez-vous pas non plus, monsieur le ministre, qu'elle risque de compromettre une industrie nautique française qui a pourtant réussi à se hisser au deuxième rang mondial ?

Pour le tourisme social, le budget de 1980 est identique à celui de 1979 : 41 465 000 francs. Compte tenu de l'inflation, il est donc en diminution. Il ne représente d'ailleurs que sept cent millièmes du budget de l'Etat contre dix cent millièmes l'année précédente. Sa part, comparée à la totalité des crédits affectés aux équipements touristiques, ne cesse de diminuer : en 1978, elle était de 15,7 p. 100 ; en 1979, elle aura été de 15,10 p. 100 ; en 1980, elle sera de 14,80 p. 100.

Avec moins de 19 millions de francs de subventions d'investissement, les villages-vacances réaliseront moins de 1 300 lits supplémentaires et les 22 500 000 francs de subventions prévus pour le camping-caravaning permettront la création d'à peine 15 000 places supplémentaires seulement.

Or il est encore une fois nécessaire de rappeler ici que le rapport Blanc prévoyait, dès 1979 — nous avons constaté, précisément en 1979, que c'était déjà impossible avec le budget proposé — la création de 15 000 lits en villages-vacances et de 150 000 places de camping par an, en plus des équipements déjà existants.

Est-il besoin de rappeler également que le Conseil économique et social estime nécessaire la création de 10 000 places en camping, uniquement pour la région Ile-de-France ?

Caravanier, j'ai voulu passer mes vacances, monsieur le ministre, en Ardèche, au mois d'août. Je peux vous affirmer que tous les terrains affichaient « complet ». Toutes les places étaient louées d'une année sur l'autre. J'ai dû stationner dans un champ, avec l'aimable autorisation de son propriétaire, alors qu'on lutte contre le camping « sauvage » !

Si on chiffrait les estimations du rapport Blanc, pourtant très inférieures aux besoins réels, sur la base du taux de subvention maximum en vigueur, et en y ajoutant des subventions devenues maintenant nécessaires pour la modernisation, la rénovation et le maintien en état des installations déjà existantes, on obtiendrait

un budget du tourisme social presque dix fois supérieur à celui qui nous est proposé : 405 millions de francs contre 41,5 millions de francs.

J'évoquais à l'instant les problèmes du camping-caravaning. A ce propos, je voudrais insister sur les préoccupations des campeurs-caravaniers.

Le camping-caravaning est, incontestablement, une activité en plein développement, activité de loisir, mais aussi moyen pratique de tourisme pour des millions de personnes. Or, les textes promis depuis des lustres sur le stationnement des maisons mobiles et les parcs résidentiels de loisirs ne sont pas encore parus. Où en est-on ?

La prime d'équipement des terrains de camping-caravaning littoraux, effective depuis deux ans, est une mesure de portée restreinte, qui n'a profité, à ma connaissance, qu'à moins de cinquante terrains.

Ce qui entrave le développement du camping, ce n'est pas l'encadrement des prix, qui ont été libérés cette année, mais bien la lourdeur des procédures administratives.

Par ailleurs, les tergiversations qui n'en finissent pas pour fixer à 17 p. 100 ou à 33 p. 100 le taux de la T. V. A. applicable aux camping-cars gênent ce nouveau mode de transport important, qui ne demande qu'à se développer rapidement.

L'absence de textes, due, me semble-t-il, à des conflits entre ministères et entre administrations, étouffe toute une activité économique. Il faut publier ces textes rapidement, monsieur le ministre. Toutes les associations qui se préoccupent du tourisme vert et de l'hôtellerie de plein air vous le demandent.

On peut constater également que les objectifs des P. A. P. n° 23 et n° 24 du VII<sup>e</sup> Plan concernant le tourisme social — mon collègue M. Vérillon l'a rappelé tout à l'heure — n'auront été atteints qu'à concurrence de 45,7 p. 100.

L'augmentation des dépenses ordinaires et le renforcement des interventions publiques comparés à la diminution des crédits d'investissement répond à la logique de la politique du Gouvernement, qui consiste à favoriser la pénétration et la prise en charge du marché touristique par les grands groupes financiers du tourisme avec l'aide de l'Etat, par le biais d'une administration centrale renforcée disposant de moyens plus importants avec le F. I. L. et le G. I. E., déjà évoqués tout à l'heure.

Ce budget, qui vient s'ajouter aux nombreuses attaques dirigées contre la vie associative, permet de porter un coup à l'activité des associations qui s'occupent de tourisme, alors que vous avez reconnu vous-même, monsieur le ministre, dans un discours prononcé le 23 août dernier, que l'œuvre des associations bénéficie aux Français les plus modestes et que cette œuvre ne peut être accomplie sans un concours financier important de l'Etat !

D'année en année, aux mêmes causes succèdent les mêmes effets. Mais ceux-ci se cumulent. Depuis trois ans, l'indice officiel des prix a fait un bond de 32 p. 100 et le pouvoir d'achat des familles ouvrières a baissé de 5 à 6 p. 100, alors que le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 50 p. 100. Quelle évolution pour une société que d'aucuns appelaient, il n'y a pas si longtemps encore, une « société de loisirs » !

M. Malassagne avait raison de faire remarquer tout à l'heure que les Français seront partis cette année. C'est vrai. Mais ils seront partis moins loin, moins longtemps et auront dépensé beaucoup moins ; c'est donc une accentuation de la dégradation des vacances constatée les deux années précédentes que l'on enregistre.

Plus dramatique encore est la situation de ceux qui ne peuvent pas partir parce qu'ils n'en ont pas les moyens, soit plus de 12 millions de personnes cette année. Un tiers seulement des familles qui ont droit aux « bons-vacances » des allocations familiales les utilisent !

Par ailleurs, vous retardez, monsieur le ministre, la discussion de la proposition de loi de votre ami M. Blanc tendant à instituer, non pas le « chèque-vacances », pour lequel nous œuvrons et dont nous avons discuté ici même à plusieurs reprises, mais un « titre-vacances ». Il s'agit, à mon avis, d'un succédané un peu édulcoré ; il constitue toutefois l'annonce d'une aide officielle, et c'est important. Quand accepterez-vous d'en discuter le principe ? La fin de la législature nous paraît trop lointaine !

Les Français, nous le répétons, ne sont pas égaux devant les vacances. Le rapport présenté à l'Assemblée nationale, au nom de la commission des finances, fait ressortir que, de 1977 à 1978, l'évolution du taux de départs en vacances d'été a été défavorable pour un grand nombre de catégories socio-professionnelles — il en est ainsi pour les employés, les cadres et les professions

libérales — tandis que le taux de départs des ouvriers est retombé au niveau qu'il avait atteint en 1975 et celui des personnels de service au-dessous du taux de 1974. Seul le monde agricole — exploitants et salariés — a vu son taux de départs progresser, tout en n'atteignant toutefois que 21,5 p. 100 en 1978. Quant à la durée des séjours, à l'évolution du nombre moyen de journées de vacances d'été a été défavorable en 1977-1978 pour cette dernière catégorie ainsi que pour les ouvriers. D'une façon générale, la durée des séjours est plutôt moindre qu'il y a treize ans pour la totalité des catégories socio-professionnelles.

Lorsqu'il s'agit de vacances d'hiver, l'inégalité devient une impitoyable ségrégation. Une enquête de l'I. N. S. E. E., publiée le 12 juin 1979, révèle qu'elles restent l'apanage d'un Français sur cinq : 10,8 millions de concitoyens de tous âges sont partis au moins une fois — il suffit de partir quatre jours pour que cela soit comptabilisé comme vacances — entre le 1<sup>er</sup> octobre 1977 et le 30 avril 1978. Mais ceux qui sont partis sont prioritairement les cadres supérieurs, qui représentent à eux seuls 60 p. 100 des partants. Au bas de l'échelle, on retrouve, comme d'ordinaire : les ouvriers — 90 p. 100 ne partent pas l'hiver — les exploitants et ouvriers agricoles. A elles seules, les familles de cadres — je ne leur en veut pas, c'est tout à fait normal et je les encourage — s'octroient 61 p. 100 des séjours de sport d'hiver, contre 5,3 p. 100 pour les employés, 2,9 p. 100 pour les ouvriers et 1,8 p. 100 pour les agriculteurs. Ce qu'il faudrait, c'est que tout le monde puisse partir.

Lors du colloque consacré par V. V. F. au « Tourisme familial d'ici à vingt ans », M. Pierre Lainé, directeur général de l'association « Renouveau » notait : « Les possibilités du tourisme social sont énormes. Si toutes les conditions étaient réunies, il croîtrait à l'intérieur de la Communauté européenne de 400 p. 100 en vingt-cinq ans. Malheureusement, il risque de devenir un produit de luxe. Les nuances entre le secteur commercial et le secteur social risquent, en matière de tourisme, de s'amenuiser ».

Parlant de l'environnement et de l'écologie, M. Georges Cazes, géographe, disait de son côté : « Ce qui doit être mis en accusation n'est pas le tourisme, mais une certaine forme de tourisme qui repose sur la spéculation. Devant l'hyperconcentration dans le temps et l'espace, et face à la tyrannie du soleil, on assiste à une consommation inconsidérée de l'espace et à un développement de son appropriation privative. Le tourisme spéculatif a fait la preuve de son inadaptation au milieu d'accueil ».

En effet, il reste à démontrer ce qu'un aménagement touristique apporte comme enrichissement à une région. On peut toujours comptabiliser des bénéfices immédiats sur le plan du travail des entreprises de construction, sur celui des emplois — pour la plupart malheureusement saisonniers — ou encore en matière de création d'équipements collectifs. Mais il faut surtout étudier au préalable si les coûts occasionnés par un aménagement touristique seront acceptables ou non par les collectivités locales. Il faut aussi mesurer l'impact du tourisme sur l'identité culturelle du milieu d'accueil ainsi que sur son environnement.

A ce sujet, les associations peuvent apporter une réponse très positive. Prenons un exemple, celui de l'Aquitaine. Au lieu de discuter du développement du tourisme social de façon ponctuelle, les associations et organismes sociaux de l'Aquitaine qui ont été consultés souhaitaient, à l'origine, prévoir, dans chaque unité, la programmation non seulement en termes d'équipement mais aussi et surtout en termes d'animation et d'équilibre de gestion. On devait apporter une réponse au besoin de vacances, mais surtout à celui, plus large, de loisirs. Les conditions de financement devaient correspondre à des prix de journée permettant l'accès de familles à revenus modestes. Cela revenait, pour l'Etat, à offrir la gratuité des sols viabilisés, à subventionner les superstructures — au minimum 25 p. 100 des investissements — et à permettre l'obtention de prêts à taux bonifiés limitant ainsi les charges de remboursement des organismes gestionnaires. Les associations avaient réclamé qu'un crédit d'études soit dégagé afin de mieux connaître les besoins des usagers et leurs suggestions sur des types d'aménagements à créer en Aquitaine. Les associations ont, par ailleurs, demandé que, contrairement à ce que l'on a l'habitude de faire, le secteur non lucratif soit le pôle de développement social autour duquel pourraient éventuellement se raccorder des opérations lucratives.

Plusieurs objectifs ont été définis à l'origine. Tout d'abord, il s'agissait de faire participer les associations à un processus global d'aménagement, à l'échelle d'une station. Deuxième objectif, lié au premier : il fallait éviter une ségrégation spatio-temporelle du tourisme social, en ne concentrant pas les associations dans un espace délimité. Il s'agissait aussi d'échapper au processus classique des aménagements littoraux, qui conduit

le plus souvent à ce que le secteur lucratif occupe les meilleurs emplacements et les plus grands espaces, alors que les associations se contentent de réaliser « au coup par coup » des hébergements qualifiés de complémentaires.

J'ouvrirai ici une parenthèse pour évoquer la modification du code de l'urbanisme par le décret du 25 août, modification qui empêchera la construction en faveur des populations laborieuses. Autre débat sans doute, mais autre facette d'une politique de classe !

J'en reviens à l'Aquitaine pour préciser que la démarche des associations s'est heurtée alors à la présence d'un partenaire imposé par l'Etat, la compagnie La Hélin. Sur proposition de la mission, le comité interministériel d'aménagement du territoire a décidé la mise en place d'un plan « camping » et a évalué à 30 p. 100 des hébergements touristiques nouveaux la part à ouvrir aux clientèles à faibles revenus. Si de telles décisions de principe impliquent des moyens de financement, ceux-ci n'ont pas été dégagés malgré des évaluations antérieures. Par ailleurs, certaines unités sont totalement placées sous la responsabilité d'organismes qui sont à la fois aménageurs, promoteurs et banquiers. Troisième obstacle à la présence du secteur non lucratif : la procédure de Z. A. C. privées ou publiques, qui placent les associations ou organismes sociaux devant un problème majeur : comme elles sont largement minoritaires dans le processus d'aménagement et que les moyens dégagés par l'Etat sont nettement insuffisants, elles représentent nécessairement un élément de déséquilibre dans le calcul de la rentabilité globale des Z. A. C. En d'autres termes, la rentabilité sociale du secteur non lucratif n'étant pas un fait reconnu, il y a peu de chances de voir les « aménageurs-promoteurs-banquiers » faire le moindre cadeau aux associations.

Il y a donc loin, on le voit, des grandes déclarations d'intention ministérielles, que nous approuvons...

**M. Jean-Pierre Soisson**, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Merci !

**M. Bernard Hugo**. ... aux applications pratiques dans la vie courante.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que votre budget traduit trop d'incertitudes, trop d'insuffisances, notamment en ce qui concerne le tourisme social. Aussi ne serez-vous pas étonné que le groupe communiste ne puisse l'adopter.

**M. le président**. La parole est à M. Vallon.

**M. Pierre Vallon**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas facile de parler, en France, du tourisme, car il s'agit d'un phénomène par trop diffus, par trop hétérogène, dont l'animation et l'administration sont dispersées entre un grand nombre d'acteurs publics ou privés.

Le projet de budget pour 1980 que vous nous proposez, monsieur le ministre, n'offre qu'une idée très partielle des efforts et des aides consenties en ce secteur économique.

Prise dans son acception étroite, la progression du budget par rapport à 1979 laisse un goût amer. Il est regrettable, en effet, que, parmi les choix prioritaires du Gouvernement, ne figure pas ce secteur créateur d'emplois et de devises. On l'avait déjà remarqué en juin 1979 lors de la présentation des grandes options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Mes collègues MM. Yves Durand et Paul Malassagne ont remarquablement analysé les principales orientations de votre budget. Leurs conclusions, si constructives, devraient être plus largement prises en compte par vos services ; ils y trouveraient monsieur le ministre, les conseils d'hommes d'expérience, qui ont su avoir un contact privilégié avec l'environnement du tourisme français et international.

**M. Jean-Pierre Soisson**, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'approuve totalement vos déclarations.

**M. Pierre Vallon**. La constitution au Sénat — sur mon initiative — d'un groupe d'étude sur les problèmes du tourisme et des loisirs atteste de l'intérêt croissant et permanent qu'attachent les parlementaires à ce secteur.

Des réunions communes avec nos collègues de l'intergroupe de l'Assemblée nationale, présidé par un mon ami M. Roger Fenech, nous ont permis de suivre l'évolution des comptes du tourisme et d'éclairer les parlementaires par des recherches sur des points particuliers. Le groupe a eu, en outre, de très nombreux contacts avec les responsables d'associations ; de syndicats et de professionnels de ce secteur.

Ainsi notre action en 1979 se concrétise-t-elle par une relance du titre-vacances et par une volonté de voir améliorer en profondeur les structures touristiques régionales et départementales.

Votre budget, monsieur le ministre, dans la conjoncture si difficile que nous connaissons, peut paraître séduisant si on ne l'appécie que sous l'angle de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. En revanche, la réduction des crédits d'équipement m'inquiète, car elle me semble peu compatible avec les objectifs d'une politique touristique que vous voulez, à juste titre, rendre dynamique et ambitieuse.

Par un raccourci que vous jugerez certainement trop rapide, je dirai que le projet de budget pour 1980 accentue les orientations qui se dessinaient déjà en faveur des actions de promotion à l'étranger et sur le territoire national.

Ouvrir plus largement le marché vers l'étranger, c'est favoriser un apport important de devises. La création du groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France », qui regroupe les professionnels désireux d'agir par des actions spécifiques sur des marchés étrangers déterminés chaque année, marque cette volonté des pouvoirs publics ; mais l'effort consenti, s'il n'est pas négligeable, est largement inférieur à celui qui est engagé par un certain nombre de pays touristiques limitrophes et, en la matière, tout est relatif puisque nous sommes nécessairement en position de concurrence.

Il ne s'agit pas seulement de prendre conscience de l'importance du tourisme comme facteur économique de notre pays. Il faut aussi accorder à son développement des moyens suffisants. Par exemple, je pense qu'il convient de généraliser des actions coordonnées de propagande et de publicité à l'étranger en matière touristique et commerciale.

Notre patrimoine gagnerait à être mieux « vendu » sur le plan touristique par le personnel diplomatique de nos ambassades. Peut-être faudrait-il songer à doter toutes nos représentations du statut diplomatique et mieux intégrer leur action à celle des ambassades.

Parallèlement, la percée vers l'exportation de notre industrie hôtelière doit être largement encouragée par les pouvoirs publics. Un effort important est également nécessaire pour promouvoir le marché intérieur. La récente création de « France-Informations-Loisirs » est un gage de reconquête sur le plan national.

Sur le plan régional et départemental, des mutations très importantes sont en cours et le résultat obtenu par certaines régions au niveau de la connaissance et de l'accès à l'ensemble des possibilités de loisirs et d'accueil est réellement encourageant.

Les comités régionaux de tourisme, qui sont des organes essentiels de coordination et de promotion, voient leur dotation doublée et je m'en félicite. Cet effort financier remarquable des pouvoirs publics devrait s'accompagner d'une réflexion tendant à mieux définir les missions et les moyens de ces organismes, de façon à permettre une meilleure intégration à l'intérieur d'une politique régionale volontariste et décentralisée. Les dispositions de la loi de 1942 devraient ainsi être largement modifiées.

L'organisation du tourisme en France n'est pas rationnelle, bien que, depuis quelques années, la mise en place d'une structure nationale administrative cohérente avec rattachement à un ministre nommé désigné indique la bonne direction.

Mais tous les problèmes concernant le tourisme ne sont pas traités par le ministre responsable ; le ministre de l'agriculture veut s'occuper du tourisme rural ; le ministre de l'économie s'occupe des prix des hôtels, des restaurants et des terrains de camping, et les services de l'équipement et de l'environnement sont compétents pour les infrastructures essentielles.

Cette situation anarchique se reflète tant à l'échelon régional qu'à l'échelon départemental.

Au niveau départemental, il n'existe pas de fonctionnaire qui soit « Monsieur tourisme », à qui l'on puisse s'adresser. Une circulaire signée de Jean Médecin a invité les préfets à désigner ce « Monsieur tourisme » dans chaque préfecture, mais dans la mesure où le tourisme est maintenant confondu dans un ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports, tout comme les directeurs régionaux, ont tendance à se considérer comme les patrons du tourisme dans chaque département ou chaque région.

En ce qui concerne les comités régionaux de tourisme, les observations suivantes me paraissent devoir être faites.

Je voudrais, d'abord, souligner combien la situation des délégués régionaux du tourisme, qui sont en même temps les secrétaires généraux des comités régionaux du tourisme, est ambiguë puisque ce sont des contractuels et non des fonctionnaires. Ils dépendent, d'une part, du ministre et de l'administration générale et, d'autre part, des responsables du comité régional du tourisme.

Enfin, il ne paraît pas bon que les membres des comités régionaux de tourisme soient nommés par le seul ministre du tourisme. Il conviendrait que leur désignation soit faite en concertation avec les élus responsables et Paris, une représentation suffisante des élus locaux devant être évidemment respectée.

Je voudrais également attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que tous les postes budgétaires de délégués régionaux n'ont pas encore été créés et que les délégations sont très inégalement dotées. En outre, il n'existe toujours pas, en la matière, d'échelon départemental. Si les structures sont assez mal définies, que dire du statut de ce personnel, des conditions de formation, de recrutement et d'avancement ? Il n'existe, en fait, aucun profil de vraie carrière touristique.

Je voudrais maintenant évoquer les diverses questions qui se posent aux professionnels du tourisme.

La première est relative à l'introduction, déjà amorcée, des techniques nouvelles de l'informatique et de la télématique. L'informatique et la télématique doivent être source de développement, mais une nouvelle forme de commercialisation mise au point par S.T.T. laisse prévoir une accélération de la mise en place qui va modifier l'approche du schéma directeur de la prévision en matière d'information.

Il m'apparaît nécessaire que les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de la mission informatique, prennent les précautions indispensables afin que certaines orientations ne soient pas préjudiciables aux professionnels.

L'enjeu est immense et mérite que l'on s'y attache avant qu'il ne soit trop tard.

En matière de transports aériens, une politique trop restrictive des allottements des *tour-operators* vers les départements et territoires d'outre-mer risque, à terme, de paralyser l'expansion nécessaire du tourisme d'outre-mer.

En matière de distribution, l'introduction sur le marché d'un certain nombre de nouveaux partenaires, telles des banques, des coopératives ou des grandes surfaces, en modifie profondément les données.

S'il est souhaitable que la concurrence joue au maximum de façon à favoriser le consommateur, il est nécessaire que l'esprit de la loi soit respecté.

Le Parlement attend avec impatience, monsieur le ministre, la réponse de votre collègue de l'économie pour savoir si ces nouveaux partenaires ont la capacité de s'engager dans cette nouvelle activité, d'autant qu'elle permet l'intrusion brutale d'organismes financiers comptant plusieurs milliers de points de vente.

Il existe donc, à terme, un risque de déséquilibre du marché et de concurrence illicite. Le groupe d'études du Sénat se penchera, en 1980, sur cette question et proposera les aménagements nécessaires à une modification de la loi.

En matière de formation des hommes qui composent la profession, l'enseignement hôtelier a fait l'objet d'efforts remarquables, et la gamme de ses enseignements y est des plus complètes. Toutefois, on peut se demander s'il ne conviendrait pas de doter cet ensemble d'un établissement ayant le statut d'école nationale de l'hôtellerie, qui couvrirait l'éventail des différents secteurs de l'instruction hôtelière, y compris l'enseignement supérieur jusqu'à son troisième cycle.

Il est regrettable, en effet, que les étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur ou de diplômés du premier cycle supérieur soient dans l'obligation de s'expatrier aux États-Unis ou en Suisse pour poursuivre leurs études hôtelières.

Ainsi, il m'apparaît urgent que les pouvoirs publics, c'est-à-dire vous-même, monsieur le ministre, et vos collègues de l'éducation et des universités, profitent de l'occasion qui leur est fournie par l'aménagement de la zone IX, porte Maillot, qui a été décidé par le conseil de Paris le 24 octobre 1979, pour créer enfin une université hôtelière, à l'exemple de Cornell aux États-Unis.

Au niveau de cette formation supérieure, il n'est plus possible, comme vous le déclarez régulièrement, de laisser la profession prendre seule en charge ces problèmes.

J'attends de vous, monsieur le ministre, l'assurance que vous prendrez des contacts rapides avec vos collègues de l'éducation et des universités pour ne pas laisser passer cette chance qui est offerte à notre pays.

La situation relativement satisfaisante de la formation dans le secteur hôtelier ne doit pas cacher qu'il reste encore beaucoup à faire pour les autres métiers du tourisme.

De nouvelles initiatives devraient être prises par les pouvoirs publics qui feraient appel obligatoirement aux professionnels.

Je voudrais, à ce point de mon intervention, évoquer quelques problèmes ponctuels, notamment une forme de tourisme essentielle pour l'accueil du plus grand nombre dans le temps des loisirs, je veux parler du tourisme rural.

Élément moteur du tourisme social, il connaît, en effet, un certain nombre de problèmes fiscaux, notamment celui du remboursement de la T.V.A. pour ceux qui réalisent cet accueil touristique. L'action touristique en milieu rural doit être développée par une prise en charge plus importante de l'échelon local et doit favoriser une retombée économique plus favorable à la population d'accueil. Le développement des opérations « pays d'accueil » devrait faciliter cette action.

En outre, il est nécessaire d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les associations de tourisme, de jeunesse et d'éducation populaire qui ont fait un effort d'investissement très important et réalisé des équipements ou installations à vocation sociale, soit environ 700 000 lits depuis vingt-cinq ans, et cela sous l'impulsion même des pouvoirs publics.

Beaucoup de ces équipements ou installations ont été réalisés à une époque où les besoins individuels en matière de confort, d'animation et de choix d'activités sportives ou culturelles étaient très inférieurs à ceux qui sont considérés comme normaux de nos jours. Leur relative inadaptation, leur vétusté ne permettent plus l'utilisation et la rentabilité optimales souhaitées. Il est urgent qu'une aide gouvernementale soit accordée pour aider ces associations dans la rénovation de leur patrimoine bâti.

Ainsi la politique des pouvoirs publics mise en œuvre pour promouvoir le tourisme social doit-elle faciliter le départ en vacances de l'ensemble de la population, favoriser surtout l'hébergement des familles les plus modestes dans des conditions qui concilient la recherche du coût modéré et l'existence d'un niveau de confort satisfaisant. Mais cette action est limitée par la concentration des départs dans le temps et dans l'espace.

L'amélioration de l'aménagement des rythmes scolaires marque cette volonté d'étalement des vacances. Fort heureusement, d'autres initiatives ont été engagées par des organismes aussi divers que les V.V.F. — villages-vacances-familles — ou la S.N.C.F. tendant à favoriser les loisirs des Français aussi bien pendant les vacances scolaires que pendant les fins de semaine.

Les pouvoirs publics doivent, par de nouvelles formules juridiques et fiscales, inciter les Français à choisir désormais des modes de vacances à utilisation collective ou coopérative. Pour les plus démunis, l'organisation de week-ends sociaux doit être entreprise tout au long de l'année.

Avant de conclure, mes chers collègues, je voudrais me réjouir des mesures engagées cette année par M. le ministre pour permettre la mise en valeur touristique du territoire à partir d'une sélection rigoureuse des produits touristiques à haute rentabilité, ce qui n'exclut pas, comme certains pourraient le reprocher, une politique équivalente dans le domaine du tourisme social.

Les deux actions menées pour favoriser, d'une part, la promotion des congrès internationaux et, d'autre part, le développement du thermalisme sont la preuve du dynamisme du tourisme en France. Mais la mise en valeur touristique du territoire doit se prolonger par l'aménagement de la montagne et du littoral où la compétition pour l'espace est devenue la plus sévère et où le milieu naturel est le plus menacé.

Il y a lieu, toutefois, d'être inquiet lorsque l'on constate un recul des dotations, aussi bien en matière d'autorisations de programme que de crédits de paiement.

Avant que ne s'achève l'année de l'enfance, je me demande, monsieur le ministre, s'il ne serait pas souhaitable que le secteur du tourisme pense, enfin, à l'accueil des familles dans le système hôtelier français.

En effet, trop rares sont les chaînes hôtelières qui prévoient un équipement particulier, même sommaire, pour accueillir les enfants en bas âge.

Dans un premier temps, tous les hôtels classés devraient disposer de cet équipement minimum. Il convient, à cet égard, que l'équipement des hôtels et restaurants autoroutiers soit cité en exemple.

Les primes d'équipement hôtelier devraient, à l'avenir, être subordonnées à cet effort d'équipement. En outre, dans un souci d'information, les guides et brochures édités par le ministère devraient préciser si les hôtels sont équipés pour accueillir des familles ayant des enfants en bas âge. Vous savez — les études l'ont démontré — que c'est l'une des principales raisons du « non-départ » en vacances.

Avant de conclure, comment ne pas évoquer les difficultés que connaissent les transporteurs, les aéroports, les agences de voyages, à ce quarantième jour du conflit des aiguilleurs du ciel ? En plus des pertes sévères subies par Air France et Air Inter, les petites compagnies voient leur existence même mise en péril. Les répercussions sur le tourisme en général sont en voie de prendre un aspect social inquiétant : chômage technique, licenciements, etc.

Sans entrer dans les raisons mêmes de ce conflit, je vous demande, monsieur le ministre, et je demande au Gouvernement de trouver rapidement une solution à cette crise, préjudiciable pour notre pays.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Vallon ?

**M. Pierre Vallon.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je voudrais, à ce point de l'intervention de M. Vallon, attirer l'attention du Sénat sur la gravité de la situation, notamment pour les agences de voyages avec lesquelles j'ai engagé une concertation à la suite de leur dernier congrès à Cannes.

Je tiens à indiquer publiquement que si le conflit devait se prolonger, il se traduirait par de nombreuses faillites qui risqueraient de compromettre tout le secteur français des agences de voyage. Or, celui-ci est à la recherche de son deuxième souffle et une action, lors du congrès de Cannes, a été engagée à cette fin.

La gravité des faits me conduit — je vous remercie, monsieur le sénateur, de m'en donner l'occasion — à préciser devant la Haute Assemblée que si ce mouvement ne prenait pas fin très vite, de nombreuses entreprises devraient fermer leurs portes. C'est l'emploi et le tourisme français qui en pâtiraient. (*Applaudissements sur certaines travées du C.N.I.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Pierre Vallon.** Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, trop brièvement formulées, les principales observations qu'il m'a paru utile de vous présenter.

Ma critique, si elle vous est apparue insistante, ne fait que traduire la vigilance et l'attachement que je porte aux problèmes relatifs au tourisme en France.

Comme l'a dit mon collègue député Roger Fenech, le souci constant des deux présidents des groupes d'étude sur les problèmes du tourisme et des loisirs de l'Assemblée nationale et du Sénat sera de soutenir fermement votre action dynamique et l'efficacité d'une administration qui, bien qu'elle soit la plus petite de France, n'en est pas moins une des plus performantes.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je voterai votre budget, sous réserve d'une augmentation de la dotation proposée pour les aménagements touristiques de la montagne, du littoral et de l'espace rural, comme le suggère le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, notre collègue M. Paul Malassagne. (*Applaudissements sur certaines travées de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hammann.

**M. Jean-Paul Hammann.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà encore un budget qui ne progresse que faiblement par rapport au précédent, le taux de progression n'étant que de 7,7 p. 100, ce qui ne représente qu'un peu plus de la moitié de la croissance des dépenses de l'Etat dans le budget global.

Le budget du tourisme ne représente qu'une partie infime de la loi de finances pour 1980, pourcentage en diminution par rapport à l'année précédente et force nous est de constater qu'il y a inadéquation totale entre la valeur économique du tourisme

français et les moyens mis en œuvre pour encourager et soutenir les organismes et les personnes qui portent la responsabilité de sa gestion et de son développement et qu'il y a impossibilité d'équiper notre pays et de doter nos campagnes en installations d'accueil suffisantes.

Il est vrai que nous retrouvons disséminés dans toute une série d'autres budgets — l'excellent rapport de notre collègue M. Malassagne le relève en citant les chiffres et les postes budgétaires correspondants — notamment dans le budget de l'agriculture, dans celui de la santé, dans celui de l'intérieur, des crédits pour le tourisme rural, qui permettent, avec les aides obtenues des collectivités locales régionales, de ne pas rester trop en stagnation.

Il faudrait tout de même un jour, monsieur le ministre, pour clarifier la situation, regrouper sous la tutelle d'un ministère du tourisme tous les moyens financiers diffus, toutes ces organisations, toutes ces bonnes volontés disséminées et souvent sans lien organique entre elles, qui actuellement épuisent leurs énergies dans du travail fractionné, souvent par à-coups et irrégulier.

Rien que l'importance économique que revêt le tourisme exigerait qu'on lui accorde plus de place dans la gestion de notre pays. Le tourisme n'est-il pas aujourd'hui la deuxième industrie exportatrice, donc génératrice de devises ? N'est-ce pas un secteur économique générateur d'emplois et créateur d'activités nouvelles, dans l'artisanat notamment ?

Son rôle social prend une importance capitale non seulement par les satisfactions physiques et morales apportées à l'individu dans son besoin de détente, de repos et de découverte, mais aussi par la promotion de relations nouvelles entre les citadins et les ruraux, par le brassage des populations, par l'ouverture des régions les plus défavorisées et les plus perdues sur le monde extérieur et par les relations directes entre les populations de pays qui, pour être voisins les uns des autres, ne se connaissent pas dans leur profondeur.

Votre budget, monsieur le ministre, se devrait donc de dégager les moyens pour consolider l'acquis, développer et conforter les actions entreprises et soutenir les initiatives nouvelles.

Malheureusement, les moyens nous semblent dérisoires par rapport à la grandeur de la tâche et, en tout cas, insuffisants dans un domaine qui nous tient plus particulièrement à cœur, celui du tourisme social et du tourisme vert.

Nous reconnaissons volontiers que l'aide apportée aux organismes de promotion à l'étranger, tels que le groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France » ou « France-Information-Loisirs », aura des conséquences bénéfiques quant à une meilleure publicité et une meilleure connaissance de notre potentiel d'accueil et nous apportera rapidement un nouvel afflux d'étrangers dans les campagnes françaises.

En revanche, les crédits disponibles ne permettront nullement de mener des actions efficaces pour réduire d'abord les inégalités entre les couches sociales par l'octroi d'incitations financières dites d'aides à la personne ou d'aide à la pierre pour des équipements à caractère social qui permettraient l'accès d'un plus grand nombre de Français aux vacances et aux loisirs ; pour réduire ensuite les inégalités entre les différentes régions, les unes fortement peuplées, industrialisées, avec une agriculture développée et qui sont capables de prendre des initiatives sur le plan du tourisme et de les exécuter, les autres, en revanche, offrant des atouts touristiques, mais pauvres, avec une population sans esprit d'initiative et ne sachant user des possibilités naturelles.

Pour mener des actions dans ces zones, actions qui devraient bénéficier de toutes les priorités, vos crédits, monsieur le ministre, nous le répétons, sont insuffisants ; qu'il s'agisse, en amont, de mener une politique d'information auprès des élus et de la population, dans des zones limitées, classées zones d'accueil, dans les secteurs où il y a un contrat de pays, un plan d'aménagement rural, des opérations groupées d'aménagement foncier ou dans toute zone susceptible de drainer des touristes, de mener une information afin de déterminer les équipements nécessaires à l'hébergement, à l'animation, autant pour les résidents que pour les touristes, ou qu'il s'agisse d'attribuer des crédits d'incitation pour améliorer et augmenter l'offre d'infrastructures d'accueil, destinées, elles, plus particulièrement à une clientèle familiale, aux personnes âgées, aux familles à faibles revenus, en utilisant au maximum le patrimoine immobilier existant.

Ce patrimoine, c'est, en particulier, la petite restauration et l'hôtellerie rurale ; il s'agit d'adapter ces établissements aux besoins actuels et de les rendre plus opérationnels.

Ce sont les immeubles, centres de vacances ou autres, sous-utilisés, désaffectés, voire abandonnés, qu'il s'agit de rendre utilisables ou dont il faut améliorer le taux d'occupation ou d'utilisation.

En outre, des crédits d'incitation seraient nécessaires pour la création de terrains de camping et caravanning adaptés à l'environnement et aux besoins des utilisateurs potentiels, ainsi que pour l'amélioration des terrains existants par l'augmentation des espaces prévus pour les emplacements et par la réalisation d'équipements d'animation.

Les crédits destinés au camping ont été réservés ces dernières années — c'est du moins l'impression que nous avons — au seul littoral, au titre des programmes d'action prioritaires, alors que, dans le restant du pays, communes et associations avaient été encouragées à créer des terrains et avaient donc cru pouvoir, à bon escient, compter sur l'aide de l'Etat.

Je vous signale qu'un plan camping a été réalisé avec l'aide du service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural, le S. E. A. T. E. R., dans le département du Bas-Rhin, plus précisément dans le cadre du parc naturel régional des Vosges du Nord. Il permettra la réalisation, à titre d'expérience pilote, de terrains de caravanning de diverses catégories : un parc résidentiel, des terrains bien aménagés, des aires naturelles de camping, tous adaptés à l'environnement humain et à l'environnement naturel.

Nous comptons, monsieur le ministre, sur une aide importante de l'Etat pour mener à bien ces opérations pilotes.

Il faudrait aussi des crédits d'incitation financière pour tous les ruraux souhaitant réaliser des gîtes ruraux. A ce titre, les subventions qui émanent du ministère de l'agriculture sont actuellement réservées aux seuls exploitants agricoles et sont d'ailleurs insuffisantes pour constituer une incitation valable.

Cette formule d'hébergement est pourtant très bonne. Elle est appréciée de tous et constitue une excellente façon de rapprocher le citadin du rural.

Dans un autre domaine, la formation à l'accueil devrait être intensifiée dans toutes les zones touristiques et mérite toute l'attention de vos services. Il faut penser aussi à la formation dans les métiers du tourisme pour lesquels il semble y avoir une certaine désaffection dans la mesure où ils s'exercent pendant les heures et les jours de loisirs des autres.

Il faudrait trouver dans le cadre d'une convention collective une solution pour aménager les horaires de travail de ceux qui, par définition, travaillent pour les loisirs de leurs concitoyens.

Nous vous demandons également, monsieur le ministre, que les services extérieurs de votre ministère sur le plan régional et demain sur le plan départemental soient suffisamment pourvus d'un personnel ayant la sécurité de l'emploi par un statut adapté et qu'il y ait une véritable cohérence entre les divers organismes régionaux, départementaux et locaux, entre l'administration et les organismes de droit privé ou public.

En conclusion, monsieur le ministre, le tourisme social paraît, en grande partie, oublié dans votre budget, si l'on en juge par les crédits qui sont consacrés au financement des villages de vacances, des terrains de camping et de caravanning. Cela est notamment en retrait par rapport aux objectifs initiaux qu'avait avancés le rapport Blanc.

L'évolution du taux de départs en vacances des Français n'a pas été très favorable pour certaines catégories socio-professionnelles, notamment pour les employés, les ouvriers et les agriculteurs.

Il serait donc souhaitable que soit mis en œuvre, au plus tôt, le projet de chèques-vacances qui avait été recommandé dans le rapport *Choisir ses loisirs*, dont le Gouvernement avait approuvé les orientations en conseil des ministres.

L'effort financier de l'Etat en matière de tourisme est donc globalement très nettement insuffisant par rapport aussi aux aides financières accordées par les collectivités locales, en particulier par certains départements.

Nous comprenons fort bien, monsieur le ministre, que, dans le cadre d'un budget aussi restreint que celui du tourisme, les choix soient difficiles. Mais le tourisme social, en particulier le tourisme vert, donne une chance aux plus défavorisés et aux plus déshérités des Français. C'est dans cette voie que nous vous demandons, monsieur le ministre, de vous orienter avec vigueur et détermination. (M. Miroudot applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Ménard.

M. Jacques Ménard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention, qui sera aussi brève que possible, portera sur deux points : l'importance de la mission des offices de tourisme et des syndicats d'initiative et le rôle que doivent jouer les comités régionaux de tourisme pour la transmission de l'information touristique, plus particulièrement de celle qui vient de France-Information-Loisirs.

En ce qui concerne le premier point, je vous indique tout de suite, monsieur le ministre, que je ne suis pas le porte-parole de la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative, la F. N. O. T. S. I., et que je ne suis pas délégué par elle. Je veux simplement réaffirmer certaines vérités que je ressens particulièrement avec l'expérience du temps et comme président d'une union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

L'action gouvernementale en matière de tourisme s'arrête à la région, puisque la délégation régionale est l'échelon le plus avancé de cette action. A côté de cette délégation régionale, on trouve le comité régional de tourisme, à statut juridique d'ailleurs imprécis, mais c'est mieux ainsi, ces deux organismes s'appuyant l'un sur l'autre, généralement avec une bonne efficacité.

Puis, en pénétrant plus avant dans les départements, on trouve l'office du tourisme, le syndicat d'initiative, les comités départementaux, les unions départementales des offices de tourisme et syndicats d'initiative, la fédération régionale. Toutes ces associations sont régies par la loi de 1901. Elles sont conduites par ce que j'appellerai des volontaires, des bénévoles, en général des personnes qui croient en l'avenir du tourisme pour des raisons diverses, culturelles, historiques, économiques, etc.

C'est la toile de fond du tourisme national, une toile serrée, puisque l'on compte actuellement 767 offices de tourisme homologués, 250 bureaux d'accueil et d'information et plus de 700 correspondants. Le sens d'utilité publique de tous ces organismes a été reconnu par les municipalités — de nombreuses conventions ont, en effet, été signées — et par un soutien du ministère du tourisme.

Mais bien sûr, cette toile, comme toute œuvre humaine, présente quelques trous, peu nombreux d'ailleurs, mais que l'on souligne, car il est bien plus facile à notre époque de repérer ce qui va mal et d'oublier ce qui va bien.

C'est pourquoi je souhaite vivement, avec beaucoup d'autres, que l'on ne fasse pas un mauvais procès à une organisation qui a fait ses preuves, qui est irremplaçable et qui reste toujours la cheville ouvrière du tourisme national. Actuellement et depuis une décennie, grâce à l'action inlassable menée par la F.N.O.T.S.I. et son président le docteur Bailly, les offices de tourisme et syndicats d'initiative bénéficient de plus en plus de l'aide financière des municipalités, des chambres consulaires, des départements. Le bénévolat total a fait place au recrutement d'un personnel compétent et efficace. Quel est l'autre pays au monde, monsieur le ministre, qui puisse présenter une organisation aussi bien structurée — je n'en connais pas — dans le cadre d'une conception libérale permettant à chacun de s'exprimer et de faire preuve de dynamisme ?

Il y a, certes, des offices de tourisme et des syndicats d'initiative qui dorment un peu. Il serait intéressant, par une analyse poussée, d'en connaître les raisons. C'est sans doute affaire d'hommes, de considérations locales, d'incompréhension de quelques édiles, peut-être simplement aussi parce que l'on a voulu créer des offices du tourisme et des syndicats d'initiative là où ce n'était pas indispensable.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'apporter un soutien accru aux offices du tourisme et aux syndicats d'initiative, de poursuivre avec eux l'effort déjà entrepris et cela est très important au moment où de nouvelles tendances apparaissent, s'ouvrant sur des perspectives contractuelles spécifiques, impliquant plus de services techniques, plus d'information, plus de concertation, plus de relations avec les élus et les collectivités locales.

Pour en terminer sur ce point et reprendre une boutade bien connue, si les offices du tourisme et les syndicats d'initiative n'existaient pas, il faudrait les inventer rapidement, car dans l'organisation générale du tourisme en France, ils occupent le terrain, font partie de la vie quotidienne et assurent dans de très bonnes conditions leur mission d'information, d'accueil et de réservation.

L'office de tourisme est une réalité économique et sociale. Le deuxième point concerne « France-Information-Loisirs » et les comités régionaux de tourisme. La vocation de « France-Information-Loisirs » fait suite à l'une des conclusions du rapport de

Jacques Blanc « Choisir ses loisirs » et sa vocation s'inscrit dans les perspectives visant à réduire les inégalités d'accès des Français en vacances.

« France-Information-Loisirs » doit permettre, tout d'abord, de mieux apprécier la demande réelle du public et, en même temps, de répondre de façon précise à celle-ci ; ensuite, d'améliorer les circuits traditionnels de diffusion de l'information touristique. Et c'est sur ce point particulier que se situe mon intervention, motivée je dois le dire, par ce que j'ai entendu dernièrement à l'assemblée générale de la fédération nationale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative. En effet, il a été dit avec force que seuls les comités départementaux de tourisme étaient qualifiés pour recueillir et transmettre l'information de « France-Information-Loisirs » ; autrement dit, les comités régionaux de tourisme étaient éliminés, ce qui me paraît inconvenant et irréaliste, non pas parce que je suis président d'un comité régional de tourisme et que je veuille défendre ma « boutique », mais parce que c'est aller à un échec que d'agir ainsi.

Le comité régional de tourisme est le point de rencontre de trois voies : l'une gouvernementale, l'autre régionale et la dernière départementale, puisque les départements contribuent financièrement au fonctionnement des C.R.T. Il paraît extravagant que l'on puisse éliminer un organisme aussi bien situé, jouissant généralement de l'estime de l'E.P.R. Il est tout à fait normal que les autres organismes, dont les comités départementaux, puissent collaborer avec « France-Information-Loisirs » ; mais il est absolument indispensable que le comité régional de tourisme, qui a pour mission essentielle la promotion touristique, dispose de tous les moyens d'information possibles, en amont et en aval. Comment concevoir autrement une action coordonnée et rationnelle ?

Il faut noter que dans le cadre d'un test sur la fiabilité des réseaux régionaux de saisie de l'information, « France-Information-Loisirs » devait, en région Rhône-Alpes, faire appel aux structures du tourisme, à savoir comité régional, comités départementaux, office du tourisme, syndicat d'initiative. Une documentaliste, placée sous l'autorité du comité régional de tourisme, devait assurer le relais de « France-Information-Loisirs » sur le terrain. D'autres formules seront également testées.

Je me permettrai d'ajouter qu'au C.R.T. de Poitou-Charentes, que j'ai l'honneur de présider, un documentaliste collectionne et vérifie les informations destinées à la réalisation des guides « Loisirs-Accueil » 1980, opération conduite entre le comité régional de tourisme et « France-Information-Loisirs » dans le cadre de son programme. Un concours de « France-Information-Loisirs » est attendu à cet effet en 1980.

A noter au passage que vingt points expérimentaux de « France-Information-Loisirs » devraient être disposés dans différents points du territoire, pour le moment les plus significatifs en matière de tourisme, afin de disposer d'un échantillonnage, le plus varié possible, de la demande du public, car il convient de le rappeler, c'est en fonction de cette demande que l'on peut élaborer réellement une politique efficace du tourisme et permettre ainsi à un plus grand nombre de Français de partir en vacances.

A noter aussi, et c'est important, que la conférence permanente des comités régionaux de tourisme est membre du comité exécutif de « France-Information-Loisirs », de même que la fédération des comités départementaux de tourisme. Alors pourquoi ceux-ci sont-ils seuls dans le circuit de l'information, et pas les comités régionaux de tourisme ? On est en droit de se poser la question.

Je voudrais dire un mot de la conférence permanente des présidents de comités régionaux de tourisme que vous avez instituée, monsieur le ministre, et que vous présidez, pour souligner combien cette initiative me paraît heureuse. Je n'ai pas été mandaté par mes collègues, mais je crois pouvoir affirmer que ceux-ci sont très satisfaits. En effet, cette conférence permanente qui se réunit deux fois l'an, l'une à Paris, l'autre en province, permet des contacts fructueux, une meilleure connaissance des problèmes, une harmonisation des méthodes et un échange de vues efficace.

La dernière conférence s'est tenue aux Antilles. Le choix de ces départements français était bon à un moment où s'y trouvaient posés certains problèmes, sans doute moins difficiles que certains ne l'affirment. En tout cas, le tourisme antillais est très vigoureux et plein de promesses et les Français de l'hexagone feraient bien de penser plus souvent à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane, compte tenu des conditions exceptionnelles qui seront proposées dans les années à venir.

Au cours de la dernière conférence, de nombreux sujets furent abordés qu'il serait trop long de rappeler ici. J'en retiendrai trois.

Le premier est la nécessité de créer rapidement des centres régionaux d'observation de l'activité touristique. Nous manquons en effet d'information, de statistiques et nous pourrions mieux orienter notre politique de promotion et d'accueil si nous étions mieux renseignés.

Le deuxième concerne la lettre qui a été adressée aux préfets de région en juillet dernier sur le rôle du comité régional de tourisme comme interlocuteur des E.P.R. La distinction entre crédits de fonctionnement et crédits d'investissement peut nuire, à mon avis, à des interventions plus appuyées en matière de promotion touristique.

L'E.P.R. ne peut accepter que des crédits d'investissement, mais on sait très bien qu'après l'investissement, il faut assurer le fonctionnement. Une plus grande souplesse serait sans doute nécessaire. Enfin, tous les comités régionaux de tourisme souhaitent que leurs secrétaires généraux soient associés aux travaux de la conférence permanente, ces secrétaires généraux étant, dans 90 p. 100 des cas, des délégués régionaux au tourisme.

Si, monsieur le ministre, vous souhaitez aborder des problèmes plus politiques, au sens large du mot, ou plutôt de « philosophie touristique », il est toujours possible de prévoir une réunion réservée seulement aux présidents des comités régionaux de tourisme. Les délégués n'en prendront sûrement pas ombrage. Mais la présence de délégués régionaux pour discuter des problèmes techniques semble tout à fait souhaitable, afin d'assurer une meilleure coordination du travail à l'échelon régional.

A noter, enfin, qu'au 20 septembre 1979, France-Information-Loisirs projetait une étude pour la mise en œuvre d'un système informatisé d'informations touristiques, qu'il souhaite opérationnel dès 1985.

En conclusion, sur ce point, monsieur le ministre, je me permets d'insister, dans la mise en œuvre de France-Information-Loisirs, sur la coopération, indispensable dans cette opération, de l'ensemble des organismes dont le tourisme est la vocation, et particulièrement des comités régionaux de tourisme dont la mission est la coordination des actions régionales en matière d'aménagement et de promotion touristique, cela au moment où le tourisme souhaite se préparer à l'âge de l'informatique.

J'en terminerai, monsieur le ministre, en indiquant que si le tourisme moderne doit utiliser la technique la plus avancée de gestion et de promotion pour accélérer sa progression et donner satisfaction au plus grand nombre, il convient que ce tourisme garde son caractère et son visage humain. L'homme est irremplaçable, pour l'accueil en particulier, pour développer harmonieusement les loisirs. Le tourisme est un point de rencontre, un facteur puissant d'entente amicale entre les peuples.

Nous sentons tous, monsieur le ministre, qu'avec vos collaborateurs, vous l'avez bien compris et je vous en remercie. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais être bref, car nos rapporteurs ont fort bien analysé votre budget, monsieur le ministre. Le projet de budget du tourisme pour 1980, avec 154 millions de francs, ne représente qu'environ trois dix millièmes des dépenses de l'Etat.

La croissance de ce budget par rapport à 1979 est de 7,7 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire qu'il s'agit, en réalité, d'une réduction globale des crédits.

Rappelons qu'en 1979, la progression de votre budget, monsieur le ministre, avait été de 15,4 p. 100 par rapport à 1978.

Voilà donc un budget qui n'est pas à la hauteur des objectifs proclamés. En outre, il n'est pas à la mesure de l'importance du tourisme dans l'activité économique de la Nation — comme on l'a dit avant moi — et encore moins à ce que devrait être le tourisme comme facteur dominant de nos échanges.

Le ralentissement de l'effort de l'Etat se manifeste dans un redéploiement des crédits. Les dépenses de fonctionnement sont, certes, en progression de 18,2 p. 100 mais au détriment des dépenses d'équipement qui diminuent de 5,9 p. 100 en autorisations de programme.

La promotion du tourisme en France et à l'étranger avec la création de l'association « France-Information-Loisirs » et du groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France » doit cependant retenir notre attention.

En effet, il s'agit de cette politique de récession que l'on appelle d'un mot ambigu « le redéploiement ». Elle a pour conséquence d'entraîner la diminution, en francs constants, des crédits de votre administration au titre des frais de promotion en France et à l'étranger.

En outre, est-il bien opportun de doubler les administrations existantes ? Ces organismes parapublics prolifèrent, et nous assistons à un démantèlement de l'administration, donc à la mise en cause de son efficacité et, en définitive, à l'amenuisement de l'autorité de l'Etat.

Certes, nous sommes sensibles au souci de faire participer les maires, les offices et les comités régionaux du tourisme, et d'une manière générale l'ensemble des partenaires à la meilleure diffusion de l'information touristique !

Mais les collectivités locales regrettent que l'aide financière de l'Etat reste très nettement insuffisante.

L'effort des communes, en particulier en matière de vacances pour les plus démunis, est considérable. Faute d'une meilleure fiscalité locale, les ressources des collectivités locales ne permettront plus à brève échéance de poursuivre dans cette voie. Nous doutons que « France-Information-Loisirs » pallie cet amenuisement des actions locales.

La constitution d'un groupement d'intérêt économique sous le vocable « Bienvenue-France » provoque notre vive inquiétude.

Ce mélange des genres, cette confusion entre les fonds publics et les intérêts privés nous font craindre une très mauvaise utilisation des deniers de l'Etat.

Le libéralisme économique serait-il donc à sens unique ? La participation des entreprises aux charges publiques tend à diminuer, mais, en revanche, l'Etat participe de plus en plus fréquemment au financement des entreprises privées.

Ainsi, votre budget se caractérise-t-il par une baisse accentuée des moyens mis à votre disposition et par une démission de l'Etat en matière de tourisme. Tout au plus, peut-on noter un léger effort dans le désir de développer l'information.

Dans un domaine qui me tient particulièrement à cœur, celui du tourisme social, votre projet est singulièrement décevant.

Les socialistes, eux, estiment que le droit aux vacances, conquête du Front populaire, n'est pas encore, il s'en faut de beaucoup, un droit égal pour tous. Ce droit devrait être amélioré, développé, notamment en libérant les vacances de l'exploitation mercantile qui se développe actuellement au détriment des plus défavorisés, en particulier, au détriment des familles.

Monsieur le ministre, vous avez interrompu, à l'instant, notre collègue M. Vallon, pour préciser qu'il faut mettre fin au conflit des aiguilleurs du ciel, car le sort des agences de voyage est en danger. Je souhaiterais que vous m'interrompiez en cet instant, pour me parler des vacances des familles qui ne peuvent se payer le luxe de faire appel aux agences de tourisme, faute de ressources suffisantes.

Vos propositions, monsieur le ministre, ne font pas la place qui devrait lui revenir au tourisme social. C'est ainsi que les aides aux villages de vacances et au camping-caravaning passent, en crédits de paiement, de 37 à 40 millions de francs seulement, c'est-à-dire qu'ils diminuent en francs constants. Si nous notons avec satisfaction la progression de 17,6 p. 100 des crédits de paiement destinés aux villages de vacances, nous regrettons vivement que ceux du camping-caravaning stagnent au niveau de 1979, c'est-à-dire diminuent fortement. En 1980, vous ne pourrez rien faire pour développer des centres de camping et de caravaning et pour améliorer ceux qui existent. Ce sont donc encore les moins fortunés des Français qui supporteront les désengagements de l'Etat.

Quant aux autorisations de programme, elles régressent en francs constants.

Aussi les objectifs du VII<sup>e</sup> Plan ne seront-ils certainement pas atteints ! Seulement 45,6 p. 100 des objectifs auront été réalisés en ce qui concerne les villages vacances. C'est ainsi que la prime spéciale d'équipement hôtelier pour les villages vacances classés reste fixée à 2 500 francs par lit depuis 1976. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il conviendrait au moins de la porter à 3 000 francs dès cette année et de prévoir, pour les années suivantes, un rattrapage rapide afin que cette prime ne soit plus symbolique ?

Le tourisme social, c'est à la fois la promotion d'une forme de tourisme de qualité favorisant les échanges et l'utilisation enrichissante du temps de vacances, mais aussi l'ouverture au

plus grand nombre du droit aux vacances. Or l'augmentation croissante des coûts de réalisation supportés par les associations de tourisme social risque de rendre ces objectifs impossibles à atteindre.

Lutter contre les inégalités en matière de vacances, ce devrait être également promouvoir l'aide à la personne.

Tout le monde, ou presque, semble être convaincu maintenant de l'intérêt de mettre en place un système de chèques-vacances. Vous-même l'avez affirmé et confirmé. On attend toujours un début de réalisation. Pourriez-vous nous indiquer aujourd'hui, monsieur le ministre, quels délais précis de mise en œuvre du chèque-vacances vous vous êtes fixés ?

Votre budget, monsieur le ministre, ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons, nous socialistes, d'une véritable politique du temps libre permettant à chacun de s'épanouir, en dehors de toute ségrégation et de toute exploitation mercantile.

Nous refuserons donc de voter votre « budget croupion » qui, même dans le cadre restreint de votre politique, est un budget, hélas ! sans moyens mais aussi sans ambition. (MM. Vérillon et Hugo applaudissent.)

**M. le président.** La parole est à M. Papilio.

**M. Sosefo Makape Papilio.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au mois de juillet dernier, l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna a voté un plan à long terme. Ce plan prévoit, notamment, un effort pour l'équipement touristique et hôtelier du territoire. Or ce territoire vient tout récemment de faire connaître ses projets de construction de trente bungalows à Wallis et d'une vingtaine à Futuna.

Pour nous autres, qui appartenons à un territoire pratiquement dépourvu de ressources économiques mais jouissant d'une nature magnifique et encore méconnue, le développement du tourisme sur nos îles constitue notre grand espoir.

D'après mes informations, ce programme de cinquante bungalows devrait être accompli en plusieurs tranches. Vos services ne devraient pas tarder à recevoir le dossier concernant les travaux de construction d'une première tranche. Il est indispensable que soit accordée à ce programme immobilier la prime de construction hôtelière.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir inviter vos services à examiner ce petit dossier avec diligence et bienveillance.

Un territoire comme le nôtre, monsieur le ministre, connaît des problèmes financiers inextricables. Bien entendu, nous répercutons consciencieusement nos problèmes sur les différents ministères concernés pour qu'on nous aide à les résoudre. Le tourisme, bien conçu, peut être la solution à nos problèmes. Veuillez, monsieur le ministre, ne pas l'oublier lorsque le dossier de ce programme d'équipement hôtelier sera sur votre bureau. (Applaudissements.)

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** J'ai entendu votre appel !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, après avoir attentivement écouté les uns et les autres, je voudrais insister sur le fait que le Sénat est désormais le lieu privilégié d'élaboration de la politique touristique de notre pays. C'est en effet dans les locaux de la Haute Assemblée que, au cours des derniers mois et même des derniers jours, se sont tenues les assemblées générales de « tourisme en espace rural », de la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives, monsieur le sénateur Ménard, de l'association des maires des stations de sports d'hiver, de l'association des maires des stations classées. C'est au Sénat aussi que le président du nouvel intergroupe du tourisme avait réuni députés et sénateurs pour préciser ses orientations en matière touristique. C'est au Sénat encore que se tiendra, en janvier prochain, la remise des prix du concours du fleurissement de la France.

J'ajoute que, par deux fois, votre Haute Assemblée a posé des questions orales qui m'ont obligé à préciser les orientations du Gouvernement. C'est donc tout naturellement que j'ai demandé à votre rapporteur, M. Paul Malassagne, de devenir le président du groupe de travail du tourisme pour l'élaboration du VIII<sup>e</sup> Plan.

Je précise aussi que, dans cette discussion, outre vos deux rapporteurs, que je félicite pour la qualité de leurs travaux, sont intervenus deux présidents de comités régionaux de tourisme.

Enfin, s'est toujours manifestée dans la Haute Assemblée une volonté d'action coordonnée tendant à donner un souffle nouveau à la politique française du tourisme. Je tenais à le souligner.

M. Paul Malassagne a eu raison de rappeler, après M. Yves Durand, que le tourisme comporte, en réalité, trois dimensions. Il a d'abord une dimension économique : il est devenu une industrie majeure sans laquelle la France n'aurait aucune chance d'équilibrer ses comptes extérieurs. Il a ensuite une dimension sociale. Nous devons favoriser le tourisme de famille et faire en sorte que le plus grand nombre de Français puissent prendre des vacances. Je m'en expliquerai longuement tout à l'heure. Il a enfin une dimension d'aménagement du territoire dans la perspective de faire bénéficier toutes nos régions, de métropole comme d'outre-mer, des retombées de l'activité touristique.

Je reprendrai successivement ces trois dimensions, et d'abord la dimension économique sur laquelle vos rapporteurs ont insisté avec raison.

Ma première décision a été de faire établir de véritables comptes du tourisme qui prendront la forme d'un compte satellite de la comptabilité nationale. J'ai, en effet, la conviction que les pouvoirs publics, comme les professionnels, doivent pouvoir s'appuyer sur des chiffres incontestables et sur une analyse scientifique de l'ensemble des flux matériels et financiers découlant de l'activité touristique.

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je m'étais engagé devant vous, l'année dernière, à entreprendre ce travail difficile et à le mener à bien. Les chiffres vont être rendus publics au cours des tout prochains jours. J'ai conscience d'avoir ainsi répondu à l'attente du Sénat.

J'ajoute qu'en réponse à la demande qui m'a été présentée par la conférence des présidents, des comités régionaux de tourisme, et qui vient d'être rappelée à cette tribune par MM. Malassagne et Ménard, ce travail sera poursuivi sur le plan régional par la création de centres régionaux d'observation de l'activité touristique, qui seront dotés, en liaison avec les établissements publics régionaux, des moyens financiers satisfaisants. Ainsi, nous disposerons en quelques années non seulement des enquêtes et des sondages, mais d'un ensemble de statistiques nationales et régionales qui permettront, pour la première fois, de situer la place de l'industrie touristique dans l'économie nationale. Vous êtes les premiers, mesdames, messieurs les sénateurs, à avoir reconnu que cette industrie touristique se classait au premier rang.

En 1978, la dépense touristique s'est élevée à environ 180 milliards de francs, soit 8 p. 100 du produit intérieur brut. Vous avez rappelé les uns et les autres que les recettes en devises ont représenté, l'année dernière, plus de 40 p. 100 de la facture pétrolière de notre pays et qu'en 1979, plus de 30 millions de touristes étrangers auront effectué un séjour en France. Nous allons à cet égard établir un record.

Sans le tourisme, ne nous y trompons pas, la France n'aurait cette année aucune chance d'équilibrer ses comptes extérieurs. Je souhaite que tous, dans cette enceinte, le comprennent, car le tourisme devient l'un des éléments actifs de la politique économique extérieure de la France. C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement heureux que la séance de ce matin soit placée sous la présidence de M. Maurice Schumann.

Je me suis engagé, dans le prolongement des comptes du tourisme, à conduire deux actions par priorité. La première concerne la promotion du tourisme français à l'étranger et consiste en la création du groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France » ; la seconde, relative à la promotion du tourisme français en France et donc à la redécouverte par les Français de leur propre pays, consiste en la création de l'association « France-Information-Loisirs ».

Vos deux rapporteurs ont souhaité que ces deux actions soient nettement identifiées dans le cadre du budget, et je leur ai volontiers donné satisfaction. C'est ainsi que le groupement d'intérêt économique est doté d'un crédit de deux millions et demi de francs, tandis que l'association « France-Information-Loisirs » reçoit un crédit d'un million de francs.

Je voudrais m'expliquer complètement sur les objectifs et les modalités d'intervention du groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France ». Son rôle ne consiste pas, monsieur Perrein, à accorder une quelconque subvention à des entreprises privées ; il ne s'agit pas d'un quelconque démantèlement de l'Etat, bien au contraire. Il s'agit de conduire des actions globales de promotion permettant de mettre en valeur des régions touristiques entières.

Nous avons décidé, d'un commun accord, que les premières actions devaient être effectuées en faveur des Antilles, en raison des circonstances particulières qu'ont connues cette année les deux départements antillais, et je salue d'ailleurs la présence dans les tribunes du président du comité régional de tourisme de la Martinique, M. Edmond. Elle témoigne de l'intérêt que les Antillais accordent à vos travaux, mesdames, messieurs les sénateurs.

Le groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France » définit des actions communes à l'Etat, aux comités régionaux de tourisme, aux grandes entreprises publiques et aux diverses organisations professionnelles. Son intervention se traduit non pas par des subventions à des entreprises privées, mais par une participation du secteur privé à des actions d'intérêt général.

Outre l'effort en faveur des Antilles, trois actions importantes ont été conduites au cours des derniers mois : en Allemagne du Nord, dans les pays du golfe Persique et au Mexique.

Nous pensons que les opérations du groupement d'intérêt économique seront encore développées l'année prochaine. Chaque fois que l'Etat dépense un franc, les partenaires privés s'engagent à en dépenser quatre. Il s'agit donc d'une véritable démultiplication des crédits de l'Etat.

C'est ainsi qu'un avant-projet de budget de promotion de plus de 6 500 000 francs à partir des crédits de l'Etat a été élaboré. La subvention de 2 500 000 francs au groupement d'intérêt économique s'analysera ainsi : 1 500 000 francs pour les crédits de promotion et un million de francs pour les crédits concernant le fonctionnement propre de ce groupement. Dix-neuf opérations sont prévues pour l'année prochaine, dont onze en faveur de la métropole, huit en faveur des départements et, monsieur Papilio, des territoires d'outre-mer, qui ne sont pas oubliés ; je vous en donne solennellement l'assurance.

Dire que les retombées économiques de ces touristes nouveaux que nous voulons attirer en France ne bénéficieront qu'au secteur privé est bien mal connaître le tourisme international ! A chaque nuitée hôtelière, à chaque siège d'avion occupé correspond une série de dépenses dont les bénéficiaires directs ou indirects sont très largement répartis dans toutes les couches de la population. Les achats des touristes, les transports annexes, la restauration, les distractions, la découverte des produits français, toutes ces dépenses des touristes étrangers en France participent à l'essor économique du pays tout entier.

La deuxième action que nous avons conduite concerne la création de l'association « France-information-loisirs » dont le parti socialiste au Sénat, ainsi qu'il l'avait fait à l'Assemblée nationale, critique la constitution.

**M. Louis Perrein.** C'est notre rôle !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Or, monsieur Perrein, « France-information-loisirs » est gérée en liaison étroite avec toutes les associations de tourisme social ; elle regroupe tous les élus des communes touristiques, tous les présidents de comités régionaux de tourisme, les dirigeants de toutes les grandes fédérations, qu'il s'agisse de la fédération nationale des syndicats d'initiative ou celle des comités départementaux de tourisme.

Les premières antennes de « France-information-loisirs » ont été créées dans trois grandes villes de France avec lesquelles des conventions ont été signées. Je les cite pour le plaisir du Sénat : Grenoble, Lille et Marseille. (*Sourires.*)

**M. Louis Perrein.** Je m'y attendais !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** J'ajoute que, lorsqu'un amendement de suppression des crédits de « France-information-loisirs » a été déposé par le parti socialiste à l'Assemblée nationale, il n'a été voté que par lui seul.

J'ajoute que « France-information-loisirs » se trouve au confluent de deux préoccupations, d'ordre économique et d'ordre social.

En définitive, elle a une double mission : la première est d'inviter les Français à découvrir les richesses de leur pays plutôt que de dépenser à l'étranger le budget dont ils disposent pour leurs loisirs ; la seconde est de permettre, par une meilleure information, la démocratisation de l'accès aux vacances et aux loisirs.

Avec « France-information-loisirs », on découvre que la dimension économique et la dimension sociale du tourisme ne sau-

raient être séparées, et j'en arrive au deuxième volet de mon intervention. Le Gouvernement ne saurait oublier cette dimension sociale.

Lorsque le Président de la République m'a reçu, après ma nomination comme ministre ayant notamment en charge le tourisme, il m'a donné deux orientations très simples : d'une part, développer vis-à-vis de l'étranger un tourisme de devises et faire en sorte que cette industrie permette un meilleur équilibre de notre balance des paiements ; d'autre part, favoriser, pour les Français, le tourisme de famille et faire en sorte que nos compatriotes puissent partir en vacances en plus grand nombre, si possible en famille.

Quels sont les premiers résultats de l'année touristique 1979 ? Mesdames, messieurs les sénateurs, avant même que les chiffres ne soient publiés, peut-être serez-vous satisfaits de connaître les premiers résultats des études effectuées.

Nous avons constaté, pour la première fois de façon significative, que les Français ont pris, cette année, leurs vacances en deux temps. Ainsi, à un tourisme d'été s'est ajouté un tourisme d'hiver. La durée des vacances d'été a été très largement réduite et — phénomène très important — plus de 4 millions de personnes ont pris une semaine de vacances d'hiver. Cette tendance conduit donc à reconsidérer tout le problème — j'y reviendrai tout à l'heure — des équipements touristiques de la montagne.

Une autre tendance s'est également manifestée, celle de la recherche d'un tourisme plus sportif, plus culturel. Elle incite à adopter une vision plus large du phénomène touristique conduisant à une conception globale de l'ensemble d'une politique de loisirs en France ; celle-ci avait d'ailleurs été étudiée par le conseil supérieur du tourisme puisqu'un des rapports publiés il y a deux ans s'intitulait : « Du tourisme aux loisirs ».

Vos deux rapporteurs, tout comme MM. Vérillon et Hugo, se sont de nouveau inquiétés — et, je crois, avec raison — au sujet de ce qu'ils ont appelé « l'éparpillement des crédits du tourisme ». En réponse à leur préoccupation, je souhaite qu'un document puisse être présenté l'année prochaine au Parlement, lors de la discussion du projet de budget, regroupant les interventions de l'Etat en matière touristique, et ce quel que soit le budget sur lequel elles seront imputées, afin que nous ayons une vision globale plus précise des actions de l'Etat dans le domaine touristique. Je m'engage à ce qu'un tel document soit établi, en liaison, naturellement, avec vos commissions.

Dans le domaine du tourisme social, je souhaiterais engager deux actions en faveur du camping-caravaning, d'une part, en faveur de la rénovation des équipements de loisirs, d'autre part, pour répondre, là encore, à un désir exprimé, notamment, par MM. Malassagne et Vallon.

En faveur du camping — vous y avez insisté les uns et les autres, et M. Hugo l'a fait aussi avec raison — je suis prêt à conduire une action particulière de développement. Cette action, qui est nécessaire, se traduit déjà dans le budget de 1980. Elle concerne, il faut le savoir, plus de six millions de Français.

Je regrette simplement que M. Hugo n'ait pu trouver place dans un terrain de camping. Il l'a trouvée dans une exploitation agricole grâce à l'accord bienveillant du propriétaire, m'a-t-il dit. Je lui réponds que, de temps en temps, la propriété privée a du bon ! (*Sourires.*)

Cette action en faveur du camping-caravaning doit se traduire par deux orientations. D'abord, par une augmentation quantitative des capacités d'hébergement. Cette augmentation est nécessaire. Nous avons déjà accompli un effort cette année, puisque près de 80 000 places nouvelles dans les terrains de camping ont été créées. Je conçois que cela est insuffisant, qu'il faut accentuer cet effort, non seulement par des crédits budgétaires, mais également par les primes spéciales d'équipement, qui ont été mises en place en 1977 dans certaines zones et qui s'élèvent à près de 3 millions de francs. J'envisage l'extension de telles primes.

Cette orientation quantitative sera poursuivie, afin qu'elle réponde à la volonté du Gouvernement de développer le tourisme social au bénéfice de toutes les catégories de Français. Mais elle doit se doubler d'une action qualitative d'amélioration des conditions d'accueil, de mesures tendant à la modernisation des terrains et à une meilleure diffusion des campeurs dans l'espace, afin que tous ne se concentrent pas, pendant quelques semaines, sur le littoral, mais se répartissent entre toutes les régions françaises, ainsi que MM. Durand et Malassagne l'ont souligné.

Enfin, nous devons entreprendre une modernisation de la réglementation, qui se concrétisera notamment par la sortie du texte sur les parcs résidentiels de loisirs.

Je voudrais que cette politique cohérente du camping-caravaning soit conduite avec l'accord de votre assemblée, toutes formations politiques réunies. J'ai noté d'ailleurs que, sur les objectifs, nous étions finalement assez proches les uns et les autres et que les divergences apparaissent seulement au niveau des modalités d'intervention.

M. Durand a fait justement observer sur un point particulier que dans certains départements le nombre maximal des emplacements de camping à la ferme était limité à trois et qu'il devrait être porté sans doute à six. Je partage son sentiment. Je me suis entretenu récemment de ce problème avec les dirigeants de l'association « agriculture », qui ont souligné que ce plafond de trois emplacements, trop faible, ne permettait pas d'entreprendre la réalisation des équipements nécessaires. Dans le cadre de la coordination permanente qui existe désormais, en matière de tourisme, avec le ministre de l'agriculture dont dépend cette réglementation, je demanderai à M. Pierre Méhaignerie de bien vouloir étudier le relèvement de ce seuil.

Ma deuxième action tendra à rénover certains équipements de loisirs de la même façon que nous avons entrepris, l'année dernière, mesdames, messieurs les sénateurs, une action de rénovation des centres de vacances.

J'indiquerai devant la Haute Assemblée, cet après-midi, qu'une telle action de rénovation des centres de vacances est en cours et qu'elle a déjà produit d'excellents résultats. Je souhaite que nous puissions, pour les équipements de loisirs, dont l'ancienneté conduit parfois à une mauvaise utilisation, entreprendre une action de nature similaire, et je m'engage à ce que, dès 1980, je puisse faire à vos commissions des propositions en ce sens. Il nous faut définir ensemble — je dis bien « ensemble » — une action qui conduise à une véritable rénovation de ces équipements.

Une dimension économique, une dimension sociale, mais aussi une dimension d'aménagement du territoire. C'est la troisième dimension du tourisme et nous ne saurions l'oublier, car elle conditionne très largement non seulement le développement de régions entières, mais également le maintien en activité de zones importantes du territoire français. Dans quel sens, nos actions d'aménagement touristique doivent-elles s'orienter ?

D'abord, le choix du Gouvernement est celui de l'aménagement de l'espace rural, et cela sans aucune ambiguïté. C'est un effort engagé de longue date. Il répond aux préoccupations de vos rapporteurs, comme de l'intergroupe qui les a manifestées tout récemment. Il doit être poursuivi par l'élaboration de nouveaux schémas régionaux de tourisme, par la mise en place des centrales départementales de réservations, par le lancement de nouveaux guides régionaux « Loisirs-Accueil » et par toutes les actions que nous pouvons mettre en œuvre en faveur du tourisme sportif, du tourisme culturel ou même du tourisme de découverte.

Après la mise en valeur de l'espace rural, la deuxième priorité concerne l'aménagement de la montagne. Je rappellerai que le nombre des séjours d'hiver s'est accru de 70 p. 100 en cinq ans, et que la France compte maintenant quatre millions de pratiquants pour le ski alpin et près d'un million pour le ski de fond. Or, notre pays reçoit quatre fois moins de skieurs étrangers que la Suisse ou l'Autriche.

C'est là une situation anormale dont je me suis, à plusieurs reprises, et à leur demande, entretenu avec les élus des départements alpins. M. le président du conseil général de la Haute-Savoie ayant en particulier attiré mon attention sur ce problème.

Le conseil des ministres du 29 août dernier a défini une politique d'aménagement de la montagne. Elle doit concilier à la fois le développement des équipements et la nécessaire sauvegarde de notre patrimoine montagnard.

Je souhaite que les nouvelles structures mises en place permettent, dans nombre de stations, d'accroître leur capacité non seulement afin de répondre à la demande des Français, mais aussi en vue de favoriser l'accueil de touristes étrangers en plus grand nombre.

Enfin, un problème se pose en ce qui concerne le ski de fond. J'indique au Sénat que je viens de confier une mission à M. Dannaud qui doit, au terme d'un délai de six mois, faire des propositions au Gouvernement. Celles-ci seront établies en liaison avec les maires des communes de montagne, avec les organisations professionnelles intéressées, avec vos rapporteurs et vos commissions. Elles tendront à favoriser toutes les actions permettant le développement du ski de fond.

Après avoir parlé de l'espace rural et de la montagne, j'évoquerai, pour terminer sur ce point, les problèmes de l'outre-mer.

L'outre-mer, pour le tourisme français, c'est le soleil de la France. En conséquence, une action particulière doit être conduite dans les départements et territoires d'outre-mer, parce que le tourisme y représente très souvent la grande chance de leur développement.

C'est ainsi qu'aux Antilles et à la Réunion des programmes cohérents pluriannuels de développement touristique sont déjà engagés et se poursuivront, notamment dans le cadre du projet de budget pour 1980.

De même, l'ensemble des départements d'outre-mer sera progressivement doté des structures de droit commun de la politique touristique : comités régionaux de tourisme et délégations régionales au tourisme.

Pour les territoires d'outre-mer, notre action se déroule par le biais de conventions qui respectent leur autonomie. Deux conventions ont été signées avec la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie. J'indique à M. Papilio que je suis disposé à faire de même pour Wallis-et-Futuna et à apporter mon aide au projet d'équipement hôtelier de ce territoire dès lors que les investisseurs se seront manifestés auprès des services du tourisme.

Evoquant les problèmes d'équipement touristique, je voudrais faire une mention particulière concernant le « Grand Sud-Ouest », où des crédits importants, en application des directives de M. le Président de la République, seront engagés en faveur du développement touristique. En 1980, ils s'élèveront à 21 millions de francs. Dans ce cadre, sera poursuivie, avec tous les élus des départements concernés, une action de développement des équipements touristiques, ainsi qu'une action de promotion qui permettra de mettre davantage en valeur cette chance que représente pour le Sud-Ouest l'évolution et la modernisation du tourisme.

Deux problèmes ont été évoqués concernant le thermalisme et la politique des congrès. Je rejoins totalement les préoccupations qui ont été exprimées à cette tribune, notamment par vos rapporteurs. Je voudrais, à cet égard, apporter deux précisions et faire au Sénat deux déclarations qui me paraissent importantes. Tout d'abord, je confirme la priorité que nous accordons au développement du thermalisme. En accord avec M. le ministre de la santé, une mission d'experts fera, dans les six mois à venir, des propositions concrètes au Gouvernement en vue d'une relance de la politique thermale dans ses diverses dimensions : réglementation, développement des hébergements, animation, promotion.

Cette mission sera conduite par le docteur Guy Ebrard, président de la fédération thermale et climatique de France, membre du conseil supérieur du tourisme.

Nous mettons ainsi en place une structure qui nous permettra, ensuite, de mieux apprécier les données d'une véritable relance du thermalisme en France.

En ce qui concerne les congrès, la mission d'étude que j'avais chargée, en janvier 1979, de me faire des propositions précises, a déposé ses conclusions en octobre. Elle recommande une action groupée de promotion sur les marchés étrangers, à partir de la constitution de fichiers très complets, tenus sur ordinateur, concernant les produits français de congrès et les clients éventuels.

Nous sommes en train de créer ces fichiers et de constituer, avec divers partenaires, dont Air France et France-Congrès, un organisme commun de promotion capable d'agir efficacement à partir du printemps 1980.

En annonçant ces décisions, je crois répondre à l'attente du Sénat, notamment à celle qu'ont exprimée vos rapporteurs.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai entendu aussi votre appel concernant le niveau des crédits d'aménagement touristique. En réponse aux préoccupations exprimées par MM. Durand et Malassagne, j'informe le Sénat que le Gouvernement déposera, lors de la seconde délibération, un amendement tendant à augmenter les crédits inscrits au chapitre 56-02 pour les études et les aménagements touristiques.

**MM. Yves Durand, rapporteur spécial, et Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Ainsi retrouverons-nous un volume de crédits qui nous permettra de conduire les actions que nous avons ensemble définies et que nous souhaitons ensemble mener.

Ma conclusion consistera à déterminer les trois conditions qui me paraissent devoir être réunies pour cette nouvelle donne du tourisme que, depuis plus d'un an, les uns et les autres, nous nous efforçons de mettre en œuvre.

La première de ces trois conditions est la création d'une administration plus efficace sur le plan national comme sur le plan régional ; M. Ménard a eu raison de le rappeler. Il n'est pas question pour moi de faire en sorte que les comités régionaux de tourisme soient, d'une façon quelconque, laissés à l'écart du développement de « France-informations-loisirs » ; ils sont, au contraire, pour le ministre chargé du tourisme, le lieu privilégié d'une concertation, et j'attache au bon fonctionnement de la nouvelle conférence des présidents de comités régionaux de tourisme la plus grande importance.

La deuxième condition est celle d'une coordination plus étroite et plus efficace avec les organismes régionaux et locaux, donc, au premier chef, avec les comités régionaux de tourisme. Je ne saurais passer sous silence l'action sur le terrain des offices de tourisme et des syndicats d'initiative. Comme je l'ai indiqué lors de la récente assemblée générale de la fédération nationale des comités régionaux de tourisme, mon père a longtemps présidé une union départementale et j'ai en quelque sorte découvert les problèmes du tourisme par l'action de la fédération nationale ; je ne saurais l'oublier.

La troisième condition réside dans des entreprises touristiques plus prospères. C'est la raison pour laquelle, en liaison étroite avec M. Monory, j'ai conduit une politique progressive de libération des prix concernant, notamment, l'hôtellerie et la restauration.

Pour la restauration, nous avons à peu près totalement libéré les prix ; pour l'hôtellerie, après avoir choisi le haut de la gamme, nous avons réalisé, cette année, un effort tout particulier en faveur de la petite hôtellerie, notamment l'hôtellerie rurale. Je sais trop, étant confronté aux problèmes de mon département, que certains petits hôtels ne peuvent pas vivre dans les conditions actuelles. C'est ce qui explique l'effort que nous venons de faire et qui a été salué, jeudi dernier, par le congrès de la fédération nationale de l'industrie hôtelière.

**MM. Yves Durand, rapporteur spécial, et Jacques Ménard.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Cette action sera poursuivie ; elle est essentielle pour le développement du tourisme français, comme l'est aussi l'action de modernisation de l'hôtellerie.

Je voudrais, là encore, rappeler ce que nous avons réalisé ensemble.

Tout d'abord, le Sénat a voté la loi étendant aux hôtels non classés le bénéfice des dispositions de la loi de 1964 sur les baux commerciaux, dispositions jusque-là réservées aux hôtels de tourisme.

En matière d'aides directes, un décret de mai 1979 a étendu à l'ensemble des zones de montagne le régime, plus favorable, de la prime hôtelière, jusque-là réservé au Massif central.

J'ajoute que l'hôtellerie rurale des zones de montagne bénéficiera, en vertu d'un décret paru jeudi dernier au *Journal officiel*, d'une prime de modernisation de 4 000 francs par chambre, cofinancée par l'Etat et les départements.

En outre, monsieur Vallon, les bases d'une politique concertée de formation avec les organisations professionnelles ont été jetées. Dans ce domaine, il est essentiel que la formation soit assurée en liaison avec les professionnels et à partir de leur demande.

C'est tout l'objet de l'action qui est conduite actuellement avec le fonds national d'assurance formation de l'industrie hôtelière dans chaque région.

Des commissions régionales vont être mises en place, qui auront à définir des projets de formation. Ce sont donc les professionnels eux-mêmes qui fixeront les conditions dans lesquelles la qualification peut être assurée.

En septembre dernier, j'ai participé, à Valbonne, à la création d'un institut de formation supérieure qui doit répondre, pour notre pays, à l'enseignement dispensé par Cornell aux Etats-Unis ou à Lausanne en Suisse. Cette création a été opérée en étroite liaison avec les organisations professionnelles, sous l'égide de la chambre de commerce de Paris et de celle de Nice.

L'action de développement du tourisme ne peut pas être conduite par l'Etat seul ; elle doit l'être par l'Etat en étroite

liaison avec les élus régionaux et locaux et les organisations professionnelles, sur la base d'un accord national qui doit se dégager.

Il semble que cet accord se soit manifesté aujourd'hui, et — le débat de ce matin l'a prouvé — l'accord s'est fait sur les objectifs comme sur la place essentielle que nous souhaitons tous donner concrètement, dans notre économie, au tourisme français.

La vertu la plus grande de ce débat a été, une fois de plus, de montrer à l'opinion publique tout entière que le tourisme, à travers ses trois composantes, économique, sociale et d'aménagement du territoire, est bien l'une des premières, sinon la première activité économique nationale. (*Applaudissements sur certaines travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Perrein, pour répondre au Gouvernement.

**M. Louis Perrein.** Rapidement, car le temps m'est compté, je voudrais relever quelques affirmations de M. le ministre.

Il était de bonne guerre de sa part de citer au Sénat Grenoble, Lille et Marseille, qui ont conclu des conventions avec l'association France-Information-Loisirs...

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Et Nantes!

**M. Louis Perrein.** ... mais, monsieur le ministre, vous rendez ainsi hommage à la perspicacité des gestionnaires socialistes, qui profitent de toutes les occasions d'enrichir leurs communes.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Mais je ne partage pas votre sentiment sur F. I. L.!

**M. Louis Perrein.** Je ne vous ai pas dit, monsieur le ministre — relisez attentivement les débats — que nous étions contre F. I. L. J'ai dit qu'il fallait être attentifs et que nous étions inquiets devant le développement de cette forme de démantèlement de l'Etat. C'est tout.

Si, monsieur le ministre, vous n'acceptez pas que le Parlement discute vos propositions, alors que faisons-nous ici? Dès que nous critiquons leur budget, les ministres se sentent lésés, froissés. Pourtant, notre rôle, à nous, parlementaires, est bien de dire ce que nous pensons d'une mauvaise politique!

Vous avez essayé, pendant trois quarts d'heure environ, de nous démontrer que votre budget était le meilleur possible. Moi, je vous dis que, malgré vos bonnes intentions — car je vous crédite de bonnes intentions, monsieur le ministre, alors ne me créditez pas d'arrière-pensées! — vous ne disposez pas des crédits suffisants pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés. Et vous n'avez pas pu démontrer le contraire.

Vous venez de parler de la libération des prix. Mais vous ne nous avez rien dit des familles qui, justement en raison de cette libération des prix, qui a abouti à une augmentation considérable du coût des vacances, ne pourront plus, en 1980 — comme ce fut le cas, à un degré moindre, certes, en 1979 — offrir des vacances à leurs enfants. De cela, monsieur le ministre, vous n'avez pas parlé.

Vous n'avez rien dit non plus des chèques-vacances. Pourtant, je vous ai posé des questions très précises. Nous aurions, en effet, aimé avoir un aperçu de la politique « libérale avancée » de ce gouvernement que vous représentez ici.

Si vous n'avez pas de politique en faveur des plus défavorisés, vous avez toutefois raison — personne ne vous a critiqué ici, ni dans la majorité ni dans l'opposition — de vouloir le développement du tourisme afin d'en faire la deuxième industrie de la France pour équilibrer sa balance des comptes — et tel est bien l'un des objectifs que vous vous êtes fixés. Nous ne vous critiquons pas, mais nous trouvons que ce que vous faites pour le tourisme social est nettement insuffisant, trop insuffisant.

Le dernier point sur lequel je voudrais attirer votre attention concerne les difficultés de nos écoles hôtelières, difficultés dont personne ici n'a parlé...

**M. Pierre Vallon.** J'en ai parlé!

**M. Louis Perrein.** Pardonnez-moi, mon cher collègue.

Il s'agit d'un point sur lequel nous devons insister. Notre hôtellerie, en effet, ne se développera vraiment que si nous formons, en plus grand nombre, un personnel de qualité.

Monsieur le ministre, en dépit de vos explications, le groupe socialiste ne pourra décidément pas voter votre budget.

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, Section II : Tourisme, et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 5 241 170 francs. »

Par amendement n° 252, M. Malassagne, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, propose de réduire ce crédit de 9 millions de francs.

En conséquence, de ramener le montant des mesures nouvelles à moins 3 758 830 francs.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, compte tenu des explications que vous venez de donner au Sénat et, singulièrement, de la précision que vous avez bien voulu nous apporter à propos de l'augmentation des crédits d'aménagement, compte tenu surtout de l'engagement très ferme que vous venez de prendre devant la Haute Assemblée au nom du Gouvernement de déposer un amendement tendant à rétablir, lors de la deuxième délibération du projet de loi de finances, les crédits du chapitre 56-02, mon amendement n'a plus, me semble-t-il, de raison d'être.

Je suis heureux de voir que la demande que j'avais eu l'honneur de présenter, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à savoir que l'Etat fasse un effort supplémentaire, a reçu un écho favorable. Je ne peux que m'en féliciter et vous exprimer de nouveau toute notre satisfaction.

En conséquence, et étant donné que la commission des affaires économiques et du Plan m'a laissé une certaine liberté pour retirer ou, au contraire, maintenir mon amendement, je me permets, après avoir enregistré votre engagement, de le retirer.

**M. le président.** L'amendement n° 252 est donc retiré.

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV, plus 5 185 000 francs. »

Par amendement n° 265, MM. Perrein, Vérillon, Tournan, Duffaut, Champeix, Alliés, Chazelle, Larue, Chochoy, Debarge et les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire ce crédit de 2 500 000 francs.

La parole est à M. Perrein.

**M. Louis Perrein.** Cet amendement, qui vise à modifier le crédit du titre IV, marque notre inquiétude — que j'ai évoquée tout à l'heure — devant la création du groupement d'intérêt économique.

Nous proposons que les crédits du titre IV soient amputés de 2 500 000 francs et nous souhaitons que ces 2 500 000 francs soient affectés à des actions de tourisme social.

J'ai, tout à l'heure, dans mon intervention, attiré l'attention du Gouvernement sur les insuffisances de ses actions en matière de tourisme social. Nous pensons que le Sénat devrait, en la matière, faire preuve d'une très grande fermeté. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter l'amendement déposé par le groupe socialiste.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** La commission ayant adopté les crédits figurant au titre IV, elle ne peut approuver cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Monsieur le président, j'attire l'attention du Sénat sur la gravité de cet amendement — je dis bien « la gravité ».

Pour la première fois dans le budget de 1980, vont être individualisés, à la demande des commissions compétentes, les crédits nécessaires au fonctionnement du groupement d'intérêt économique « Bienvenue-France ». Ces crédits s'élèvent à 2 500 000 francs.

Si l'amendement du groupe socialiste était adopté, le groupement d'intérêt économique disparaîtrait, et c'est toute l'action de promotion sur les marchés étrangers que nous avons engagée qui se trouverait, de ce simple fait, remise en cause.

Je rappellerai que cette action a été engagée tout d'abord en faveur des Antilles, qu'elle profite à des régions entières — j'ai cité l'exemple du grand Sud-Ouest — qu'elle est conduite dans la concertation la plus générale et qu'elle a reçu l'accord de toutes — je dis bien « de toutes » — les organisations professionnelles.

Un tel amendement avait été déposé devant l'Assemblée nationale par les membres du groupe socialiste. Je m'en étais longuement entretenu alors avec eux. Je vois que le parti socialiste persiste et signe, si l'on peut dire. Libre à lui !

**M. Louis Perrein.** Nous sommes en régime libéral avancé !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** L'avantage de discussions comme celle-ci — fort courtoise, au demeurant — est effectivement de laisser jouer les règles de la démocratie !

Mais je répète que, si votre amendement était accepté, monsieur Perrein, c'est la promotion du tourisme français à l'étranger qui se trouverait condamnée, car les 2 500 000 francs que vous proposez de supprimer représentent très exactement le total des crédits de l'Etat destinés à permettre le fonctionnement du groupement d'intérêt économique; c'est donc toute l'action qui a été entreprise en concertation étroite avec toutes les professions depuis le début de l'année qui serait ainsi annulée — je dis bien « annulée ».

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. Louis Perrein.** Monsieur le ministre, le groupe socialiste est prêt à retirer son amendement, mais il attend des engagements de votre part.

Je crois avoir été très clair, tout à l'heure : nous souhaitons très vivement que soit mise en place rapidement la formule du chèque-vacances. Tous les partenaires sociaux la réclament. Vous-même, monsieur le ministre, avez déclaré que vous y étiez favorable. Or vous refusez de dire à la Haute Assemblée ce que vous comptez faire pour l'année prochaine et pour les années à venir.

Si votre silence signifie que vous avez l'intention de ne rien faire en 1980, nous maintiendrons cet amendement. En revanche, si vous prenez des engagements — et le Sénat serait certainement ravi de vous entendre — nous pourrions envisager de retirer notre amendement.

En fait, le groupement d'intérêt économique ne fait pas, de notre part, l'objet d'une opposition fondamentale; il ne fait l'objet que d'une opposition formelle. Mais nous pensons que, tout en développant les actions d'intérêt économique sur la France, notamment, vers les départements et territoires d'outre-mer, vous devez nous dire ce que vous voulez faire en matière de tourisme social.

Tel est l'unique objet de cet amendement.

On ne peut refuser aux uns ce que l'on accorde aux autres ! Or, le groupement d'intérêt économique, c'est très net, concerne les plus favorisés, même s'il tend à développer le tourisme en France et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Je le répète, nous voulons que vous nous disiez ce que vous comptez faire pour le tourisme social, notamment pour les plus défavorisés, c'est-à-dire les familles et les travailleurs.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. ministre.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je vous ai écouté avec attention, monsieur Perrein, et j'ai noté une évolution de la position du parti auquel vous appartenez, ce dont je me félicite ! Si je vous ai bien compris, en effet, le groupement d'intérêt économique ne fait pas l'objet d'une opposition fondamentale de votre part. En ce qui me concerne je souhaite qu'il puisse se développer avec l'accord de tous. J'indique d'ailleurs que ce sont pour l'essentiel, en dehors de l'Etat, les entreprises publiques nationales qui participent en tant que membres fondateurs à son développement.

Vous avez souhaité que je réitère les engagements que le Gouvernement avait pris sur l'institution d'un « chèque-vacances », évoquée par M. Perrein. Je dis qu'elle doit intervenir avant la fin de la présente législature, à une double condition.

D'abord, il faut que tous les partenaires sociaux nous donnent leur accord sur le même projet. Je l'ai indiqué au conseil national du patronat français, comme aux organisations syndicales ouvrières lorsque je les ai reçues : le Gouvernement n'interviendra pas de façon autoritaire dans cette affaire; il souhaite reprendre la concertation afin qu'un accord se dégage. Voilà qui est précis.

Ensuite, des études techniques plus précises m'ont été demandées; elles sont actuellement conduites à la diligence de M. le ministre de l'économie et de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale. Car des problèmes de nature fiscale et sociale se posent; nous ne saurions sous-estimer, par exemple, la question de l'équilibre de la sécurité sociale.

Quand les résultats de ces études nous seront connus, nous aurons donc à prendre position.

Il nous faudra également nous prononcer sur les conditions dans lesquelles un chèque-vacances pourra ou non être institué, s'il comprendra ou non une exonération des charges sociales, exonération qui conduirait inévitablement à un accroissement du déficit de la sécurité sociale.

Tels sont les deux problèmes qui se posent. Je ne les cache pas à la Haute Assemblée.

Je réitère donc la volonté du Gouvernement, qui était inscrite dans le programme de Blois. Mais je rappelle également les conditions qui doivent être remplies pour que cet engagement puisse être tenu, lesquelles conditions ne dépendent pas, comme je viens de l'indiquer, du seul Gouvernement.

Au bénéfice de ces observations et compte tenu de l'intérêt majeur que nous attachons tous, mesdames, messieurs les sénateurs, au développement de la promotion du tourisme français à l'étranger et à l'équilibre de notre balance des comptes, surtout au moment où nous allons subir un nouveau choc pétrolier, je demande à M. Perrein d'envisager de retirer son amendement.

**M. le président.** Monsieur Perrein, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Louis Perrein.** Monsieur le ministre, malgré les explications que vous nous avez données et bien que nous ayons, nous aussi, le souci de développer le tourisme à l'étranger, nous maintiendrons notre amendement par principe — et il ne s'agit pas là d'une simple clause de style. Vous venez de nous démontrer que le Gouvernement écoutait plus facilement les patrons que les organisations syndicales ouvrières. En effet, celles-ci sont unanimes à demander l'institution du chèque-vacances. Or, les négociations butent uniquement à cause des réticences marquées par les groupements patronaux.

Monsieur le ministre, montrez que l'autorité de l'Etat a encore un sens et exigez du patronat qu'il propose enfin des solutions pour que le chèque-vacances soit créé. Son obstruction est absolument intolérable.

Nous maintenons donc notre amendement, dans l'état d'esprit que je viens d'indiquer.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix l'amendement n° 265, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

(Le crédit est adopté.)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 33 092 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 16 700 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme, 41 465 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 9 000 000 de francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le tourisme.

Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux, pour les reprendre à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

## PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

### Jeunesse, sports et loisirs. (suite.)

#### I. — JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Nous abordons l'examen des dispositions de la section I: jeunesse et sports.

La parole est à M. Yves Durand, suppléant le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, suppléant M. Gaston Pams, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour des raisons de santé, notre excellent collègue le président Gaston Pams ne peut, aujourd'hui, nous présenter lui-même le rapport qu'il a établi sur le projet de budget de la jeunesse et des sports. Qu'il me soit permis d'abord, au nom du Sénat tout entier, de lui exprimer nos vœux les plus chaleureux de rapide et complet rétablissement.

M. Pierre-Christian Taittinger. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le rapporteur spécial, le Gouvernement s'associe à vos vœux.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Dans le rapport écrit du président Pams, vous trouverez l'analyse détaillée des crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je me bornerai donc à vous exposer les observations les plus importantes que ce budget appellé de la part de son rapporteur.

Ces observations montrent qu'avec une progression modeste des dotations budgétaires, mais avec des moyens extra-budgétaires plus substantiels, certains secteurs de la jeunesse et des sports bénéficient d'une situation plutôt privilégiée tandis que d'autres, au contraire, sont pratiquement sacrifiés.

C'est sur ces choix que je voudrais surtout insister.

Les dotations budgétaires de la jeunesse et des sports connaîtront donc, en 1980, une progression extrêmement modeste qui, avec un taux de 3,3 p. 100, est l'une des plus faibles de tous les budgets pour 1980. Ainsi, compte tenu de la hausse prévisible des prix, le budget de la jeunesse et des sports, avec ses trois milliards de francs, est, en fait, en diminution. Il ne représentera plus que 0,64 p. 100 du budget général contre 0,70 p. 100 en 1979.

Sans doute ce rapport a-t-il surtout valeur de symbole, mais force est de constater que la tendance à la régression, un moment interrompue, se confirme à nouveau.

On doit tenir compte, cependant, des ressources extra-budgétaires qui seront toutes regroupées en 1980 dans le fonds national pour le développement du sport. Ainsi, au moins 180 millions de francs supplémentaires devraient-ils être affectés aux activités sportives. Au total, la progression globale des moyens dont disposera le ministre sera de 6 p. 100 environ, ce qui reste encore bien faible.

Comment cette enveloppe sera-t-elle répartie entre les différentes missions qui incombent au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs ? C'est ce que je voudrais maintenant exposer brièvement.

Tout d'abord, le projet de budget qui nous est soumis a incontestablement un point fort : c'est la reprise du recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive.

Il est évident qu'on ne peut qu'approuver l'objectif que s'est fixé le ministère et qui est d'assurer à tous les élèves un enseignement sportif de qualité, susceptible, en outre, de les préparer à une pratique sportive au-delà de la période scolaire. Il est donc normal que les crédits consacrés au sport scolaire et universitaire augmentent l'an prochain de 11,2 p. 100. Mais plus encore que de ce taux de croissance, c'est bien du nombre des créations de postes d'enseignants dont il convient de se féliciter.

Au total, en effet, ce sont 758 nouveaux professeurs et 500 professeurs adjoints qui seront mis à la disposition de l'éducation physique et sportive, dont 980 postes dès la rentrée de septembre 1980.

Ainsi, le plan de relance du sport à l'école qui a été lancé l'année dernière, avec ses créations et transferts de postes, ses heures supplémentaires et la réforme de l'horaire consacré aux associations sportives scolaires, devrait-il permettre de couvrir presque intégralement les besoins des établissements d'enseignement du second degré lors de la rentrée prochaine.

Sans doute ce plan a-t-il eu quelques conséquences malheureuses. Par exemple, le nombre des jeunes licenciés à l'union nationale du sport scolaire a diminué et les services universitaires sportifs ont dû faire face à des difficultés d'organisation. Mais, au total, l'objectif qui consiste à assurer dans l'enseignement du second degré trois heures d'éducation physique dans le premier cycle et deux heures dans le second cycle — depuis si longtemps réclamées — devrait être enfin atteint en septembre 1980.

En ce qui concerne les enseignants, votre rapporteur tient à rappeler le vœu qu'il avait déjà formulé l'an passé à propos de la revalorisation attendue du corps des professeurs adjoints d'éducation physique, dont la formation est d'une qualité reconnue et appréciée. Or, je dois noter qu'aucune mesure n'est encore intervenue à ce sujet.

Par ailleurs, le problème de l'élargissement des débouchés de la filière universitaire de formation des professeurs constitue également une pierre d'achoppement. Il est indispensable que les programmes soient suffisamment diversifiés pour que les étudiants puissent s'orienter vers d'autres voies que l'enseignement. On pourrait, par exemple, les orienter vers l'animation sportive, la gestion d'installations sportives, la direction administrative de groupements sportifs, etc.

Enfin, j'exprimerai un regret à propos du sport à l'école. Il s'agit des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire du fameux « franc-élève » qui sert à financer, entre autres, les frais de transport, de location, d'achat de matériels. Au cours de la discussion du précédent budget, nos efforts avaient permis de faire augmenter de quelque 5 millions de francs la dotation initialement prévue à cet effet. Or, aucune majoration ne figure dans le projet qui nous est soumis. Cette stagnation est d'autant plus déplorable que les crédits reçus ne permettent pas aux établissements de verser aux collectivités locales une participation convenable aux frais de fonctionnement des installations sportives municipales.

Vous-même, monsieur le ministre, avez proposé de renforcer les moyens financiers à cette fin. Je regrette que le présent projet de budget ne porte certes pas la marque d'une réalisation de cette bonne intention.

Si le sport à l'école se trouve, en définitive, plutôt favorisé, il n'en est pas de même du secteur des activités sportives. Les crédits budgétaires croissent d'à peine 2 p. 100, passant de 427,3 millions de francs cette année à 435,6 millions de francs l'an prochain. Ce sont les associations sportives qui pâtiront directement de cette situation puisque leurs dotations, d'un montant de 108 millions de francs, seront en diminution de 11 millions de francs par rapport à 1979.

On notera cependant une majoration relativement importante affectant les crédits consacrés à la participation française aux grandes manifestations sportives. A la veille des jeux Olympiques de Moscou, des moyens supplémentaires ont été, en effet, dégagés, aussi bien pour la participation à ces jeux que pour l'aide aux athlètes, fondée sur la formule des plans de carrière. On notera que la préparation aux jeux s'effectue sous l'égide de la commission du sport de haut niveau, avec l'aide de la mission de préparation olympique.

La stagnation des crédits budgétaires destinés à la pratique du sport ressemble fort, monsieur le ministre, à un désengagement de l'Etat. Je crois que vous ne contesterez pas, en effet, que ce désengagement va de pair avec la croissance des ressources extra-budgétaires, qui apporteront, il est vrai, aux activités sportives un complément confortable.

En 1979, le fonds national pour le développement du sport a procuré environ 90 millions de francs de recettes supplémentaires provenant du prélèvement sur le loto et de la taxe spéciale sur les billets d'entrée dans les manifestations sportives. En 1980, les recettes du fonds seront augmentées à la fois du produit du prélèvement sur les sommes mises au P.M.U. et de la taxe spéciale sur les débits de boissons. Au total, les ressources extra-budgétaires de 1980 devraient atteindre 180 millions de francs, ce qui évidemment n'est pas négligeable. Mais — je le souligne encore — une partie de cette somme sera utilisée à compenser l'insuffisance de la progression des crédits budgétaires eux-mêmes.

J'en arrive maintenant aux activités socio-éducatives, qui demeurent incontestablement le parent pauvre de ce budget. Les crédits, que ne majeure aucun apport extérieur, n'augmenteront, en effet, en 1980, que de 5 p. 100, passant de 256 à 269 millions de francs.

Il faut bien reconnaître que les réalisations en ce domaine ont pris un retard important. Le programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan qui concerne particulièrement les loisirs des enfants et des adolescents sera réalisé au terme de la cinquième et dernière année d'exécution à 86 p. 100 seulement.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire jouent pourtant dans notre pays un rôle fondamental. Il faut savoir, en effet, que ces associations recouvrent à la fois les centres aérés pour les enfants et pour les jeunes, les centres de vacances d'enfants et d'adolescents, les activités de scoutisme, les villages familiaux de vacances, les chantiers de rénovation, les maisons de jeunes et de la culture... J'interromps ici cette énumération, qui pourrait se poursuivre comme une litanie.

Cependant, pour vivre, les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont besoin du soutien des pouvoirs publics. Or, le fossé se creuse sans cesse entre le discours officiel d'encouragement à la vie associative et la réalité des difficultés qu'affrontent quotidiennement ceux qui, bénévolement ou professionnellement, consacrent leur énergie au développement d'activités sociales, éducatives ou de loisirs.

Cette réalité s'exprime en un chiffre : ce vaste domaine, en effet, ne recevra, en tout et pour tout, que 9 p. 100 des crédits de la jeunesse et des sports.

Je terminerai cet exposé en traitant brièvement des équipements sportifs et socio-éducatifs. L'Etat — vous le savez — ne construit pour son propre compte que dans quelques cas particuliers ; pour le reste, il subventionne des opérations au bénéfice des collectivités locales ou des associations.

En 1980, il aura consacré aux dépenses en capital de la jeunesse et des sports un montant de 442 millions de francs d'autorisations de programme et de 360 millions de francs de crédits de paiement. Ces chiffres traduisent une stagnation à leur niveau antérieur des autorisations de programme et une diminution de près de 25 p. 100 des crédits de paiement.

En ce qui concerne plus particulièrement les subventions aux collectivités locales, qui absorbent plus de 80 p. 100 de ces sommes, elles décroissent aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Est-ce là la conséquence de la non-consommation des crédits de paiement précédemment ouverts ? Cette évolution tient-elle au fait que certaines dépenses d'équipement des collectivités pourront être financées par le fonds national pour le développement du sport ? Mais cet apport ne compense pas la perte enregistrée. Doit-on penser que les besoins en équipements sportifs et socio-éducatifs seraient en voie d'être couverts sur l'ensemble du territoire ? Cela ne paraît pourtant pas le cas si l'on se reporte aux deux programmes d'action prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan qui intéressent ces équipements et qui ne seront réalisés respectivement qu'à 58 p. 100 et 38 p. 100 des objectifs initialement fixés.

Autant de questions, monsieur le ministre, qui nous paraissent mériter des réponses précises.

Pour conclure, votre rapporteur a souhaité manifester son regret devant certains choix que ce projet de budget reflète.

Sans doute est-il bon d'augmenter le nombre des enseignants d'éducation physique et sportive pour que la pratique du sport trouve, enfin, à l'école, toute la place qui lui revient. De cette mesure nous nous félicitons, monsieur le ministre, puisqu'elle répond et depuis longtemps à une nécessité.

En revanche, nous sommes préoccupés en constatant que d'autres secteurs tout aussi essentiels à la jeunesse et à son épanouissement paraissent avoir été sacrifiés. C'est le cas notamment des activités socio-éducatives, pour lesquelles on enregistre une évolution inquiétante des crédits qui leur sont consacrés. C'est le cas aussi des équipements, pour lesquels les subventions allouées aux collectivités locales connaissent une réduction importante, qui ne sera pas sans conséquence sur les budgets des communes sans cesse davantage mis à contribution.

Telles sont les réserves que votre rapporteur a tenu à formuler à propos des crédits de la jeunesse et des sports, que votre commission des finances, dans sa majorité, a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat. (M. Pierre-Christian Taittinger applaudit.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est remarquable que, de l'Antiquité à nos jours, de l'Orient à l'Occident, les civilisations aient toujours réservé une place à l'activité physique pour que l'homme puisse se dépasser et jouer. Ce n'est pas un hasard si le phénomène sportif a recueilli une adhésion permanente, car il satisfait une exigence fondamentale de l'homme.

Etant jeu et lutte, le sport crée un monde où ne s'exercent que des contraintes volontairement acceptées. L'individu peut alors progresser et s'évader d'une hiérarchie trop souvent subie. Parce qu'il est occasion de mouvement et de participation sociale, parce qu'il provoque l'excitation des instincts et leur maîtrise, le sport offre à l'homme ce que Jean Giraudoux appelait « une recette morale dont l'exercice est physique ».

Ces réflexions, monsieur le ministre, me viennent à l'esprit chaque année lorsque nous examinons votre budget. On ne peut donc réduire l'action en faveur de la jeunesse et du sport aux seules analyses des mécanismes institutionnels et budgétaires, même s'ils permettent de comprendre ce qui est voulu pour l'amélioration culturelle de l'homme.

Le budget de votre ministère est marqué, cette année — il n'est pas le seul — par les contraintes que la conjoncture impose. L'équilibre reste toujours difficile à trouver entre les ressources dont on voudrait disposer et les besoins à satisfaire, qui sont, en ce domaine, insatiables.

La clarté commande d'opérer une distinction entre les crédits affectés à la jeunesse et ceux qui sont prévus pour le sport, même si les actions menées sont souvent imbriquées.

Le budget de la jeunesse ne progresse, hélas ! que de 5 p. 100, alors que, l'an dernier, l'augmentation avait atteint 18 p. 100.

Cette pause, pour employer une litote, car il s'agit, en fait, d'un important recul par rapport à la hausse prévisible du coût de la vie, amorce-t-elle un désengagement de l'Etat ? L'interrogation mérite une réponse à la mesure de l'enjeu. Education, formation professionnelle, loisirs, épanouissement culturel, on n'en finirait pas d'énumérer les exigences d'une politique hardie.

Selon Montherlant, « la jeunesse contient assez de richesses, et de richesses diverses, pour nourrir chaque moment de notre développement et chaque étape de notre destinée ».

Pouvez-vous être assuré, monsieur le ministre, que votre budget pourra contribuer à l'épanouissement de ces richesses ? Je dis bien « contribuer », car je sais que votre action en ce domaine essentiel pour l'avenir de notre pays n'est qu'un élément parmi les multiples concours que ce grand dessein exige.

Ma première satisfaction, je l'éprouve en constatant que les crédits destinés aux centres d'information et de documentation augmentent de 22 p. 100, cependant que les offices franco-allemand et franco-québécois de la jeunesse recevront une aide accrue.

Je ne m'étendrai pas sur les résultats obtenus par l'office franco-allemand. Il suffit de savoir que plus de 100 000 jeunes des deux pays se sont rencontrés en 1978. Sans doute le nombre de jeunes Allemands qui viennent en France demeure-t-il supérieur à celui des jeunes Français qui se rendent en Allemagne. Un équilibre devrait être trouvé. Peut-être faudrait-il élargir ce brassage à l'ensemble de la Communauté économique européenne pour que l'union de la jeunesse puisse consolider la cohésion des peuples associés.

Pour sa part, l'office franco-québécois, très actif, continue dans la ligne qu'il s'était tracée, puisqu'il a organisé quelque trois mille échanges l'an dernier et qu'il se propose d'offrir des séjours surtout aux jeunes qui sont déjà engagés dans la vie professionnelle et qui appartiennent aux catégories sociales les plus défavorisées.

L'effort entrepris pour rénover les centres de vacances sera maintenu et permettra d'attribuer des subventions atteignant 80 p. 100 des dépenses à engager.

Le plan prévoyait qu'avant son terme, quatre-vingts centres devaient être rénovés. En fait, une bonne centaine le seront. Si les prévisions du Plan sont ainsi dépassées, en revanche les crédits de fonctionnement diminuent de presque 3 p. 100.

Je citerai un autre motif de satisfaction. Les crédits réservés aux centres de loisirs doubleront par rapport à ceux de l'an dernier. Ces centres ont accueilli 178 000 enfants. D'autres choix nous laissent perplexes. Ainsi, l'aide directe aux centres socio-éducatifs ne progresse même pas de 2 p. 100 en francs constants, l'essentiel de ces crédits étant d'ailleurs absorbé par la rémunération des personnels.

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire ne pourra pas développer son action puisqu'il ne recevra pas un poste de plus que l'année précédente. Il est regrettable que le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire perde peu à peu ses moyens d'intervention et laisse progressivement aux communes la charge d'une animation culturelle plus nécessaire que jamais.

Quelles sont les possibilités d'un ministre quand il dispose de crédits si minimes ? Comment peut-il répondre aux aspirations des jeunes ? Bien entendu, son rôle n'est pas d'imposer, mais d'inciter et de coordonner.

Il doit aider les associations et former des animateurs car, même si elle donne parfois l'impression de vouloir refuser le monde d'à présent, notre jeunesse manifeste dans son immense majorité l'ardent désir de s'intégrer dans la vie et de prendre sa part de responsabilités.

Le second volet de votre budget, monsieur le ministre, n'est pas le moins important. Le sport permet de révéler certaines valeurs avant de les développer. Il est, à bien des égards, une irremplaçable école de la vie. Jean Borotra lui reconnaissait le pouvoir de faciliter « la compréhension individuelle et collective du monde sur lequel il ouvre des perspectives authentiquement humanistes ».

S'il est, comme nous le croyons profondément, un élément essentiel de la culture, il doit être intégré à l'éducation. Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous avons approuvé votre plan de relance pour les collèges et les lycées. Certes, maintes difficultés ont aussitôt surgi ; je pense en particulier à la mauvaise volonté, pour utiliser un euphémisme, de ceux qui défendent avant tout leurs privilèges sans se soucier du service public.

Comment ne pas rappeler avec ironie ou sévérité, selon son tempérament, que 1 094 professeurs d'éducation physique ont osé présenter un certificat médical attestant qu'ils ne pouvaient pas assurer leur enseignement pendant plus de vingt heures par semaine ? Treize mille heures supplémentaires rémunérées ont été pourtant acceptées par des professeurs coopératifs et conscients de leurs devoirs, tandis que deux mille heures annuelles, naguère réservées aux associations sportives, ont été consacrées à l'enseignement, d'où un gain de trente-trois mille heures pour un déficit de soixante-quatorze mille heures. Le déficit a donc décri de 44 p. 100, ce qui est un bon résultat.

A ce rythme, il est vraisemblable qu'en octobre prochain il n'y aura plus de déficit supérieur à un demi-poste par établissement. La situation devrait être définitivement assainie dès la rentrée de 1981.

La deuxième amélioration que je me plais à souligner concerne les créations de postes. Il y en avait eu 794 l'année dernière ; le projet de budget en annonce 980. Comme le plan de relance a mis 556 professeurs dans l'obligation de reprendre leur enseignement, le total des nouveaux professeurs, depuis 1976, atteint 4 562. Voilà l'un des engagements les mieux tenus de tout le programme d'action prioritaire.

Les sections « sport-études » prouvent qu'il n'y a pas antinomie entre la formation théorique et la formation corporelle. Ces 145 classes, qui couvrent 22 spécialités pour un effectif de 3 400 élèves, procurent à nos meilleurs espoirs le moyen de poursuivre leurs études sans interrompre un entraînement débouchant sur la compétition de haut niveau.

Votre rapporteur enregistre avec plaisir que cet enseignement original, qui a fait ses preuves, sera développé.

Pratiqué par 190 000 élèves contre 133 000 l'année précédente, le sport optionnel connaît lui aussi une progression, mais elle reste loin de ce que l'on pouvait attendre, puisque dans les collèges et les lycées la pratique d'un sport optionnel n'est offerte qu'à 5 p. 100 de l'effectif global.

La récente loi sur le développement du sport n'a donc pas encore donné tous ses fruits. Il n'y a pourtant pas de meilleure activité physique pour les enfants qu'un sport librement choisi selon les aptitudes et les affinités.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, qu'une fois levée l'hypothèque de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire le sport optionnel serait mieux et plus largement organisé. La commission des affaires culturelles du Sénat enregistre avec plaisir cette promesse, même si elle estime que l'amélioration annoncée se manifestera tardivement.

Ces résultats satisfaisants et ces initiatives prometteuses — que vous pouvez mettre à votre actif, monsieur le ministre — ne sauraient dissimuler plusieurs insuffisances.

Ainsi, le sport dans les universités n'a toujours qu'une place réduite, voire résiduelle. Les huit dixièmes des étudiants ne pratiquent aucun sport. Cette grave lacune place notre pays très loin derrière ses voisins européens. Si les conseils d'université peuvent imposer la pratique d'un sport, cette possibilité reste, le plus souvent, dépourvue d'effet. L'expérience tentée par deux universités qui ont rendu le sport obligatoire est pourtant bénéfique. Votre commission des affaires culturelles regrette toujours que cette contrainte ne soit pas généralisée. Il est vrai que les installations sportives dont les universités peuvent disposer sont tellement insuffisantes qu'elles donnent des excuses aux étudiants qui méprisent les bienfaits de l'activité physique. En outre, il n'existe qu'un professeur pour 3 000 étudiants. Qui pourrait croire que cela suffit pour susciter les enthousiasmes et vaincre la paresse ?

Dans les écoles primaires, l'unicité du maître place l'éducation physique sous l'entière responsabilité de l'instituteur. Dans le cadre de son service hebdomadaire, qui comprend vingt-sept heures de cours et d'obligations professionnelles, chaque instituteur doit assurer cinq heures d'éducation physique et sportive, y compris la natation.

En fait, la situation est très inégale d'une école à l'autre et même d'une classe à l'autre. De trop nombreux élèves, 26 p. 100 d'entre eux, reçoivent à peine deux heures d'éducation physique par semaine. Les maîtres, qui bénéficient maintenant d'une meilleure formation continue, sont efficacement aidés par des conseillers pédagogiques, dont le nombre n'augmente que trop lentement.

Trois réformes importantes sont intervenues. Tout d'abord la mise en place des « capacités » en vue d'évaluer les aptitudes physiques ; puis un nouveau concours de recrutement, qui impose une épreuve d'éducation physique aux candidats désirant être admis dans une école normale ; enfin, la formation initiale des élèves instituteurs a été rénovée et comprend une heure hebdomadaire de maintenance, deux unités obligatoires de formation didactique et au moins deux unités de formation optionnelle.

Mais toutes ces mesures, pour utiles qu'elles soient, ne résoudront pas le problème de l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires. On hypothèque ainsi l'avenir sportif de la France, car c'est entre huit et treize ans que l'enfant prend goût aux exercices physiques et s'initie à la pratique des sports. Si le rythme de l'amélioration devait rester ce qu'il est, il faudrait attendre le troisième millénaire pour que tous les élèves bénéficient des cinq heures réglementaires d'enseignement.

Nos préoccupations n'oublient pas le sport pour tous. Je tiens, à ce propos, à louer le rôle efficient du comité olympique et des fédérations, puisque les cent dix clubs que compte notre pays accueillent dix millions de sportifs, soit un Français sur cinq. Un récent sondage a permis de savoir que 18 p. 100 des Français pratiquent un sport pour s'amuser, 77 p. 100 pour améliorer leur équilibre physique et 3 p. 100 seulement pour lutter et se surpasser.

Si le développement du sport pour tous recueille un accord unanime, les idées divergent lorsqu'il s'agit de trouver les ressources que cet essor appelle. Les concours de pronostics sur les matches de football n'ayant pas été admis, fort justement, le Sénat a voté l'an dernier l'amendement que je lui avais proposé afin que les associations sportives et leurs dirigeants bénévoles puissent trouver de nouvelles ressources dans les recettes du Loto.

Ces ressources extra-budgétaires et celles qui les complètent ont été confiées à un fonds national, qui ne les a pas réparties de manière satisfaisante.

Dans certaines régions, les réunions et les enquêtes se sont succédées sans que les associations sportives aient reçu ce qu'elles attendaient. Certaines palabres durent ainsi depuis un an, alors que le vote du Parlement, et d'abord du Sénat, avait suscité un grand espoir parmi les dirigeants des clubs sportifs.

En outre, la volonté du législateur n'a pas toujours été respectée. L'argent provenant du Loto ou du P. M. U. doit aller aux associations, donc à la pratique du sport, et ne pas être utilisé pour construire un immeuble, comme à Toulouse, ou pour accroître le confort administratif des organismes parisiens. Vingt millions de francs ont été indûment prélevés sur les ressources du Loto. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'une académie aussi importante que celle de Lyon n'ait eu que 1 800 000 francs à répartir, soit la somme dérisoire de 320 francs par club.

Votre rapporteur se félicite que l'Assemblée nationale ait voté un amendement pour que le ministre de la jeunesse et des sports présente devant le Parlement, avant chaque 1<sup>er</sup> juin, un rapport qui devra faire état de la répartition des ressources extrabudgétaires des associations sportives entre les régions, les départements et les clubs.

Estimant toutefois qu'un contrôle *a priori* est aussi nécessaire, je vous propose, mes chers collègues, un amendement ayant pour objet de faire participer des parlementaires aux réunions au cours desquelles les ressources extrabudgétaires du sport pour tous sont partagées.

Les commissions qui assurent ce partage devraient prendre leur décision avec plus de célérité. Ne pas attribuer une somme à chaque association, ce qui provoquerait un saupoudrage stérile, concevoir des plans régionaux de développement, puis accorder une aide pécuniaire aux clubs qui accepteraient d'entreprendre des actions précises dans le cadre de ces programmes voilà qui serait peut-être une bonne méthode.

Ces programmes pourraient absorber, par exemple, le tiers de l'enveloppe régionale, cependant que les deux autres tiers alimenteraient une aide directe aux clubs les plus actifs et les plus méritants.

Dans le projet de budget que nous examinons, les crédits de paiement diminuent de 25 p. 100. Le ministre de la jeunesse et des sports explique cette très forte baisse, qui nous inquiète par le fait que les crédits destinés aux équipements sportifs n'ont pas tous été consommés en 1978. Cet aveu est significatif des erreurs qui ont été commises ces dernières années : investissements sans garantie réelle, politique de grandeur, procédures trop complexes.

Un plus grand réalisme, une meilleure appréciation des besoins et un plus net souci d'efficacité vous ont incité, monsieur le ministre, à subventionner des salles polyvalentes qui peuvent accueillir toutes les activités socio-éducatives, culturelles et sportives d'une commune. Ainsi, vous avez pris — et je vous en félicite — une initiative bénéfique qui a déjà prouvé son intérêt, donc son succès, dans trois départements pilotes.

**M. Paul Malassagne.** Très bien !

**M. Roland Ruet,** rapporteur pour avis. La préparation de nos athlètes pour les prochains Jeux olympiques repose sur de nouvelles structures de décisions et d'interventions.

Une commission du sport de haut niveau s'occupe des programmes fédéraux et des « plans de carrière » alors que, sous l'autorité du directeur des sports, une mission exécute les décisions prises.

Les crédits budgétaires s'élèveront à 16 millions de francs pour le personnel et 13 600 000 francs pour la préparation et la participation de nos athlètes aux grandes compétitions internationales. Il faut y ajouter les 16 millions de francs que le fonds national pour le développement du sport réservera aux compétitions de haut niveau.

Ces « plans de carrière » absorberont 5 500 000 francs, utilisés pour payer, d'une part, des aides personnalisées aux athlètes — manque à gagner, bourses d'études ou de formation, frais de déplacement, achat de matériel — et, d'autre part, des programmes d'entraînement ou de compétition. Selon sa situation socio-professionnelle, un sportif de haut niveau reçoit une aide variant de 18 000 à 40 000 francs par an. La moyenne de ces contributions pécuniaires atteint presque 35 000 francs.

Les athlètes qui défendront le prestige du sport français durant les prochains Jeux olympiques auront, sans aucun doute, été les bénéficiaires d'une aide plus importante et mieux équilibrée qu'auparavant.

Tels sont, mes chers collègues, les commentaires que m'inspire le budget de la jeunesse et des sports.

Certes, et comme toujours, des lacunes pourraient justifier un certain pessimisme. Mais les contraintes et les nécessités de l'heure m'incitent à juger que tout ce qu'il était possible de faire a été fait.

Quant aux choix qui favorisent l'éducation physique et le sport pour tous, votre commission des affaires culturelles les admet sans réserve, puisqu'elle les avait elle-même préconisés.

Mes chers collègues, voilà pourquoi, avec l'accord de votre commission des affaires culturelles, je vous suggère de voter ce projet de budget afin de répondre à l'espoir de Jean Giraudoux pour qui le sport « délègue au corps humain l'énergie, l'audace et la patience ». (*Applaudissements sur certaines travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., de l'U. C. D. P. et du R. P. R.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, vingt et une minutes ;
- groupe socialiste, vingt et une minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants, dix-neuf minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République, dix-neuf minutes ;
- groupe communiste, dix-sept minutes ;
- groupe du centre national des indépendants et paysans, dix-sept minutes.

La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Monsieur le ministre, la caractéristique essentielle qui ressort à l'examen de votre budget, c'est le contraste saisissant entre les besoins nouveaux accrus de la jeunesse et des sportifs, sans commune mesure avec la période antérieure, et une enveloppe budgétaire aussi dérisoire que réduite.

Quand je relis dans l'évangile présidentiel, dont on parle un peu moins ces temps-ci, la *Démocratie française*, cette phrase destinée à la jeunesse : « Il faut que la diversité des voies d'accès aux différentes professions, que la multiplicité des filières de promotion, que l'organisation même de la vie sociale concourent à l'égalisation des chances », et que je constate que ce budget est, à une exception près, celui qui recule le plus, j'en tire la conclusion que vos choix sont fondamentalement et délibérément anti-jeunes.

Non pas que vous vous désintéresseriez de la jeunesse, mais vous voulez, par le biais du budget, imposer une super-austérité, le désengagement accentué de l'Etat et le rejet des revendications légitimes des jeunes.

Il ne vous suffit pas de faire durement ressentir à la jeunesse les conséquences de la crise — absence de formation, chômage, instabilité de l'emploi, déqualification, auxquels s'ajoutent les dégâts moraux — vous voulez la contraindre au silence.

L'affaire de la vignette moto, les menaces proférées par le ministre de l'intérieur à l'encontre des motards s'ils continuent de manifester, les procès intentés à leurs responsables en sont le dernier exemple. Soit dit en passant, je renouvelle aux jeunes motards notre solidarité active et résolue.

**M. Jean-Pierre Soisson,** ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

**M. Guy Schmaus.** Je préférerais terminer mon exposé. La discussion des amendements nous permettra de débattre sur les différents problèmes liés au budget.

**M. Jean-Pierre Soisson,** ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je n'insiste pas.

**M. Guy Schmaus.** A un moment où s'achève l'année internationale de l'enfance et où débute l'année olympique, il y a là une véritable provocation. C'est, en effet, le plus mauvais budget depuis quinze ans : 0,63 p. 100 contre 0,70 p. 100 l'an dernier.

Afin de respecter les limites de mon temps de parole, je ne soulèverai que quatre points de votre politique avant de rappeler nos propositions pour la promotion des jeunes et du sport en France.

Premier point : l'aide que vous comptez accorder aux associations de jeunes et d'éducation populaire. Celle-ci diminue d'au moins 7 p. 100 en francs constants. Seuls augmentent les crédits pour vos centres d'information et de documentation, qui sont de véritables officines gouvernementales. Je suis allé visiter le centre de Paris, quai Branly. Certes, il y avait des jeunes, mais que faisaient-ils ? Ils cherchaient un emploi. Car ce centre est, pour ce que j'en ai vu, essentiellement une A. N. P. E. pour jeunes. Je ne conteste pas la nécessité des A. N. P. E., mais il y a un ministre du travail pour en assurer la tutelle. La mission du ministre de la jeunesse n'est-elle pas avant tout de promouvoir l'accès de tous les jeunes aux études, à une formation professionnelle, à un emploi, à la culture, aux loisirs, aux sports ? N'est-elle pas de les aider à se sentir libres et partie prenante de la collectivité ?

Les propos que vous avez tenus le mois dernier à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, sont éclairants. N'avez-vous pas

déclaré que, selon vous, les associations sont « des relais privilégiés de l'Etat » ? Si bien que, lorsqu'elles ne répondent pas à cette définition, vous leur coupez les vivres.

Notre conception du rôle des associations de jeunes, valable pour toutes les autres associations, est totalement différente.

Ces associations ne sont les relais ou les courroies de transmission de personne, mais elles constituent dans notre pays l'une des bases essentielles du civisme, du savoir-vivre en société, de la démocratie et du respect du pluralisme.

Les jeunes, qui ont tant besoin de se sentir utiles, insérés dans la collectivité, peuvent en conséquence trouver dans des associations plus nombreuses, plus actives, plus ouvertes à la masse des jeunes, en premier lieu des jeunes travailleurs, des structures adaptées où ils pourront se prendre en charge.

Or, vous savez que les associations socio-éducatives et d'éducation populaire vivent de plus en plus mal ; on l'a rappelé voilà quelques instants. Elles sont contraintes de réduire leur activité ; leurs personnels, dont les missions sont difficiles, ont des revenus en baisse, tandis que leurs acquis sont remis en cause.

Quant aux organismes dont la mission consiste à former des amateurs de centres de vacances, ils font supporter l'essentiel des frais de stages aux usagers et aux collectivités locales, si bien que l'on assiste à une scandaleuse sélection par l'argent.

Second point : l'éducation physique et sportive à l'école. Dans l'enseignement primaire, nous sommes en présence de la misère installée. Vous avez laissé passer la chance d'un progrès possible en ne créant pas un cadre d'instituteurs à dominante « éducation physique » à l'occasion de la réforme de leur formation. Dans le second degré, chacun a encore en mémoire les luttes remarquables des enseignants d'éducation physique, soutenus par les parents et les sportifs. Votre fameux plan de relance n'avait-il pas fait l'unanimité contre lui ? Vous avez dû reculer. L'augmentation du nombre de postes d'enseignant dans votre budget en témoigne, même s'il reste insuffisant. Mais vous persistez sur de nombreux points, malgré les conséquences désastreuses de vos mesures.

Le sport scolaire, qui a déjà perdu 300 000 pratiquants, est gravement menacé. S'il demeure encore puissant et dynamique, ce n'est que grâce à l'esprit de responsabilité des enseignants qui agissent pour le préserver. C'est pourquoi vous tentez actuellement de culpabiliser les enseignants, de les provoquer, espérant sans doute qu'ils abandonneront cette tâche et que vous pourrez ainsi leur en faire porter la responsabilité.

Non, monsieur le ministre, ce serait trop grave pour le sport français ! Il faut revenir aux trois heures forfaitaires d'éducation sportive dans le service des enseignants. Il faut rétablir les postes que vous avez enlevés aux jeunes handicapés fréquentant les centres de rééducation ; 28 000 enfants déficients ont, en effet, été privés d'une éducation physique spécialisée.

Au moment où l'actualité met en évidence la crise de l'adolescence, le malaise de la jeunesse, il faut développer l'éducation physique et sportive dans les lycées et porter l'horaire à trois heures, dans une première étape, au lieu d'enlever une heure d'éducation physique à 200 000 lycéens, comme vous l'avez fait à cette rentrée. Il faut rendre leurs professeurs aux étudiants dans les universités.

Il faut maintenir l'objectif des cinq heures hebdomadaires, abandonner l'imposition d'heures supplémentaires, recruter de nombreux professeurs d'éducation physique et sportive, au lieu de limiter le développement des unités d'études et de recherche d'éducation physique et sportive, de supprimer les instituts de préparation à l'éducation physique et sportive, d'instaurer un certificat d'aptitude plus sélectif éliminant définitivement les étudiants après trois années, de programmer ainsi le chômage de milliers de jeunes qualifiés.

Enfin, pour que l'éducation physique à l'école se déroule dans de bonnes conditions, pour ne pas accentuer les transferts de charges vers les collectivités locales et les familles, il faut doubler les crédits du « franc-élève », qui baisseront en 1980 de 20 à 25 p. 100 si l'on cumule les effets de l'inflation et de l'implantation des postes nouveaux.

Troisième point : les équipements, dont les crédits diminuent d'au moins 25 p. 100, ce qui est scandaleux ! Vous prétendez qu'il y en a assez, mais notre pays ne dispose que de 5 000 gymnases alors qu'il compte 12 000 établissements du second degré et plusieurs dizaines de milliers d'écoles secondaires.

A cela s'ajoute l'augmentation de plus de 15 p. 100 de l'indice des coûts de construction au cours du premier trimestre 1979. Ainsi construira-t-on moitié moins d'installations sportives.

Vous savez pourtant que la fédération française de football, pour ne citer qu'elle, refuse à des centaines de milliers de jeunes la pratique du football faute de terrains. Sachant que les installations sportives sont insuffisamment subventionnées, que la T. V. A. en absorbe la plus grosse part, que les acquisitions foncières et le fonctionnement restent, pour l'essentiel, à la charge des collectivités locales, il faut vraiment faire preuve d'un certain cynisme pour déplorer l'utilisation partielle des crédits !

Bien au contraire, l'absence d'une loi de programme pour les équipements sportifs fait cruellement défaut.

Je renouvelle donc avec insistance notre demande d'élaboration, avec les parties concernées, d'une nouvelle loi de programme afin, notamment mais pas uniquement, de créer des équipements légers, décentralisés, facilement accessibles aux pratiquants aussi bien dans les grands ensembles de nos villes que dans les zones rurales, ces installations devant bénéficier, d'une part, de subventions s'élevant au moins à 50 p. 100 des dépenses totales, d'autre part, de crédits d'Etat pour leur fonctionnement.

Quatrième point : les Jeux olympiques et les moyens du mouvement sportif.

Aujourd'hui, le mouvement sportif devient universel avec l'admission de la Chine, ce dont nous nous félicitons. Il rejette les deux pays où le racisme est inscrit dans la loi, ce dont nous nous félicitons également. Cependant, votre position à propos de l'apartheid reste ambiguë, puisque vous laissez se poursuivre des relations sportives avec l'Afrique du Sud. La pression de l'opinion démocratique, qui a fait annuler la tournée des Springboks, doit donc s'amplifier pour vous imposer la fidélité à la charte olympique.

J'évoquais, voilà un instant, l'universalité des Jeux olympiques ; j'y vois une raison supplémentaire de protester contre le caractère restrictif des délégations de sportifs français à Lake Placid et à Moscou, qui demeure votre objectif et votre volonté de réduire les séjours des athlètes à la seule durée des épreuves.

On peut s'interroger encore lorsque l'on apprend que onze contrats ou « plans de carrière », ainsi que vous les appelez désormais, seraient supprimés ! Je souhaiterais, monsieur le ministre, avoir des précisions à ce sujet, car tout prouve que vous n'avez pas abandonné — mon ami Charles Fiterman vous l'a dit — l'idée d'un « boycott rampant » des Jeux olympiques.

Ce n'est pas, loin s'en faut, la bonne façon de créer l'émulation nécessaire entre les meilleurs athlètes du monde. Cela dit, nous souhaitons grand succès aussi bien aux Jeux olympiques d'hiver qu'aux Jeux olympiques d'été.

Nous souhaitons, dans le cadre de leur plus large participation, un plein succès aux athlètes français, à leurs entraîneurs et à leurs dirigeants.

Nous n'opposons pas ce nécessaire effort concernant l'élite à toutes les mesures qui doivent permettre au mouvement sportif de se développer à tous les niveaux.

Or les subventions inscrites au budget diminuent de 10 p. 100 en francs courants, soit plus de 20 p. 100 en francs constants. Cela confirme nos prévisions, à savoir que les ressources extra-budgétaires ne sont que le prétexte au désengagement financier de l'Etat.

Vous avez déclaré, le 29 octobre, devant les députés, que le fonds national est « l'instrument privilégié de l'entente entre l'Etat et le mouvement sportif ». Cela signifie-t-il que les ressources extra-budgétaires vont devenir le seul moyen de l'aide au mouvement sportif ? Que vous vous orientez vers le désengagement total de l'Etat ? Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir éclairer cette petite phrase et de préciser vos intentions.

En réalité, les clubs continuent à vivre à 90 p. 100 et plus grâce aux collectivités locales. Très peu reçoivent des subventions sur les fonds provenant du Loto, contrairement au vœu du Sénat.

Monsieur le ministre, le sport, l'activité physique et sportive, sont devenus un besoin social et humain auquel il faut répondre en lui donnant toute sa dimension. Aux Français et aux sportifs eux-mêmes d'agir pour que leurs revendications soient entendues.

Pour notre part, nous sommes aux côtés de ceux qui luttent, comme c'est le cas des motards, et qu'on ne vienne pas nous dire que l'on subordonne le sport aux intérêts d'un parti ou d'une politique. Ce n'est pas nous qui saisissons le moindre exploit sportif pour tenter d'en tirer un profit politique.

Non ! Ce qu'il faut, c'est une meilleure, une grande politique au service du sport et, sans attendre, nous réclamons que 1 p. 100 du budget de l'Etat soit consacré au sport — comme

palier sur le chemin de son doublement — ce qui permettrait de créer, dès la prochaine rentrée, 3 000 postes d'enseignants, de doubler les subventions au mouvement sportif et aux organisations de jeunesse, de multiplier par 2,5 les crédits d'équipement, ce qui est tout différent de votre budget restreint, réduit à l'extrême.

Vous nous demandez de l'approuver. Nous répondrons, avec les jeunes, avec les sportifs, avec tous ceux qui sont l'avenir et qui croient en l'avenir de la France : ne comptez pas sur nous ! (M. Marson applaudit.)

**M. le président.** La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** En présentant dans un numéro spécial de votre lettre d'information « le budget des sports pour 1980 », vous avez insisté, monsieur le ministre, sur deux orientations que vous estimez prioritaires dans ce budget et que ce dernier a privilégiées : l'enseignement de l'éducation physique à l'école et la préférence accordée au fonds national pour le développement du sport de masse.

Nous sommes particulièrement satisfaits de vous voir rejoindre ainsi des positions que notre groupe a continuellement affirmées, mais vous me permettez cependant de faire quelques réserves, et d'abord sur le premier point : le sport à l'école.

Nous savons bien que vous n'êtes pas le ministre responsable du sport à l'école primaire, qui dépend essentiellement du ministre de l'éducation. Cependant, alors que, depuis des années, la responsabilité du sport à l'école primaire — et du sport en général — était dévolue à un secrétaire d'Etat rattaché au Premier ministre, qui devait donc fixer et orienter toute la politique du Gouvernement pour le sport, depuis votre entrée au Gouvernement, c'est un ministre à part entière, coresponsable de la politique du Gouvernement, qui a en charge le sport. A ce titre, vous ne pouvez dissocier le sport à l'école primaire de l'ensemble de votre politique sportive.

A travers votre budget, en effet, ne sont repris que les crédits et les actions qui concernent le sport dans le second degré, c'est-à-dire les trois heures d'éducation physique par semaine dans les collèges et les deux heures dans les lycées. Grâce aux dispositions que vous nous proposez et aux crédits que vous avez inscrits dans votre budget, ce but sera pratiquement atteint à la rentrée de 1980.

D'autres collègues parleront abondamment de ce problème ; je ne m'y arrêterai pas, si ce n'est pour faire deux remarques.

Premièrement, on ne juge — à tort — le budget de votre ministère — et à l'instant encore — que par référence aux sommes que vous dépensez pour l'enseignement du sport dans le second degré ; mais cet enseignement ne concerne que cinq millions de jeunes Français alors que six millions et demi sont dans nos écoles élémentaires.

Or le Gouvernement dépense pour l'enseignement du sport dans le premier degré plus que vous ne dépensez vous-même pour l'ensemble de votre département ministériel.

En effet, 20 p. 100 du temps des instituteurs à peu près devraient être consacrés à l'éducation physique à l'école primaire. Or, 20 p. 100 du temps des instituteurs, cela représente cette année, 3 200 millions de francs, autant ou même plus que l'ensemble de votre budget. A notre avis, pour doubler et au-delà le budget que le Gouvernement réserve au sport, il suffit d'organiser et de structurer un peu mieux le sport à l'école primaire, pour lequel les crédits sont déjà là.

Une deuxième remarque concerne la création de postes d'enseignants et le regret que vous n'affectiez pas parmi les postes ainsi créés, davantage de professeurs d'éducation physique aux écoles normales.

Si une jeunesse sportive a besoin d'une bonne organisation et d'un bon fonctionnement du sport à l'école primaire, ou à l'école secondaire, le troisième pilier qui devrait la supporter est le sport de club. Il concerne en effet, dix millions de licenciés et recouvre plus de 90 fédérations, olympiques ou non, et intéresse nos jeunes toutes les semaines et ce toute l'année, alors que le sport à l'école ne les retient que pendant 156 jours de classe.

Or, les clubs vivent essentiellement du bénévolat, des municipalités et des conseils généraux, et, depuis trois ans, du fonds national pour le développement du sport, géré par une commission paritaire avec vos représentants, et alimenté grâce au vote par le Sénat, des prélèvements extra-budgétaires.

Notre assemblée, au cours de l'examen de l'article 21 du projet de loi de finances pour 1980, a très clairement manifesté son sentiment en confirmant ses précédentes prises de position.

Deux objectifs sont recherchés : premièrement, l'aide au sport de masse par le canal de ressources extra-budgétaires sans que pour autant soit diminuée l'aide provenant du budget de l'Etat ; deuxièmement, l'équilibre entre les sources de financement extra-budgétaires qui proviennent du Loto national et des enjeux sur les courses hippiques.

L'amendement que j'ai déposé, contresigné par les représentants des groupes socialiste, de la gauche démocratique, du rassemblement pour la République, des indépendants et du centre national des indépendants et paysans, ainsi que par les rapporteurs au fond et pour avis de nos commissions a été adopté à une large majorité au scrutin public.

Cet amendement laisse au Gouvernement la possibilité de porter le prélèvement sur les gains des paris du P. M. U. au taux de 0,5 p. 100.

C'est une faculté donnée au Gouvernement, compte tenu des besoins exprimés, pour aider le sport de masse. Il vous appartient donc, monsieur le ministre, de la mettre à profit pour doter le fonds national d'aide au sport des moyens indispensables pour satisfaire les demandes des fédérations.

Il est entendu que nous souhaitons avoir de votre part, en votre qualité de responsable de la gestion de ce fonds, toutes informations utiles pour l'affectation des sommes ainsi dégagées au bénéfice du sport, n'approuvant pas le procès fait à certaines fédérations de les avoir mal utilisées.

Il serait convenable que vous informiez, éventuellement, d'une manière détaillée nos deux rapporteurs ainsi que les présidents des groupes parlementaires de la Haute Assemblée de l'utilisation des fonds et, selon vous, des besoins du sport de masse.

Nous vous demandons donc très instamment de tenir compte de la volonté sénatoriale ainsi exprimée. Ce texte qui, en effet, n'est pas contraignant est l'invitation à mieux faire et à bien faire pour le sport de masse.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais, en terminant, vous poser une dernière question concernant les petits équipements.

Vous auriez négocié, d'une part, avec la caisse nationale de crédit agricole et, d'autre part, avec les fédérations de football et de rugby, un emprunt national destiné à aider les communes pour la réalisation de terrains de football et de rugby. Une bonification d'intérêt serait prévue par l'Etat pour alléger les charges des communes bénéficiaires d'une fraction de cet emprunt pour réaliser les infrastructures de terrains nécessaires au développement de ces deux sports.

M. le ministre peut-il préciser, d'une part, que cette opération est en bonne voie et, d'autre part, que le Gouvernement est bien d'accord pour l'aide ainsi conçue en faveur des collectivités locales bénéficiaires ?

Les contrats individuels ou collectifs de préparation olympique que vous avez élaborés permettront, nous l'espérons, un meilleur comportement d'ensemble de nos athlètes à Moscou, mais la véritable préparation et un bon résultat aux jeux olympiques ne peuvent venir de cette préparation privilégiée que si elle est l'expression, un jour, de la réussite du sport dans les clubs et de l'efficacité du sport scolaire. (Applaudissements sur certaines travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et du C.N.I.P.)

**M. le président.** La parole est à M. Malassagne.

**M. Paul Malassagne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en vous demandant d'excuser mon collègue et ami M. Gouteyron, sénateur de la Haute-Loire, retenu dans son département par les obsèques d'un de ses amis, je vous prierai d'être indulgents si mon exposé est moins brillant et moins captivant que ne l'aurait été le sien, car je le fais au pied levé comme un sauteur d'obstacles. Nous examinons le budget de la jeunesse et des sports et, en dépit de mon âge, je vais m'efforcer de réaliser un temps record, ne serait-ce que pour satisfaire la présidence. (Sourires.)

Vous avez cette année, monsieur le ministre, un budget qui est critiqué puisqu'il ne représente qu'un peu plus de 0,63 p. 100 du budget de l'Etat.

Cette régression se traduit, bien entendu, dans un certain nombre de secteurs importants de votre budget, par des besoins qui restent insatisfaits, et mes collègues du Sénat développeront ces aspects.

Je voudrais, quant à moi, parler aujourd'hui de l'éducation physique et sportive dans le second degré.

C'est sans doute le point le plus fort de votre budget puisque, avec la création de 980 postes d'enseignants, vous allez pou-

voir assurer, à la rentrée de 1980, dans la quasi-totalité des établissements scolaires, l'horaire prévu par le Plan, c'est-à-dire trois heures dans les collèges et deux heures dans les lycées.

Quelles que soient les objections que l'on puisse formuler sur la façon dont vous êtes parvenu à cet objectif — objectif qui avait été largement abordé, j'insiste sur ce point, par M. Gouteyron, à cette tribune, l'année dernière — il n'en reste pas moins que cette réalisation est à mettre à votre actif et que le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour sortir de cette situation qui était profondément anormale et choquante.

L'erreur à ne pas commettre serait de penser que votre tâche est terminée parce que les professeurs sont en nombre à peu près suffisant. En fait, les enseignants d'éducation physique sortent traumatisés de cette épreuve de force, et il y a, de votre part, un travail important à accomplir pour créer un nouveau climat de relations qui ne seront certainement pas tout de suite des relations de confiance, mais qui doivent être des relations normales entre un ministre et les syndicats représentatifs de la profession.

Il vous appartient maintenant de faire les gestes de conciliation que l'on attend de vous dans ce secteur et je sais — vous nous l'avez encore prouvé ce matin au cours de la discussion des crédits du tourisme — que vous êtes un homme de concertation.

L'union nationale du sport scolaire — U.N.S.S. — a, elle aussi, perdu dans cette affaire, et, d'une certaine manière, ce que l'on a attribué à l'enseignement, au sens le plus classique du terme, l'a été à son détriment. Or, c'est là, vous le savez, une institution à laquelle les enseignants et parents d'élèves sont très profondément attachés.

Vous avez pris un certain nombre de mesures permettant de rémunérer les enseignants au-delà du forfait de deux heures sous forme de vacances. Il vous appartient de veiller à ce que le système que vous avez mis en place soit juste et efficace et qu'il permette de restaurer le nombre de licenciés de l'U.N.S.S.

Enfin, le problème du recrutement des enseignants est à revoir profondément.

Le ministère a, au fil des années, développé des filières de formation qui correspondaient à des perspectives de recrutement important. Ainsi, les professeurs sont formés dans les universités, les professeurs adjoints sont formés dans les C.R.E.P.S., et toute une pyramide de brevets d'Etat a été instituée.

La question est désormais de savoir si tous ces processus de formation peuvent déboucher sur des emplois effectifs. Il est clair, en ce qui concerne les enseignants, que, si le Gouvernement se limite à l'horaire actuel dans les collèges et lycées, le nombre de postes à pourvoir se rapprochera très rapidement de celui qui est nécessaire au renouvellement du corps. Or, vous le savez, beaucoup de jeunes sont en cours de formation, qui pourraient rendre d'importants services au sport, et vous êtes, d'une certaine manière, responsable, que vous l'avez voulu ou non, de leur avenir professionnel.

C'est donc un appel pressant que je voudrais lancer pour un élargissement des débouchés de la formation universitaire en particulier.

Vous avez indiqué, devant la commission des affaires culturelles, que votre préoccupation serait désormais d'améliorer la qualité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Soit ! Je note toutefois qu'il y a encore de profondes ambiguïtés sur le sens à donner à l'éducation physique scolaire.

Je prendrai l'exemple du brevet d'aptitude physique. S'agit-il d'une forme de solution déguisée dans laquelle les élèves seraient progressivement orientés vers la discipline pour laquelle ils ont, *a priori*, les meilleures prédispositions ? S'agit-il de dégager très vite une élite au niveau national, ou s'agit-il, plus modestement, de permettre aux élèves de mieux connaître leurs qualités personnelles sans que le choix de telle ou telle discipline leur soit imposé ?

Ces incertitudes en ce qui concerne le brevet d'aptitude physique traduisent, en fait, de profondes divergences au sujet du contenu à donner à l'éducation physique et sportive dans le second degré.

Le mouvement sportif souhaiterait, bien entendu, que les liens entre l'école et les clubs soient resserrés ; il accuse les enseignants de rejeter leur conception un peu élitiste du sport. De leur côté, les enseignants souhaitent, évidemment, garder à l'école toutes ses prérogatives.

La véritable question est de savoir ce que souhaitent les élèves et leurs parents, et, lorsqu'on les interroge, ils ont, sur l'éducation physique dans le second degré, des commentaires à faire, des suggestions qui peuvent être intéressantes.

Il ne m'appartient pas, aujourd'hui, d'en faire la synthèse mais, d'une manière générale, le caractère trop souvent académique de l'éducation physique et sportive est remis en question.

Peu de parents d'élèves accepteraient, comme vous l'avez vous-même indiqué, que leurs enfants soient recalés au baccalauréat pour des notes insuffisantes en éducation physique et, d'une manière générale, vous devez faire en sorte que l'éducation physique et sportive ne soit pas définie en fonction des examens, qu'il n'y ait pas de bachotage des épreuves sportives, mais qu'au contraire le sport à l'école soit un élément de démocratisation du sport, et qu'il représente pour les enfants les plus modestes la possibilité d'accéder au sport qui leur plaît et qui leur convient le mieux.

Voilà un certain nombre de thèmes qu'il faut, semble-t-il, faire partager aux enseignants d'éducation physique, et cela ne pourra être fait, encore une fois, que grâce à des relations normales avec les syndicats d'enseignants.

Sur le plan strictement budgétaire, toujours dans le domaine de l'éducation physique et sportive, deux efforts sont à poursuivre.

Le premier concerne la création d'équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique. Avec la scission entre ce qui était le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et le ministère de l'éducation, est apparue une conception plus municipale des installations sportives qui a permis l'utilisation de ces installations non seulement par les scolaires, mais aussi par les clubs, et permettez-moi d'ajouter : pour l'animation culturelle en matière de tourisme.

Mais la situation antérieure avait un avantage, dans la mesure où les collectivités locales étaient assurées de la simultanéité de la réalisation des établissements scolaires et de ces installations sportives. Cette simultanéité n'est plus assurée et il existe, dans un certain nombre de départements, de nombreux exemples d'établissements scolaires qui sont privés d'installations sportives à proximité. Cela entraîne une dégradation de la qualité de l'enseignement, du temps perdu en déplacements, etc.

Je crois que, de la même manière que le programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan a permis de créer un nombre suffisant de postes de professeur, il faudrait qu'au cours du VIII<sup>e</sup> Plan le Gouvernement puisse prendre l'engagement de rattraper le retard qu'ont pris les installations sportives sur les créations d'établissements.

Le deuxième point sur lequel je souhaitais attirer votre attention concerne ce qu'il est convenu d'appeler le « franc-élève ».

Ces crédits, qui permettent de dédommager les collectivités locales de l'utilisation qui est faite de leurs installations, sont, vous le savez, très nettement insuffisants et le budget pour 1980 que vous nous proposez a cela de choquant qu'au moment même où un afflux de nouveaux enseignants va accroître l'utilisation des installations, au moment même où le coût du chauffage augmente à la vitesse que l'on connaît, rien n'est prévu pour accroître cette participation due par l'Etat aux collectivités locales.

C'est une situation contre laquelle le Sénat s'est élevé et s'élève chaque année. Je souhaite que le Gouvernement comprenne aujourd'hui que l'insuffisance de ces crédits, jointe aux charges croissantes qui pèsent sur les collectivités locales, risque d'avoir très rapidement des conséquences graves qui peuvent déboucher sur un refus par les communes de mettre leurs installations sportives à la disposition des scolaires, ce qui, vous en conviendrez, serait fort regrettable.

Il faut donc que, dans le prochain budget, ces crédits soient très sensiblement régularisés. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cherrier.

**M. Lionel Cherrier.** Monsieur le ministre, c'est, si j'ai bien compté, le troisième budget de la jeunesse et des sports que vous défendez devant le Sénat.

Comme en 1977 et en 1978, des voix s'élèvent ici et là pour protester contre l'insuffisance des dotations budgétaires qui sont affectées au département dont vous avez la charge.

Qu'il s'agisse des subventions aux fédérations et aux clubs, des subventions aux associations de jeunesse, des subventions d'équipement, tout est sujet à remarques désabusées et nous devons malheureusement constater que le budget que vous proposez n'est vraiment satisfaisant que sur un seul point, celui de l'éducation physique et sportive dans le second degré.

Dans une période où la France, comme les autres pays industrialisés, traverse de graves difficultés, il est normal, nous devons le reconnaître, que le Gouvernement porte l'essentiel de ses efforts sur l'emploi, en particulier sur celui des jeunes, et sur l'équilibre de notre balance des paiements.

Chacun d'entre nous garde fidèlement à l'esprit les affrontements auxquels a donné lieu, l'année dernière, votre plan de relance. Quelle qu'ait été la valeur des arguments de part et d'autre, l'opinion vous attribue le mérite d'avoir mis fin à une situation scandaleuse et injuste pour les élèves du second degré, à savoir le nombre insuffisant de postes de professeurs d'éducation physique.

Grâce à votre action, les créations de postes prévues au VII<sup>e</sup> Plan ont finalement été inscrites aux budgets de 1979 et de 1980, et cela permettra d'assurer, à la rentrée de 1980, les objectifs, d'ailleurs assez modestes, que s'était fixés le Gouvernement lui-même dans le second degré : trois heures par semaine dans les collèges et deux heures dans les lycées.

Déjà on vous demande de porter ces horaires à cinq heures par semaine. Ce n'est pas là seulement la revendication des syndicats, cela va également dans le sens des demandes des parents en faveur de programmes plus équilibrés.

Encore faut-il que l'on présente clairement aux parents les termes de l'alternative : s'agit-il d'augmenter les horaires d'enseignement déjà chargés ou bien s'agit-il de substituer le sport à d'autres matières ?

J'ai le sentiment que les parents d'élèves ont vis-à-vis de l'enseignement secondaire une position qui évolue considérablement. Dans la mesure où le baccalauréat consacre de plus en plus une formation générale, alors que, dans un passé encore récent, il suffisait pour l'obtention d'un emploi, on attache de plus en plus d'importance à une formation plus équilibrée et donc au sport.

Cela ne veut pas dire que les parents d'élèves accepteraient l'idée que leurs enfants échouent au baccalauréat parce qu'ils auraient eu une note insuffisante en éducation physique. Au contraire, l'aspect un peu académique des cours et des examens est souvent critiqué.

En fait, les parents attendent essentiellement des cours d'éducation physique qu'ils donnent aux élèves le goût d'un sport qu'ils pourront pratiquer le reste de leur vie.

C'est dire l'énorme exigence qu'ils ont vis-à-vis des enseignants d'éducation physique : on n'attend pas du professeur de mathématiques qu'il communique à ses élèves un goût tel pour cette discipline qu'il les conduise à y consacrer leurs soirées ou leurs week-ends (*Sourires*), mais c'est un peu ce que l'on demande aux enseignants d'éducation physique.

C'est pourquoi, dans l'immédiat, c'est vers une amélioration de la qualité de l'enseignement qu'il convient de vous orienter.

Cette amélioration de la qualité passe, comme je le disais, par un contenu moins académique, une plus grande ouverture vers des sports plus variés et vers les clubs.

Elle passe aussi par des mesures simples et une plus grande considération portée au sport. Trop souvent, en effet, le sport est la dernière discipline à entrer dans les emplois du temps, avec pour résultat que les trois heures inscrites sont morcelées et qu'une partie importante du temps qui devrait être consacré au sport se passe en déplacements inutiles et coûteux.

Cela m'amène à parler des équipements sportifs. Pour la troisième année consécutive, vous nous présentez un budget reconduit en francs courants. Or il existe encore de trop nombreux exemples d'établissements scolaires dépourvus d'installations sportives couvertes.

Je sais que votre ministère est assailli de demandes et qu'il doit faire face à des besoins importants en terrains de sport, en courts de tennis, en salles polyvalentes. Les orientations que vous avez données concernant la politique d'équipement de votre ministère sont celles qui correspondent aux besoins des communes rurales.

Mais il y a une situation qui, pour un maire, est difficilement acceptable, c'est le fait qu'on ne puisse pas assurer la concomitance entre la réalisation d'un établissement scolaire et celle des équipements associés.

Il me paraîtrait utile, à cet égard, que soit élaborée une loi de programme qui, seule, permettrait de combler le retard qui, là également, s'est accumulé au fil des années. Ainsi se trouverait achevée votre tâche dans le second degré.

M'étant jusqu'alors exprimé au nom du groupe de l'union des républicains et des indépendants, vous me permettrez maintenant, monsieur le ministre, de profiter de ma présence à cette tribune pour évoquer, comme parlementaire de Nouvelle-Calédonie, la situation du sport dans le territoire que j'ai l'honneur de représenter au sein de la Haute Assemblée.

Le sport calédonien se porte bien, que ce soit sur le plan quantitatif ou sur le plan qualitatif, et ce en quelque discipline que ce soit. Le nombre de licenciés est passé de 8 452 en 1971 à 17 049 en 1977, soit un accroissement de plus de 100 p. 100.

Je ne citerai pas ici les noms, bien connus de ceux qui suivent l'actualité sportive, des Néo-Calédoniens d'origine qui se sont fait, en métropole, un nom parmi les meilleurs et ont même, dans certains cas, été sélectionnés dans l'équipe nationale au titre de leur discipline.

Je rappellerai seulement, non sans une certaine fierté, que, pour la cinquième fois consécutive, les Néo-Calédoniens viennent de remporter les jeux du Pacifique Sud, ramenant à cette occasion 102 médailles après avoir battu 17 records du Pacifique.

Mais cette vitalité du sport calédonien ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes que les dirigeants bénévoles locaux éprouvent de plus en plus de difficultés à maîtriser.

Les problèmes se situent sur le triple plan financier, administratif et technique.

Sur le plan financier, il faut bien constater que tout coûte très cher, notamment que le seul déplacement d'un athlète en métropole provoque une brèche énorme dans la trésorerie d'une ligue sportive.

Sur le plan administratif, l'accroissement des tâches qui accompagne l'augmentation du nombre des clubs et des licenciés, et le développement des compétitions sur l'ensemble du territoire nécessitent le recours à du personnel rémunéré et justifient l'implantation d'une maison des sports souhaitée par le comité territorial des sports.

Sur le plan technique, enfin, le niveau atteint aujourd'hui est tel que le sport calédonien éprouve, de plus en plus, le besoin impératif d'avoir des techniciens à la fois compétents et permanents. La création d'un centre territorial de formation et de perfectionnement apparaît indispensable.

Cela étant dit, je ne voudrais pas lasser l'attention de notre assemblée par l'évocation de ces problèmes spécifiquement calédoniens.

Aussi bien, me tenant à votre disposition pour un examen plus détaillé de la situation du sport en Nouvelle-Calédonie, je me bornerai pour aujourd'hui, monsieur le ministre, à vous demander de bien vouloir envisager les moyens d'aider, de la manière qui vous paraîtra la mieux appropriée, à son développement.

D'avance, je vous remercie de bien vouloir porter aux efforts des sportifs calédoniens et de leurs dévoués dirigeants tout l'intérêt qu'ils méritent. (*Applaudissements sur certaines travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I., et du C. N. I. P.*)

**M. Jean-Pierre Soisson**, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Votre appel, monsieur le sénateur, sera entendu ! (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. Lionel Cherrier**. Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président**. La parole est à M. Mézard.

**M. Jean Mézard**. Monsieur le ministre, mon propos sera très bref, car une partie de celui-ci était consacré à un problème auquel un vote de notre Haute Assemblée, à l'occasion de l'examen des recettes, a apporté une solution.

J'avais en effet l'intention d'insister auprès de vous pour la création d'un fonds national pour le développement des sports réservé à la promotion des équipements élémentaires, à l'aide aux clubs pour l'organisation d'un encadrement technique et la couverture d'une partie de leurs charges, ainsi qu'aux subventions destinées aux actions d'animation et d'organisation des comités départementaux et régionaux des fédérations.

J'ai fait partie, l'année dernière, du groupe de travail parlementaire et extra-parlementaire chargé d'étudier la possibilité d'aides aux clubs par des ressources extra-budgétaires. J'ai eu le plaisir, dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 novembre, de voir adopter par le Sénat l'amendement n° 51 que j'avais signé avec M. Francou et mes collègues du groupe de travail de l'année dernière.

Je n'insisterai donc pas davantage sur ce sujet. Je souhaite simplement, mais ardemment, que cet amendement soit maintenu et définitivement adopté.

Le budget de la jeunesse et des sports que vous nous présentez, monsieur le ministre, est évidemment un budget que nous aurions voulu plus important — il marque une régression de 3 p. 100 en francs courants. Mais il comporte des points positifs, notamment la création de 980 postes, que nous enregistrons avec plaisir et dont nous vous remercions et félicitons, tout en sachant qu'il en faudrait davantage pour assurer les « cinq heures ».

Par ailleurs, le « franc-élève » donné à chaque établissement stagne, alors que le coût de la vie augmente ; les crédits alloués ne couvrent pas tout le fonctionnement — loin de là — et en particulier les frais de transport. Je m'arrêterai un instant sur ces derniers.

Dans certaines villes étendues, où il n'existe qu'une seule piscine — ou une seule plaine de jeux — située au centre ou à l'une des extrémités de la ville, les frais de transport sont très importants. On ne peut, en effet, demander aux élèves de faire deux kilomètres à pied, c'est-à-dire quatre kilomètres aller et retour, pour pratiquer la natation.

Or les crédits de la jeunesse et des sports sont assez limités. Les directeurs départementaux font ce qu'ils peuvent ; ils allouent des subventions aux municipalités pour ces transports, mais la plus grande partie des frais sont à la charge des collectivités locales. Et, finalement, ce sont les enfants, c'est-à-dire les parents, qui en paient une partie, voire la plus grande partie.

Me situant au niveau local, je serai très bref.

Aurillac était auparavant bien dotée ; mais une réduction de trois postes dans un seul établissement l'an dernier a bouleversé tout l'équilibre, de sorte qu'il ne reste que deux postes d'enseignement physique dans mon établissement, ce qui est notoirement insuffisant.

Sur un plan plus général, je voudrais signaler que les élèves se groupent en associations sportives. Mais pour adhérer à de telles associations il faut être motivé et, pour être motivé, il faut pouvoir suivre régulièrement les cours d'éducation physique et sportive. Or les enfants qui ne bénéficient que de deux heures de gymnastique — cela arrive, en raison du nombre insuffisant de professeurs — sont moins motivés que d'autres et quelquefois même ils ne le sont pas du tout. Aussi ne vont-ils pas dans ces associations sportives. Alors, le mercredi, c'est le café et c'est la drogue.

Si les heures d'éducation physique étaient plus nombreuses, des élèves plus nombreux se rendraient dans ces associations sportives.

Le sport contribue au développement harmonieux de l'homme et, pour les jeunes, il constitue une motivation importante, qui les éloigne du tabac, des boissons et pire encore ! Car, je le répète, la drogue est l'ennemi numéro un. En amenant les enfants au sport, on les éloigne de la drogue. En qualité de médecin, de père de famille, de parlementaire, je me permets d'insister auprès de vous pour que vous intensifiez votre effort pour devenir vraiment l'ennemi numéro de la drogue. Mais il me semble, monsieur le ministre, que vous êtes déjà convaincu, aussi n'insisterai-je pas davantage.

Mon propos, vous le voyez, a été bref. Je vous remercie de l'attention que vous lui avez portée.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Mézard, de cette brève.

La parole est à M. Fuzier.

**M. Claude Fuzier.** « Il faudrait un ministre magicien », pouvait-on lire, voici quatre jours, dans un grand quotidien du soir qui analysait un des aspects du budget de la jeunesse et des sports. Cruel, ce quotidien vous contestait cette qualification, monsieur le ministre.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je n'ai aucune ambition d'être magicien !

**M. Claude Fuzier.** Pour ma part, je ne serai pas aussi cruel et je vous reconnaitrai la magie du verbe, car il en faut pour plaider le plus mauvais dossier qui soit.

Vous affirmiez, voici deux ans, qu'il fallait « aller rapidement vers le cap du 1 p. 100 du budget de l'Etat ». C'est toujours pour nous une revendication. Mais voici à 0,64 p. 100 environ, c'est-à-dire au niveau le plus bas des cinq dernières années.

Globalement, le budget de la jeunesse et des sports augmente de 3,3 p. 100. C'est bien la seule chose qui, dans ce pays, augmente si peu. Seriez-vous le seul à pratiquer une politique déflationniste ?

En fait, oui. Et dans tous les domaines : moins d'athlètes aux Jeux olympiques ; moins de professeurs dans les écoles et les universités ; moins d'heures pour le sport scolaire ; moins de crédits pour la construction d'équipements sportifs.

Qui paiera, dans cette vaste déroute ? Les jeux du hasard pour une petite part — ce qui est moralement douteux — et les collectivités locales pour la plus grosse part — ce qui est, à la réflexion et pour d'autres raisons, aussi peu moral, mais, en tout cas, plus tranquillisant pour vous, car elles sont solvables.

Vous comprendrez que, dans cette assemblée, j'insiste sur ce point. Nous avons eu suffisamment l'occasion d'exprimer nos inquiétudes et nos réserves devant les projets gouvernementaux de réforme des collectivités locales pour que ce débat soit, comme d'autres, l'occasion de présenter la réalité des faits s'agissant des rapports entre l'Etat et les collectivités de base lorsqu'il s'agit d'assurer investissements et fonctionnement pour des activités nationales essentielles.

Le Gouvernement prétend avoir une politique en faveur de la vie associative. Mais les crédits d'aide aux centres de vacances reculent de 3 p. 100, alors que les crédits de promotion des activités et des loisirs éducatifs ne progressent que de 1,7 p. 100. Quant au Fonjep, il ne se voit attribuer aucun poste nouveau pour l'année prochaine : nous en resterons aux 741 postes d'animateurs professionnels financés par votre ministère, alors que l'objectif retenu par le VII<sup>e</sup> Plan était de 1 025 postes en 1980. De plus, la participation de l'Etat par poste n'augmentera que de 8,8 p. 100, c'est-à-dire d'un taux inférieur à celui de l'inflation.

Qui paiera la différence ? Qui sera sollicité par les associations de jeunesse et de loisirs ? Qui participera encore plus à la formation des personnels d'encadrement des centres de vacances et des centres de loisirs ? Qui assurera aux animateurs professionnels au moins le maintien de leur niveau de vie ? Qui, sinon ceux qui sont placés le plus près de la réalité quotidienne, c'est-à-dire les conseils généraux et les conseils municipaux ?

L'attitude est la même pour les activités sportives, tant scolaires qu'extra-scolaires. Là encore, les clubs sportifs, les établissements scolaires continueront à se tourner vers les maires pour trouver les équipements, les locaux, les moyens financiers et parfois le personnel qui leur manque.

C'est ainsi — en ce domaine, on est condamné à se répéter — que le système du « franc-élève », un franc léger dévalué cette année dans votre budget, conduit les établissements scolaires à verser pour l'utilisation d'équipements — stades, gymnases, piscines — payés pour plus des deux tiers par les budgets communaux un forfait correspondant seulement à leurs disponibilités financières et absolument pas au coût du service rendu, supporté par les communes.

Nous savons bien comment se terminera aussi l'étonnante manipulation qui vous a conduit, monsieur le ministre, à réduire de trois heures à deux heures, prises sur le temps de service, la réduction du forfait des enseignants destiné à la direction et à l'animation des associations sportives d'établissement. Car le net recul des effectifs — une perte de près de 300 000 pratiquants — aurait été encore plus grand si les enfants et les adolescents n'avaient trouvé dans de nombreux cas le relais communal.

De leur côté, les crédits d'équipement diminuent, sous le prétexte renouvelé que les collectivités locales ne les consommaient pas. Ce n'est pas, monsieur le ministre, par mauvais vouloir. Mais la part qui reste à leur charge sur chaque opération est si élevée qu'elles hésitent et reculent, d'autant plus que leur situation financière se détériore de plus en plus et que les dépenses d'entretien et de fonctionnement ne cessent de croître. Il suffirait de reconsidérer les clés de financement pour qu'elles soient à nouveau candidates à un haut niveau. Mais serait-ce conforme aux intentions d'un Premier ministre qui s'est fixé comme objectif de réduire leur train de vie dans le même temps qu'il les surcharge d'obligations nouvelles ?

Je pourrai poursuivre l'énumération et évoquer le problème de la natation scolaire, sur lequel je me suis permis de vous poser une question. Mais ce serait lassant. En réalité, la politique ou — j'hésite à le dire — l'absence de politique qui nous est proposée ne peut avoir notre agrément et ne pourrait avoir, si la réflexion l'emportait sur les nécessités ou les contraintes des coalitions politiques, l'agrément de personne. Bien des critiques émanant de certains qui voteront néanmoins pour vous me le confirment !

Les retards accumulés auraient nécessité un grand effort : 5 000 postes de professeurs d'éducation physique, exigeait le VII<sup>e</sup> Plan. Mais, voilà, il n'est plus une « ardente obligation ». Alors nous n'en avons que 3 500. Et tout est à l'avenant.

Pour compenser, vous faites beaucoup de déclarations péremptives, de promesses radiotélévisées et quelques opérations de prestige, parmi lesquelles la plus significative sera celle des jeux de Moscou.

Car l'objectif est bien, là, de ne pas être ridicule et de recueillir un nombre de médailles donnant à la France une place aussi honorable sur les stades que celle qu'elle prétend avoir dans les débats internationaux ! Cet objectif est louable, bien entendu, mais il le serait davantage s'il parlait d'une base solide et réelle. Or il vous faut camoufler la grande misère du sport français due à des années d'impéritie et d'insuffisances — dont vous n'êtes pas le seul responsable, monsieur le ministre. Alors, vous créez, sous des aspects faussement moralisateurs — ne pas offrir des voyages touristiques — une super-élite susceptible de faire pousser des « cocoricos » à ceux qui, faute de professeurs d'éducation physique, d'animateurs sportifs et de moyens, sont contraints de rester des spectateurs du spectacle sportif.

Telle n'est pas la politique que nous préconisons. La nôtre passe par un renforcement permanent du sport considéré comme un des éléments de l'éducation, au même titre que les langues vivantes, les mathématiques ou le français. Elle passe par une aide accrue aux organisations et aux associations de jeunesse et de sports loisirs, qui non seulement répondent, dans des conditions démocratiques, aux besoins, mais encore contribuent à la transformation des mentalités face aux aspirations de la jeunesse et aux exigences de l'épanouissement sportif. Elle répond à une volonté qui tend à mettre dans les mains des hommes et des femmes de ce pays les moyens du choix et de la gestion.

Dans le cadre des modestes pouvoirs qui sont les nôtres, le groupe socialiste a déposé plusieurs amendements de suppression de crédits dans le but d'exprimer cette volonté d'une autre politique. J'imagine, monsieur le ministre, que vous les repoussez, car telle est votre obligation, sinon votre devoir. Je vous mets simplement en garde : si vous vous contentez de n'en voir que les aspects techniques, vous passerez à côté de leurs réalités. Mais vous est-il possible de faire autrement ?

Titulaire d'un ministère chargé de gérer un budget fantomatique, il ne vous reste que l'espérance de la parole et la confiance dans la fidélité politique d'une majorité qui doit finir par voter la loi de finances, et votre budget parmi les autres. C'est bien ce que je disais en commençant : faute de magie, nous voici dans un théâtre d'ombres. (*M. Dagonia applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Salvi.

**M. Pierre Salvi.** J'ai cherché dans le dictionnaire la définition du mot « sport ». Je l'ai trouvée, exprimée en ces termes : « Activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort. » Le *Quillet* précise, dans sa propre définition, que le sport fait appel à « l'esprit d'émulation ».

Si je me réfère maintenant aux principes fondamentaux de la charte olympique, j'y lis textuellement que « le mouvement olympique a pour but de : promouvoir le développement des qualités physiques et morales qui sont la base du sport ; éduquer par le sport la jeunesse, dans un esprit de meilleure compréhension mutuelle et d'amitié, contribuant ainsi à construire un monde meilleur et plus pacifique ; faire connaître universellement les principes olympiques, suscitant ainsi la bonne volonté internationale ».

Si je prends connaissance, enfin, du serment prononcé par les concurrents aux Jeux olympiques, je le trouve exprimé en ces termes : « Au nom de tous les concurrents, je promets que nous nous présentons aux Jeux olympiques en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes. »

Si je me permets de vous rappeler ces définitions, ces principes fondamentaux et ce serment, monsieur le ministre, c'est qu'à aucun moment ils ne font référence à la politique. Et je croyais bien, en ce qui me concerne, jusqu'à une date récente, celle du samedi 1<sup>er</sup> septembre 1979 exactement — et je reviendrai sur cette date — qu'il ne fallait absolument pas mêler le sport et la politique.

Invitée par la fédération française de rugby et son président, M. Albert Ferrasse, l'équipe sud-africaine des Springboks devait se rendre en France cet automne. La République sud-africaine

étant un pays qui pratique l'apartheid, le président de la fédération française de rugby avait posé, dès le départ, une condition à cette venue : la sélection de cette équipe devait être multiraciale.

Devant certaines réactions politiques provoquées par l'annonce de cette tournée, la position de notre Gouvernement — et la vôtre, monsieur le ministre — fut d'abord de dire qu'il appartenait aux responsables sportifs de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en la matière et que, somme toute, il n'y avait pas lieu, en la circonstance, de mêler le sport et la politique.

Mais cette attitude devait changer après la déclaration faite le 10 avril 1979 par M. Novikov, président du comité d'organisation des Jeux olympiques de Moscou et vice-président du conseil des ministres de l'U. R. S. S., qui s'exprimait en ces termes : « Le comité d'organisation des Jeux olympiques de Moscou n'hésiterait pas à exclure les pays qui ont des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie. Nous préfererions sacrifier un pays que dix nations. Nous sommes sûrs que les mesures prises par le comité international olympique et nous-mêmes aideront à remettre dans le droit chemin certains dirigeants de la fédération française de rugby. »

Exclusion, contacts interdits, remise dans le droit chemin... On croit retrouver les termes des ukases qui portaient, à une certaine époque, des palais impériaux de Saint-Petersbourg vers les terres lointaines de l'Oural et de la Sibirie ! (*Sourires.*)

Le même jour, lord Killanin, président du comité international olympique, déclarait, en une injonction non dissimulée : « Si le comité national olympique et sportif français persistait à donner son patronage, actif ou passif, à une tournée sud-africaine en France, le comité international olympique se verrait dans l'obligation d'appliquer les textes de la règle 28-8-6 — absence d'invitation, perte du droit d'assister aux Jeux olympiques, perte de reconnaissance, suspension. »

Ces menaces ont, sans nul doute, ébranlé le Gouvernement et je voudrais lui exprimer aujourd'hui ma tristesse et mon désaccord.

Après des semaines d'équivoque pendant lesquelles M. Albert Ferrasse, président de la fédération française de rugby, n'a ménagé aucun effort pour que ce soit, en la circonstance, le sport qui triomphe de la politique, l'on devait assister, en fin de compte, à la victoire de la politique sur le sport.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, annonçait, en effet, le samedi 1<sup>er</sup> septembre 1979, qu'il refusait, « pour des raisons d'intérêt supérieur de la nation », les visas nécessaires aux joueurs de rugby sud-africains pour venir en France.

Le sport français pourra marquer cette date d'un caillou noir. En effet, notre Gouvernement a cédé à un chantage éhonté aux Jeux olympiques fait à notre pays.

Car enfin, monsieur le ministre, que je sache, notre équipe nationale de football s'est bien rendue en 1977 au « Mondial » en Argentine, à Buenos-Aires, sans que, pour autant, nous tenions compte un seul instant des prisons, des tortures, des disparitions, des atteintes à la dignité humaine qui sont les caractéristiques du régime de ce pays !

**MM. Adolphe Chauvin et François Giacobbi.** Très bien !

**M. Pierre Salvi.** Car enfin, monsieur le ministre, que je sache encore, nul ne s'est avisé de refuser à l'équipe tchécoslovaque de football, qui a exercé ses talents en France le samedi 17 novembre, avec grand concours de presse et de télévision — et je ne le condamne pas — les visas nécessaires à sa venue dans notre pays. Et pourtant, la Tchécoslovaquie est le pays où l'irruption des chars soviétiques a mis fin à ce que l'on a appelé « le printemps de Prague » pour y instaurer un régime où est obstinément refusé à l'homme le droit de s'exprimer librement et où s'ouvrent, pour les défenseurs de la Charte d'Helsinki, avec laquelle on a scandaleusement trompé le monde libre, les perspectives de procès iniques et les portes des prisons ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

Si nous devons, par les temps qui courent, monsieur le ministre, et qui sont angoissants pour la liberté de l'homme, ne recevoir dans notre pays que les sportifs des nations qui respectent les droits de l'homme, nous n'aurions pas beaucoup d'invités !

Si nous devons envoyer nos joueurs exclusivement dans les pays attachés au respect des droits de l'homme, des libertés et de la dignité humaine, ils ne pourraient pas se rendre au Chili, en U. R. S. S., en Argentine, en Tchécoslovaquie, au Viêt-Nam, en Ethiopie, dans les républiques sud-américaines, d'Afrique

noire ou d'Afrique blanche, dans les pays arabes — j'arrête là ma liste, car elle serait trop longue — bref, dans tous les pays qui, au nom du marxisme, du fascisme ou plus simplement, parfois, de la folie, du fanatisme ou du bon plaisir, ouvrent les portes des mêmes prisons et pratiquent les mêmes tortures. Croyez-moi, nos joueurs n'iraient pas bien loin !

Il est regrettable que dans l'affaire que j'évoque à cette tribune à l'occasion de l'examen de votre budget, monsieur le ministre, les autorités de notre pays aient cédé à un inadmissible chantage. Je vous redis à ce sujet ma tristesse et ma désapprobation et je ne suis pas seul à porter le jugement que j'exprime en la circonstance. Je tiens d'autant plus à vous faire part de ce point de vue qu'il est celui de sportifs qui refusent de se mettre au service de la politique.

En outre, je ne suis absolument pas certain que le chantage que l'on exerçait à notre encontre serait allé jusqu'au bout. En effet, le rugby n'est pas un sport olympique. Quelle incidence cette tournée pouvait-elle donc avoir sur les Jeux de Moscou ? Par ailleurs, puis-je rappeler que nous entretenons des relations diplomatiques avec Pretoria et que si, dans notre pays, l'apartheid est condamné, ces relations n'en existent pas moins et depuis longtemps ?

Et puis même si, contre tout bon sens, toute équité et toute justice, on nous avait interdit l'accès de Moscou pour les prochains Jeux olympiques — Moscou, cette ville prestigieuse où le Gouvernement soviétique veut éviter, à tout prix, tout contact de sa jeunesse avec les sportifs qui viendront des quatre points du monde — n'y aurait-il pas eu plus de grandeur et plus de dignité de notre part, monsieur le ministre, à dire « non » au diktat que l'on nous a, en fin de compte, imposé ? La France absente des Jeux olympiques de Moscou parce qu'elle refusait de mêler le sport et la politique et de céder à une forme de chantage qui crée un précédent dont on reparlera — vous le verrez, monsieur le ministre — cela manquait ni de panache, ni de dignité !

Vous avez fait, avec M. le ministre des affaires étrangères, un autre choix. Ce fut, à mon sens, un mauvais choix que nous sommes nombreux à déplorer. Dans cette affaire malheureuse, navrante par certains aspects, le sport n'a rien gagné.

C'est M. Ferrasse, président de la fédération française de rugby, qui avait raison dans son bel entêtement. Je lui rends d'ailleurs hommage. Et malgré les raisons invoquées, je persiste à croire, monsieur le ministre, que c'est vous qui avez eu tort.

La charte olympique précise — je le rappelais au début de mon intervention — que : « par le sport et dans un esprit de meilleure compréhension mutuelle et d'amitié, il faut contribuer à construire un monde meilleur et pacifique. » Etes-vous bien certain que l'attitude officielle de la France à l'égard des Springboks soit allée dans ce sens ? J'en doute si profondément que je ne pouvais laisser passer l'occasion de ce débat sans vous le dire respectueusement, pour vous-même et pour notre Gouvernement, monsieur le ministre, mais avec toute la conviction et la fermeté qui s'imposent. Vauvenargues ne disait-il pas, ce qui est toujours vrai : « La liberté est incompatible avec la faiblesse » ? (*Applaudissements sur certaines travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Papilio.

**M. Sosefo Makape Papilio.** Vous vous souvenez certainement, monsieur le ministre, que, dans les mois qui précéderont la discussion budgétaire de l'année dernière, il fut longuement question d'une convention entre votre ministère d'une part, le territoire de Wallis-et-Futuna d'autre part, afin d'aménager les activités sportives sur notre territoire.

Puis, à notre grand étonnement — et à notre déception — on nous a fait savoir que la signature de cette convention était impossible. C'est alors que nous fut proposé, en remplacement, un « lot de consolation », une somme de 250 000 francs qui permettrait au territoire de faire face aux toutes premières dépenses.

Je pense, monsieur le ministre, que vous comprendrez la déception de mes compatriotes qui ont accepté — avec sportivité — d'attendre l'octroi de cette somme, et cela depuis un an, sans se décourager.

Je vous demande donc de veiller à ce que les engagements du Gouvernement à l'égard d'un territoire de la République soient tenus. Comme vous le savez, nous n'avons aucune ressource financière qui nous permettrait de compenser un soutien défaillant. En effet, nous n'avons toujours pas reçu la somme de 250 000 francs que vous vous étiez engagé à nous octroyer cette année.

Cette attitude de promesse non tenue est particulièrement néfaste vis-à-vis d'une collectivité qui dépend en totalité du soutien financier de l'Etat et qui ne peut rien substituer à la défaillance de celui-ci.

Je suis donc conduit à vous redemander, à contrecœur, de bien vouloir nous faire parvenir la somme de 250 000 francs que vous nous aviez promise l'année dernière. Je souhaiterais, en outre, que cette subvention soit renouvelée chaque année.

Il faudrait — ce ne serait pas largesse, mais simplement justice — que les Wallisiens ne se sentent pas frustrés à cause de ce retard déjà important, avec toutes les conséquences qui en découlent. Il serait donc nécessaire que cette somme soit majorée du pourcentage d'inflation annoncé récemment par M. le Premier ministre.

Cela me paraît normal puisque les Wallisiens, comme tous les Français, ont à supporter une inflation mondiale galopante et une hausse du coût de la vie.

Par ailleurs, puisque vous connaissez la situation du sport dans notre territoire, vous n'ignorez pas que nous avons besoin d'un conseiller technique départemental, ainsi que d'un professeur d'éducation physique, ce qui m'oblige à vous demander également une somme de 270 000 francs pour construire les logements nécessaires à ces deux fonctionnaires.

Je pense, monsieur le ministre, que vous aurez hâte de pallier ce manquement et que vous nous donnerez, une fois de plus, la preuve de l'intérêt que vous portez personnellement — ainsi que le Gouvernement — au territoire de Wallis-et-Futuna.

Vous serez certainement heureux d'apprendre que les Wallisiens vous accordent leur confiance sans défaillance et placent leur espoir en votre compréhension. Ils ont, jusqu'à présent, fait preuve de beaucoup de patience et attendent que vous leur accordiez les deux postes supplémentaires, ainsi que les crédits pour les logements de ces fonctionnaires. (*Applaudissements sur certaines travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Avant de répondre à l'ensemble des intervenants, je voudrais indiquer à M. Papilio que, après d'innombrables difficultés de nature administrative, dont je le prie de nous excuser, les crédits ont été transférés au budget du secrétariat d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer. L'arrêté est paru au *Journal officiel* du 25 novembre 1979 et ils sont donc à la disposition de Wallis-et-Futuna.

Je m'efforcerais, à l'avenir, que de telles difficultés ne puissent pas se reproduire.

**M. Sosefo Makape Papilio.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** Il y a au moins un heureux ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Monsieur le président, j'espère qu'il y aura d'autres heureux au sein de la Haute Assemblée après mon intervention !

Le budget pour 1980 sera, pour l'essentiel, celui des promesses tenues. Rappelez-vous les difficultés de l'année dernière ; souvenez-vous de ce que vous m'aviez demandé les uns et les autres, à savoir la création d'emplois nouveaux. Eh bien, ces emplois d'enseignants d'éducation physique sont inscrits, dans la proportion que vous aviez réclamée, au projet de budget pour 1980. C'est la priorité que vous aviez vous-même fixée ; c'est la priorité que le Gouvernement a voulu, pour l'essentiel, retenir.

Il existe de la part du Gouvernement, monsieur Fuzier, une politique sportive. Cette politique se fixe trois ambitions : en premier lieu, développer le sport dans les lycées et collèges — puisque, M. Francou en conviendra, le sport à l'école primaire ne relève pas de mon ministère — en deuxième lieu, aider les fédérations et les clubs ; enfin, en troisième lieu, conduire une action particulière pour le sport de haut niveau.

Considérons, pour commencer, le développement du sport dans les lycées et les collèges.

L'année dernière, le Gouvernement a engagé une difficile action de relance de l'éducation physique et sportive. Quelle situation avait-il constatée ? Par rapport aux objectifs fixés par le Plan — trois heures d'enseignement par semaine dans les collèges et deux heures dans les lycées — le déficit était de l'ordre de 75 000 heures par semaine.

Après les mesures prises, quels sont les résultats ? On chiffre à 50 000 les heures d'enseignement qui ont pu être assurées en plus par semaine dans les collèges de France. Le Gouvernement n'est pas revenu sur sa décision et, malgré le mécontentement exprimé ici ou là, il n'y reviendra pas. L'action engagée sera donc poursuivie.

En septembre dernier, la situation a été encore améliorée par la création de 763 postes d'enseignants ; compte tenu des transferts intervenus en faveur des collèges ruraux, c'est 1 200 postes nouveaux qui ont été mis en place dans les collèges où l'enseignement de l'éducation physique était le plus mal assuré. A la rentrée de septembre 1980, compte tenu des 980 postes que le Gouvernement vous propose de voter dans le cadre de ce projet de budget, il n'y aura plus, dans aucun collège de France, de déficit supérieur à un demi-poste.

Une situation nouvelle a été créée, chacun l'a compris. La rentrée 1979 s'est d'ailleurs effectuée dans le calme. J'ajoute qu'un arrêté interministériel, en date du 16 octobre dernier, prévoit la possibilité, pour les enseignants, d'être rémunérés en fonction du temps qu'ils consacrent effectivement à l'animation de l'association sportive de leur établissement.

Le temps me paraît donc venu du réalisme et de la raison et je souhaite que tous comprennent cet appel.

Deux innovations marqueront cette année scolaire. La première concerne la création du brevet d'aptitude physique. Il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais de l'aboutissement d'un travail de réflexion mené depuis quinze ans à l'I. N. S. E. P. — Institut national du sport et de l'éducation physique — par une équipe d'éducateurs, et semblable au travail qui s'effectue dans les mêmes conditions dans la plupart des grands pays du monde, notamment aux Etats-Unis et en Union soviétique.

Le brevet d'aptitude physique comprend cinq tests simples pour les enfants âgés de huit à treize ans. Il doit leur permettre de mieux connaître leurs aptitudes et, ce faisant, de choisir le sport qui leur convient.

Je souhaite que ce système soit appliqué avec l'accord de tous. J'ai décidé que le brevet d'aptitude physique ne serait pas obligatoire. Je lance à nouveau, de la tribune du Sénat, un appel à la raison afin que les éducateurs et les enseignants s'associent à une action qui est très largement souhaitée par le mouvement sportif lui-même.

La deuxième innovation réside dans l'aménagement des rythmes scolaires, M. Francou me permettra une mention particulière puisque la ville de Salon-de-Provence, où une action est engagée avec l'aide de la municipalité qu'il préside, a été choisie comme lieu d'expérience.

Nous savons tous que le développement du sport à l'école suppose un aménagement des rythmes scolaires. M. le ministre de l'éducation souhaite explorer cette voie, les élèves et les parents y sont favorables et les communes sont souvent prêtes à apporter leur appui à de telles initiatives. J'ai choisi d'avancer prudemment, par des expériences conduites dans certaines villes de France. Nous aurons à juger les résultats obtenus et à en tirer des conclusions.

J'ajoute, pour répondre à M. le rapporteur pour avis, qu'un effort particulier a été consenti en 1979 en faveur du sport à l'université et qu'il sera poursuivi en 1980. En 1979, la fédération nationale du sport universitaire a reçu une subvention de 3 500 000 francs, ce qui représente une augmentation de un million de francs par rapport à l'année dernière. De plus, cette année, j'ai attribué un million de francs de crédits supplémentaires aux grands clubs universitaires, dont je connais la valeur ; puis un million de francs supplémentaire pour les services universitaires d'activité physique et sportive et, enfin, un million de francs pour les moniteurs spécialisés. Il s'agit là d'un effort sans précédent, qui sera poursuivi en 1980.

Le deuxième axe de la politique du Gouvernement concerne l'aide aux fédérations et aux clubs. Comme la plupart d'entre vous l'ont reconnu, c'est un pas décisif qui a été franchi, par la volonté du Sénat, avec la création du fonds national pour le développement du sport. Cette création, qui a répondu à une aspiration profonde du mouvement sportif, a permis une croissance sans précédent de l'aide apportée aux fédérations et aux clubs.

Je rappellerai qu'en quatre ans les crédits budgétaires sont passés de 55 millions de francs à 122 millions tandis que, grâce à l'apport du fonds national, les ressources extra-budgétaires passaient de 8 millions de francs à 182 millions de francs. Les crédits mis à la disposition des fédérations et des clubs s'élevèrent en 1980, pour la première fois dans l'histoire du sport français, à plus de 300 millions de francs.

Au-delà de ces chiffres, il faut mentionner l'existence du fonds national, pour lequel un certain nombre d'entre vous — notamment votre rapporteur M. Ruet et MM. les sénateurs Francou et Mézard — se sont battus. Un pas décisif a été franchi en cette affaire puisque toutes les relations entre l'Etat et le mouvement sportif ont été transformées. Désormais, toutes les décisions sont prises sur une base paritaire à l'échelon national comme à l'échelon régional. Aucune décision d'attribution de crédit n'est désormais prise par mes soins sans consultation préalable du conseil national du fonds national pour le développement du sport. Aucune décision n'a été prise sans l'accord unanime — je dis bien unanime — du conseil d'administration du conseil national.

Je sais, car vos commissions m'en ont longuement parlé, que certains d'entre vous s'inquiètent du retard mis à la répartition des crédits et des conditions dans lesquelles, dans certaines régions, cette répartition a pu être effectuée. Mais l'année 1979 représente, en quelque sorte, une année de démarrage et je ne voudrais pas que vous soyez amenés à condamner avant de connaître tous les éléments du dossier.

J'ai accepté, comme je m'y étais engagé lors de la discussion à l'Assemblée nationale, un amendement tendant à présenter chaque année au Parlement un rapport sur l'utilisation des crédits du fonds national pour le développement du sport, discipline sportive par discipline sportive et région par région. Nous verrons bien, au terme, par exemple, d'un délai de trois ans, les conditions dans lesquelles les sommes auront pu être utilisées et si nous devons ou non, permettez-moi cette expression « corriger le tir ». Je souhaiterais que l'expérience actuelle, telle qu'elle a été engagée, puisse être poursuivie avec l'accord du Parlement.

Effectivement, dans de nombreux départements, des clubs se sont plaints, qu'aucun crédit ne leur avait été attribué. C'est la raison pour laquelle, sur ma proposition, le conseil du fonds national pour le développement du sport a décidé une répartition d'environ 15 000 ballons de football, de basket-ball et de rugby en faveur des clubs, par l'intermédiaire des fédérations départementales et en liaison avec les directions de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ces ballons ont fait l'objet d'un marché global passé par l'intermédiaire du service spécialisé du ministère du budget. Ils seront distribués dans des conditions qui supposent, là encore un accord entre l'administration et le mouvement sportif.

Toutefois, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne voudrais pas que le développement considérable du fonds national pour le développement du sport puisse laisser supposer qu'il existe un quelconque désengagement de la part de l'Etat en ce qui concerne les crédits budgétaires. C'est la raison pour laquelle, répondant à la demande de vos deux rapporteurs et aux interventions qui ont été faites aujourd'hui, j'annonce que le Gouvernement déposera, lors de la seconde délibération, un amendement tendant à accroître l'aide de l'Etat aux fédérations et aux clubs afin que celle-ci retrouve un niveau équivalent à celui des années précédentes.

**M. Yves Durand, rapporteur spécial, et M. Paul Malassagne.**  
Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Ainsi, à la fois, nous maintiendrons les crédits de l'Etat à un niveau qui n'avait jamais été atteint au cours des dernières années et nous affirmerons notre volonté de donner effectivement à nos clubs, sur des ressources extra-budgétaires, les moyens dont ils ont besoin pour fonctionner.

Etant moi-même dirigeant de l'un des principaux clubs de ma ville, je sais ce qu'il en coûte à une équipe en frais de déplacement, d'hébergement et autres pour aller, le dimanche, jouer à cent ou deux cents kilomètres. Comme plusieurs d'entre vous ici, je suis donc sensible à ce que cela représente, même si un sénateur ami et proche de moi — je m'adresse à M. Jeambrun — s'est donné le luxe de battre mon équipe lors d'un récent match ! (*Sourires.*)

Après la volonté de développer l'éducation physique dans les collèges et d'aider davantage les fédérations et les clubs, la troisième ambition du Gouvernement est de porter une attention particulière au sport de haut niveau, en métropole comme dans les départements et territoires d'outre-mer. A cet égard, monsieur Cherrier, je ne méconnais pas l'apport considérable que peut représenter, dans l'ensemble national, le sport calédonien ; il l'a d'ailleurs manifesté lors des derniers jeux du Pacifique.

Cette action en faveur des sports de haut niveau est indispensable. Elle ne résulte d'ailleurs pas de la seule volonté du Gouvernement. Elle a été fixée par une convention conclue entre

le comité national olympique et sportif français et l'Etat en décembre 1978, et tous les plans de carrière proposés à nos athlètes ne sont que des avenants à cette convention.

Je dirai à M. Schmaus que ces plans de carrière sont décidés non par le Gouvernement, mais par la commission du sport de haut niveau et que, si certaines mesures de suppression ont pu, lors de la dernière réunion de la commission du sport de haut niveau, être envisagées, c'est à la demande des fédérations elles-mêmes. Je me suis personnellement refusé à les annoncer parce que les athlètes eux-mêmes n'avaient pas encore été prévenus. J'estime, en effet, qu'il n'est pas de politique honnête que ne se fonde d'abord sur l'information de ceux qui sont directement concernés.

Cette politique du sport de haut niveau, qui s'appuie sur des crédits sans précédent, avec une augmentation pour 1980 — année olympique, il est vrai — de près de 50 p. 100, a permis déjà, depuis un an, un redressement; un état d'esprit nouveau s'affirme, dont témoigne la réunion de l'Institut national des sports de vendredi dernier, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux équipements de cet établissement. Un record de France en salle tout à fait remarquable a été battu à la perche, puisqu'un athlète français a sauté 5 mètres 57. Nous avons là une possibilité de renouveau dans un secteur, peut-être particulier de l'athlétisme français, que je ne voulais pas aujourd'hui, à l'occasion d'une séance publique au Sénat, passer sous silence.

Effectivement, j'ai trois ambitions pour le sport français et je confirme la volonté du Gouvernement de ne pas se désengager, ce que prouve notre désir de déposer un amendement augmentant les crédits en faveur du mouvement sportif.

Cette action dans le domaine du sport ne saurait laisser oublier, comme certains le croient trop souvent, nos actions en faveur de la jeunesse.

Pour ma part, alors que les actions en faveur de la jeunesse apparaissent très largement dans presque tous les budgets de l'Etat, je me suis fixé quatre ambitions particulières.

La première concerne l'information des jeunes. L'objectif du Gouvernement est de doter chaque région d'un centre d'information où les jeunes puissent trouver la documentation et les renseignements qu'ils souhaitent.

Douze centres fonctionnent déjà et cinq sont en cours de création. Notre objectif est de poursuivre l'effort entrepris. A cet effet, une mesure nouvelle de 300 000 francs est prévue au budget de 1980. J'ajoute que j'ai créé la conférence des présidents et des directeurs de centres d'information et de documentation jeunesse à leur demande et qu'aucune décision n'est prise qui n'ait fait l'objet préalablement d'une large concertation.

La deuxième priorité concerne le développement des échanges internationaux.

Je me suis rendu récemment en Allemagne fédérale et au Québec pour coprésider — il s'agit d'organismes paritaires — les conseils d'administration de l'office franco-allemand pour la jeunesse et de l'office franco-québécois pour la jeunesse. Ces deux institutions ont été créées par le général de Gaulle et le Gouvernement assurera non seulement leur maintien, mais leur développement.

C'est ainsi que, en faveur de l'office franco-allemand pour la jeunesse, je vous propose d'augmenter de nouveau la contribution de l'Etat et de la porter à 32 millions de francs, ce qui nous permettra de faire face à toutes les obligations résultant des décisions du conseil d'administration. Personnellement, je me suis efforcé, depuis trois ans, de faire en sorte que les échanges ne concernent pas seulement les écoliers ou les étudiants, mais aussi, en priorité, les jeunes travailleurs. Désormais, 100 000 jeunes sont échangés chaque année : 40 000 sont des apprentis ou de jeunes travailleurs. Le Gouvernement poursuivra son action en ce sens. De la même façon, il s'efforcera de pallier les inconvénients qui résultent d'un apprentissage insuffisant de la langue française en Allemagne, la réciproque étant vraie, d'ailleurs, pour la France. Nous avons donc décidé, lors de la dernière réunion du conseil d'administration, de développer les échanges linguistiques.

Quant à l'office franco-québécois pour la jeunesse — j'étais au Québec la semaine dernière — je proposerai une nouvelle augmentation de la subvention de l'Etat. Là encore, lors de la deuxième délibération, le Gouvernement déposera un amendement tendant à porter la subvention de l'office franco-québécois pour la jeunesse à la somme qui m'avait été réclamée par vous, monsieur le rapporteur, lors de la réunion de la commission compétente, et répondant aux engagements pris par le Gouvernement lors de la réunion du conseil d'administration au Québec.

L'action de développement des échanges internationaux ne se limite d'ailleurs pas à ces deux offices. Celle-ci s'effectue également dans le cadre de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française, dont la prochaine réunion aura lieu en janvier à Cotonou. Nous nous efforçons de développer des chantiers de jeunes où, pendant les vacances, jeunes Français et jeunes Africains peuvent ensemble mieux percevoir les réalités du sous-développement et où les jeunes Français peuvent également mieux comprendre le rôle considérable de la France en Afrique noire.

Enfin, dans le cadre de commissions mixtes culturelles, nous nous efforçons, avec une douzaine de pays, de développer nos échanges. La dernière demande provient de la Pologne, qui sera le premier pays de l'Europe de l'Est à nous faire une telle demande. Un accord de coopération est à l'étude; il pourra être conclu, me semble-t-il, au plus haut niveau, au cours de l'année prochaine.

La troisième priorité concerne la formation des animateurs. L'année 1980 sera marquée par la mise en place d'un diplôme d'Etat aux fonctions d'animateur, commun au ministère de la santé et au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, et une mesure nouvelle de 2 600 000 francs permettra de financer les stages de formation nécessaires qui porteront aussi bien sur les problèmes d'administration que sur les techniques d'animation.

Parallèlement à cet effort, sera entreprise la réorganisation de l'Institut national d'éducation populaire. Je souhaite faire de l'I.N.E.P. de Marly-le-Roi le parallèle de ce qu'est l'I.N.S.E.P., l'Institut national du sport et de l'éducation physique de Vincennes, pour le sport et l'éducation physique.

Enfin, ma quatrième priorité est relative à la rénovation des centres de vacances. Je répondez là à une demande du Sénat. Nous avons entrepris, en 1978, une action qui a connu un vif succès. Cette action sera poursuivie avec des crédits accrus de plus de 8 millions de francs en 1980 par rapport à 1979.

Je rappelle que les associations peuvent ainsi bénéficier pour 40 p. 100 des crédits de l'Etat, pour 40 p. 100 des crédits de la caisse d'allocations familiales, qui sont versés automatiquement dès lors que l'agrément technique de l'Etat est accordé, et très souvent d'une aide de l'ordre de 10 p. 100 de leur département.

C'est dire que la rénovation des centres de vacances qui a été entreprise l'année dernière s'effectue dans les meilleures conditions financières par les associations. Je souhaite que cette rénovation soit poursuivie. Je disais ce matin, lors de l'examen des crédits du tourisme, que je souhaitais entreprendre une action de même nature en faveur des équipements de loisir, notamment des équipements gérés par les associations de tourisme social, comme celle que nous avons réussie jusqu'à présent en faveur de la jeunesse.

Pour que je puisse mener toutes ces actions en faveur de la jeunesse, j'ai décidé la création au sein de chaque direction départementale d'un bureau spécialisé dans les problèmes d'animation. Je souhaite qu'il soit à la disposition des élus et de tous les responsables d'associations.

La troisième partie de cet exposé a trait aux équipements. Je réaffirme ma volonté de mener une politique d'équipements mieux adaptée aux besoins des communes. Le montant des crédits inscrits au budget appelle de ma part une explication de nature technique.

Comme nous le savons tous et comme je m'en suis expliqué très largement devant vos commissions, les crédits de paiement suivent avec un certain retard, selon l'importance des opérations, l'évolution des autorisations de programme. Or, le Gouvernement avait décidé en 1978 de reprendre les autorisations de programme non utilisées à la fin de l'année. Ainsi plus du tiers des crédits d'équipement du ministère pour l'année 1978 n'ont pu être consommés. La baisse des crédits de paiement au budget de 1980 est la conséquence directe d'une telle décision. J'ai pris les dispositions nécessaires — je souhaite que tous les sénateurs ici présents m'aident dans cette voie — pour qu'une telle situation ne se renouvelle pas, pour que la consommation des crédits dans les départements n'accuse plus à l'avenir les retards constatés. Il est vrai que la responsabilité en incombe souvent à l'administration, au contrôle financier; il convient cependant d'y ajouter le fait que certaines communes, au moment de la présentation de leur demande de subvention, n'ont pas réuni les autres moyens de financement. Très souvent nous perdons ainsi des sommes importantes, qui pourraient être utilisées dans d'autres communes.

Je souhaite que nous fassions tous ensemble, dans nos départements, l'effort nécessaire pour qu'au moins les sommes inscrites

l'année prochaine au budget de l'Etat soient consommées dans les meilleures conditions possibles; sinon, je suis dans une situation difficile vis-à-vis de mon collègue M. le ministre du budget.

J'ajoute que deux priorités en faveur de l'équipement marquent le budget pour 1980.

Tout d'abord, un plan d'économies d'énergie sera proposé aux communes par le service de l'équipement du ministère.

Nous avons construit de nombreuses piscines et très souvent — certains d'entre vous l'ont fait remarquer tout à l'heure — nous n'avons pas les moyens, dans les petites communes notamment, de les faire fonctionner. Or, les temps ayant changé, j'ai demandé que l'on étudie les moyens d'un fonctionnement moins onéreux, davantage en liaison avec les moyens financiers de l'heure. Des propositions seront faites avant la fin de l'année; vous les recevrez tous et il appartiendra aux communes de les étudier. Je mets simplement en garde, à travers vous, les maires contre les propositions qui leur sont faites par certaines entreprises et qui s'apparentent parfaitement à des opérations « bidon ».

**M. Paul Malassagne.** Absolument !

**M. François Giacobbi.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** On vous promet 400 000 à 500 000 francs d'économies d'énergie, mais on ne vous donne aucune garantie. Personnellement, je vous lance une solennelle mise en garde ! Lorsque le projet du Gouvernement vous sera présenté, nous le discuterons et, même s'il n'est pas la panacée, il permettra — là je pourrai m'engager — des réductions de dépenses.

La deuxième priorité concerne la réalisation d'équipements légers polyvalents mieux adaptés aux besoins des communes. Il s'agira soit de terrains de jeux, notamment pour la pratique du football ou du rugby, soit de salles polyvalentes qui puissent servir à la fois, selon le désir des utilisateurs, de salles de réunion ou de salles de sports.

A la demande des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, mes services étudient actuellement un modèle de structure souple d'utilisation pouvant recevoir différents types de revêtement, de manière à assurer la meilleure intégration possible dans le site.

J'ajoute que, si, au lieu de s'engager dans la construction d'un équipement nouveau, une commune souhaite aménager une vieille maison, elle recevra la même aide de l'Etat. Je souhaite que cette décision soit comprise comme la volonté qui doit tous ensemble ici être la nôtre de participer ainsi à la nécessaire rénovation de notre patrimoine rural. Trop souvent, on a réalisé des gymnases ou même implanté des « 1 000 clubs » à proximité de vieux bâtiments qui n'ont rien à faire dans le site général. Eh bien, si l'on trouve une vieille maison, une vieille grange qui puisse être aménagée, je fournirai, sur mes crédits, à la commune la même aide que si elle avait entrepris une construction nouvelle.

Pour répondre à mon ami M. Jean Francou, je souhaite que, par l'intermédiaire du fonds national pour le développement du sport et avec les fédérations sportives, nous puissions réaliser, notamment en ce qui concerne le football et le rugby, les aménagements légers qu'elles ont souhaités. Une étude technique est en cours, qui permettra, je le pense, de leur donner satisfaction.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis un an je me suis efforcé de définir et de mettre en œuvre avec le mouvement sportif une politique française du sport.

Je vous ai proposé des actions prioritaires en faveur de la jeunesse et j'ai indiqué les orientations de notre effort d'équipement.

Le budget de 1980 est un budget de rigueur, je ne le cache pas. Mais j'indiquerai au Sénat que nous ferons l'effort complémentaire qui s'impose tant pour la jeunesse, dans le cadre notamment de l'office franco-québécois, que pour le mouvement sportif, par une revalorisation des crédits en faveur des fédérations et des clubs.

J'ai opéré des choix ce, notamment, en fonction de vos propres indications. Il est vrai que la principale priorité a été de répondre à la demande qui était faite dans le domaine de l'éducation physique et sportive. J'ai conscience de le faire, malgré toutes les difficultés que représente, pour 1980, la création de mille postes nouveaux. J'assume mes responsabilités.

Je l'ai toujours fait et continuerai à le faire. Une politique a été définie. Je souhaite qu'elle reçoive, aujourd'hui, l'approbation du Sénat. (*Applaudissements sur certaines travées de l'U.R.E.I., du C.N.I.P., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, section I: jeunesse et sports et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 81 171 121 francs. »

Je suis saisi de deux amendements identiques.

Le premier, n° 229, est présenté par M. Guy Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté. Le second, n° 267, est présenté par MM. Fuzier, Champeix, Feckhoutte, Véryllon, Carat, Guillaume, Lacoste, Pic, Vivier et les membres du groupe socialiste et apparentés.

Tous deux tendent à réduire ce crédit de 18 505 934 francs.

La parole est à M. Schmaus, pour défendre l'amendement n° 229.

**M. Guy Schmaus.** Monsieur le président, notre amendement tend à supprimer les crédits des services d'animation sportive. Comme chacun sait, nous nous sommes toujours opposés aux centres d'animation sportive, devenus aujourd'hui les services d'animation sportive, parce qu'ils expriment la volonté gouvernementale de sortir le sport de l'école alors que, au contraire, l'éducation physique et sportive doit être dispensée dans tous les établissements scolaires, au même titre que les autres matières d'enseignement. Ce qui n'est pas le cas, loin s'en faut.

D'ailleurs, cette opération des centres d'animation sportive s'est soldée par un échec reconnu, sinon avoué, puisque vous avez dû procéder, monsieur le ministre, à la diminution régulière de ces crédits.

Si l'idée est aujourd'hui relancée, c'est en vue d'un développement de ces associations sportives aux frais des municipalités et des pratiquants. Au demeurant, les crédits gouvernementaux seraient beaucoup mieux utilisés s'ils étaient affectés au fonctionnement de l'éducation physique, en particulier au franc élève, si dérisoire.

Tel est l'objet de l'amendement que je présente au nom du groupe communiste.

**M. le président.** La parole est à M. Fuzier, pour défendre l'amendement n° 267.

**M. Claude Fuzier.** Mon propos sera simplifié par l'intervention précédente. J'ajouterai simplement que le groupe socialiste pense qu'un effort tout particulier doit être accompli en direction des postes d'enseignants en éducation physique et sportive. La plupart des amendements qu'il présente demandent donc au Gouvernement qui, dans ce domaine, est le maître, de réaliser des transferts dans cette direction.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je rappellerai à la Haute Assemblée que le Gouvernement a accompli en créant 980 postes nouveaux en 1980 un effort très important que vous avez salué les uns et les autres et qui correspond aux demandes qui m'avaient été présentées par votre commission l'année dernière.

Ainsi, il n'y aura plus à la rentrée prochaine de déficit supérieur à un demi-poste dans aucun collège de France.

Ce faisant, le Gouvernement ne renonce pas du tout au développement des associations d'animation sportive et je dis très clairement à MM. Schmaus et Fuzier que nous souhaitons parvenir aux objectifs fixés par le Plan : trois heures d'enseignement dans les collèges, deux heures dans les lycées. C'est pour répondre à la demande exprimée à la majorité, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, que je prends une telle position.

Nombreux sont sur ces bancs ceux qui m'ont demandé de procéder ensuite à une augmentation des crédits des associations d'animation sportive et de mettre à la disposition des clubs, dans le cadre des directions départementales, les moyens nécessaires pour assurer une meilleure liaison entre le sport à l'école et le sport pratiqué dans les clubs.

Je comprends très bien la volonté politique qui anime le parti communiste et le parti socialiste, mais le Gouvernement et sa majorité ont la volonté de développer l'action entreprise qui

tend, non pas du tout à réduire l'action de l'animation sportive, mais au contraire, au cours des prochaines années et en fonction des disponibilités budgétaires, à mieux l'assurer.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. Jean Francou.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Je ne crois pas, monsieur le président, mes chers collègues, qu'on puisse condamner complètement les centres d'animation sportive. Prétendre que l'enseignement scolaire sportif pourrait y suppléer est une erreur, même si nous mettons un jour sur pied l'éducation physique à l'école primaire.

En effet, quels sont les instituteurs qui accepteront de se priver pendant quatre mois et demi de vacances — à Noël, à Pâques et aux grandes vacances — pour aller faire du sport optionnel dans le cadre de l'enseignement du sport ? Quels sont actuellement, dans l'éducation les maîtres d'éducation physique, les professeurs adjoints d'éducation physique qui sacrifieront gracieusement leurs vacances pour faire faire du sport optionnel ? Certains le font, quelques-uns par dévouement, quelques-uns à titre d'activités rémunérées dans les clubs ou dans les centres d'animation sportive, mais on ne peut pas prétendre qu'on va véritablement faire pratiquer du sport optionnel pendant la période des vacances, quand les jeunes sont disponibles.

On ne peut faire pratiquer un sport optionnel qu'en trouvant un système — celui que l'on a cité n'est peut-être pas encore au point — qui associe les municipalités, sous la responsabilité desquelles ces centres doivent être constitués, les enseignants bénévoles et les clubs.

C'est pourquoi, je ne pense pas que l'on puisse condamner définitivement cette expérience et surtout qu'il ne faille voir le sport en France qu'à travers le sport scolaire.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le texte identique des deux amendements n° 229 et 267, repoussés par le Gouvernement et pour lesquels la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

*(Ce texte n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis maintenant saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Par amendement n° 230, M. Guy Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire ce même crédit du titre III de 40 millions de francs.

Par amendement n° 266, MM. Fuzier, Champeix, Eeckhoutte, Vérillon, Carat, Guillaume, Lacoste, Pic, Vivier et les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire ce crédit de 35 millions de francs.

La parole est à M. Schmaus pour défendre l'amendement n° 230.

**M. Guy Schmaus.** L'objet de cet amendement est de supprimer au chapitre 31-52, 40 millions de francs consacrés aux crédits d'heures supplémentaires. Les sommes ainsi dégagées devraient servir à des créations de postes de professeurs d'éducation physique.

Vous avez déclaré, il y a un instant, monsieur le ministre, que vous aviez tenu vos engagements, mais je constate qu'il manque beaucoup de professeurs pour assurer les horaires réglementaires.

Par conséquent, si l'on vote mon amendement, il resterait des crédits disponibles pour assurer le paiement des heures supplémentaires nécessaires aux besoins du service.

Déjà l'an dernier, monsieur le ministre, vous avez créé deux cent soixante-sept postes qui ont pu être financés en partie grâce à des crédits d'heures supplémentaires non utilisés. Ainsi, après le refus que vous aviez opposé à notre amendement l'an dernier, vous nous avez rendu justice, en quelque sorte.

Or, la pratique maintenue de ces heures supplémentaires allonge le service des professeurs d'éducation physique et empêche ainsi le recrutement des reçus-collés. Notre proposition permettrait non seulement de résoudre les problèmes des heures supplémentaires mais elle aurait, en outre, l'énorme avantage de donner une perspective à des jeunes désireux d'accéder au professorat d'éducation physique.

Oui, il faut élargir le recrutement, former des milliers de jeunes ; c'est une des conditions essentielles pour que notre pays devienne demain une grande nation sportive.

**M. le président.** La parole est à M. Fuzier, pour défendre son amendement n° 266.

**M. Claude Fuzier.** Monsieur le président, je voudrais d'abord faire observer à M. Francou qu'il ne s'agit pas d'opposer le sport scolaire à un autre type de sport. Il s'agit, dans l'état actuel des choses, de redonner au sport scolaire une place qu'il n'aurait pas dû perdre.

En tout cas, l'amendement que nous proposons va dans ce sens, et les interventions précédentes de M. le ministre, aussi bien à cette tribune qu'en réponse au premier amendement, soulignent bien que des résultats ont été acquis en 1979, mais ne fait pas ressortir que ces résultats ne représentent qu'un rattrapage par rapport à des objectifs qui, encore aujourd'hui, ne sont pas atteints.

Je rappelle que l'objectif fixé par le VII<sup>e</sup> Plan était un recrutement de 5 000 enseignants en cinq années. Nous arrivons à la fin du Plan et, pour le moment, il n'est couvert que dans la proportion de 65 p. 100.

D'autre part, je n'engagerai pas le débat sur le problème des trois ou cinq heures. On peut se satisfaire des progrès réalisés, mais nous les jugeons, en ce qui nous concerne, insuffisants.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Le Gouvernement ne revient pas sur le plan de relance. Cet amendement tend tout simplement à le renier.

L'année dernière, j'ai demandé aux professeurs d'éducation physique un effort supplémentaire par semaine qui, d'ailleurs, était un effort rémunéré. Je maintiens le parallélisme en quelque sorte des formes. L'Etat crée de nouveaux emplois, mais, en contrepartie, il demande aux enseignants d'éducation physique d'accomplir chaque semaine, dans l'intérêt des enfants, un travail supplémentaire rémunéré.

Ce parallélisme des formes s'observera encore davantage pour l'année 1980, puisque nous faisons un effort exceptionnel pour ces créations de postes ; mais je souhaite, dans le même temps, pouvoir continuer à demander aux professeurs, et notamment dans les zones rurales, l'effort supplémentaire qu'ils ont d'ailleurs consenti l'année dernière. En effet, les crédits ont été consommés, et j'en ai la preuve. Ils ont été effectivement attribués et les trésoriers payeurs généraux peuvent le prouver.

Je souhaite donc tout simplement, en raison même de l'effort que nous consentons en 1980, pour les créations de postes, maintenir tout simplement la ligne qui a été celle de l'année précédente, qui a été un moment difficile. J'ai tenu bon et je souhaite que le Sénat continue dans un moment plus facile pour l'avenir à m'aider dans la même voie.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** La commission a émis un avis défavorable à ces amendements.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 230, repoussé par la commission des finances et par le Gouvernement.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Dans ces conditions, monsieur Fuzier, maintenez-vous l'amendement n° 266 ?

**M. Claude Fuzier.** Je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 266 est retiré.

Par amendement n° 268, MM. Fuzier, Champeix, Eeckhoutte, Vérillon, Carat, Guillaume, Lacoste, Pic, Vivier et les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de réduire ce même crédit du titre III de 500 000 francs.

La parole est à M. Fuzier.

**M. Claude Fuzier.** Cet amendement est relatif aux crédits de fonctionnement du musée du sport.

A l'heure où les besoins du mouvement sportif n'ont jamais été aussi importants, il nous apparaît que la création d'un musée du sport relève de ces initiatives que j'évoquais tout à l'heure à la tribune, initiatives qui peuvent, certes, être spectaculaires, mais qui ne correspondent pas du tout aux besoins réels.

C'est pourquoi nous suggérons au Gouvernement d'affecter ces crédits à la formation des cadres et animateurs des fédérations sportives.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je ne comprends pas du tout la portée et la signification de l'amendement de M. Fuzier. Depuis vingt ans — je dis bien vingt ans — le ministère se bat pour la création d'un musée du sport. Une tradition ancienne, liée notamment à l'existence de Pierre de Coubertin, fait que nous avons dans ce pays le trésor sans doute le plus exceptionnel qui soit et qui seul permettra, un jour, d'écrire l'histoire de chaque discipline sportive. Ce dossier est, en quelque sorte, dans les tiroirs depuis plus de vingt ans.

Or, à la demande des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, je vous propose l'inscription au budget de 1980 d'un crédit qui permettra d'assurer le démarrage du fonctionnement du musée du sport. Un conservateur est nommé ; il s'agit de M. Jean Dury.

J'ai pu passer un accord avec M. le maire de Paris prévoyant l'installation, dans un premier temps, du musée du sport dans les galeries du Parc des Princes, c'est-à-dire dans des conditions financières aussi peu onéreuses que possible.

Tout paraissait donc réglé, et je croyais répondre à une demande unanime de toutes les formations politiques.

Voter l'amendement de M. Fuzier, c'est-à-dire supprimer les crédits, équivaldrait à réduire à néant tous les efforts entrepris et donc à faire disparaître le musée du sport avant même qu'il ne soit créé. Je n'ose pas croire que le Sénat puisse suivre M. Fuzier dans cette voie.

**M. Guy Schmaus.** Je demande la parole, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Le groupe communiste est opposé à cet amendement parce qu'il considère que si le sport est une composante de la culture, il mérite, comme toutes les autres composantes de la culture, d'être valorisé. Par conséquent, la création historique des hommes dans le domaine du sport doit être portée à la connaissance de tous nos concitoyens.

Depuis Pierre de Coubertin, le rénovateur des Jeux olympiques, l'histoire du sport français est riche. Il nous paraît donc tout à fait légitime de rendre hommage à tous les pionniers de cette activité sociale, humaine et culturelle très importante qu'est le sport.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yves Durand, rapporteur spécial.** La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. Claude Fuzier.** Nous maintiendrons cet amendement.

M. le ministre vient de nous dire que cette affaire dure depuis vingt ans. Il est remarquable et même extraordinaire de constater que c'est l'année où le budget du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs est à son niveau le plus bas depuis longtemps que l'on nous fait cette proposition.

C'est simplement une mesure d'attente que nous suggérons ; elle ne remet pas en cause l'intérêt d'avoir un musée du sport. L'historien que je suis serait le dernier à s'y opposer.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je le pense !

**M. Claude Fuzier.** Monsieur le ministre, il y a des questions d'opportunité, et c'est au nom de cette opportunité que nous nous sommes prononcés.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 268, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

*(Ce crédit est adopté.)*

**M. le président.** « Titre IV, plus 8 596 609 francs. »

Par amendement n° 269, MM. Fuzier, Champeix, Eeckhoutte, Vérillon, Carat, Guillaume, Lacoste, Pic, Vivier et les membres du groupe socialiste et apparentés proposaient de réduire ce crédit de 10 millions de francs et, en conséquence, de ramener le montant des mesures nouvelles à moins 1 403 391 francs.

Mais cet amendement ayant le même objet que l'amendement n° 267, qui a été précédemment repoussé, M. Fuzier acceptera sans doute de le retirer.

**M. Claude Fuzier.** Je le retire, en effet, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 269 est retiré. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

*(Ce crédit est adopté.)*

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 79 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 10 900 000 francs. » — *(Adopté.)*

« Titre VI : Autorisations de programme, 363 550 000 francs. » — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 53 890 000 francs. » — *(Adopté.)*

#### Article additionnel.

**M. le président.** Viennent maintenant deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 247, présenté par M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparentés, tend, après l'article 35, à insérer le nouvel article suivant :

« L'article 56 de la loi de finances n° 78-1209 du 29 décembre 1978 est complété comme suit :

« Le fonds national pour le développement du sport est géré :

« Au plan national par une commission tripartite comprenant à égalité des représentants du Gouvernement, des représentants du mouvement sportif et des représentants du Parlement élus à la représentation proportionnelle ;

« Au plan régional par une commission identique comprenant des représentants de l'administration, du mouvement sportif et des conseillers régionaux. »

Le second, n° 260, déposé par M. Roland Ruet, au nom de la commission des affaires culturelles, vise, après l'article 35, à insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Participent, à titre consultatif, au conseil du fonds national pour le développement du sport, le rapporteur spécial et le rapporteur pour avis du budget des sports de chaque assemblée, et aux commissions régionales de ce fonds, un parlementaire désigné par le conseil régional. »

La parole est à M. Schmaus, pour défendre l'amendement n° 247.

**M. Guy Schmaus.** Monsieur le président, monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, d'exposer les raisons pour lesquelles le groupe communiste était opposé aux ressources extra-budgétaires. J'y ai fait à nouveau allusion dans mon exposé.

Le fonds national pour le développement du sport ayant été créé malgré nous, il nous semble inacceptable que le Parlement se dessaisisse de ses prérogatives quant à l'affectation des sommes que ce fonds est appelé à répartir.

Notre amendement a donc pour objet de modifier la composition de cet organisme actuellement paritaire — Gouvernement, mouvements sportifs — en y adjoignant des représentants du Parlement élus à la proportionnelle.

Vous avez vous-même admis, monsieur le ministre, qu'il y avait un problème puisque vous vous êtes engagé à présenter chaque année devant le Parlement un rapport sur la répartition des crédits.

Notre amendement, qui vise à donner aux parlementaires leur place dans ces commissions, permettrait de garantir ce droit de regard sur l'utilisation des fonds publics, droit auquel les élus de la nation que nous sommes sont particulièrement attachés.

J'espère que nos collègues manifesteront, eux aussi, leur attachement à ce droit de regard sur l'utilisation des fonds publics en votant notre amendement.

La deuxième partie de cet amendement vise au respect des mêmes principes à l'échelon régional.

**M. le président.** La parole est à M. Ruet, pour défendre l'amendement n° 260.

**M. Roland Ruet, rapporteur pour avis.** Je ne retiendrai pas longuement l'attention du Sénat pour justifier cet amendement.

Venant de critiquer la manière dont le comité national et les commissions régionales ont assuré la répartition des ressources extra-budgétaires destinées aux associations, je souhaite que des parlementaires soient associés à cette répartition.

**M. Adolphe Chauvin.** Je demande la parole, contre les amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Chauvin.

**M. Adolphe Chauvin.** Les parlementaires ont de plus en plus tendance, et c'est fâcheux, à vouloir faire partie de commissions de natures diverses, ce qui les conduit à ne plus être présents au Parlement. Nous pouvons nous en rendre compte à l'occasion de la discussion budgétaire.

Au surplus, il s'agit non pas d'un impôt, mais d'un prélèvement sur des ressources provenant aujourd'hui du Loto et peut-être, demain, avec l'amendement Francou, du P. M. U.

Une commission paritaire existe, elle est chargée de l'affectation de ces crédits. C'est fort suffisant. Il me paraît normal que ce soit, d'une part, le ministère et, d'autre part, les fédérations sportives qui décident de l'affectation de ces crédits.

Cela dit, nous pouvons demander que nous soit fourni un état de la répartition de ces crédits. Mais je trouverais absolument invraisemblable que des parlementaires demandent à siéger dans une commission de plus, ce qui les empêcherait de remplir l'essentiel de leur fonction, qui consiste quand même à examiner et à voter les lois.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Ces deux amendements ont trait au fonctionnement du fonds national pour le développement du sport. La création de ce fonds, je le répète, a été la novation la plus importante des dernières années dans le domaine du sport.

La commission que présidait M. Neuwirth et à laquelle des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat participaient avait demandé la création d'un fonds géré selon des principes paritaires. Le Parlement l'avait suivie lors du vote de la loi de finances instituant le fonds national pour le développement du sport.

Je présenterai plusieurs observations.

Tout d'abord, je demande que l'on ne condamne pas avant d'avoir en main tous les éléments du dossier. Je sais que, dans de nombreuses régions, la répartition des crédits n'a pu être effectuée en temps utile, que les commissions ont mis du temps à élaborer leur doctrine, que certains clubs n'ont pas encore reçu l'aide telle qu'elle avait pu être définie par les commissions régionales. Laissons-nous le temps de juger sur pièces. Pour ce faire, le Gouvernement déposera chaque année un rapport permettant de faire le point, région par région, discipline sportive par discipline sportive.

Nous avons longuement débattu de cette affaire avec votre rapporteur au sein de la commission. Je puis assurer le Sénat de la volonté du Gouvernement d'agir en ce sens.

Ma deuxième observation sera pour répondre à la demande de M. Ruet, avec le désir d'aller aussi loin que possible dans la voie qu'il souhaite. Je propose au Sénat d'associer aux travaux du fonds national pour le développement du sport, à titre consultatif, les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat. Vous disposerez ainsi de toutes les informations concernant les travaux de ce conseil, les décisions qu'il peut prendre et les instructions qu'il envoie à chaque commission régionale.

Mais au plan régional, de grâce, laissons jouer le mouvement sportif en liaison avec l'administration de la jeunesse, des sports et des loisirs ! N'introduisons pas dans cet équilibre difficile des éléments nouveaux qui, dans de nombreuses régions, pourraient perturber le sens des décisions qui ont pu et qui peuvent être prises.

Au niveau des commissions régionales, monsieur Salvi, ne mêlons pas le sport et la politique !

Telles sont les raisons pour lesquelles je m'oppose à l'amendement de M. Schmaus.

Quant à l'amendement n° 260, je demande à M. Ruet de bien vouloir le retirer dès lors que je prends l'engagement devant le Sénat de faire participer les rapporteurs du budget de la jeunesse et des sports des deux assemblées aux réunions du conseil du fonds national pour le développement du sport.

L'amendement n° 260 est-il maintenu ?

**M. Roland Ruet, rapporteur pour avis.** Puisque M. le ministre satisfait la plus grande partie de mon souhait, ce dont je lui suis reconnaissant, je retire l'amendement de la commission des affaires culturelles.

**M. le président.** L'amendement n° 260 est retiré.

L'amendement n° 247 est-il maintenu ?

**M. Guy Schmaus.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Yves Durand, rapporteur.** Elle a émis un avis défavorable.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 247, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé avec l'examen des dispositions concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

La commission des finances ayant prévu de se réunir, je suis contraint d'interrompre les travaux du Sénat, qui reprendront à vingt et une heures quarante-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinq minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise

#### Radiodiffusion - télévision française.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant la radiodiffusion - télévision française.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Vous vous félicitez, monsieur le ministre de la culture et de la communication — c'était le 19 octobre dernier — du dialogue fécond qui s'était instauré entre le Gouvernement et le Sénat au cours du premier semestre de cette année. Cette concertation est bien nécessaire car les orientations que traduisent les crédits pour 1980 concernent l'avenir du service public bien au-delà de l'an prochain : ceux-ci engagent, en fait, les deux dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle qui seront marquées par l'avènement d'une nouvelle ère de l'audio-visuel.

Mais nous restons quelque peu sur notre faim par rapport aux recommandations de la commission sénatoriale d'enquête comme par rapport aux suggestions faites par notre commission des finances depuis tant d'années. La question que l'on se pose est, dès lors, de savoir ce que le Parlement doit dire et faire pour réveiller ceux qui sont inconscients des bouleversements technologiques imminents.

Que doit dire, que doit faire le Parlement pour rappeler le service public à l'exercice de ses devoirs ? Faudra-t-il chaque année continuer à s'essouffler sans succès en stigmatisant la crise endémique de la radio-télévision française ?

Pourtant, elle possède tout pour être exemplaire : 15 000 personnes, un budget supérieur à 5 500 millions de francs, qui a augmenté de 104 p. 100 depuis 1975.

Hélas ! aux yeux de trop de Français, notre radio-télévision est un organisme malade qui, de réforme en réforme, ne parvient pas à trouver son équilibre.

Cela tient essentiellement à la mauvaise gestion des moyens considérables que lui fournit le pays et qu'elle utilise avec une belle prodigalité ! Mais cela tient aussi à une insuffisante conscience de ses responsabilités. Force est donc de répéter, avec une constance digne de meilleurs résultats, ce que notre commission des finances diagnostique depuis tant d'années et propose.

Elle n'est, du reste, pas isolée puisque la commission de la qualité poursuit une démarche identique.

En prolongement du rapport écrit, adopté par votre commission des finances, je traiterai successivement des défaillances de notre service public de la radio-télévision, puis de la nécessité de définir une politique qui soit à la fois efficace et adaptée pour notre audio-visuel.

Je parlerai en premier des défaillances. Elles se manifestent par des insuffisances et par des dérèglements.

Les insuffisances concernent tout d'abord la création d'origine française, qui est de plus en plus menacée d'étouffement par l'affectation des ressources de la télévision à trop de dépenses improductives : la création n'est pas « première servie », mais « servie s'il en reste ».

Elle est aussi menacée d'étouffement du fait d'une organisation trop lourde, trop complexe, et d'une gestion trop laxiste.

Elle l'est enfin en raison des effets pervers d'une concurrence entendue comme une course à l'audience et à la publicité.

A cet égard, votre rapporteur ne peut manquer de souligner l'utilisation souvent contestable, réalisée par certains instituts de sondages pour ce qui concerne la radio.

Faut-il rappeler, mes chers collègues, que le centre d'étude des supports de publicité entretient des relations privilégiées avec les radios périphériques et que la préhension de l'audience favorise très sensiblement ces postes commerciaux ?

Pour être honnête, il convient toutefois de noter que France Inter est en tête du taux d'écoute en soirée, mais il faut aussi savoir que, dans tous les pays du monde où une radio de service public se trouve en compétition avec des radios commerciales, la radio de service public succombe, sauf en France. Il faut y insister, car c'est tout à l'honneur de Radio France. Au Japon, on enregistre 3 p. 100 seulement d'audience pour la radio service public, au Canada 5 p. 100 seulement, aux Etats-Unis l'audience est infime.

Mais ce mal qui frappe la création d'origine française dépasse les seules sociétés de notre radio-télévision, puisqu'il s'étend à l'ensemble des médias.

Je ne citerai que le cinéma pour lequel la France a, durant si longtemps, tenu la première place. Hélas ! les palmarès des festivals nous ignorent tandis que les Français consomment davantage de films étrangers que de films purement français.

Quant à nos grands metteurs en scène, ceux qui portèrent au loin le renom du cinéma français sont tenus à l'écart, au profit de réalisateurs étrangers. Est-ce admissible ?

Cette remarque est encore plus évidente pour la musique et la chanson françaises sur nos ondes. Il ne s'agit pas là, croyez-le bien, d'une prise de conscience cocardière, et nul ne saurait plaider pour un isolationnisme culturel qui n'est ni souhaitable ni possible. Mais il est loin le temps où nos couplets faisaient le tour du monde, alors qu'ils ont bien du mal à faire le tour de France !

Quant à la présence française sur les ondes internationales, elle est notoirement insuffisante. Cette année, Radio France internationale produit 43 heures 30 chaque jour, en cinq langues. La B. B. C., elle, émet 75 heures par jour en dix-sept langues européennes et vingt-deux langues du reste du monde. La République fédérale d'Allemagne émet en trente-sept langues pour 62 heures quotidiennement.

Mais voilà, nous ne disposons en France que de vingt émetteurs contre quatre-vingt-dix pour la Grande-Bretagne et trente-trois pour l'Allemagne.

Dans un document que l'on m'a remis tout récemment, en provenance d'Allemagne, la France n'était même pas citée parmi les grandes nations qui diffusent leurs programmes à l'étranger.

Ajoutons à ces remarques quantitatives les critiques acerbes de la commission de la qualité : « Il faudrait retirer de l'antenne les informations qui n'ont aucun sens lorsqu'on est en brousse : les nouvelles concernant les départs en vacances, les embouteillages », le temps qu'il fait à Paris ou les commentaires de la forme dans laquelle se trouvent les présentateurs.

Certains documents classaient la France, voilà deux ou trois ans, au quarante-troisième rang dans le domaine de la radio-diffusion internationale. Oh, certes, ce genre de classement est contestable, car il mélange souvent le nombre des émetteurs, le nombre d'heures de programme, le nombre de langues utilisées. Mais il est certain que notre pays continue d'être la lanterne rouge des grandes nations pour les émissions vers l'étranger.

La question, monsieur le ministre, vous est donc posée : existe-t-il une volonté gouvernementale de doter la France d'un instrument correspondant à son rôle politique dans le monde ?

Je constate que le Quai d'Orsay — et je le déplore — qui ne finance pourtant que partiellement le programme de Radio France internationale, n'a appliqué, pour 1980, aucune augmentation de sa subvention, ce qui veut dire que celle-ci diminuera, en francs constants, de 10 p. 100 l'an prochain. Ce n'est pas là le signe d'un grand intérêt pour notre rayonnement radiophonique et pas davantage pour celui de notre culture.

**M. Jacques Habert** Très bien !

**M. Jean Cluzel**, rapporteur spécial. Après les insuffisances, voyons les dérèglements : la publicité clandestine, les problèmes du langage, la violence, enfin, l'importance que nous jugeons excessive de la publicité.

La publicité clandestine fait un retour en force sur nos petits écrans, de même que les services croisés. Votre commission des finances et la commission de la qualité, que je citerai de nouveau, relèvent ensemble : « l'abus de positions dominantes, ... les échanges — excessifs — d'éloges confraternels auxquels certains se livrent avec une complaisance inépuisable... ». Je n'en dirai pas plus, car nous n'avons pas l'habitude au Sénat de nous ériger en tribunal. Mais, dans mon rapport écrit, j'ai, au nom de la commission des finances, donné suffisamment de précisions pour qu'il me soit inutile de les rappeler à la tribune.

En ce qui concerne le langage, la manière dont on parle à la radio-télévision devrait être le modèle proposé, jour après jour, à des millions d'usagers, et d'abord aux enfants.

L'Académie française, hélas ! n'est guère écoutée des masses ; mais tout le monde entend la radio et la télévision. Et puisqu'elles sont un service public, n'est-ce pas à elles qu'il reviendrait de donner de pareilles leçons ? Ce n'est guère le cas puisque barbarismes, solécismes, néologismes, anglicismes encombrant nos ondes et nos antennes ; c'est un laisser-aller généralisé qu'il nous faut, une fois de plus, stigmatiser ; les annonces dactylographiées sur l'écran, elles-mêmes, sont remplies de fautes d'orthographe !

Quant à la violence à la télévision, elle demeure le même sujet d'inquiétude dénoncé depuis longtemps, avec vigueur, par notre éminent collègue M. le président Bonnefous. A quoi tient donc cette permanence de la violence à la télévision ? Eh bien, à ce qu'on ne cherche pas à nous donner une vision réelle du monde mais, au contraire, une vision sensationnelle et comme dramatisée — c'est ce qui explique certains partis pris tels que nous les ressentons comme téléspectateurs — car c'est d'un véritable montage qu'il s'agit. On peut dire que la télévision paraît avoir un besoin pathologique du pathologique.

Dans la mesure où l'influence qui en résulte est nocive et contribue à dévoyer ceux des jeunes qui sont justement les plus fragiles, n'a-t-on pas le droit de demander à la télévision, lorsqu'elle est, comme chez nous, un service public, un peu plus d'objectivité et beaucoup plus de retenue ?

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

**M. Jean Cluzel**, rapporteur spécial. Là encore, je ne donnerai pas d'exemple. Mais si vous le souhaitez, monsieur le ministre, je pourrai vous présenter un certain nombre de documents sur cette violence qui demeure et insister auprès de vous sur le fait que les comités se succèdent — comité Chavanon, comité Peyrefitte, comité national de la violence, présidé par M. le Premier ministre lui-même — mais que la violence demeure.

On nous dit que les parents sont les seuls responsables. En théorie, certes oui. Mais la vie moderne, avec l'absence prolongée des parents de la maison, la tension nerveuse que créent les conditions de travail et de vie, rend les enfants plus vulnérables aux excès que votre rapporteur dénonce.

Quant à l'importance excessive de la publicité, on en parle beaucoup depuis quelques jours et à juste titre. Faut-il admettre sans réagir que la publicité à la télévision prélève une dime telle sur les ressources de la presse — j'entends de la presse écrite — qu'elle en atteint près du tiers : 107 p. 100 de progression en six ans grâce à la publicité télévisée ; près de 1,5 milliard de francs en 1980 !

Monsieur le ministre, c'est la liberté et le pluralisme d'expression qui se trouvent mises en danger par les excès mêmes d'une pratique faisant du plafond autorisé par la loi l'objectif et désormais la règle budgétaire. (MM. Pado, Schumann et Bonnefous, président de la commission, applaudissent.) Il nous faut, là encore, entendre, dans une matière aussi sensible en régime de démocratie parlementaire, les avertissements de M. le président Bonnefous.

A ces interrogations, une réponse doit être apportée par le Gouvernement et le Parlement.

Cette réponse, j'essaierai de la donner en traçant les grandes lignes de ce que pourrait être une politique efficace et adaptée de l'audio-visuel français.

Quelle est la raison fondamentale des insuffisances, des défaillances et des dérèglements, sinon la dilution des responsabilités ? Qui est responsable ? Responsable de quoi ? Qui contrôle ? Et de quels effets sont suivis les contrôles ?

Qui est responsable ? La loi du 7 août 1974 répond : les conseils d'administration et leurs présidents. Mais, en réalité, les présidents sont nommés par le Gouvernement et ils ne sont pas réellement responsables devant leur conseil d'administration. Nous l'avons découvert lorsque nous avons étudié le fonctionnement de la Société française de production lors des travaux de la commission d'enquête sénatoriale.

Poursuivons notre analyse : nous nous rendons compte que les mécanismes mis en place sont, pour certains, si mauvais que la tutelle doit en modifier les résultats année après année ; c'est le cas de la pratique des dotations préciputaires, dont le montant progresse, au mépris de la loi, de 35 p. 100 en 1980.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. C'est scandaleux !

**M. Jean Cluzel**, rapporteur spécial. On passe ainsi son temps à créer des procédures qui annulent les effets des systèmes précédemment élaborés.

Ainsi, les seuls liens qui existent entre les sociétés et la tutelle ne seraient-ils que de simples corrections budgétaires — c'est une question qu'il convient de se poser. On le croirait, pour ne s'en tenir qu'à deux exemples.

Si les sociétés réalisent des bénéfices, l'Etat en prélève aussitôt la moitié, tandis que la ponction au titre de la T.V.A. demeure importante. Je rappelle que, sur ces deux points, votre commission des finances a depuis longtemps proposé des aménagements.

Quant aux contrôles à l'intérieur des sociétés, tant en amont qu'en aval, ils sont ou insuffisants ou inexistant ; sur ce point encore, votre commission sénatoriale d'enquête a présenté, en son temps, des suggestions au Gouvernement.

J'ajouterai : qui contrôle les achats de productions étrangères ? Trop souvent celles-ci sont choisies parmi les plus médiocres. En effet, non seulement nous critiquons l'excès d'achats de productions étrangères, mais encore nous affirmons qu'elles ne sont pas choisies parmi les meilleures et que certaines télévisions de pays voisins font nettement mieux que nous en ce domaine.

Mais, certes, rien n'est fatal.

C'est ainsi que votre rapporteur a relevé les décisions du Gouvernement et des sociétés prenant en compte une grande partie des trente recommandations de votre commission d'enquête. Cependant, certaines, parmi les plus importantes, n'ont pas été retenues ; je pense notamment à celle à laquelle votre commission tenait le plus : la création d'une autorité publique responsable de l'audio-visuel, responsable tout à la fois devant l'Etat et devant le Parlement.

C'est le Sénat qui, le premier, a lancé cette idée, qui a été reprise, depuis, par nos collègues de l'Assemblée nationale.

Certains ont ironisé sur cette suggestion, tels y voyant revivre le fantôme de l'ex-O.R.T.F., tels y trouvant des causes d'alourdissement des structures ! Mais, pour qui voulait se donner la peine de lire les recommandations de votre commission d'enquête, il était facile de répondre à ces critiques et d'en faire justice.

Mais il faudra y venir un jour — et le plus tôt sera le mieux ! — si l'on veut durablement supprimer les laxismes de gestion — je ferai référence au rapport que nous présentait voici quelques jours notre collègue M. Maurice Blin, rapporteur général, sur le projet de loi de finances pour 1980 — si l'on veut lutter durablement contre les pesanteurs sociologiques — dont votre commission d'enquête a donné des exemples assez surprenants — si l'on veut également donner à la création française toute sa place, si l'on veut, enfin, répondre sans être en retard d'une guerre à la révolution technologique qui s'annonce et à l'évolution des mœurs et des comportements.

L'autorité publique de l'audio-visuel se verrait conférer tous les droits de propriété de l'Etat sur les sociétés et organismes de la radio-télévision française. Elle pourrait ainsi exercer à visage découvert le contrôle général de gestion et restituer

aux sociétés et à leur conseil d'administration leurs véritables responsabilités — mais, à ce sujet, nos collègues MM. Miroudot et Carat pourraient nous apporter de très utiles précisions.

Cette autorité publique assurerait également la coordination des activités de l'ensemble des sociétés, ainsi que la promotion de la culture française sur les ondes et les antennes internationales.

Elle s'assurerait du respect de l'expression pluraliste des opinions. Elle préparerait enfin les choix d'avenir.

Le mariage à trois du téléphone, de l'ordinateur et de la télévision représente, à cet égard, une révolution, déjà engagée avec les satellites de diffusion directe et les nouveaux matériels d'enregistrement et de reproduction, tels que vidéocassettes et vidéodisques. Je n'en dirai donc pas plus. Je voudrais, toutefois, monsieur le ministre, au nom de la commission des finances, attirer solennellement l'attention du Gouvernement sur l'étendue et l'importance de vos responsabilités dans ce domaine.

L'évolution du monopole devrait être une autre pièce maîtresse de cette orientation nouvelle. Ce dont il s'agit aujourd'hui n'est pas de savoir s'il faut s'en tenir mordicus au prétendu monopole ou le faire éclater anarchiquement, mais de le réajuster à la notion de service public pour lui rendre le seul sens qu'il doit avoir dans une démocratie.

Si le législateur en a posé le principe et l'a conservé à travers toutes les réformes, c'est pour empêcher que des intérêts particuliers n'accaparent les nouveaux médias et n'acquiescent ainsi une puissance qui s'exercerait au détriment de la nation. Ce que l'Etat doit donc assurer, c'est un instrument de production et de diffusion qui, appartenant à tous pour le service de tous, ne soit accaparé par personne : ni par le pouvoir politique, ni par un parti ou par un syndicat, ni par des puissances commerciales, ni par des sociétés financières nationales ou internationales, ni par une coterie, fût-elle de la Maison.

Dans cet esprit, je voudrais présenter quatre propositions. La première consisterait à établir avec le haut comité de l'audio-visuel, et en concertation avec la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française, que préside cette année avec son autorité coutumière, notre collègue, M. Pado, un texte réaffirmant les objectifs et les moyens du service public de l'audio-visuel. Il s'agit de répondre efficacement, d'une part, à la révolution technologique qui s'annonce et, d'autre part, à l'évolution des besoins exprimés par les Français.

La deuxième serait de créer rapidement, à titre expérimental, et en association entre F.R. 3, Radio-France et la presse régionale, une dizaine de radios locales dans le cadre et avec les règles du service public.

La troisième consisterait à développer, par F.R. 3, les programmes des radios et télévisions régionales.

La quatrième, enfin, institutionnaliserait, par Radio-France, les expériences de radio de service, grâce à une cartographie étendue à l'ensemble de la France.

Ces dispositions pourraient, pour l'essentiel, être prises très rapidement.

On voit bien qu'il ne s'agit pas de démanteler le monopole, mais de l'aménager, non qu'il faille une fois de plus modifier la réforme en créant une nouvelle organisation qui serait la cinquième depuis vingt ans ! Imitons enfin nos voisins dont la sobriété, en matière d'imaginaire institutionnelle, aboutit à des télévisions qui ne se portent pas si mal !

J'en arrive, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ma conclusion.

Serait-ce trop demander aux hommes de télévision que d'attendre de chacun d'eux qu'il accepte, à son poste de contribuer aux efforts collectifs en vue de donner au pays une meilleure radio et une meilleure télévision ? Une telle exigence suppose que trois conditions soient remplies.

La première, c'est que le service public de la télévision ne soit pas soumis aux règles de la rentabilité, mais qu'il le soit à celles de la rigueur, car il est financé par les impôts des citoyens qui ne peuvent tolérer des dépenses excessives faites à leurs dépens.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. Très bien !

**M. Jean Cluzel**, rapporteur spécial. La deuxième, c'est que pour mériter son titre de service public, la radio-télévision française doit répondre aux vrais besoins du pays en le distrayant sans l'avilir, en l'informant sans le manipuler, en le cultivant sans le déformer. Pour s'assurer qu'elle le fait, elle doit tenir

compte des avis des utilisateurs, mais aussi de l'opinion de ceux qui les représentent au Parlement, tout en prenant, à tout moment, les mesures qui s'imposent pour garder le cap.

Enfin, la troisième condition c'est que le service public appartenant à la nation, toute tentative d'appropriation par des individus, des partis ou des clans doit être conjurée. Elle ne peut l'être que si la vigilance des citoyens trouve dans le Parlement, comme cela a toujours été le cas, l'organe de contrôle que la loi a prévu.

Sous le bénéfice des observations présentées, la majorité de votre commission des finances vous propose d'adopter la ligne 68, état E, et l'article 57 du projet de loi de finances.

Après ce vote, la télévision sera-t-elle, pour la nation entière, un moyen de distractions médiocres, de publicité abusive en développant la passivité des téléspectateurs ? Ou bien, puisque télévision il y a, ferons-nous en sorte qu'elle contribue au développement des esprits dans le sens de notre culture nationale, mais avec une large ouverture sur le monde ?

La question est claire. En fin de compte, en est-il de plus grave ? C'est donc à chaque Français d'y répondre et d'agir en conséquence.

Le Sénat, pour sa part, y a déjà largement répondu. Il a fait ce qu'il devait, par l'attention qu'il a voulu sans cesse apporter au service public, mais il l'a fait aussi par ses analyses et ses contrôles.

Puissent — et c'est ainsi que je terminerai mon propos, mes chers collègues — les mises en garde et les recommandations du Sénat être entendues du Gouvernement et, si possible, suivies d'effets ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je viens d'être informé qu'en raison d'obligations internationales, M. Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, n'était pas en mesure de présenter ce soir son rapport.

Dans ces conditions, je donne la parole à M. Miroudot, suppléant le rapporteur pour avis.

**M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, il n'est pas question pour moi de suppléer notre collègue M. Caillavet dont vous connaissez tous la verve, le talent et l'élan. Cependant, j'estime que la commission des affaires culturelles ne peut pas être absente de ce débat. C'est la raison pour laquelle, en ma qualité de vice-président, je voudrais vous faire part brièvement de ses délibérations.

La commission a donc délibéré longuement sur les conclusions du rapport pour avis de M. Caillavet concernant les crédits de la communication, rapport développé au cours de la réunion du 16 novembre 1979.

Le résumé de l'analyse et des critiques de M. Caillavet figure dans le rapport écrit, pages 27 à 30, comme d'ailleurs dans le bulletin des commissions. Je vous demande donc, mes chers collègues, de vous y reporter.

Le rapporteur a demandé à la commission de témoigner son inquiétude devant le malaise de la communication en donnant un avis défavorable à l'adoption des crédits ainsi qu'à l'autorisation de percevoir la redevance.

Un débat s'est alors engagé, auquel ont participé, outre le rapporteur et le président, MM. Chauvin, Pasqua, Habert et moi-même.

Mises aux voix à la suite de ce large débat, et n'ayant pas obtenu la majorité absolue, les conclusions défavorables du rapporteur n'ont pas été adoptées.

Cependant, avec l'accord de M. Caillavet, la commission a décidé que notre collègue présenterait, en son nom, le rapport pour avis, étant entendu que cet avis serait favorable.

En l'absence du rapporteur qu'un empêchement tient éloigné de ce débat — vous l'avez dit, monsieur le président — je vous précise donc que votre commission des affaires culturelles a donné un avis favorable aux crédits de la radiodiffusion et de la télévision. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1979 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, vingt-quatre minutes ;

Groupe socialiste, vingt-quatre minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, vingt minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, treize minutes ;

Groupe communiste, neuf minutes.

Pardonnez-moi, monsieur Miroudot, mais les circonstances font que vous êtes le premier orateur inscrit. Pourriez-vous, en conséquence, « changer de casquette » — si je puis m'exprimer ainsi — et venir maintenant présenter votre point de vue ? (*Sourires.*)

**M. Michel Miroudot.** Volontiers, monsieur le président.

**M. le président.** Vous avez donc la parole.

**M. Michel Miroudot.** Le théâtre est ainsi fait que le Sénat me permet effectivement de « changer de casquette ». J'interviens donc, cette fois-ci, en mon nom personnel.

Chaque année, la discussion budgétaire remet la radio et la télévision en question devant le Parlement.

Dans ce débat, au terme duquel le Sénat et l'Assemblée nationale autorisent la perception de la redevance — dont il n'est pas inutile de rappeler que le taux reste fixé par le Gouvernement — observations, critiques, propositions, condamnations, suggestions nourrissent, au fil des ans, le dossier clos de l'audio-visuel. Elles sont, entre Gouvernement et Parlement, les points forts de ce bulletin de santé annuel des sociétés issues, en 1974, de l'éclatement de l'O.R.T.F.

Les sociétés de la radio-télévision française ne sont pas, en effet, des structures inertes que la loi aurait définitivement figées mais, bien au contraire, des corps vivants, condamnés à évoluer et s'adapter sous la pression renouvelée de l'environnement économique, social, culturel et technologique dans lequel elles se meuvent et se développent.

A mon sens, c'est précisément cette permanente faculté d'adaptation qui constitue le meilleur signe de santé et de vitalité de notre système audio-visuel. Une objective observation de ces diverses réalités écarte nécessairement de notre démarche, qui n'est ni celle d'un procureur ni celle d'un avocat ni celle même d'un médecin, des condamnations péremptoires, des critiques *a priori* et des louanges imméritées.

C'est, je le crois, dans cet esprit que notre Haute Assemblée aborde ce débat, comme l'a très justement fait remarquer tout à l'heure M. le rapporteur de la commission des finances, mon ami Jean Cluzel. Elle le fait avec la sérénité et la réflexion qui sont les expressions mêmes de sa nature, mais forte aussi de l'approfondissement des travaux des commissions dont elle a pris l'initiative et qui vous ont conduit, monsieur le ministre, tout récemment encore, à définir devant nous des orientations nouvelles.

Bien qu'il n'y ait aucun inconvénient à redire des choses importantes, je souhaite cependant que mon propos reste aujourd'hui dans la stricte actualité de ce débat et dans le prolongement des réflexions que ce même débat a suscitées chez nos collègues de l'Assemblée nationale, qu'il s'agisse du monopole, que d'aucuns prétendent soumis à évolution, du service public, que personne, en fait, ne remet en cause, de la redevance, qui constitue l'essentiel des ressources des sociétés de radio et de télévision et dont la masse et la répartition conditionnent étroitement le programme dans son volume, dans sa qualité et dans son originalité.

Qu'y a-t-il donc de nouveau dans ce débat par rapport à celui de l'an dernier ?

D'abord, le fait que ne s'y profile pas avec la même acuité le drame de la société française de production. Si cette société n'est pas complètement tirée d'affaires — en effet, elle n'a pas encore un plan de charge suffisant — elle semble, aujourd'hui, par une autre gestion et par les effets d'une solidarité financière, orientée hors du gouffre.

Le deuxième fait, également positif d'un certain côté, consiste en la croissance modulée de la redevance : 6,8 p. 100 cette année au lieu de 16,5 p. 100 l'an dernier.

Nous avons souhaité ce que je peux appeler cette croissance douce. Certains se réjouiront de la proposition du Gouvernement d'y avoir consenti, mais — et j'y reviendrai — il n'y a pas de lumière sans ombre : le maintien d'une augmentation modérée de la redevance dans les années à venir ne sera pas sans poser des problèmes qu'il est de notre devoir d'aborder dès aujourd'hui.

Reste l'environnement plus large de ce débat. Il constitue peut-être l'éclairage le plus nouveau.

L'audiovisuel n'échappe pas, comme toutes les autres activités, aux contraintes d'une difficile situation économique. Il est, de surcroît, soumis à la permanente interrogation que font peser sur son avenir et sur son évolution les technologies nouvelles : le satellite à diffusion directe dans trois ans, le télétexte dès aujourd'hui et le besoin nouveau d'un public que l'on découvre chaque jour davantage dans la quête immédiate d'une radio décentralisée, plus proche de lui, dans l'expression de son espace quotidien.

Face à cette triple contrainte de l'économie, de la technologie et de la sociologie, quel sera le degré de résistance et d'adaptation du système audiovisuel actuel ?

La question va sûrement au-delà de ce débat. Elle est cependant posée et je dois dire que certaines réponses peuvent déjà lui être apportées.

La première réside dans la maturité des sociétés issues de l'ex-O.R.T.F. Elles sont, depuis cinq ans, à l'épreuve des faits dessinés par la loi, ciselées chaque année plus précisément par les cahiers des charges qui adaptent leurs missions.

Les sociétés de programme, après s'être libérées plus ou moins bien des pesanteurs de l'ensemble dont elles étaient issues, ont trouvé maintenant, les unes et les autres, leur identité et leur originalité. C'est là le fruit d'un effort constant et louable dont je porte témoignage, pour être, au nom du Parlement, administrateur de l'une d'entre elles, mais ce ne fut ni simple ni évident.

Les sociétés sont donc aujourd'hui devenues majeures et le problème est bien, à mon sens, si l'on ne veut pas remettre la loi en question, de leur donner les moyens d'assumer cette majorité.

Au premier plan de ces moyens, puisque le cadre juridique n'est pas en question, figurent les ressources : c'est le problème de la redevance, de son volume, de ses hypothèses de croissance et de sa répartition.

Pour l'exercice 1980, le montant total de la redevance s'établit, je le rappelle, sur un montant de droits constatés de 3 569,8 millions de francs.

L'on doit cependant constater, et sans suspecter une seconde la volonté de modération du Gouvernement, que cette augmentation de la redevance, finalement très inférieure à celle du coût de la vie, n'a été possible que dans la mesure où 55 millions de francs de droits constatés supplémentaires en 1979 sont venus opportunément gonfler la dotation destinée aux sociétés de programme.

C'est dire assez que, sans ces recettes dont l'inattendu n'est pas — et ne sera pas — à répétition, l'augmentation du taux de la redevance devra tendre à une hausse plus forte.

Ne nous plaignons pas que la mariée soit trop belle pour les téléspectateurs, mais admettons que ce constat, qui n'est nullement critique, conduit à nous interroger sur la question de savoir si, l'année prochaine et les années suivantes, faute de moyens d'une autre nature, il sera possible de contenir l'accroissement du taux de la redevance à un niveau identique, sans remettre en cause les objectifs mêmes des sociétés de programme.

Dans l'exercice légitime de la tutelle que vous confie la loi, vous avez, monsieur le ministre, recommandé aux sociétés de programme de veiller scrupuleusement à l'équilibre de leur budget, en tenant compte de quatre données : premièrement, une plus grande solidarité financière à l'endroit de la S.F.P. et de l'institut national de l'audio-visuel ; deuxièmement, un accroissement maximum de leurs recettes commerciales ; troisièmement, un taux de progression des dépenses variant, selon leur nature, de 11 à 8 p. 100 ; enfin, quatrièmement, des économies permettant de financer, sans augmentation des charges, certains objectifs nouveaux.

C'est dans le cadre de ces contraintes que le budget des sociétés de programme de télévision a été établi en équilibre, grâce à de sérieux efforts d'économie portant, en particulier, sur les frais généraux, efforts qui seraient naturellement à revoir et à accroître si le taux de glissement réel, comme cela est maintenant prévisible, devait se révéler supérieur au taux de glissement prévu au moment de l'élaboration des budgets. Je rappelle que les budgets sont élaborés au mois de juin de l'année précédente.

A quelques variantes près, le constat est le même pour toutes les sociétés de programme et il conduit à cette logique conclusion : pour permettre aux sociétés de programme de maintenir leurs objectifs actuels en 1981, il faudrait, compte tenu de la ponction fiscale produite par l'impôt sur les sociétés, augmenter le taux de la redevance d'un pourcentage sensiblement supérieur à celui de la hausse des prix.

C'est, vous le savez, mes chers collègues, une profonde réflexion à laquelle, pour sa part, le Sénat s'est déjà livré : elle est d'ailleurs au nombre des recommandations de notre commission sénatoriale d'enquête que j'ai eu l'honneur de présider.

Je sais bien qu'elle heurte la solennelle et immuable orthodoxie fiscale qui veut, en règle absolue, qu'aucune société n'échappe au droit commun. Mais, en réalité, les sociétés de programme sont-elles réellement de droit commun ?

Juridiquement, oui. Pratiquement, non, ne serait-ce que pour une simple raison : que leur produit, je veux dire le programme, est pour la plus large part financé par une taxe parafiscale sur laquelle, par ailleurs — et c'est un autre aspect du problème — l'Etat prélève la T.V.A. Ce problème de la T.V.A., on l'a déjà évoqué et on l'évoquera encore en cette enceinte.

Le problème posé par la T.V.A. et l'impôt sur les sociétés de programme est réel. Mais il ne saurait, nous en sommes conscients, être tranché du jour au lendemain par un simple amendement. Aussi est-il de notre devoir, après y avoir conduit notre réflexion, de solliciter la vôtre à cet égard, monsieur le ministre.

De la même manière, nous continuons à considérer comme indispensable la mise au point d'un meilleur système de répartition de la redevance. Vous-même en avez senti le besoin en annonçant, l'an dernier, en même temps que la refonte de l'actuel système, générateur d'injustice, la création d'un fonds de la qualité.

Ni la réforme, ni le fonds n'ont, semble-t-il, été prêts suffisamment à temps pour être applicables au budget de 1980. Nous espérons néanmoins que le nouveau système sera mis en place pour le budget de 1981.

Dans cette approche, la mesure de la qualité et de la satisfaction ne sont pas les moindres difficultés : le rapport que le centre d'études d'opinion vient de publier sur ce sujet en porte témoignage.

En simplifiant, on peut dire que le centre d'études d'opinion a conduit son analyse avec cette idée qu'il n'y a pas, pour la télévision, un public, mais des publics dont les besoins seraient plus satisfaits par la cohérence du programme — en quelque sorte par son unité de ton — que par la qualité de son contenu.

Les chaînes dépendraient donc étroitement de leur public. Il y a là un danger : en effet, dans la dignité d'un programme, certaines capacités de proposition ne sont guère conciliables avec une tacite soumission à un public dont on aurait par avance déterminé, analysé et figé les goûts, les habitudes et les besoins.

J'ajouterai que, dans sa logique, cette notion de cohérence me paraît peu compatible avec les émissions de masse que sont, par exemple, les films grand public.

Désigné par le Parlement pour vous représenter au sein de la société de programme France-Régions 3, je me dois de dire que cette société est heureuse de participer à la production cinématographique et de mieux faire connaître le cinéma. Mais elle tient, dans l'intérêt de cette politique et dans l'intérêt même du public, à pouvoir continuer à programmer des films le mercredi soir à vingt heures trente, d'autant plus que l'on programmerait des films de plus de quinze ans. Pensons, monsieur le ministre, aux personnes qui ne peuvent se déplacer et à toutes celles qui n'ont pas de salle de cinéma dans leur localité, et elles sont nombreuses !

Enfin, je me félicite, monsieur le ministre, que vous ayez, par la voie de la dotation préciputaire, corrigé utilement certaines insuffisances de l'actuelle répartition de la redevance, permettant ainsi à certaines sociétés d'atteindre des objectifs nouveaux, par exemple la création d'une radio décentralisée dans la région Centre, seule région, avec l'Île-de-France, à n'en pas posséder.

Cette création, qui est souhaitée par toute la population et par ses représentants, s'inscrit naturellement dans la vocation de « radios décentralisées » que l'article 10 de la loi de 1974 a confiée à F.R. 3. C'est là une réponse locale à ce besoin de communication nouveau qui se manifeste un peu partout et qui, faute d'être satisfait, peut être générateur, comme nous le constatons déjà, d'initiatives désordonnées, susceptibles de remettre en cause la notion même de service public.

Ce problème des radios locales ou décentralisées, comme l'on veut, appelle, nous en sommes tous conscients, une réponse d'une autre nature. Il appelle des solutions qui ne pourront être indéfiniment retardées et qui, si elles sont au centre de notre réflexion et de nos propositions, relèvent davantage de votre initiative, monsieur le ministre, que de la nôtre.

Il existe un besoin de communication locale qu'une radio de petit public peut satisfaire; c'est la naturelle couverture de l'espace restreint du cadre de vie quotidien; c'est le prolongement psychologique d'une politique d'aménagement du territoire.

Ce besoin, tel qu'il s'exprime et se manifeste, écarte — j'allais presque dire « biologiquement » — toute tonalité nationale du programme de radio ainsi conçu; c'est un programme réalisé localement pour des locaux: il ne pourra pas en être autrement.

C'est assez dire qu'une radio décentralisée, allant, par ses centres de relais ou par ses satellites, à la rencontre de ses publics et de ses préoccupations, doit être, non le prolongement d'une radio nationale mais, bien au contraire, une réalité originale et différente.

C'est bien ainsi que l'a conçue le législateur en 1974, lorsqu'il a introduit dans cette loi la notion de mission précise de radio et de télévision dans les régions.

C'est donc dans le cadre même de la loi, sans bouleversement, même si certains aménagements peuvent être envisagés, que se trouve, à mon sens, une véritable et immédiate solution au problème posé.

Telles sont, très brièvement exposées, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais présenter à l'occasion de cette discussion budgétaire.

Elles se définissent comme le souci du Sénat d'apporter des éléments positifs à ce problème de la communication qui, très au-delà de la technique, est finalement le plus important des problèmes de société auxquels notre génération a à faire face. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ciccolini.

**M. Félix Ciccolini.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la bonne santé démocratique d'un peuple est intimement liée au fonctionnement de la radio et de la télévision. La marche de la radio et de la télévision en France est certainement un baromètre révélateur qui dit exactement ce qu'il en est de la liberté réelle des Français. Sont-ils dopés? Sont-ils manipulés? Sont-ils façonnés? Comment les responsables de la radio et de la télévision — ceux qui sont apparents et les vrais — se comportent-ils? Quels messages sont-ils apportés à nos compatriotes pour qu'ils comprennent le monde et participent à son évolution?

Ces questions doivent conduire le Parlement, qui entend être, avec le peuple, le garant des institutions républicaines, à faire des efforts en vue de rechercher ce qu'il en est exactement et réellement du fonctionnement de la radio et de la télévision. Le pouvoir législatif est là pour empêcher les déviations et les entorses, d'autant plus inadmissibles en la matière qu'elles constituent une agression contre la dignité des familles et les libertés des habitants de notre pays.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera contre l'adoption de la ligne 68 de l'état E et de l'article 57. de la loi de finances.

Nous arrivons au terme d'une période de cinq ans; cinq ans après, que vaut la construction née de la loi d'août 1974? Un certain nombre de constatations sont à faire au sujet des pièces maîtresses de l'édifice.

Sans entrer dans les détails, ce qui ressort manifestement, c'est l'affaiblissement, l'affaissement de la pièce maîtresse de cette construction: nous voulons parler de la Société française de production. Elle s'est enfoncée, elle tend à disparaître, on dirait que son déficit est organisé volontairement par ses partenaires. Va-t-elle disparaître tout à fait? Dans ce cas, que vont devenir ses personnels? Ne doit-on pas craindre, en outre, une crise suraiguë de la création?

Personne, aujourd'hui, ne miserait sur l'avenir de la S.F.P. TF 1 et Antenne 2 n'apportent guère de bonne volonté, semble-t-il, à lui passer des commandes. Ces deux chaînes ayant leur propre carte de producteur, elles vont donc coproduire en s'associant avec des intérêts privés, ce qui constitue un risque de nature à mettre en cause la rigueur de la gestion des deniers publics.

La pierre angulaire d'août 1974 est donc vacillante, plus que vacillante! Elle ne tient pas debout, et c'est là un lourd handicap pour l'ensemble.

Quant aux chaînes, elles souffrent du vice créé par le système complexe des parts sur les redevances qui a été mis en place. Les mécanismes de répartition ne jouent pas le rôle

escompté, d'où le fonctionnement des dotations préciputaires pour des opérations spécifiques. C'est un régime qui prend une trop grande place et qui, en lui-même, n'est pas tout à fait sain.

Je ferai une autre constatation. Cinq ans après leur création, les sociétés paraissent se complaire dans le « ronron » quotidien, plus exactement hebdomadaire, sans foi excessive ni dynamisme particulier, un « ronron » qui est directement en rapport avec le désenchantement et la lassitude du public.

**M. Gérard Minvielle.** Monsieur Ciccolini, me permettez-vous de vous interrompre?

**M. Félix Ciccolini.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Minvielle, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Gérard Minvielle.** Mon cher collègue, vous venez de parler de désenchantement du public au sujet du service de la radio-diffusion-télévision française. Avec votre autorisation, dont je vous remercie, je voudrais, en quelques mots, à propos d'un cas particulier, attirer l'attention de M. le ministre sur le désenchantement et plus encore sur le mécontentement des usagers de la région d'Aquitaine en ce qui concerne les émissions de cette région.

Jusqu'aux premiers mois de cette année, les émissions de la radio régionale d'Aquitaine étaient diffusées par la station du pic du Midi sur le canal d'Antenne 2. Vers la fin du printemps de 1979, Télévision de France a libéré le canal d'Antenne 2 pour un transfert sur la région Midi-Pyrénées émettant l'information régionale d'Aquitaine sur un nouveau canal, le canal 47.

Il en résulte que la totalité des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, les trois quarts du Lot-et-Garonne et de la Dordogne ne reçoivent plus comme informations que celles de Midi-Pyrénées ou du Limousin. Inutile de vous dire que les protestations sont générales.

De cette situation il découle que tous les détenteurs d'un poste de télévision dans la zone concernée, soit plusieurs centaines de milliers, sont obligés de faire les frais de l'installation d'une antenne supplémentaire capable de recevoir un nouveau canal. Le prix de chaque installation étant de 500 francs environ, la dépense totale pour l'ensemble des usagers représente 150 millions de francs, s'ajoutant à la redevance annuelle normale.

Il s'agit d'une anomalie criante à laquelle il convient de porter remède au plus vite, sauf à créer une situation d'injustice flagrante pour cette partie de la région d'Aquitaine qui est la seule à ne pas recevoir les émissions de sa propre région.

C'est pourquoi je souhaiterais, monsieur le ministre, que tout à l'heure vous me donniez quelques renseignements au sujet de ce problème. (*Applaudissements.*)

**M. Félix Ciccolini.** Je remercie M. le questeur Minvielle et, tous ensemble, nous allons essayer de juger au mieux où nous en sommes. Je crois que la réponse a été donnée par M. le rapporteur Cluzel à la suite d'investigations et de comparaisons qu'il a pu faire dans certains pays d'Europe, et il n'est pas loin de penser que, chez les autres, c'est souvent mieux.

Chez nous, nous subissons la pauvreté des programmes, les émissions médiocres en trop grand nombre. Malgré les stimulations du Parlement, spécialement du Sénat, malgré l'institution du fonds de la création, il faut chercher avec une lanterne les grandes et belles émissions, celles qui marquent et, au sujet du commun, nous dirons qu'il est nettement au-dessous de la barre moyenne. Ainsi, l'ensemble est installé dans une semitorpeur, atrophiante à souhait, à telle enseigne que les dépenses de fonctionnement augmentent sans arrêt au détriment des engagements pour la production.

C'est pourquoi nous tirons une fois de plus la sonnette d'alarme. Au lieu d'améliorer les programmes, les sociétés éclatées de l'O.R.T.F. s'installent dans la médiocrité. Pourquoi? Nous allons en rechercher les causes.

Certaines sont techniques, certes, mais elles sont surtout psychologiques. L'imagination, l'originalité, l'harmonisation entre les sociétés, au fond tout cela procède de la foi dans le service public. Il manque cette foi ardente dans le service public chez un certain nombre de responsables. C'est pourquoi les sociétés de radio et de télévision tombent dans les mêmes tristes erreurs que celles qui avaient été dénoncées voilà quelques années.

On revient, ici et là, trop souvent à des pratiques blâmables. C'est le service rendu, le copinage — je te sers, tu me sers —, l'infraction aux prescriptions concernant la publicité, ce que tout à l'heure M. le rapporteur appelait « le laxisme de gestion ».

Alors que la plupart des personnels des sociétés de radio et de télévision sont dévoués, honnêtes — est-il besoin de le dire ? — et méritent qu'on leur fasse confiance, quelques malins, quelques débrouillards portent tort à l'ensemble des corps.

Mais au départ, ce qui mine le tout, c'est le fait que le monopole a été détourné de son objectif premier. Institutionnalisé pour servir tous les Français, il sert en fait de faire-valoir à l'exécutif. Entendez-le bien : ce n'est pas M. le ministre de la communication ici présent qui est en cause. Il ne peut y avoir d'ambiguïté d'aucune sorte. L'exécutif n'est pas le pays. L'exécutif est un pouvoir, un des pouvoirs. Le pays, ce sont les pouvoirs constitués, certes, mais le pays, ce sont aussi les régions, les départements et les communes. Le pays, ce sont aussi les différentes familles sur les plans professionnel, philosophique, intellectuel et scientifique. Le pays, ce sont encore les Français dans leurs villes et leurs villages, pris à la maison, sur les lieux de travail, pendant leurs loisirs, les jours de fête, avec leur immense désir, leur immense besoin de communication.

Or, il y a eu mainmise. Un éminent parlementaire, auteur d'un livre intitulé *Télémanie* a dit que nulle part ailleurs il n'a vu l'influence des pouvoirs tourner à la mainmise. Il a visité le Danemark, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne.

Chez nous, hélas ! au lieu de l'imagination, au lieu de la responsabilité intrinsèque, il y a la liberté amputée, c'est-à-dire le manque de liberté. C'est de cette manière que le Gouvernement a trahi le monopole. Il a accaparé l'instrument. Trahison du monopole avec la Sofirad ! Le Gouvernement tient les rênes de toutes les radios et les télévisions du pays, R. T. L., Europe 1, R. M. C., station pour laquelle l'infraction est manifeste puisqu'elle dispose d'une installation sur le territoire français, dans une base militaire, par-dessus le marché, alors que c'est formellement interdit par la loi.

De cette manière, le Président de la République et le Gouvernement ont la haute main sur le fonctionnement de la radio et de la télévision. Il y a aux bons endroits — chacun le sait — « les hommes du président ». Ils sont là pour servir une politique et non au service de l'ensemble du pays. Ils tiennent compte — je reprends les termes d'un excellent journaliste qui s'est exprimé dans un quotidien de samedi-dimanche — de ce qu'il faut montrer, de ce qu'il faut cacher et de ce qu'il faut un peu arranger.

Devons-nous donner des exemples pour vous convaincre et pour empêcher toute dénégation ? Lors des élections européennes, pourquoi M. Barre est-il apparu plusieurs fois dans des émissions de radio et de télévision afin de soutenir la liste de Mme Veil, en plus du temps réglementaire revenant à cette liste ? Ai-je besoin d'insister sur le fonctionnement de F. R. 3, qui apparaît à beaucoup d'entre nous comme scandaleux, tant on abuse de cette chaîne pour chanter, bien mal au demeurant, la gloire de la majorité ?

Ai-je besoin de rappeler la réponse que M. le ministre de la culture et de la communication lui-même a été amené à donner à un parlementaire le 29 septembre dernier au sujet des personnalités qui, dans le cours de l'année écoulée, s'étaient montrées à F. R. 3 Ile-de-France ? Soixante-dix personnalités plus trente-cinq membres du Gouvernement et, parmi les personnalités, quarante-six de la majorité et vingt de l'opposition. Si nous faisons les comptes, cela fait un bon chiffre : quatre-vingt-une personnalités de la majorité contre vingt de l'opposition, un peu plus des quatre cinquièmes. C'est une injustice flagrante.

Sans doute l'opposition n'est-elle pas complètement bâillonnée, mais nous sommes là en présence d'une entorse que nous qualifions de gravissime dans le pays qui veut être celui de la liberté et qui veut être, de ce point de vue, le meilleur.

Voulez-vous que nous prenions des exemples plus récents encore, qui remontent au mois d'octobre dernier, à l'occasion de certaines affaires qui ont soulevé une forte émotion dans le pays ? Il y eut, le 12 octobre, une protestation unanime des journalistes de TF 1, qui ont dénoncé la déformation de l'actualité. Ensuite, ceux d'Antenne 2 ont vu censurer certaine revue de presse et ont protesté contre la discrétion systématique à l'égard des manifestations de l'opposition.

C'est au vu de tous ces faits que nous élevons une protestation solennelle devant le Parlement. Nous n'acceptons pas les demi-bâillons. Il faut élargir les émissions, faire entendre le plus possible de monde pour exprimer les espoirs et les craintes ressentis dans le pays réel et dans la vie de tous les jours.

Au Parlement, les craintes sont d'autant plus vives que nous savons que se prépare une révolution technique de grande envergure avec les satellites et les télétextes. On a bien voulu

nous dire — mais je pense que nous n'avons pas à remercier — qu'un accord est intervenu le 2 octobre dernier entre M. Valéry Giscard d'Estaing et M. Schmidt au sujet d'un satellite qui va couvrir 200 millions de téléspectateurs, avec un canal pour TF 1, un autre pour A 2, mais nous ne savons pas pour qui sera le troisième canal prévu. Je pense que notre curiosité ne sera pas considérée comme déplacée parce que les droits du Parlement sont imprescriptibles. Il doit pouvoir apprécier ce qui est souhaitable en la matière pour les Français. La liberté de chacun n'est pas un droit octroyé, un droit dépendant de la bonne volonté, du libéralisme d'un président. La liberté existe, je dirai même qu'elle préexiste et qu'elle se situe au-dessus et en avant de l'existence du président.

Devant cette confiscation du monopole, nous voulons affirmer un autre principe, dont il ne faut pas s'écarter : les structures de communication doivent être à la disposition du pays. Le pays — je le répète — ce n'est pas le Gouvernement, ce n'est même pas l'Etat ; le pays est un ensemble où prennent place tous les pouvoirs constitués, sans doute, mais également l'ensemble des Français.

Il nous faut donc créer un vrai service public qui soit capable de répondre aux besoins fondamentaux, qui demeurent les mêmes, toujours insatisfaits, à savoir éduquer, distraire, informer, besoins qui — il faut le remarquer — vont croissant à mesure qu'augmentent les difficultés dans le monde.

Les besoins ressentis par les régions sont complémentaires de ceux qui sont ressentis à l'échelon de l'Etat, sans être forcément les mêmes ; les besoins ressentis par les minorités — chacun de nous fait partie d'une ou de plusieurs minorités — sont complémentaires de ceux qu'on suppose être de la généralité, mais pas forcément les mêmes.

Il faut donc absolument décentraliser le monopole, aller à la télévision par câbles, aux radios locales — 55 p. 100 des Français y sont favorables — avec l'aide de l'Etat et en concertation avec la presse régionale.

Le foisonnement des radios pirates est une défense ; c'est la manifestation de besoins. Le droit de s'exprimer, d'être témoin et le témoin actif de ce qui se passe est un de ses besoins. Les radios pirates sont la réponse du pays au centralisme excessif. Les préoccupations quotidiennes des Français peuvent être mieux exprimées vues de la province, et je rappelle qu'en Grande-Bretagne 75 p. 100 des programmes de télévision sont réalisés par les régions. De cette manière, effectivement, nous irions vers un développement du pluralisme. La participation du public à la communication, le remplacement du monologue par le dialogue, l'intervention à côté des professionnels d'un grand nombre de personnes qui ont quelque chose de significatif à dire, de représentants des associations qui veulent expliquer quelque chose constituent par leur diversité, la richesse, la force, ce qui est l'opposé de la faiblesse du monolithisme.

Demain, de nouvelles techniques nous obligeront à avoir une réglementation administrative. Dans cette prévision et sans attendre, la France doit se doter d'un grand service public de la communication qui devrait être administré — c'est ce que nous proposons — par un conseil national de la radio-télévision et des conseils régionaux composés de personnes, non pas désignées par l'Etat, mais réellement représentatives. Ce grand service public de la communication apporterait dans chaque foyer des réflexions multiples, des réflexions qui fût réfléchir, des éléments culturels puisés dans le tréfonds de chaque province, dans le passé des nombreuses minorités ; il apporterait aussi des informations diversifiées. C'est ainsi qu'il contribuerait à l'épanouissement civique et humain.

Nous demandons au Gouvernement un acte de confiance dans l'enracinement démocratique. Les temps ont changé. Les petits moyens utilisés sous la troisième, la quatrième et la cinquième République jusqu'à ce jour ne sont plus de mise. Ils sont devenus insupportables avec la crise de société sans précédent dans laquelle nous sommes entrés.

Notre démocratie est devenue exigeante et ombrageuse ; sa force réside dans la conscience qu'elle a de sa fragilité. Nous avons besoin d'un élan national. Or il ne peut y avoir d'élan national tant que le pays sera anesthésié sur l'essentiel. Tant qu'on s'appliquera seulement à faire applaudir la mesquine politique du croche-pied quotidien, tant que le peuple ne reprendra pas pour son profit les bienfaits des échanges et de la communication entre tous, l'épanouissement civique et humain de la France restera conditionné. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur quelques travées de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Marson.

**M. James Marson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si l'on prend pour référence l'année d'entrée en vigueur de la réforme gouvernementale qui a mis fin à l'O.R.T.F., les ressources globales de la radiodiffusion-télévision française auront plus que doublé. Elles proviennent essentiellement de la redevance et des recettes publicitaires, et c'est là une donnée importante.

Dès lors, une question s'impose : l'amélioration du service public de la radiodiffusion et de la télévision a-t-elle été à la mesure de cette progression des moyens financiers ? Force est de constater qu'il n'en a rien été. Nous sommes au contraire fondés à parler, non pas d'une amélioration, mais d'une dégradation d'ensemble de ce service public.

J'aborderai seulement deux points : d'une part, la création, d'autre part, l'information.

Le premier volet concerne la création. La loi du 7 août 1974 ne devait-elle pas, par la mise en concurrence et en compétition des sociétés de programme qu'elle créait, donner aux productions télévisuelles une impulsion nouvelle fondée sur la diversité et l'innovation ? Il faut se rendre à l'évidence, la télévision promise n'est pas venue. Aujourd'hui, nul ne peut plus sérieusement contester le double phénomène de l'uniformisation progressive des programmes et de leur répétition. Les différents rapports parlementaires, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, confirment, à des degrés divers, cette appréciation.

Le constat d'une telle situation apporte la preuve du bien-fondé de l'opposition des parlementaires communistes à la réforme de 1974 voulue par le Président de la République, réforme que nous dénoncions comme un premier pas vers l'éclatement et la mise en cause du service public.

Elle s'est traduite par le recours massif aux capitaux privés, par le biais de la publicité. Les recettes publicitaires représentent cette année 59 p. 100 du budget de TF 1 et près de 49 p. 100 du budget d'Antenne 2, les multinationales à bases étrangères étant leurs principaux clients.

Dans le même temps, conséquence obligée du gonflement des ressources publicitaires, la course à l'indice d'écoute a joué comme une véritable guillotine pour la création télévisuelle.

Mais cet indice n'est pas seul en cause. Chacun se souvient des grandes dramatiques de haute qualité, dans lesquelles le public se reconnaissait, qui ont contribué au succès de la télévision et l'ont aidée à gagner un large public ; je pense, par exemple, à la série de *La caméra explore le temps*, mais il y avait bien d'autres. Une de ces dramatiques, *La Terre et la Vertu*, trouve aujourd'hui des prolongements nouveaux sur les tréteaux de Robert Hossein.

Cet exemple est significatif ; la création audio-visuelle peut jouer un rôle favorable à la création dans d'autres domaines — ici, le théâtre — et contribuer à lui amener un public plus large et plus nombreux.

Ces grandes dramatiques disparaissent peu à peu du petit écran. Certes, il y a eu *Zola*, de Stello Lorenzi, et quelques autres. Mais, hélas ! ces émissions se font de plus en plus rares et sont souvent l'objet de critiques injustifiées concernant leur coût.

Les grandes émissions d'actualité, les documentaires scientifiques subissent ou ont subi le même sort. La place est nette pour les téléfilms étrangers, principalement américains — même s'ils sont légèrement en baisse — voire pour une fiction française, certes, mais construite elle aussi sur des modèles standardisés, sur des recettes.

Cela n'est pas dû au hasard, ni à une quelconque pénurie de véritables créateurs. Les talents sont nombreux au contraire. Encore faut-il qu'ils disposent des moyens nécessaires à la création télévisuelle.

Ainsi l'outil inestimable de cette création nationale qu'est la S.F.P., amputée au début de cette année dans son potentiel matériel et surtout humain, est maintenu dans les conditions d'une sous-utilisation. Je voudrais à ce sujet citer quelques chiffres.

Dans l'ensemble des programmes, la part des commandes à la S.F.P. a chuté à 13,4 p. 100 pour T.F. 1, à 6,6 p. 100 pour Antenne 2 ; elle atteint à peine 3,8 p. 100 pour F.R. 3. Parallèlement les productions internes de ces sociétés avoisinent toutes les 60 p. 100.

Cette situation est d'autant plus grave que la S.F.P. dépend de plus en plus étroitement des commandes passées par les chaînes.

Que proposez-vous pour faire face à cette situation de la télévision française ? Une modification des règles de répartition de la redevance pour 1981, la création d'un fonds de la qualité insuffisamment alimenté et la carte de producteurs prévue pour TF 1 et Antenne 2, cette dernière possibilité n'étant assortie d'aucune garantie quant à l'utilisation des sommes concernées au bénéfice d'une création française de qualité ; j'espère me tromper, mais tout cela risque de mettre un peu plus à mal la société française de production.

Au total, vous proposez une mesure préoccupante, et quelques aménagements secondaires, sans aucune commune mesure avec les exigences de la mission de création et d'information du public de la radiotélévision.

Celui-ci est désormais jugé et modelé selon le critère éprouvé de la rentabilité, orienté lui aussi, vers les nouvelles voies du profit qui s'ouvrent avec les technologies de pointe de l'audio-visuel.

J'aborderai maintenant l'information. Sur cette question, le constat est extrêmement sévère, au point qu'une commission d'enquête de l'Assemblée nationale, du fait de la majorité, n'a pas publié de rapport véritable, car la simple relation des faits mettrait en évidence la mainmise renforcée du pouvoir sur les grands moyens d'information de la télévision et de la radio.

De leur côté, les syndicats de journalistes de TF 1 et A 2 écrivaient aux présidents de ces sociétés. Ceux d'Antenne 2 mettaient en cause « la volonté de la direction de l'information de taire certains faits ou de présenter certains autres faits d'une manière tout à fait partielle ». Suit une liste accablante sur la « discrétion systématique » dont sont entourées les manifestations d'opposition qui marquent les voyages présidentiels, sur l'interdit imposé à un journaliste réalisant une interview du ministre des affaires étrangères d'aborder « certains sujets », sur la difficulté de commenter les condamnations qui ont fait suite à la manifestation du 23 mars.

Les syndicats de journalistes de TF 1 déploraient, quant à eux, que, chaque jour un peu plus, le journal soit privé de sa raison d'être. Je crois qu'il n'y a pas une critique plus terrible que celle-ci concernant l'information. Ils dénonçaient également la personnalisation excessive de l'information.

Enfin, la note d'analyse, présentée par le syndicat national des journalistes, en annexe au rapport de notre collègue M. Cluzel, confirme ces faits. Il y est question du « renforcement de l'encadrement de l'information » et « des pratiques discriminatoires » qui « tendent à accréditer l'idée que la radio-télévision est au service du pouvoir et non de la nation ».

Ainsi, de nombreux journalistes disent ne plus pouvoir exercer librement leur métier.

J'y ajouterai quelques constatations directes et personnelles.

Je songe à la place concédée aux conflits sociaux dans les journaux télévisés. Les travailleurs n'ont que rarement la parole. Tout est fait pour que les objectifs des travailleurs, les raisons des luttes soient méconnus.

Ainsi ce soir, sur TF 1, entre vingt heures et vingt heures trente, à propos du conflit qui oppose les aiguilleurs du ciel au Gouvernement, il a été longuement parlé de leurs salaires et de leurs primes, selon qu'ils avaient vingt-deux ans, trente ou quarante ans ; il a été longuement parlé de leurs jours de congés, mais pas un mot n'a été dit sur ce que réclament les aiguilleurs du ciel.

Cet été des travailleuses, des mères de famille que je connais personnellement ont été interviewées en vue d'une émission qui, d'ailleurs, a été très intéressante, mais il ne fallait pas prononcer le mot de « lutte », ni le nom d'une entreprise en lutte.

Ce qui est également significatif, c'est le peu de temps d'antenne réservé aux organisations syndicales, dans la préparation des élections prud'homales. On peut même se demander ce qu'il en aurait été sans les démarches persistantes de la C.G.T. Le groupe communiste soutient ces démarches pour qu'un temps d'antenne suffisant soit donné à toutes les organisations syndicales afin qu'elles puissent exposer leur point de vue dans le cadre de cette consultation importante du 12 décembre prochain. Monsieur le ministre, il n'est pas trop tard.

Un autre exemple typique des procédés utilisés : le 25 novembre, Georges Marchais prononce le discours de clôture du premier congrès des élus communistes et républicains. A TF 1, à vingt heures, seul un très court passage concernant la rencontre Chirac-Mitterrand sera retransmise. C'est tout ce que les téléspectateurs connaîtront d'un week-end de travail des élus communistes et républicains. Et pourtant, l'enregistrement intégral par TF 1 du discours du secrétaire général du P. C. F. permettait d'en rendre compte correctement.

Comment ne pas relever également la présentation des événements d'Iran ? Un peuple se libère, manifeste une grande volonté d'indépendance, de progrès social, de démocratie avec, c'est vrai, des aspects contradictoires, négatifs, condamnables, mais qu'en sauront les téléspectateurs et les auditeurs français ? (*Protestations sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., du C.N.I.P. et de l'U.R.E.I.*)

Les commentateurs ne parlent que de fanatisme religieux, d'affrontement de l'Islam et de l'Occident...

**M. Jacques Ménard.** C'est la vérité !

**M. James Marson.** Ce matin, à huit heures, sur France Inter, il était question de « guerre sainte contre le dollar ». Je ne savais pas que le dollar était une religion !

Mais quelle mansuétude à l'égard de la campagne menée aux Etats-Unis, au moyen de tee-shirts demandant l'utilisation de la bombe atomique sur l'Iran. Je n'ai pas encore vu ou entendu à la télévision d'informations sur les affiches collées sur les murs aux Etats-Unis, représentant un portrait de Khomeiny au centre d'une cible. C'est l'appel au génocide et au meurtre. (*Nouvelles protestations.*)

Les faits évoqués ne sont pas exceptionnels ; ils sont la manifestation d'une politique délibérée.

Cette orientation passe par la sélection efficace du haut personnel d'encadrement. Dire cela relève d'une simple constatation. Qui pourrait nier la présence massive, dans les promotions intervenues depuis 1974, d'hommes favorables aux thèses giscardiennes ?

Ce que nous demandons, ce n'est pas d'inverser l'information. Nous ne demandons pas que ce soit la nôtre ou celle d'un parti, fût-ce le nôtre. Ce que nous demandons, c'est qu'elle donne des faits, des informations dans leur complexité, dans leurs contradictions, qui permettent aux téléspectateurs d'apprécier réellement les choses.

**M. Guy Schmaus.** Très bien !

**M. James Marson.** Cela ne peut s'obtenir que par le pluralisme de l'information, le pluralisme des journalistes, la confrontation avec la liberté pour les journalistes.

Le Gouvernement a besoin d'une information dominée, pour les mêmes raisons qui vous conduisent à verrouiller les possibilités nouvelles d'expression populaire que seraient les radios locales. Mais il faudra finir par répondre à cette demande de radios locales.

Vous craignez par-dessus tout l'entrée des citoyens dans la vie publique, à commencer par leur accès à une information libre, pluraliste, laissant place à l'esprit critique. Car elle serait pour vous l'obstacle principal à la réalisation du consensus autour des objectifs de poursuite de l'austérité.

Vous ne voulez à aucun prix du changement. J'ai rappelé, au début de mon intervention, notre opposition justifiée à la loi de 1974, mais cela ne signifie pas que nous demandions le retour à l'O.R.T.F. Non, absolument pas, ce dont a besoin surtout la radio-télévision française, c'est d'air frais, de démocratie, de liberté et de pluralisme. Nous lutterons pour cela avec les travailleurs, avec les journalistes, car nous avons confiance dans la possibilité du succès, et c'est pourquoi nous refusons de voter votre budget. (*MM. Schmaus et Ehlers applaudissement.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carat.

**M. Jacques Carat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur le problème des radios locales, qui est essentiel pour l'avenir de la radio-diffusion nationale. On sera d'autant moins surpris que je l'évoque à mon tour, à nouveau, que vous-même, monsieur le ministre, aviez annoncé, lors du débat important que le Sénat a consacré à cette question voilà à peine deux mois, que vous reviendriez sur ce sujet à l'occasion de la discussion budgétaire.

Je ne répéterai pas les choses excellentes qui ont été dites tant en octobre qu'à l'occasion de la première discussion que nous avons eue en juin 1978, à propos du projet de loi sur la répression des atteintes au monopole. J'avais alors, au nom du groupe socialiste, déposé un amendement qui invitait le Gouvernement à créer, à titre expérimental, une quinzaine de radios locales à la gestion desquelles auraient été associés les représentants de T.D.F. et de la société de programme de radio-diffusion, les collectivités locales, la presse régionale et locale, les associations existant dans le périmètre d'écoute, les représentants des organisations syndicales et professionnelles et les per-

sonnalités du monde culturel ou celles qui sont connues pour leur compétence dans le domaine de l'audiovisuel. Ce n'était pas, vous le voyez, une proposition bien subversive. Notre collègue M. Cluzel en avait déposé une autre un peu différente, mais tendant au même objet.

Vous aviez répondu, en substance, monsieur le ministre, qu'il fallait se garder de toute improvisation et poursuivre la réflexion commune.

Personne ne reprochera à un ministre de prendre le temps de la réflexion, mais souvent, pendant qu'il médite, les autres parlent.

C'est ce qui est arrivé avec les radios libres. Avant que vous ne vous décidiez, elles ont créé le fait accompli. Il en existait déjà beaucoup quand nous vous avons demandé de prendre des initiatives ; elles continuent à se multiplier. L'une d'entre elles, récemment, a même émis dans le Sud-Ouest sur une longueur d'onde qui empêchait, dans ce secteur, l'écoute normale de la radio nationale, dont la radio pirate a d'ailleurs emprunté le programme pour meubler les creux de son propre message, si bien que les auditeurs non prévenus pouvaient se demander à quel phénomène ils assistaient : l'heureuse surprise du haut niveau de technique et de culture dans une émission locale d'amateurs, ou le miracle de la contestation dans un programme national.

T.D.F. se trouve hors d'état de brouiller toutes ces stations pirates et son personnel fait d'ailleurs savoir qu'il ne veut plus remplir cette tâche, son rôle étant de transmettre des signaux et non de les occulter. Le Gouvernement poursuit de façon sélective les coupables d'infraction au monopole, ce qui ne rend que plus sensible son impuissance ou son renoncement à recourir à la maréchaussée pour faire taire les radios insaisissables, ou celles dont la saisie susciterait davantage de difficultés politiques que la poursuite des émissions.

Tout cela est fâcheux, parce que l'immobilisation du Gouvernement nous laisse glisser vers cette situation à l'italienne souvent évoquée ici et dont personne ne veut.

Vous avez insisté voilà deux mois, monsieur le ministre, à propos des radios locales, sur la notion de service public. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est la nôtre, et que le monopole, qui s'en va en morceaux, n'avait de sens que pour la défendre. Vous avez évoqué la possibilité de radios thématiques destinées à des catégories professionnelles ou à des tranches d'âge, par exemple les jeunes ou les plus de soixante ans, qui n'ont pas toujours les mêmes goûts que la majorité de l'auditoire national. On peut concevoir d'autres catégories de public, que Radio-France, qui prépare activement des expériences en ce sens, a déjà envisagées : les immigrés, les scolaires, les universitaires, les marins, les aveugles, les amateurs de musiques spécialisées, les automobilistes, etc.

Nous y souscrivons pleinement. Mais espérer que ces initiatives suffiront pour endiguer le flot des radios libres serait vouloir construire un barrage sans l'ancrer au sol et au roc. La création de radios décentralisées doit répondre à d'autres aspirations, à un besoin plus profond de communication, de contacts humains, dont on mesure la réalité même à travers certaines émissions des radios nationales, mais qui n'est jamais aussi vif qu'à l'échelon local, parce que c'est à cet échelon que le phénomène de concentration urbaine, ou, au contraire, l'éparpillement géographique dans une région accidentée, accentuent le sentiment de solitude.

La radio locale, c'est une première réponse apportée, sous la forme nécessaire d'une radio de services et d'information dans une aire géographique limitée, au désir de chacun de se retrouver dans une communauté. Mais, quand on analyse le phénomène des radios spontanées, on comprend qu'il faut aller plus loin et prendre en compte les besoins insatisfaits d'expression et de communication.

En effet, ces radios libres, telles qu'elles existent, c'est bien autre chose que les équilibres politiques prudemment minutés sur les chaînes nationales entre les leaders des grandes formations ; autre chose que le show-business. C'est d'abord la parole que se donnent ceux qui, ailleurs, ont tant de peine à se faire entendre : les mouvements d'opinion, dans leur spécificité locale ; le simple citoyen, le militant ou le travailleur, s'il a des idées hors des orthodoxies ou une expérience personnelle à transmettre ; les associations de culture, de défense de l'environnement, des usagers, et même celles qui militent en faveur d'idéologies marginales ; et aussi les créateurs et les interprètes délaissés par les circuits officiels, parce que ceux-ci subissent trop l'influence ou la pression des marchands de culture ou de loisirs.

Tout cela, j'en conviens, est malaisé à mettre en place, à réglementer ; il est toujours difficile de se frayer un chemin libre entre le conformisme et l'anarchie. Je laisse de côté les problèmes de financement, que vous avez soulevés, monsieur le ministre, en posant ce dilemme : ou l'on fait une radio d'amateurs peu coûteuse — et que diront les professionnels ? — ou l'on fait une radio de professionnels — et qui paiera : la redevance, que l'on ne veut pas augmenter, ou la publicité, qui fera défaut à la presse locale ?

Je répondrai que, de l'argent, il n'en faut pas tant pour commencer. Mais le vrai problème est plutôt d'assurer l'équilibre permanent entre l'institution — c'est-à-dire à la fois la technique et les règles du service public — et la liberté quasi totale d'expression et de création. Et si je pense que la société nationale de programme de radiodiffusion doit absolument être présente dans toute entreprise de radio locale, c'est d'abord, sans doute, parce qu'elle-même n'aurait plus d'avenir si elle était coupée du terroir, et qu'en même temps les talents locaux et régionaux seraient privés de tout débouché sur l'antenne nationale, mais c'est surtout parce qu'à mon sens elle seule peut apporter à la radio locale, outre la garantie du service public, ce qu'il faut de professionnalisme pour accompagner et préserver la spontanéité sans qu'elle devienne insignifiance.

Or, sur ce chemin nécessaire, nous n'avancions pas d'un pouce, non seulement parce que le Gouvernement est indécis sur le fond, mais parce qu'il ne se résout pas à régler le problème que j'ai évoqué au Sénat à plusieurs reprises, de la compétition entre Radio-France et F.R. 3 sur le plan de la radio régionale et locale.

Le cas de F.I.P. — France Inter Paris — illustre à quel point la situation devient ridicule. Les petites stations de ce type qui diffusent de brèves informations locales et de la musique — première et modeste forme de radio décentralisée — ont un très grand succès, notamment auprès des jeunes. Elles représentent une moyenne de durée d'écoute de plus de trois heures trente, et un coefficient d'audience de 20 p. 100. Radio-France a reçu, au cours des derniers mois, de nombreuses demandes de créations de stations analogues émanant notamment des villes de Brest, de Perpignan, des départements des Ardennes et des Côtes-du-Nord, du conseil régional d'Auvergne pour Clermont-Ferrand ; mais rien ne bouge, parce que F.R. 3, qui fournit les quelques minutes quotidiennes d'information diffusées par ces stations, bloque la convention qui répondrait aux vœux des collectivités intéressées.

Au point où l'on en est, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il convient de trancher ? La loi de 1974 n'est pas fameuse à mes yeux, mais elle a eu au moins un mérite — peut-être le seul — celui d'avoir voulu rendre à la radio, parente pauvre de l'O.R.T.F., son autonomie, et il me semble que, sur le plan de la qualité comme sur celui de la rigueur de la gestion, celle-ci n'en a pas mal tiré parti. Elle y a trouvé un second souffle.

Alors, appliquons la loi. On l'invoque beaucoup. Que dit-elle ? Article 7 : « La société nationale de radiodiffusion est chargée de la conception et de la programmation des émissions de radiodiffusion ». Sans exception ni restriction.

Sans doute, à l'article 10, le législateur — vous savez dans quelles conditions il a travaillé — charge-t-il F.R. 3 « de la gestion et du développement des centres régionaux de radio et de télévision ». Cela ne signifie pas conception des programmes. Cela ne signifie pas qu'on doit reconstituer une mini-O.R.T.F. pour la France régionale. Comme si l'on n'avait pas appris suffisamment que la radio ne pousse pas à l'ombre de la télévision.

**M. Dominique Pado.** Très bien !

**M. Jacques Carat.** F.R. 3 est gestionnaire de centres régionaux comme Radio France est gestionnaire de la maison de la radio, dans laquelle F.R. 3 loue par convention les bureaux dont elle a besoin. Des conventions du même ordre, au niveau des centres régionaux, permettraient à FR3 et à Radio France de remplir leurs missions respectives et d'autant plus aisément qu'en général les locaux régionaux de la télévision et ceux de la radio sont distincts.

Il suffirait de menues modifications aux cahiers des charges concernés pour que ce minime problème d'intendance cesse d'empêcher de régler le problème de fond, qui est de laisser la télévision à la télévision et de rendre la radio à la radio. « Chacun son métier, dit le proverbe, les vaches seront bien gardées et les émissions bien regardées ou écoutées ».

J'ajoute que, quelle que soit la façon dont on veuille résoudre l'apparente contradiction des textes sur les centres régionaux, ils n'ont rien, mais rien à voir avec les radios locales sur lesquelles la loi est muette et qui répondent à de tout autres besoins que j'ai essayé d'analyser.

C'est dire que je me sens en cordial mais complet désaccord — il le sait — avec le projet de radios décentralisées qu'avait exposé récemment ici mon ami M. Miroudot, et qu'il vient d'évoquer à nouveau avec talent, mais faisant un simple amalgame entre radio régionale — plusieurs départements — et radio locale — un petit secteur — comme si c'était la même chose à une échelle différente.

Il me faut bien dire, ici d'abord, que les cinquante-trois stations départementales qu'il nous a proposées dernièrement — une sorte de moyen terme en somme — ne fonctionneraient qu'en amputant Radio France de son réseau de modulation de fréquence. Or, celui-ci est son principal atout d'avenir face aux radios commerciales, et il est aussi parfois pour l'auditeur le seul moyen de recevoir les émissions de France-Inter, puisque l'émetteur commercial puissant de Radio Monte-Carlo, que le Gouvernement a — hélas ! — permis d'installer sur le territoire français au mépris du principe même du monopole, brouille les émissions de la radio nationale dans presque tout le Sud-Est. En réalité, les réseaux existants n'ont pas été conçus pour les besoins des radios décentralisées ; et il faudrait en constituer un.

Mais ce qui me paraît le plus important, c'est qu'un système de stations départementales comme celui qui nous est proposé est le contraire même de la décentralisation et ne répond en rien aux aspirations qui expliquent la naissance des radios libres. Il risque, à l'inverse, de provoquer par réaction leur prolifération. Il faut éviter toute radio de préfecture comme toute radio municipale et les recherches menées par la cellule prospective de Radio France, avec le concours de la D.A.T.A.R., pour découper le territoire — non selon les structures administratives existantes, mais en « zones géographiques d'intérêts communs » proches de la notion de « pays » et prenant en compte, non seulement les données historiques, géographiques, économiques, mais des perspectives de développement industriel et urbain à moyen terme — ces recherches, dis-je, répondent sans doute mieux à l'attente des citoyens, à la condition, je le répète parce que c'est l'essentiel, que, dans le respect du service public et dans le cadre d'un service unitaire de la radio, ces stations locales soient largement ouvertes à toutes les forces vives et créatrices, dans leur périmètre d'audience, à toutes les opinions — y compris, ne le redoutons pas — aux groupes un peu marginaux d'expression et de revendication.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous fassiez vôtres ces vœux d'avenir, si vous ne voulez pas que le futur immédiat se fasse sans vous, ou malgré vous, et nous attendons de connaître vos intentions à ce sujet.

Avant de quitter la tribune, j'évoquerai très brièvement le problème de Radio France internationale, quatrième chaîne de la radio nationale française, mais chaîne bien méconnue dans l'hexagone. Pourtant, elle est la voix de la France vers l'Afrique, l'Europe centrale et orientale, la côte ouest des Etats-Unis.

Or elle n'a pas les moyens de sa mission. M. Cluzel l'a justement souligné tout à l'heure en rappelant que son budget n'est qu'un budget de reconduction, qui diminue donc en francs constants.

La question concerne peut-être d'abord les ministres des affaires étrangères et de la coopération, puisque ce sont eux qui financent, pour 1 400 000 francs chacun, les actions radiophoniques extérieures.

Toutefois, il faut le savoir, ce que paie le quai d'Orsay ne représente que 20 p. 100 du prix de revient de l'élaboration des programmes et de leur diffusion dans le cadre des actions qu'il demande. C'est donc le budget général de Radio France qui supporte, sur ses ressources provenant essentiellement de la redevance, c'est-à-dire des auditeurs de la métropole, la charge d'émissions destinées à l'étranger.

C'est en quoi, monsieur le ministre, le problème vous concerne également. Je souhaite donc que vous interveniez au sein du Gouvernement pour trouver des financements complémentaires — et peut-être d'autres formes de financement — afin que l'image que la France donne d'elle-même hors de nos frontières ne souffre pas de l'insuffisance des crédits qu'elle consacre à cette indispensable action d'information et de pénétration culturelle. (*Applaudissements sur les travées socialistes. M. Miroudot applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous examinons ce soir la situation du service public de l'audio-visuel et j'observe que les propos de tous les orateurs ont porté essentiellement sur le contenu de ce service de l'audio-visuel, alors que très peu d'observations ont été faites sur la gestion financière de ce secteur, sauf, j'y reviendrai, lorsque cette gestion concerne, par exemple, par le biais de la création, le contenu des programmes.

C'est dire que le Sénat — c'est du moins ainsi que j'interprète cette convergence des orateurs — est sensible au fait que le Gouvernement a entendu les avertissements de sa commission d'enquête puis présente, cette année, sur le plan de la gestion financière, un budget du service public de l'audio-visuel établi avec rigueur.

La redevance augmentera, si vous suivez la proposition du Gouvernement, de 6,8 p. 100 au lieu de 16,5 p. 100 l'année dernière; l'augmentation des frais de gestion sera limitée à 8 p. 100, celle des charges de personnels limitée à 11 p. 100; en revanche, l'affectation de fonds aux programmes progressera de 19 p. 100 à TF 1, de 27 p. 100 à Antenne 2 et de 35 p. 100 à FR 3.

Cet ensemble de données recouvre si bien l'esprit même des observations de la commission d'enquête du Sénat et celles de la délégation parlementaire — qui m'ont été maintes fois exprimées sous son ancienne présidence, mais sa vigilance ne sera pas affaiblie par la nouvelle présidence qu'assume dorénavant M. le Sénateur Pado — que cela me dispense d'insister et que, comme vous, mesdames, messieurs les sénateurs, je porterai mon attention sur le problème du contenu du service public.

Je répondrai à trois séries de questions. Vous demandez d'abord que le service public se tienne en ordre; vous demandez ensuite qu'il soit prêt à affronter les mutations technologiques; vous demandez, enfin, qu'il soit prêt à répondre aux besoins nouveaux de communication.

Pour répondre à la question de savoir si le service public est en ordre, je suivrai la ligne des observations de M. Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, et de M. Miroudot, qui s'est exprimé successivement comme rapporteur pour avis et à titre personnel. Il convient, en premier lieu, de corriger un certain nombre d'insuffisances.

Tous les propos qui ont été tenus à ce sujet n'ont de sens que si l'on respecte et accepte le monopole et le service public. En effet, à quoi bon se préoccuper de la place de la chanson française, de la création nationale, du cinéma, du rôle de Radio France internationale, des précipités de création, etc., dès lors que l'on admettrait l'anarchie hertzienne, l'anarchie dans le domaine des émissions de radio et de télévision?

A quoi bon essayer d'exercer un contrôle sur ce qui resterait du service public, par exemple dans le domaine de la violence, dans un pays où les citoyens auraient le choix, comme c'est le cas dans un pays voisin, entre des dizaines de stations de radio ou de chaînes de télévision diffusant de façon la plus libre, non seulement les produits étrangers, mais ceux de la propagande politique, ceux se fondant sur la violence, y compris l'incitation à la violence, sur la pornographie, etc.?

J'insiste sur ce point car les exigences que le Sénat éprouve très légitimement à l'égard du service public de l'audiovisuel tiennent justement au fait qu'il s'agit d'un service public. Si nous cédonons sur la notion du service public, il n'est plus nécessaire de nous interroger sur la qualité du contenu de la radio-télévision, nous savons ce qu'il deviendra.

Sur ce point, en effet, de très grands efforts restent à faire pour le service public de l'audio-visuel.

Les observations contenues dans le rapport écrit de M. Cluzel, comme celles qui ont été présentées oralement par les intervenants, répondent à des problèmes réels causés souvent par la grande difficulté qui existe dans ce domaine. Je voudrais citer les exemples les plus marquants.

J'évoquerai d'abord la création d'origine française. M. Marson voit dans la disparition de certaines grandes émissions de création le trait caractéristique de la télévision actuelle. Il pare la télévision ancienne aux couleurs de la nostalgie. En effet, il vous suffirait de vous faire projeter — je me tiens à la disposition du Sénat pour y procéder — telle ou telle de ces grandes émissions que l'on cite comme des chefs-d'œuvre. Vous constateriez que cette opinion était valable à une époque où elles faisaient usage d'un certain langage et de certains moyens techniques. Mais ce type d'émissions ne correspondrait absolument plus dans les années 1980 à l'attente du spectateur.

Ce qu'il faut, c'est inventer une nouvelle création. Cela dépend naturellement des crédits budgétaires mis à la disposition des sociétés, de l'activité des présidents, d'une bonne organisation de la recherche des talents, et aussi, naturellement, de la naissance et de l'existence de créateurs.

Des observations très importantes ont été formulées à ce sujet par M. Cluzel.

Le système qui organise actuellement la dévolution des responsabilités en matière de création à l'intérieur des sociétés ne me semble pas être le plus susceptible d'assurer le renouvellement des talents et l'ouverture.

Vos observations à cet égard méritent d'être entendues par les présidents des sociétés. Je leur ferai part, au cours d'un entretien personnel, de vos arguments, aussi bien oraux qu'écrits, et des nombreux exemples que vous avez donnés.

En ce qui concerne la chanson française, des efforts ont été consentis, par exemple par la société FR 3 qui a lancé des émissions spécialisées, notamment « Les Nouveaux Puy de musique ».

Mais, là encore, bien entendu, une certaine mode est trop facilement acceptée. J'entendais moi-même, voilà quelques jours, lors d'une émission diffusée par une chaîne de télévision, l'un de ses animateurs expliquer que seuls les groupes anglais et américains pouvaient faire de la musique et qu'il excluait, par principe, de sa programmation tout groupe qui n'appartenait pas à l'une de ces « nationalités élues ».

Il s'agit là d'une attitude qui est par trop fermée mais qui, malheureusement, n'est pas totalement isolée. Des efforts sont donc à faire dans ce domaine.

En revanche, je ne partage pas le pessimisme de MM. Ciccolini et Marson sur la S.F.P. Pourquoi veut-on désespérer la S.F.P.? On croirait que, parce que le Gouvernement a réformé celle-ci, il faut absolument que cette réforme échoue, et l'on accumule tous les prétextes. On va jusqu'à effrayer le personnel de la S.F.P. avec l'octroi de la carte de producteur à TF 1 et Antenne 2. Soyons sérieux! Les commandes des sociétés de programme à la S.F.P. représentent 600 millions de francs. La carte de producteur, j'en ai pris l'engagement public, leur permettra de consacrer, à elles deux, 16 millions de francs au cinéma, dans un marché de production de cinéma, qui, lui-même, représente plus de 600 millions de francs.

Voici deux masses de 600 millions de francs et on veut faire croire qu'elles seront déséquilibrées par 8 millions de francs investis par TF 1 et 8 millions investis par Antenne 2!

Une telle argumentation, qui a pour objet de semer le trouble chez les personnels de la S.F.P., de leur faire craindre pour leur emploi et de susciter des remous en leur sein, ne devrait pas pouvoir être employée.

Je crois personnellement à la S.F.P. La question a été posée à cette tribune: qui croit à la S.F.P.? Si quelqu'un n'a jamais cessé d'y croire, c'est moi. Je me suis battu, depuis dix-huit mois, dans des circonstances souvent difficiles, contre tout le monde, contre une partie des organisations syndicales, parfois même, je n'enfreins pas la solidarité gouvernementale en le disant, contre des services qui conseillaient certains de mes collègues.

Je crois à la S.F.P., naturellement sous certaines conditions, avec des garanties. Cette société peut, comme l'on dit, « s'en tirer », et ce sera bénéfique pour la création française.

Je ne peux pas aujourd'hui vous en apporter encore la preuve. Je vous avais demandé, l'année dernière, un délai de trente mois pour effectuer le redressement de la S.F.P. Ce délai est entamé. Le Gouvernement fait, de son côté, l'effort nécessaire et vous demandera, lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative, de consentir vous-mêmes un effort afin de procéder à la dotation en capital qui permettra à la S.F.P. d'accomplir son redressement. Je suis convaincu qu'à partir de cette base nouvelle elle connaîtra une meilleure situation.

Il faut mettre fin à des « dérèglements ». Cela a été dit, et le mot est fort. Mais naturellement, s'il en est ainsi, ce mot doit être employé.

M. Cluzel a signalé que des abus se produisaient de nouveau dans le domaine des services croisés de la publicité clandestine. Je lui dis le plus nettement du monde: ces pratiques sont effectivement inadmissibles. Je prescrirai, vous pouvez en être sûr, toutes les enquêtes qui seront nécessaires pour que la lumière soit faite.

Personnellement, je regarde beaucoup la télévision; j'ai observé davantage de copinages maladroits que de véritables malversations organisées.

De ce point de vue, la défense ou l'« autodefense » de tel ou tel ouvrage, publié par tel ou tel journaliste ou par ses « copains », à des heures avancées de la nuit, et sous une forme on ne peut plus maladroite, n'a sans doute pas, sur l'opinion, un impact aussi considérable qu'on le croit; mais ces pratiques sont déplaisantes; par ailleurs, et vous avez raison de le dire, elles ouvrent à la voie à la facilité, qui pourrait donner à d'autres des idées mauvaises. Sur ce point, j'approuve M. Ciccolini — il n'en sera pas toujours ainsi — d'avoir dit que l'écrasante majorité du personnel de la radiodiffusion et de la télévision est de bonne qualité, qu'il est intègre, enthousiaste et qu'il aime son travail. Il nous appartient de faire en sorte que quelques « petits malins » ne viennent pas dénaturer l'image de la radio et de la télévision!

Quant à la question du langage, M. Cluzel en a excellemment parlé. Je souhaite qu'il soit entendu. Il m'arrive, en effet, de frémir.

Il existe un mot français pour exprimer presque chaque chose, contrairement à ce que s'imaginent certains professionnels de la parole. Le fait de truffier son propos de mots anglais n'est pas forcément la preuve que l'on est véritablement de son temps. La langue française n'est pas aussi démodée qu'on le pense et on peut parler correctement, longuement et clairement en utilisant notre langage national!

Je joins donc à vos instances, monsieur le sénateur, les miennes, et je souhaite qu'elles soient entendues.

Sur la violence, des efforts ont été accomplis. Je voudrais citer en exemple le système de contrôle de F.R. 3, qui est tout à fait remarquable. Je voudrais indiquer que le Premier ministre a rappelé, à l'issue des travaux du comité sur la violence, la nécessité d'un code de déontologie. Je voudrais dire aussi que l'actualité nous sert mal; j'ai personnellement constaté que les scènes de violence les plus inadmissibles étaient diffusées dans les journaux télévisés. Mais — j'espère ne pas choquer M. Marson — comment rendre compte des événements de Téhéran en les présentant comme une bergerie du XVIII<sup>e</sup> siècle? La violence est dans les faits, elle est dans la vie.

Je demanderai néanmoins, tenant compte de l'avis du Sénat, aux présidents des sociétés de programme d'examiner la manière dont ils peuvent, sans mutiler l'information, faire en sorte que telle ou telle scène — je songe, par exemple, à des assassinats commis en direct lors d'une émeute aux États-Unis et qui ont été présentés au journal télévisé — soit évitée ou, tout au moins, précédée d'un certain nombre d'avertissements.

Enfin, en ce qui concerne la publicité, j'affirme de nouveau à l'intention de tous ceux qui ont critiqué le poids de la publicité, que les 25 p. 100 ne sont pas un objectif, qu'ils sont un plafond, et que nous nous efforçons d'éviter certains abus.

Je puis dire que — pour faire droit à la demande présentée par le Sénat l'année dernière — des dispositions sont prises cette année, à l'occasion de Noël 1979, pour éviter qu'en matière de jouets, notamment des abus publicitaires ne soient commis, analogues à ceux qui s'étaient produits en 1978 et qui avaient pu être assimilés à une véritable pression sur les familles.

Je voudrais donner une bonne nouvelle à la presse écrite: en 1979, les recettes publicitaires de la télévision augmenteront de 13,8 p. 100; le marché publicitaire, selon les estimations de l'I. R. E. P. — institut de recherches et d'études publicitaires — observatoire indépendant dans lequel est représentée la presse, devrait augmenter entre 14 et 18 p. 100. Il n'y aura donc pas de croissance relative. Mais je comprends les vives préoccupations qui ont été exprimées, et, dans la politique financière future du système audiovisuel, nous en tiendrons compte.

A propos de cette politique, je vous indique, monsieur le président Miroudot, que, en 1981, sera mis en place le nouveau système de redevance demandé par le Sénat avec le fonds de la qualité. Le budget devant être arrêté, vous le savez, au mois de juin, il était évidemment impossible, en juin 1979, d'être prêts; mais nous le serons pour juin 1980.

Vous avez présenté très légitimement une deuxième exigence: il faut que nous soyons prêts à affronter les bouleversements technologiques. Nous ne sommes pas les seuls: la presse écrite — et l'actualité le montre — est confrontée, elle aussi, à ce problème.

Il y a la télématique, d'une part, les satellites, d'autre part. Je voudrais renouveler, notamment à l'adresse du président de la délégation parlementaire, avec lequel j'ai eu un échange de

propos improvisé sur ce sujet, lors de l'une de vos séances précédentes, l'engagement que j'ai pris: la décision qui a été prise — et je répons à M. Ciccolini en même temps — lors d'une réunion franco-allemande tend à mettre en place un système expérimental comprenant un satellite pour chaque pays, un pour la France, un pour la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes loin d'un système opérationnel pouvant « arroser » 200 millions de téléspectateurs européens, comme vous l'avez dit, pour lequel ni étude technique, ni financement, ni accord avec qui que ce soit ne sont prévus.

Je réitère mon engagement de tenir informés le Parlement et la délégation parlementaire de toute évolution dans ce domaine. Mais, pour le moment, nous nous en tenons aux informations dont dispose la délégation parlementaire et que je viens de vous rappeler.

J'examine les retombées de cette affaire sur le plan de la politique générale de communication. Du côté allemand, on fait de même. Un contact doit avoir lieu et dès que celui-ci aura eu lieu, je demanderai à être reçu par la délégation parlementaire pour l'informer. J'indique à MM. les rapporteurs du budget de la radio et de la télévision que, bien entendu, je les tiendrai informés de la même manière.

J'indiquerai à M. Minvielle, puisqu'il s'agit d'un problème technique, qu'au cours du mois de décembre nous allons reprendre la double diffusion de manière que l'émetteur de T. F. 1 couleur du pic du Midi diffuse les actualités régionales d'Aquitaine dans la tranche dix-neuf heures vingt-dix-neuf heures quarante, cela afin de permettre la réflexion sur le problème de l'équipement complémentaire, qui est, en effet, nécessaire. Pourquoi est-ce nécessaire? Parce que, autrefois, les émissions régionales d'Aquitaine étaient diffusées sur l'émetteur d'Antenne 2 et les émissions régionales de Midi-Pyrénées sur celui de F. R. 3. Cette double diffusion jouait pour les actualités régionales, mais ni pour les magazines ni pour les émissions régionales de la fin de semaine. Les téléspectateurs aquitains étaient donc privés de toute autre émission régionale que le journal.

En installant un nouvel émetteur au pic du Midi, F. R. 3 a comblé cette lacune et peut dorénavant assurer un service régional complet aux usagers aquitains.

Mais cela nécessite l'adjonction d'une nouvelle antenne pour ceux d'entre les téléspectateurs qui ne sont pas équipés d'une antenne moderne à large bande. Il se pose donc un problème. Mais, je le répète, au cours du mois de décembre, nous allons reprendre la double diffusion. Sur ce point, vous avez donc satisfaction.

En même temps, nous diffuserons une information très détaillée sur cette affaire afin que les usagers comprennent bien ce qui est en train de se produire, voient l'intérêt que cela peut présenter pour eux et afin qu'il n'y ait plus confusion dans leur esprit. En effet, ceux d'entre eux qui sont équipés de certains types d'émetteurs n'ont pas besoin de cette antenne nouvelle.

Enfin, il faut que nous puissions répondre aux besoins nouveaux de communication. Sur ce point, je voudrais vous dire, monsieur Carat, que ma « méditation » ne m'a pas conduit à l'immobilisme. Je n'aurais pas osé dévoiler, tant il sert ma thèse, l'exemple que vous avez donné de cette radio dite libre qui s'empare, en réalité, de la fréquence des autres pour les empêcher de parler, et qui le fait sciemment, pour tenter d'éviter le brouillage.

Cet exemple prouve qu'en aucun cas le service public ne doit abandonner le monopole de diffusion.

Le service public ne doit pas non plus abandonner le monopole d'organisation de la programmation. Si nous devons en arriver là, à quoi auraient servi tous les débats que nous avons eus au Sénat sur le contenu de l'audio-visuel! Si nous livrons l'audio-visuel français aux intérêts économiques et financiers — qui sont derrière la porte! — pendant quinze jours, trois semaines, six mois, ils laisseront parler quelques écologistes, quelques mouvements folkloriques, quelques homosexuels, pour préparer le terrain, mais, immédiatement après, ils installeront leurs équipes — qui sont toutes prêtes, ne jouons pas les naïfs! A quoi bon, alors, disserter sur la qualité, la création française, l'objectivité, etc. Il faut donc garder le monopole d'organisation de la programmation au service public.

Mais je ne crois pas qu'il faille garder le monopole de la parole aux hommes du service public. Il serait, je crois, tout à fait possible que de nouvelles radios, qui seraient plus régionales, plus localisées, plus proches, dans certains cas, des radios de service dont nous avons besoin, puissent se développer dans notre pays d'une manière très ouverte.

Je voudrais dire que la concertation avec le Sénat a très utilement contribué à éclairer le débat. J'ai sous les yeux le relevé des étapes de cette concertation ; il fait deux pages et commence pratiquement à ma prise de fonction, que vous avez bien voulu saluer, le 30 mai 1978, par la discussion d'une question orale avec débat posée par M. le sénateur Cluzel, à laquelle ont participé notamment Mme Brigitte Gros et MM. Caillavet, Pontillon, Parmantier, Habert et Schmaus ; puis ce furent mes auditions devant la délégation parlementaire et devant les commissions permanentes et la commission d'enquête, sans oublier, le 9 octobre 1979, ma réponse à la question orale avec débat de M. Cluzel, à la discussion de laquelle ont participé MM. Caillavet, Miroudot, Marson, Parmantier et Pado, et dont j'ai le texte sous les yeux.

Aujourd'hui, je ne dois pas me contenter de vous dire que la réflexion est en si bonne voie que nous allons la poursuivre. Au nom du Gouvernement, je dois présenter une proposition importante dont je demande à tous de favoriser l'application loyale.

Je propose que dans les semaines qui viennent, c'est-à-dire à partir du mois de février 1980, et durant les quelques mois nécessaires à la mise en place de l'opération, dans plusieurs régions de France soit instauré un véritable réseau autonome de radiodiffusion, c'est-à-dire ne fonctionnant pas par décrochage ou dans des intervalles, mais qui, dans le cadre du service public, rendra compte de l'actualité régionale et locale, et donnera la parole aux associations, aux élus, à la population.

La nouveauté fondamentale de la proposition que je vous fais tient au fait que le service public conservera uniquement le monopole d'organisation de la programmation et que les associations, les conseils municipaux, les conseils régionaux, les élus, les représentants de toutes tendances s'exprimeront avec la plus totale liberté.

Dans quelques mois pourraient donc fonctionner en vraie grandeur, dans un certain nombre de régions, des radios disposant d'un véritable réseau autonome appartenant au service public — cela nous protège donc de l'anarchie — régionalisé et localisé de manière à mieux rendre compte de la vie locale et ouvrant librement des créneaux à ceux qui voudraient s'exprimer, sous la surveillance d'un organisme indépendant qu'il conviendra de définir et qui n'aurait comme tâche que de répartir les horaires disponibles à l'intérieur de ces créneaux.

Je pense que nous avons tous intérêt à ce que ce système soit loyalement appliqué. C'est, pour le service public, une chance ; c'est, pour son personnel — il devrait être légitimement inquiet de certaines initiatives anarchiques visant à démanteler le service public — une garantie qu'il est en droit de demander ; c'est, pour la vie régionale et locale, une possibilité d'expression accrue ; c'est, enfin, pour ceux qui disent qu'ils vivent dans une société où l'on ne peut pas parler...

**M. Gérard Ehlers.** C'est sûr !

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication...** l'assurance de pouvoir le faire. Il leur restera à être écoutés, mais, sur ce point, je ne peux naturellement offrir aucune garantie ! (*Sourires.*)

Par ailleurs, je demanderai un développement des radios de service, des radios thématiques, et ce, naturellement, par le biais d'un redéploiement des moyens, sans pour autant entraîner de dépenses nouvelles. Nous serons en mesure, au bout de quelques mois, de dresser le bilan des initiatives régionales menées dans quelques régions françaises. Nous pourrions voir, notamment, comment évoluent les rapports avec la presse écrite, étudier les multiples problèmes d'application et de structure que l'extension d'un tel système à l'ensemble de la France finirait par poser, considérer enfin les problèmes d'investissement et de fonctionnement que ne manquerait pas de faire naître la généralisation à l'ensemble du territoire de ce système.

Mais si nous voulons, mesdames et messieurs les sénateurs, aller de l'avant et si nous désirons que les débats conduits dans cette assemblée, depuis près d'un an avec moi, mais, en fait, depuis plus longtemps, débouchent sur une solution concrète, il faut créer, dès l'hiver 1980, dans quelques régions françaises, des radios de service public disposant d'un vrai réseau, ayant une vocation affirmée à rendre compte des réalités régionales et locales, et pouvant même permettre, à l'intérieur de créneaux libres, à tous ceux qui estiment avoir quelque chose à dire et avoir le droit d'utiliser ce moyen léger de la radio, de s'exprimer.

**M. Dominique Pado.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Pado, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Dominique Pado.** Monsieur le ministre, je voudrais vous exprimer la satisfaction que nous éprouvons naturellement ce soir à la suite des informations nouvelles que vous venez de nous communiquer. Cependant, il est aussi de mon devoir — me semble-t-il — de vous rappeler, alors que visiblement il en est encore temps, les inquiétudes que ces dispositions vont faire renaître au sein de la presse française.

Il est bien évident que l'éventuelle réussite de ces radios locales nouvelles sera due, non pas au « blabla » que l'on pourra entendre sur leurs ondes, mais aux informations locales extrêmement précises qu'elles diffuseront. Forcément, une concurrence sera créée avec la presse qui a déjà tant de mal à se défendre et à subsister.

Ce point est extrêmement important. Vous n'avez parlé de la presse que subsidiairement, mais je crois que vous avez tort de ne pas indiquer, dès maintenant, qu'elle doit être partie prenante lors des discussions que nous aurons, vous et nous, avec elle.

N'oubliez pas que la presse est inquiète à un double titre : elle redoute la concurrence dans le domaine de l'information et dans celui de la publicité, par le biais de la télématique.

**M. Jean Cluzel, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur Pado, en ce qui concerne la télématique, c'est bien volontiers que je rappellerai les propos que j'ai tenus lors de l'examen du budget de l'information.

Une commission, qui réunit actuellement, non seulement les représentants des télécommunications et de la presse, mais également des membres du service juridique et technique de l'information ainsi que de T. D. F., a été créée pour examiner l'ensemble de ces problèmes.

J'ai indiqué que l'introduction de la publicité dans de tels dispositifs ne pouvait pas être opérée au détour d'une disposition de nature administrative et que des garanties devaient donc être prévues. D'ailleurs, j'ai lu les débats du Sénat et il me semble que lors de l'examen du budget des postes et télécommunications, des sénateurs, notamment le président de la commission des finances, sont intervenus à ce sujet.

Entendons-nous bien : s'agissant de radios expérimentales dépendant du service public, toute publicité en sera, bien entendu, exclue. En outre, je ne propose pas — ce serait de la folie et je crois que personne ne me pousse à la commettre — que l'on installe dans toute la France, au cours de l'année qui vient, de telles radios en résolvant tous les problèmes et, notamment, ceux qui ont trait aux rapports avec la presse locale, entre Radio-France, F. R. 3. etc.

Je propose de conduire, dans quelques régions, un certain nombre d'expériences en vraie grandeur, pour que nous regardions fonctionner le système. Bien entendu — et je vous en donne l'assurance — ces régions ne sont pas encore choisies. C'est la première fois que je fais état publiquement de ce projet et je le fais devant le Sénat, compte tenu de l'importance des débats que nous avons déjà eus ensemble sur ce sujet.

Il est bien évident que pour effectuer ce choix, nous serons guidés par un certain nombre de facteurs, y compris des facteurs techniques, tenant notamment à notre réseau de radio. Mais nous prendrons tous les contacts nécessaires avec la presse écrite : qu'aucun directeur de quotidien ou d'hebdomadaire régional ne s'imagine qu'il verra naître, dans sa région, une radio dont il n'aurait pas entendu parler.

Je remercie M. le sénateur Pado de m'avoir donné, par son intervention, l'occasion de mieux préciser ma pensée. Lorsqu'il faudra choisir les deux ou trois régions par lesquelles nous devons commencer, les démarches essentielles seront entreprises tant auprès des élus nationaux, des conseillers régionaux, municipaux ou généraux, qu'auprès des représentants de la presse écrite et nous trouveront des *modus vivendi*.

Pour que l'expérience soit complète et intéressante, l'on pourrait imaginer — vous m'obligez à penser tout haut ! — que, par exemple, au cours des trois expériences, les modes de rapports avec la presse écrite soient différents, afin de pouvoir porter un jugement plus complet, ne serait-ce qu'en raison du fait que dans les différentes régions, les structures de la presse régionale ne sont pas analogues. En effet, certaines régions n'ont qu'un grand quotidien, alors que d'autres en comptent plusieurs. Dans ces conditions, les modalités de coopération ne peuvent évidemment pas être les mêmes.

Soyez tout à fait rassurés — je suis fort heureux que mes propos figurent au *Journal officiel* — au moment de choisir les régions, un contact préalable avec la presse écrite sera, bien entendu, établi afin d'examiner les modalités d'insertion des nouvelles radios dans le tissu de communication de la région.

**M. Dominique Pado.** Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau ?

**M. Jean-Philippe Lecat,** ministre de la culture et de la communication. Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Pado, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Dominique Pado.** Je veux simplement vous remercier, monsieur le ministre, pour la qualité et la densité de vos précisions.

**M. Jean-Philippe Lecat,** ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, comme vous pouvez le constater, je souhaitais apporter cette information importante à la fin de mon exposé. Je le dis très sincèrement, si nous réussissons, en nous entourant de toutes les garanties nécessaires, à mettre en place un dispositif de ce genre, il n'y aura plus de place, dans notre pays, pour des initiatives anarchiques. Elles devront cesser. Si elles subsistent, c'est que le but poursuivi était autre. Il consistait, non pas à rechercher la libre expression, mais à frayer la voie à des intérêts privés ou à faire de ces radios un instrument de domination politique.

La démonstration serait aisée à faire dans les régions où les nouvelles radios pourront bientôt fonctionner. Les autres antennes qui subsisteraient ne seraient là que comme les avant-postes de démarcheurs publicitaires, ou comme les premiers relais d'un instrument purement politique. Les choses seront ainsi, je crois, tout à fait claires aux yeux des Français. Ce ne sera pas le moindre mérite de cette proposition qui, on le voit, est inspirée à la fois par les travaux qui ont été accomplis, par les propositions déposées dans cette assemblée ainsi que par les observations, si utiles, de M. le sénateur Pado.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous demande, comme vos deux commissions l'ont fait — et pour l'une d'entre elles, non sans avoir dû procéder à un vote — de bien vouloir autoriser le Gouvernement à percevoir la redevance. Les explications que je vous ai données vous auront, je l'espère, convaincus que je n'entends consacrer qu'au seul usage du service public les crédits que vous m'allouerez par ce vote. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., du C.N.I.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Jean Cluzel,** rapporteur spécial. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean Cluzel,** rapporteur spécial. Monsieur le ministre, encore quelques instants de dialogue pour vous dire l'intérêt que mes collègues et moi-même avons pris à votre exposé et aux propositions que vous nous avez faites. Nous comptons sur vous pour veiller à ce que la création ne fasse pas les frais d'une meilleure gestion. Nous sommes pour la rigueur, mais à condition qu'elle serve vraiment la création.

Soyez sûr, aussi, que nous voudrions bien mettre un terme à nos critiques annuelles. En fait, lorsque nous critiquons, nous le faisons avec mesure, avec modération, même si nous y mettons, les uns et les autres, un peu de flamme et tout notre cœur. Nous ne demandons vraiment qu'une chose, c'est que notre radio et notre télévision méritent enfin les applaudissements de la nation, et, avant tout, du Parlement.

Je voudrais ici rendre hommage au talent, au dévouement et à la conscience professionnelle de la très grande majorité des personnels car nous n'avons, sur ce point, rien à envier à nos voisins. C'est le système qui est en cause, et c'est ce système que, pour la plupart, nous critiquons.

Nous avons donc pris acte avec satisfaction des engagements précis que vous venez de prendre à notre égard et, surtout, pour la proposition que nous attendions depuis longtemps, vous le savez, d'une radio constituée, avez-vous dit, en véritable réseau autonome.

Eh bien ! nous vous faisons confiance. Pour la première fois peut-être dans ce système d'audio-visuel, nous allons assister à une expérience qui, partant du Parlement et reprise par le Gouvernement, va s'appliquer dans nos régions sans que tout soit parti d'une circulaire ministérielle. Pour nous qui sommes les représentants de la France rurale, nous ne pouvons qu'applaudir à cette démarche et souhaiter qu'elle soit couronnée de succès.

Nous suivrons cette expérience avec attention et intérêt, croyez-le. Il s'agit-là d'une expérience originale qui n'a encore été tentée dans aucun autre pays. Dans chaque pays, en effet, il doit y avoir concordance entre, d'une part, la radio et la télévision et, d'autre part, la mentalité et la culture propres à ce pays. Espérons donc que les choses seront chez nous comme nous le souhaitons.

Vous avez répondu, monsieur le ministre, à notre collègue et ami Dominique Pado par des précisions qu'il a jugées lui-même extrêmement importantes ; je suis, pour ma part, tout à fait de son avis.

Pour ce qui concerne la publicité à l'époque de Noël, nous avons, en effet, l'an dernier et il y a deux ans, appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de recommander retenue et décence en la matière. En 1979, la situation des familles, hélas ! ne s'est pas améliorée, tant s'en faut. Il convient donc de penser à toutes ces familles qui, à Noël, ne pourront pas apporter à leurs enfants les cadeaux vantés par les écrans de publicité.

Dans un autre domaine, monsieur le ministre, n'y a-t-il pas danger politique à ce que la République apparaisse trop souvent au citoyen téléspectateur comme étant sans Parlement ?

A l'époque où seul compte ce qui paraît sur le petit écran ou qui est entendu à la radio, il me faut signaler qu'en 1979 — tout au moins jusqu'au 30 novembre — la retransmission des débats du Sénat par l'ensemble des sociétés de radio et de télévision a été moitié moins importante qu'au cours de l'année 1978. En effet, en 1978, on a enregistré un peu plus de vingt et une heures de compte rendu des travaux du Sénat, alors que jusqu'au 30 novembre 1979 on n'en a enregistré qu'un peu plus de douze heures.

Bien entendu, personne ne saurait voir une quelconque relation entre cette diminution du temps d'antenne consacré au Sénat par la radiodiffusion-télévision française et les travaux menés par notre assemblée au cours du premier semestre dans le cadre d'une commission d'enquête. (*Sourires.*)

J'en terminerai, enfin, en paraphrasant quelque peu l'appellation de votre ministère : « la culture et la communication ».

Ce sont là deux thèmes majeurs dans l'histoire de la pensée humaine ; mais une culture sans communication déperit et une communication sans culture s'apparente à la propagande. D'où il ressort que nous devons, vous avec nous et nous avec vous, respecter deux impératifs.

Le premier, c'est la présence de la culture et de la pensée françaises à l'étranger. Le Président de la République a déclaré tout récemment qu'avant la fin de ce siècle, nous ne représenterions que 1 p. 100 de la population mondiale. Faisons en sorte, monsieur le ministre, que nous soyons, pour ce qui est de la culture, le « 1 p. 100 » qui compte !

Le second impératif, c'est qu'il nous faut — ayons le courage de le dire — faire un barrage à l'entrée excessive des productions audio-visuelles étrangères. Dans ce domaine, nous savons, pour les dix années qui viennent, ce que les Etats-Unis ont prévu et ce qu'ils ont programmé : ils veulent, avant la fin de la décennie qui va bientôt s'ouvrir, produire les trois quarts des images et des sons qui seront offerts à l'ensemble de la planète.

Dès lors, la France serait-elle une terre offerte à la culture d'outre-Atlantique, c'est-à-dire à une culture qui n'est pas la nôtre ? Faudrait-il qu'en France nous en arrivions à réagir comme en Irlande où le Gouvernement a imposé que 10 p. 100 des émissions de la radio-télévision irlandaise soient diffusées en langue gaélique, en raison, bien sûr, de l'influence anglo-saxonne ? Pouvons-nous également oublier, monsieur le ministre, que depuis une quinzaine d'années la sensibilité culturelle de notre jeunesse a été modifiée en raison même de l'influence des produits américains ?

Un de vos prédécesseurs a dit : « La culture, c'est ce qu'il faut pour qu'une journée de travail soit une vraie journée de vie. » Nous avons besoin que cette culture nous vienne en partie, en grande partie, par notre radio-télévision. Souhaitons que ce qui est pour nous un vœu devienne une réalité. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., du C.N.I.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Jacques Habert.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si je ne me suis pas inscrit ce soir dans le débat général, c'est parce que j'aurais, une fois de plus, évoqué une question dont vous avez tous déjà beaucoup entendu parler et que j'aurais craint de lasser votre patience à cette heure avancée.

Vous le devinez, monsieur le ministre, je veux parler des émissions radiophoniques vers l'étranger. Je savais que notre rapporteur spécial, M. Cluzel, allait en parler longuement. Il l'a fait et d'excellente manière, mais hélas ! il a dû souligner une nouvelle fois l'insuffisance notoire de nos efforts en matière d'émissions radiophoniques vers l'étranger.

Plusieurs fois, déjà, notre assemblée s'en est émue au cours de la discussion budgétaire, notamment au moment de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

Mais je dois dire, monsieur le ministre, que j'ai trouvé votre réponse particulièrement courte à cet égard, tout à l'heure. En somme, vous vous êtes contenté de nous déclarer que vous n'aviez pas de crédits et que cela ne concernait pas votre budget. Or, nous espérons, monsieur le ministre — permettez-moi de vous le rappeler — que vous auriez, à cet égard, au moins un rôle incitateur. Vous nous l'aviez laissé espérer vous-même lors du grand débat sur l'audio-visuel qui a eu lieu, ici même, le 31 mai 1978, et que vous avez vous-même évoqué.

S'agissant de ces émissions radiophoniques vers l'extérieur, vous m'aviez répondu : « C'est donc un sujet de très grande actualité, de très grande importance ». Et vous ajoutiez : « J'attacherai pour ma part un très grand intérêt au développement de cette action et je m'efforcerai en tout cas de dégager les moyens correspondants ». Même si ces moyens ne devaient pas être inscrits à votre budget, monsieur le ministre, nous espérons que vous auriez au moins obtenu leur inscription au budget d'autres ministères.

Devant cette situation, les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont perplexes. A moins que vous ne leur donniez d'autres assurances, monsieur le ministre, ils ne pourront certainement pas voter votre budget.

Au cours du débat qui a eu lieu ici voilà une semaine, vous nous aviez dit qu'un conseil restreint devait se réunir très prochainement pour étudier, dans leur ensemble, les moyens d'action culturelle de la France à l'étranger. Je veux espérer au moins que la question de la radio y figurera, et de façon importante.

En tout état de cause, nous aimerions maintenant, monsieur le ministre, vous entendre plus longuement sur ce problème car il est vraiment impossible d'accepter que la France continue à être absente dans d'importantes parties du monde et que notre action radiophonique à l'extérieur soit une raison d'affliction pour nous tous, non seulement pour les Français de l'étranger, mais aussi pour tous les Français de métropole qui peuvent penser que leur voix n'est à aucun moment entendue, sauf exception, hors de nos frontières. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Philippe Lecat,** ministre de la culture et de la communication. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Philippe Lecat,** ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, je voudrais exprimer mon regret au Sénat car j'ai été victime d'un phénomène bien connu.

Lorsqu'une question sur cette affaire de Radio France Internationale m'a été posée, je me suis dit : il est bien dommage que le débat se déroule aujourd'hui car je ne vais pas être en mesure d'apporter toutes les informations nécessaires sur ce sujet. En effet, la délibération à l'échelon gouvernemental le plus élevé sur l'ensemble des problèmes posés par l'action culturelle de la France à l'étranger ne doit avoir lieu que dans quelques jours.

MM. les sénateurs représentant les Français à l'étranger savent bien — mais cela a été cité également par d'autres orateurs — qu'en ce qui concerne Radio France Internationale, le problème qui est posé est celui d'un nécessaire changement d'échelle dans les moyens qui lui sont consacrés.

En fait, que se passe-t-il actuellement ? Nous disposons d'une bonne ligne sur l'Afrique ; la couverture de ce continent est à peu près convenable. Vous savez que je me préoccupe personnellement — nous avons eu l'occasion d'en parler — de la location, au Gabon, de l'émetteur de Moyabi. Cette affaire est pratiquement réglée. Il en résultera une amélioration du confort d'écoute dans toute cette partie de l'Afrique. On peut donc considérer que, sur l'Afrique, le problème technique est réglé.

Ce qui reste à régler, c'est essentiellement un problème de programmes que l'on peut, certes, toujours améliorer, mais cela, nous pouvons le faire à l'intérieur des crédits de Radio France Internationale.

En revanche, si nous voulons être entendus convenablement sur les Etats-Unis et l'Amérique latine et être présents en Asie, il convient de créer deux émetteurs : l'un dans un département français d'outre-mer et l'autre dans un Etat d'Asie, et celui-ci accueillera sans doute notre antenne d'autant plus volontiers qu'il a déjà accueilli l'antenne d'un autre Etat.

Ce sont des opérations qui sont hors de portée — je vous le dis franchement — des efforts budgétaires que je pouvais faire à l'intérieur du budget de la radio et de la télévision en 1980. Ce ne sont pas, en revanche, des efforts budgétaires hors de portée d'une politique globale de la présence culturelle de la France à l'étranger. Le mode de financement importe peu, qu'il s'agisse du budget des affaires étrangères ou d'un effort particulier qui serait réalisé l'an prochain sur la redevance.

Je pense que les assemblées accepteraient un tel effort s'il était clairement indiqué que ce point ou ce demi-point de redevance a un but très précis, qui est d'entamer une nouvelle phase d'investissement pour l'expansion de Radio France internationale. La solution dépend d'un certain nombre de décisions qui vont intervenir à la suite de travaux importants.

Mais je peux vous dire — je vous demande, monsieur le sénateur, de me faire confiance sur ce point — que je me rends à cette délibération gouvernementale avec, en ce qui concerne la nécessaire expansion de notre système de radio à l'étranger, un dossier très nourri qui comporte, sur l'Amérique et à propos de notre présence en Asie, la proposition d'un véritable changement d'échelle de notre action dans ce domaine.

A mon avis, ces précisions, que j'aurais dû vous donner moi-même — j'exprime mes regrets de ne pas en avoir pris l'initiative — sont, tout au moins, de nature à apaiser vos craintes sur un point : ce problème n'a pas été oublié.

Je me propose volontiers, si la délégation parlementaire ou le groupe des sénateurs représentant les Français de l'étranger — ou les uns et les autres ensemble — voulaient m'entendre au mois de mars, par exemple, de leur apporter alors des précisions concrètes sur les décisions qui auraient été prises, les moyens budgétaires que nous engagerions. Je vous rappelle à ce propos que le budget des organismes de radio et de télévision doit être arrêté obligatoirement au mois de juin ; c'est dire que les décisions prises dans les semaines à venir pourraient être introduites dans le budget arrêté en juin prochain.

Telles sont, monsieur le sénateur, les indications que je tenais à vous fournir. Elles répondent d'ailleurs aux demandes formulées par les orateurs, notamment au nom de la commission des finances.

**M. le président.** Nous allons examiner les dispositions concernant la radiodiffusion-télévision française et figurant à la ligne 68 de l'état E, annexé à l'article 49, et à l'article 57 du projet de loi.

Ligne 68 de l'état E.

M. le président. Je donne lecture de la ligne 68 de l'état E, annexé à l'article 49 :

ETAT E

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES DONT LA PERCEPTION EST AUTORISEE EN 1980

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 61-960 du 24 août 1961.)

LIGNES		NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES bénéficiaires ou objet.	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LÉGISLATIFS et réglementaires.	PRODUIT pour l'année 1979 ou la campagne 1978-1979.	ÉVALUATION pour l'année 1980 ou la campagne 1979-1980.
Nomen- clature 1979.	Nomen- clature 1980.						
<b>Services du Premier ministre.</b>							
70	68	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.	Compte spécial du Trésor prévu par l'article 20 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974.	Redevances perçues annuellement : 221 F pour les appareils de télévision « noir et blanc » ; 331 F pour les appareils « couleurs ». Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boisson ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Une seule redevance annuelle (de 221 ou 331 F suivant le récepteur TV) est exigible pour tous les appareils récepteurs de télévision détenus par un même foyer, sous réserve d'être détenus dans une même résidence.	Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française. Loi n° 64-621 du 27 juin 1964. Décrets n° 58-277 du 17 mars 1958, 60-1469 du 29 décembre 1960, 61-727 du 10 juillet 1961, 61-1425 du 26 décembre 1961, 66-603 du 12 août 1966, 70-892 du 30 septembre 1970, 70-1270 du 29 décembre 1970, 73-589 du 29 juin 1973, 74-658 du 27 juillet 1974, 75-1259 du 29 décembre 1975, 76-1235 du 29 décembre 1976, 78-90 du 27 janvier 1978 et 78-293 du 29 décembre 1978.	3 337 678 000	4 025 016 000

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la ligne 68 de l'état E.

(Cette ligne est adoptée.)

Article 57.

M. le président. « Art. 57. — Est approuvée, pour l'exercice 1980, la répartition suivante du produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision sur la base d'un montant estimé de droits constatés de 3 569,8 millions de francs hors T. V. A. auquel s'ajoute un montant estimé à 55 millions de francs hors T. V. A. de droits constatés supplémentaires attendus à la clôture de l'exercice 1979 :

« Dotation prévue par l'article 3 du décret n° 77-88 du 31 janvier 1977 :

	Millions de francs.
Etablissement public de diffusion .....	178,1
Société nationale de télévision TF 1.....	14
Société nationale de télévision A 2 .....	40
Société nationale de télévision FR 3 .....	12,5
Société nationale de radiodiffusion Radio-France ....	1,5

« Répartition prévue par l'article 4 du décret n° 77-88 du 31 janvier 1977 :

Société nationale de télévision TF 1.....	494,4
Société nationale de télévision A 2 .....	581,7
Société nationale de télévision FR 3 .....	1 470,4
Société nationale de radiodiffusion Radio-France ....	832,2

Total ..... 3 624,8 »

Sur cet article, je suis d'abord saisi d'un amendement n° 263 rectifié, présenté par M. Marson et les membres du groupe communiste et apparenté et ainsi rédigé :

1° Insérer en tête de cet article le nouvel alinéa suivant :

« Le produit en principal des redevances pour droit d'usage des appareils récepteurs de radio et de télévision est soumis à la T. V. A. au taux réduit. »

2° Dans le premier alinéa de cet article, remplacer les mots : « de 3 569,8 millions de francs hors T. V. A. », par les mots : « de 3 940,5 millions de francs ».

3° Compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Les taux des droits, sur les opérations dans les bourses de valeur et les bourses de commerce, prévus aux articles 978 et 987 du code général des impôts sont portés respectivement à 6 p. 1 000 et 3 p. 1 000 pour les opérations en bourse de valeur et 0,40 p. 1 000 pour les opérations en bourse de commerce. »

La parole est à M. Marson.

M. James Marson. Monsieur le président, cet amendement tend à ramener le taux de la T.V.A. sur les recettes provenant de la redevance à 7 p. 100. En effet, ce secteur culturel est sans doute un des derniers à ne pas bénéficier de ce taux réduit. Cette réduction est préconisée dans le rapport de M. Cluzel. Elle l'a été aussi par la commission d'enquête du Sénat et, à plusieurs reprises, je crois, par la commission des finances. Les sommes dégagées seraient affectées à la production nationale de programmes de télévision.

Cet amendement comporte un gage, puisqu'il entraîne une diminution des recettes pour l'Etat. Ce gage consiste à relever les taux des droits sur les opérations dans les bourses de valeur et les bourses de commerce, sur les achats et les ventes. Je précise tout de suite que ce taux, extrêmement bas, serait porté à 6 p. 1 000 et à 3 p. 1 000 pour les opérations en bourse de valeur et à 0,40 p. 1 000 pour les opérations en bourse de commerce.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Cluzel, rapporteur spécial.** Monsieur le président, la commission des finances souhaiterait entendre le Gouvernement.

**M. le président.** Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, le Gouvernement demande au Sénat de repousser cet amendement présenté par le groupe communiste. Il s'agit, en effet, d'une opération dont l'importance n'échappe à personne. Elle est étudiée dans les rapports qui ont été faits à la fois par la commission d'enquête du Sénat et par la commission des finances.

Personne, naturellement, ne néglige l'importance que revêtirait une mesure de ce genre qui aboutirait à octroyer un nouvel apport de 370 millions de francs à la télévision pour l'année 1980 sur un budget dont toutes les dispositions sont arrêtées depuis juin 1979, 370 millions de francs dont on nous dit qu'ils seraient consacrés à la création.

J'ai rappelé les chiffres ; les commandes à la S.F.P. se montent à environ 600 millions de francs. Si l'on augmentait cette somme de 370 millions de francs — car je pense que, dans l'esprit de M. Marson, c'est pour passer des commandes non à l'industrie privée, mais à la S.F.P.

**M. James Marson.** Bien entendu !

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** ... le montant des commandes à la S.F.P. passerait à un milliard de francs.

**M. James Marson.** Il faudrait embaucher !

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** Il faudrait beaucoup plus que cela. Ce serait une révolution. Nous serions hors d'état d'utiliser cet argent de manière intelligente.

Il s'agit d'une opération qui consiste à modifier un taux de T.V.A., ce qui ne se fait pas à l'occasion de l'examen de cet aspect très particulier du problème de la radio-télévision qu'est la création française. Il y a d'ailleurs d'autres besoins — M. Habert vient de l'indiquer — dans l'ensemble de notre dispositif.

Quant au gage, on nous dit qu'il est minime. Il ne l'est pas puisque, s'il a été bien calculé, il doit rapporter 370 millions de francs, qui vont être enlevés à l'investissement, puisqu'ils proviennent d'un prélèvement sur les cessions d'actions à la bourse des valeurs. Retirer 370 millions de francs à l'investissement des entreprises dans les circonstances où nous sommes pour les transférer en commandes supplémentaires à une S.F.P. qui n'en pourrait mais, me paraît une opération insuffisamment étudiée.

Sur ce point, je souhaiterais vivement que le Sénat suive le Gouvernement et repousse cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission, puisque le Gouvernement s'est maintenant exprimé ?

**M. Jean Cluzel, rapporteur spécial.** Monsieur le président, mes chers collègues, la commission des finances a étudié l'amendement de notre collègue et se doit de distinguer dans cet amendement le fond et la procédure.

Sur le fond, la commission s'y est déclarée évidemment favorable. Elle ne pouvait faire autrement, puisque j'étais mandaté, monsieur le ministre, pour le rappeler tout à l'heure à la tribune, comme je l'avais indiqué dans le rapport écrit ; il est parfaitement exact que la commission sénatoriale d'enquête l'avait demandé, de même que la commission des finances, depuis plusieurs années.

Quant à la procédure, la commission des finances est réservée. En effet, il n'est pas de tradition dans cette maison qu'une modification fiscale importante soit apportée par l'intermédiaire d'une incidente sur une ligne budgétaire.

Telles sont, monsieur le président, mes chers collègues, les deux observations que j'avais mission de rapporter au nom de la commission des finances.

**M. James Marson.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Marson.

**M. James Marson.** Monsieur le président, je souhaite trouver une procédure qui permette, effectivement, de satisfaire le souhait de tout le monde. Je pose donc la question : si, par exemple, je faisais figurer dans cet amendement la date du 1<sup>er</sup> janvier 1981, cette rédaction faciliterait-elle l'adoption d'une mesure en fin de compte souhaitée par tout le monde ?

Si tout le monde la souhaite, on doit quand même trouver la possibilité de l'adopter et de la faire appliquer un jour !

**M. Gérard Ehlers.** Tout le monde, sauf le Gouvernement.

**M. le président.** Qu'en pense la commission des finances ?

**M. Jean Cluzel, rapporteur spécial.** Monsieur le président, j'ai été très net dans ma réponse. La commission est favorable sur le fond. Quant au fait que l'amendement prenne effet au 1<sup>er</sup> janvier 1981, cela ne change rien.

En tout cas, ce qui est souhaitable, c'est que le Gouvernement entende le Sénat.

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, je donne l'assurance à M. Cluzel, d'une part, que j'entends le Sénat sur ce sujet, d'autre part, que j'utiliserai les arguments qui viennent d'être avancés dans les discussions que je vais avoir — elles vont commencer maintenant — discussions destinées à préparer, pour le mois de juin 1980, c'est-à-dire dans six mois, un nouveau budget.

Je distinguerai, comme l'a dit M. Cluzel, la forme et le fond. D'abord la forme. Que signifie cet amendement, tel qu'il est rédigé ? Il veut dire : retirez 370 millions de francs à l'investissement des entreprises et transférez cette somme en commandes à la S.F.P. demain matin. Dans l'état actuel de l'économie française et compte tenu de la situation à la S.F.P., c'est absurde ! Je ne peux pas accepter un tel amendement.

Quant au fond, cela ne modifie en rien les intentions exprimées, notamment par la commission d'enquête du Sénat, pour l'avenir, dans le cadre de la réforme de l'ensemble du système fiscal français.

Encore une fois, un tel amendement, rédigé comme il l'est, va totalement à contre-courant des nécessités de l'économie et du système audiovisuel.

Je m'oppose donc résolument à cet amendement.

**M. Gérard Ehlers.** Il est trop tôt ou trop tard ?

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 263 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 261, M. Marson et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de compléter ce même article 57 par le nouvel alinéa suivant :

« La dotation de T.D.F. ne pourra être utilisée pour procéder aux études préalables à la réalisation de satellites de diffusion directe actuellement envisagée avant que le Parlement en ait délibéré. »

La parole est à M. Marson.

**M. James Marson.** Cet amendement est d'une nature tout à fait différente. Il tient simplement compte du fait que, concernant les satellites de diffusion directe, un accord a été passé entre la France et l'Allemagne. Des discussions se déroulent actuellement sur le plan international, sans qu'il y ait eu de véritable débat et d'information au Sénat en ce qui concerne ces discussions et ces satellites.

C'est pourquoi nous souhaitons que la dotation de T.D.F. ne puisse être utilisée pour procéder aux études préalables à la réalisation de satellites de diffusion directe actuellement envisagée avant que le Parlement en ait délibéré.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Philippe Lecat,** *ministre de la culture et de la communication.* Le Gouvernement est hostile à cet amendement, et ce pour la raison suivante : T.D.F., aux termes de la loi de 1974, a pour mission de procéder aux études et aux recherches en matière de radio et de télévision. On ne peut pas lui interdire de réfléchir aux techniques nouvelles.

M. Marson a sans doute la chance d'être sénateur d'un département qui ne comporte pas de zones d'ombre. Mais s'il était, comme beaucoup ici, sénateur d'un département qui comporte des zones d'ombre, comment pourrait-il présenter un amendement qui interdit à T. D. F. de réfléchir au problème des techniques nouvelles ? Ce serait absurde.

Si, dans une région, le coût des opérations de suppression des zones d'ombre au cours des cinq années qui viennent apparaîtrait trop élevé — notons que ce coût est en partie à la charge des collectivités, on le sait, malgré les aides qui peuvent être apportées par Télédiffusion de France et par la D.A.T.A.R. — et qu'il semble que seul un système par satellite puisse naturellement régler ce problème, cela n'apparaîtra qu'au terme d'une étude. Il faut donc bien que T.D.F. ait la possibilité de mener cette étude.

Quant à l'information du Parlement en ce qui concerne les satellites de diffusion directe, je viens de prendre à la tribune des engagements très précis, notamment à l'égard du président de la délégation parlementaire. Je lui ai dit que nous en étions au stade expérimental, que j'étudiais les conséquences d'un tel système sur la politique de la communication et que j'étais prêt à me rendre à sa convocation quand il le voulait. J'ai précisé qu'il n'existait aucun accord international. D'ailleurs, je souhaite qu'il en existe un et que nous n'ayons pas à regretter qu'il soit difficile à mettre en place pour ce qui concerne « la réalisation d'un satellite de diffusion directe », pour reprendre les termes de l'amendement de M. Marson et du groupe communiste. Ne votez donc pas cet amendement, qui aurait pour conséquence directe d'empêcher T.D.F. de s'occuper du problème des zones d'ombre en lui interdisant de réfléchir aux techniques nouvelles.

Il n'améliorerait pas non plus l'information du Parlement puisque j'ai pris sur ce point des engagements.

Je crois que l'habitude que nous avons de travailler ensemble depuis quelque temps montre que les engagements que je prends sont toujours respectés puisque sur les nouvelles radios, je viens encore d'en donner un exemple. Je souhaite donc que le Sénat puisse, dans sa sagesse, repousser cet amendement.

**M. Dominique Pado.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Pado.

**M. Dominique Pado.** Monsieur le président, j'ai pris acte des déclarations de M. le ministre au sujet de ses intentions à l'égard de la délégation parlementaire.

Je voudrais préciser à l'égard de nos collègues communistes que cette délégation parlementaire regroupe en son sein toutes les tendances et que le parti communiste y est représenté par un homme remarquable, en ce qui concerne l'audio-visuel, M. Ralite.

**M. James Marson.** ... qui a inspiré le même amendement à l'Assemblée nationale.

**M. Jean-Philippe Lecat,** *ministre de la culture et de la communication.* Sans succès !

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu, monsieur Marson ?

**M. James Marson.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean Cluzel,** *rapporteur spécial.* Monsieur le président, il est de fait que le Gouvernement s'est expliqué à la suite des questions orales avec débat que nous avons posées, ici même, voici quelques mois.

Par ailleurs, la délégation parlementaire à la R. T. F. a entendu sur ce sujet le 30 mai M. Jean-Philippe Lecat et le 14 juin M. Giraud, ministre de l'industrie.

Nous souhaitons, bien sûr, être tenus au courant, lorsqu'il en sera temps, de l'évolution de la question et, sur cet amendement, la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

**M. Louis Jung.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Jung.

**M. Louis Jung.** Monsieur le président, pour ma part, je voterai contre cet amendement pour soutenir le Gouvernement et rendre hommage à l'effort qu'il a consenti dans toutes les instances concernées.

S'agissant, par exemple, du problème des zones d'ombre, en tant que représentant d'une région montagneuse, je connais bien ces problèmes en Alsace et dans les Vosges et je voudrais profiter de l'occasion, monsieur le ministre, pour vous remercier de vos efforts pour les résoudre. Je voterai donc contre cet amendement.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 261, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 57.

*(L'article 57 est adopté.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant la radiodiffusion-télévision française.

— 3 —

#### DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai été saisi par M. Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information ayant pour objet l'étude des problèmes d'enseignement et ceux de la recherche scientifique et technique qui se posent au Japon.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

— 4 —

#### TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique du Soudan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Paris le 31 juillet 1978.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 75, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République d'Autriche sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de faillite, signée à Vienne, le 27 février 1979.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 76, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine sur l'exonération réciproque des impôts et taxes dus par les entreprises de navigation aérienne, signé à Paris le 23 janvier 1979.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 77, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

— 5 —

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 4 décembre 1979, à dix heures, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 49 et 50, 1979-1980). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales :

**ECONOMIE ET BUDGET**

III. — **Economie** (sauf commerce extérieur).

II. — **Section commune** (pour la partie relevant du ministère de l'économie).

M. Henri Tournan, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe 11).

M. Gérard Ehlers, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n° 52, tome VII.) (Consommation et concurrence.)

Articles 74 A et 74 B.

**Comptes spéciaux du Trésor :**

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe 45).

**Articles 34 à 47.****Budget annexe des monnaies et médailles :**

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe 39).

**Intérieur :**

M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial (rapport n° 50, annexe n° 16).

M. Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (Avis n° 55, tome I.)

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1980.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents le jeudi 15 novembre 1979, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1980, est fixé au vendredi 7 décembre 1979, à seize heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 4 décembre 1979, à zéro heure cinquante minutes.)

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.*

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 3 DECEMBRE 1979  
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

*Situation de l'Institut géographique national.*

2621. — 3 décembre 1979. — **M. Serge Boucheny** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui donner des éléments d'information sur le projet de contrat qui existe entre l'Institut géographique national et la Libye. Par ailleurs, cet établissement public est, depuis le 25 janvier 1979, sans directeur général. En conséquence, il lui demande pourquoi, depuis presque un an, personne n'a encore été nommé à ce poste. Cette situation ne résulte-t-elle pas, au moment où le Gouvernement s'attaque aux entreprises nationales, d'une politique visant au démantèlement de l'Institut géographique national.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 3 DECEMBRE 1979

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au Président du Sénat; qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Français de l'étranger : protection sociale.*

32131. — 3 décembre 1979. — **M. Jean-Pierre Cantegrit** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur la situation des personnels français des services financiers de nos ambassades, au regard de la législation en matière de sécurité sociale. La loi n° 76-1287 du 31 décembre 1976 a étendu à tous les salariés français travaillant hors de France la possibilité d'adhérer au régime de la sécurité sociale française. Toutefois, le montant des cotisations adopté, qui tient compte de l'équilibre financier du régime, est fixé annuellement selon un taux forfaitaire, qui peut être dissuasif pour certains Français de l'étranger aux revenus modestes. Conformément aux dispositions de la loi, les adhérents volontaires ont la possibilité de faire prendre en charge tout ou partie de la cotisation par leurs employeurs, si ce dernier y consent. A cet égard, il serait souhaitable que les personnels relevant de la tutelle du ministère de l'économie puissent bénéficier d'une participation de cette administration au paiement de la cotisation rela-

tive à l'adhésion volontaire aux assurances sociales françaises. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraît pas convenable de mettre en place des mesures semblables à celles qu'il a élaborées concernant l'assurance vieillesse, dont la part patronale est à la charge de son ministère, et d'inciter ainsi, par une démarche qui aura valeur d'exemple, les employeurs du secteur privé à le suivre dans cette voie, afin d'assurer à nos compatriotes français résidant à l'étranger une protection sociale adaptée à leur situation.

*Français de l'étranger : procédure d'adoption.*

32132. — 3 décembre 1979. — **M. Jean-Pierre Cantegrit** appelle l'attention de **Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine**, sur la réglementation en vigueur relative à la procédure d'adoption concernant les Français établis hors de France, qui désirent adopter un enfant résidant en métropole. En effet, si les textes législatifs et réglementaires régissant cette matière n'introduisent, à l'égard de cette catégorie de Français, aucune disposition spéciale, qui tendrait à les exclure du bénéfice de la procédure d'adoption, il s'avère que l'interprétation pratiquée par l'administration est de nature à leur créer un grave préjudice. La discrimination introduite porte, d'une part, sur l'éloignement qui est de nature, compte tenu de l'extrême complexité de la procédure et de son caractère parfois aléatoire, à désavantager les Français de l'étranger, mais surtout sur l'interprétation de l'expatriation, qui est considérée par l'administration comme « un risque potentiel » pour le bon développement de l'enfant adoptif, et condamne toute demande émanant de Français établis hors de France, dès lors que leur lieu de résidence est perçu comme un obstacle majeur. Il lui demande en conséquence de bien vouloir modifier les critères retenus par l'administration concernant la procédure d'adoption dans un sens favorable aux Français de l'étranger, qui sont des citoyens à part entière, et qui sont à même d'élever dans leurs pays de résidence les enfants qu'ils souhaitent adopter, dans des conditions qui souffrent la comparaison avec celles de la métropole.

*Entreprises de travail temporaire : état d'application de la loi.*

32133. — 3 décembre 1979. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur l'application de la loi n° 79-8 du 2 janvier 1979 relative aux entreprises de travail temporaire. Il lui demande de lui préciser l'état actuel d'application de cette loi:

*Relations entre l'administration et le public :  
état d'application de la loi.*

32134. — 3 décembre 1979. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le Premier ministre** de lui préciser l'état actuel d'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

*Fonctionnement du bureau de poste de Montfermeil.*

32135. — 3 décembre 1979. — **M. Marcel Debarge** signale à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** la situation du bureau de poste de Montfermeil (Seine-Saint-Denis). Ce bureau, malgré toute la bonne volonté des postiers, connaît beaucoup de difficultés qui se traduisent par : deux guichets ouverts sur huit, ce qui entraîne des files d'attente intolérables; un retard dans la distribution du courrier. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour améliorer le fonctionnement du bureau en question.

*Profession d'artisan : mesures de sauvegarde.*

**32136.** — 3 décembre 1979. — **M. Guy Durbec** attire l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur la profession d'artisan et des dangers auxquels elle doit faire face. Il lui expose que ce vocable, aujourd'hui très laxiste, regroupe un vaste ensemble de professionnels, non qualifiés, dont les activités concurrencent et dénigrent bien souvent la profession d'artisan et de maître artisan. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder cette profession des menaces qu'il lui a exposées. Il lui indique en outre que les pouvoirs publics pourraient donner l'exemple en réservant ce qualificatif aux seuls professionnels hautement qualifiés, et non pas à tous ceux qui exercent une activité manuelle.

*Langue française : état des études en cours.*

**32137.** — 3 décembre 1979. — **M. Philippe Machefer** demande à **M. le ministre de l'éducation** quel est l'état des études et projets qu'il suppose poursuivis actuellement, notamment dans les domaines de réforme de l'orthographe et de lutte contre les néologismes anglo-saxons, visant à maintenir le français comme langue d'accès aisé au monde extérieur, à la science, aux techniques de l'avenir.

*Lycée technique industriel d'Epluches : situation.*

**32138.** — 3 décembre 1979. — **M. Louis Perrein** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation du lycée technique industriel d'Epluches dans le Val-d'Oise. Il manque actuellement dans cet établissement cinq agents de service, les suppléances ne sont pas assurées, alors que deux personnes sont en congé « longue

maladie ». Dans le secteur de fabrication mécanique, seuls trois titulaires ont été nommés sur les treize postes à fournir. D'une manière générale, dans les ateliers sur vingt-deux postes, quatorze sont pourvus de maîtres auxiliaires. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions il compte prendre afin de remédier à cette situation qui pénalise les étudiants et inquiète leurs parents, les enseignants et les personnels de l'établissement.

**REPONSES DES MINISTRES****AUX QUESTIONS ECRITES****INDUSTRIE**

**M. le ministre de l'industrie** fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'il a été répondu directement à la question écrite n° 30806 posée le 27 juin 1979 par **M. Anicet Le Pors**.

**M. le ministre de l'industrie** fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'il a été répondu directement à la question écrite n° 31188 posée le 25 août 1979 par **M. Philippe Machefer**.

**M. le ministre de l'industrie** fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'il a été répondu directement à la question écrite n° 31190 posée le 25 août 1979 par **M. Marcel Debarge**.

**M. le ministre de l'industrie** fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'il a été répondu directement à la question écrite n° 31287 posée le 8 septembre 1979 par **M. Marcel Debarge**.

**ABONNEMENTS**

	FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER
	Francs.	Francs.
<b>Assemblée nationale :</b>		
Débats .....	36	225
Documents .....	65	335
<b>Sénat :</b>		
Débats .....	28	125
Documents .....	65	320

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 579-01-95  
Administration : 578-61-39

TELEX ..... 201176 F DIRJO-PARIS